

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ENQUETE FORMATION QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

1993

DICTIONNAIRE THEMATIQUE DES CODES

Deuxième édition

Ministère de l'Éducation Nationale
Direction de l'Évaluation et de la Prospective
T.R.E.S.C.O. 1993
18, boulevard Adolphe Pinard 75 675 Paris Cedex 14

18, boulevard Adolphe Pinard 75 675 Paris Cedex 14

SOMMAIRE

⇒ Sommaire	3
⇒ Présentation de l'enquête	
- Thèmes et objectifs de l'enquête	5
- Champ et échantillonnage	7
⇒ Notes de lecture	8
⇒ Description des codes	
1. Fichier Tronc commun	9
2. Fichier principal (individus)	
- Etat civil et situation familiale	25
- Situation professionnelle en mai 1993	45
- Situation professionnelle en mai 1988	105
- Changements entre mai 1988 et mai 1993	137
- Premier emploi	145
- Formation initiale	157
- Formation continue et formation post-scolaire	191
- Synthèse sur la formation	211
- Situation professionnelle et diplôme des ascendants	219
- Revenus perçus en 1992	241
- Méthodologie	253
- Compléments d'information sur le conjoint et le chef de ménage	259
⇒ Index thématique	267
⇒ Index alphabétique	289

L'ENQUÊTE FQP 1993

En mai 1993, l'INSEE a réalisé la cinquième enquête sur la Formation et la Qualification Professionnelle (FQP). Initiée en 1964, pour répondre aux besoins de planifications, de projections et de prévision des besoins de formation, l'enquête a été reconduite régulièrement après chaque recensement (1970, 1977, 1985 et 1993). L'enquête aborde quatre thèmes principaux, centrés autour du fonctionnement des marchés de l'emploi et du travail.

Mobilité professionnelle

L'étude de la mobilité professionnelle est historiquement son premier objet. Le questionnaire commence par un volet sur la situation de l'enquêté (actif occupé, chômeur, inactif) au moment de l'enquête et cinq ans plus tôt, et s'il est actif son emploi est décrit dans le détail (profession, établissement employeur, secteur d'activité économique, statut dans l'emploi, circonstances d'obtention de l'emploi, lieu de travail et lieu de résidence). Ces données permettent de décrire les entrées et les sorties d'activité ainsi que les changements de situation professionnelle les plus importants : les promotions (interne, externe), les changements d'établissement, l'accès à un emploi plus stable, la mobilité géographique (changement de résidence, de commune ou de département).

Formation et emploi

En France l'étude du lien entre la formation et l'emploi est d'autant plus crucial que les employeurs accordent une place prépondérante au diplôme dans leur choix des candidats à l'emploi. L'enquête FQP permet de faire le départ entre ce qui relève d'une insuffisance du système de formation et ce qui tient au fonctionnement du marché du travail. Les informations collectées sur le cursus scolaire sont très riches : enchaînement des différentes filières suivies par l'enquêté (études primaires, secondaires, techniques ou professionnelles, supérieures, apprentissage), les diplômes obtenus dans chaque cycle et leur spécialité. Dans l'enquête de 1993, la scolarité est décrite année par année.

L'analyse du lien entre formation et emploi peut bien sûr être menée à partir de la situation professionnelle au moment de l'enquête. Elle peut être complétée grâce à la description de l'emploi occupé à l'entrée dans la vie active. La fréquence des changements d'emplois chez les jeunes, l'augmentation massive du chômage et des emplois "d'attente", à temps partiel, sous CDD, la multiplication des stages d'essai, rendent la définition de premier emploi de plus en plus floue et les réponses à ces questions hétérogènes et subjectives. Cependant, l'enquête indique des tendances générales et peut éclairer le débat politique sur l'éducation.

La loi du 16 juillet 1971 a institutionnalisé la formation professionnelle continue. Les entreprises de 10 salariés ou plus doivent consacrer au minimum 1,4% de leur masse salariale à la formation de leur personnel (0,8% au moment de la mise en place de cette réglementation). L'effort de formation des entreprises est constant. Il est important de pouvoir mesurer l'efficacité de ces dépenses et FQP est la seule source qui le permette.

Chaque personne interrogée décrit, quand il y en a une, la dernière formation professionnelle reçue et financée par son employeur. On dispose ainsi d'un échantillon représentatif des formations proposées par les chefs d'entreprise à leur personnel. Cela n'était pas le cas dans les enquêtes précédentes. On sait si la formation a été diplômante, si elle a eu des conséquences sur le salaire, et bien sûr la durée et la spécialité de cette formation ainsi que le type d'établissement (secteur, taille, situation géographique) qui l'a proposée.

Mobilité sociale

L'enquête FQP permet d'estimer dans quelle mesure l'accroissement des besoins en personnel qualifié parallèle à l'élévation continue du niveau de formation s'accompagne (ou non) d'une augmentation de la mobilité sociale. L'inégalité des chances d'accès à tous les niveaux d'enseignement, l'inégalité des possibilités d'accès aux niveaux professionnels les plus élevés peuvent être estimés à partir des informations recueillies sur le père de l'enquêté (profession détaillée et diplôme). Elles s'accompagnent de données sur la mère et les beaux-parents, la taille de la fratrie (nombre de frères, de soeurs, de frères plus âgés, de soeurs plus âgées) et le lieu de résidence des parents à la fin des études. Par rapport aux enquêtes précédentes, celle de 1993 enrichit la connaissance sur le milieu d'origine par la date de naissance et l'éventuelle date de décès des deux parents.

Revenus du travail

L'enquête termine par une évaluation du revenu professionnel pour les salariés ainsi que pour les non salariés. Il s'agit d'évaluer le *revenu professionnel personnel* du travail (et non pas de tous les revenus personnels, ni des revenus du ménage). Sur la base de la déclaration fiscale de l'année écoulée (1992), chaque personne donne le détail de son salaire principal, de ses primes et éventuels avantages naturels. On sait par ailleurs si l'activité est exercée à temps complet ou temps partiel et sur combien de mois.

Champ et échantillon de l'enquête

L'enquête FQP est une enquête auprès des ménages dits "ordinaires" (les ménages dits "collectifs", c'est-à-dire les communautés religieuses, les étudiants en cité universitaire, les travailleurs logés en foyer ou sur un chantier, etc., ne sont pas couverts par l'enquête). Elle est réalisée en France métropolitaine.

En 1993, des raisons budgétaires limitent la taille de l'enquête à 14 200 ménages ordinaires (on estime à 20 500 le nombre de personnes concernées par l'enquête dans ces ménages). Seules les personnes âgées de 20 à 64 ans l'année de l'enquête et qui ne sont pas militaires du contingent sont susceptibles d'être interrogées. Au total, 18 300 personnes se sont trouvées dans le champ de l'enquête.

En 1993, l'enquête FQP est réalisée auprès d'un échantillon de 14255 logements⁽¹⁾, stratifié par région et type de commune (rurale, urbaine - 3 tailles -, Paris). Des coefficients de sur-représentation et de sous-représentation sont introduits, selon le nombre de personnes âgées de 17 à 59 ans (en 1990) présentes dans le ménage et selon que le logement est siège ou pas d'une exploitation agricole. Un financement complémentaire de l'INRA - Institut National de la Recherche Agronomique - a permis d'augmenter le nombre de logements sièges d'une exploitation agricole de l'enquête. Les taux de sondage au niveau logement ont été calculés en sorte que la probabilité d'être tirée au sort pour une personne âgée de 20 à 64 ans en 1993 soit la même quel que soit son logement.

¹Les enquêtes de 1964, 1970, 1977 et 1985 ont été réalisées auprès d'un échantillon d'individus tiré du recensement. La base de sondage était stratifiée selon le sexe, la nationalité, le type d'activité (actifs, étudiants, anciens actifs, inactifs), l'âge et la catégorie socioprofessionnelle (regroupée en 6 postes). Certaines personnes présentant plus d'intérêt au regard des objectifs de l'enquête, les taux de sondages étaient variables : les jeunes actifs, les personnes occupant un emploi de niveau élevé par exemple étaient fortement représentées. Les taux de sondage variaient en moyenne de 1 à 10.

NOTES DE LECTURE

Le fichier de diffusion de l'enquête FQP 1993 se présente sous la forme d'une base SAS contenant 3 tables. La première, table FR, contient 14 255 observations, chacune correspondant à un logement de l'échantillon. Les variables de ce fichier sont décrites dans la partie "Méthodologie". La seconde, table TC, regroupe les 35 000 personnes appartenant aux logements enquêtés. Ces données sont issues du tronc commun, par lequel toutes les enquêtes ont débuté. Les variables disponibles dans ce fichier sont réduites : elles décrivent rapidement la situation familiale et professionnelle de chaque personne. La partie "Fichier tronc commun" en dresse la liste. La dernière des trois tables, table QI, constitue le fichier principal de l'enquête. Il contient 18 032 observations, une pour chaque enquête effectivement réalisée.

Un logement peut être identifié par RG (région) et NUMFA (numéro de logement). Un individu, qu'il soit interrogé sur le questionnaire FQP ou qu'il fasse partie du ménage seulement s'identifie par RG, NUMFA et NOI (numéro d'ordre individuel). Ces variables peuvent permettre l'appariement entre les 3 tables qui constituent le fichier. Les données de base sur le logement, la composition du ménage, la situation du conjoint et celle du chef de ménage figurent déjà dans le fichier des individus (table QI).

Les variables ont été triées par thème (voir sommaire) puis par ordre alphabétique au sein de chaque thème. Un index établit la liste des variables présentes dans chaque thème et indique la page où elles sont décrites (index thématique). Pour faciliter l'utilisation du dictionnaire aux personnes familières de l'enquête, un index général dresse la liste alphabétique de toutes les variables du fichier (index alphabétique).

FICHER TRONC COMMUN :

DESCRIPTION DU MENAGE

Activité économique de l'établissement au dernier emploi, en NAF

- : sans objet (ACTPA=2) ou non renseigné
- 01 : agriculture, chasse, services annexes
- 02 : sylviculture, exploitation forestière, services annexes
- 05 : pêche, aquaculture
- 10 : extraction de houille, de lignite et de tourbe
- 11 : extraction d'hydrocarbures, services annexes
- 12 : extraction de minerais d'uranium
- 13 : extraction de minerais métalliques
- 14 : autres industries extractives
- 15 : industries alimentaires
- 16 : industrie du tabac
- 17 : industrie textile
- 18 : industrie de l'habillement et des fourrures
- 19 : industrie du cuir et de la chaussure
- 20 : travail du bois et fabrication d'articles en bois
- 21 : industrie du papier et du carton
- 22 : édition, imprimerie, reproduction
- 23 : cokéfaction, raffinage, industries nucléaires
- 24 : industrie chimique
- 25 : industrie du caoutchouc et des plastiques
- 26 : fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
- 27 : métallurgie
- 28 : travail des métaux
- 29 : fabrication de machines et équipements
- 30 : fabrication de machines de bureau et de matériel informatique
- 31 : fabrication de machines et appareils électriques
- 32 : fabrication d'équipements de radio, télévision et communication
- 33 : fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
- 34 : industrie automobile
- 35 : fabrication d'autres matériels de transport
- 36 : fabrication de meubles; industries diverses
- 37 : récupération
- 40 : production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
- 41 : captage, traitement et distribution d'eau
- 45 : construction
- 50 : commerce et réparation automobile
- 51 : commerce de gros et intermédiaires du commerce
- 52 : commerce de détail et réparation d'articles domestiques
- 55 : hôtels et restaurants
- 60 : transports terrestres
- 61 : transports par eau
- 62 : transports aériens
- 63 : services auxiliaires des transports
- 64 : postes et télécommunications
- 65 : intermédiations financière
- 66 : assurance
- 67 : auxiliaires financiers et d'assurance
- 70 : activités immobilières
- 71 : location sans opérateur
- 72 : activités informatiques
- 73 : recherche et développement
- 74 : services divers fournis principalement aux entreprises
- 75 : administration publique
- 80 : éducation
- 85 : santé et action sociale
- 90 : assainissement, voirie et gestion des déchets
- 91 : activités associatives
- 92 : activités récréatives, culturelles et sportives
- 93 : services personnels
- 95 : services domestiques
- 99 : activités extra-territoriales

ACTPA

Exercice d'une activité passée

: sans objet (OCCUP/=2 à 8) ou non renseigné
1 : oui
2 : non

Origine : tronc commun

AGE

Indicateur d'âge dans le champ de l'enquête

1 : est né entre 1929 et 1973 inclus
2 : n'est pas né entre 1929 et 1973 inclus

Origine : tronc commun

ANAI5

Année de naissance

1870 à 1993 : année de naissance

Origine : tronc commun

ANCESS

Année de cessation d'activité

: sans objet (ACTPA/=1) ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année de cessation d'activité

Origine : tronc commun

COHAB

Vie en couple

: sans objet (moins de 15 ans) ou non renseigné
1 : vit en couple
2 : ne vit pas en couple

Origine : tronc commun

Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement général

- : sans objet (né après 1978) ou non renseigné
- 00 : sans diplôme
- 02 : Certificat d'étude primaire (CEP), diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
- 15 : Brevet d'études du 1er cycle (BEPC), brevet des collèges
- 16 : Baccalauréat 1er partie ou probatoire, certificat de fin d'études secondaires (CFES)
- 17 : Baccalauréat série A à E, ou baccalauréat 2ème partie
- 18 : Brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPC)
- 19 : Brevet supérieur (BS)

Origine : tronc commun

Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technique ou professionnel

- : sans objet (né après 1978) ou non renseigné
- 00 : aucun diplôme technique ou professionnel
- 21 : Certificat d'éducation professionnelle
- 23 : CAP (ou CAPA), ou BEP (ou BEPA) obtenu par l'apprentissage (effectué en relation avec un CFA, examen de fin d'apprentissage artisanal(EFAA))
- 25 : CAP (ou CAPA), obtenu en dehors de l'apprentissage
- 27 : BEP (ou BEPA) obtenu en dehors de l'apprentissage
- 29 : autres diplômes de niveau CAP ou BEP : par exemple, diplômes sociaux (aide-soignante, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale), diplômes agricoles (BAA, BPA) sauf CAPA et BEPA classés ci-dessus y compris diplôme de l'AFPA de niveau CAP ou BEP
- 32 : Brevet de technicien (BT ou BTA) ou baccalauréat de technicien : séries F, G, ou H
- 34 : Baccalauréat professionnel
- 36 : autres diplômes du niveau de bac de technicien y compris brevet professionnel (BP), diplôme de moniteur-éducateur, élève breveté des ENP ou d'un lycée technique d'état, brevet supérieur d'enseignement commercial (BSEC), capacité en droit, brevet de maîtrise, diplôme de l'AFPA du 2ème degré
- 39 : Brevet d'enseignement agricole (BEA), commercial (BEC), hôtelier (BEH), industriel (BEI), social (BES), brevet d'agent technique agricole

Origine : tronc commun

DIES

Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur

- : sans objet (né après 1978) ou non renseigné
- 00 : aucun diplôme supérieur
- 41 : Diplôme universitaire du 1er cycle (sauf DUT) :
propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM...
- 42 : DUT (diplôme universitaire de technologie), BTS (brevet de
technicien supérieur)
- 43 : Diplôme de niveau technicien supérieur (sauf DUT ou BTS)
d'une école juridique, commerciale, d'arts appliqués, y
compris 1er cycle des écoles de notariat, secrétariat de
direction, écoles ou instituts de technicien supérieur
(marine marchande, radiologie, analyses médicales...)
y compris diplôme du CNAM du niveau technicien supérieur
- 44 : Diplôme des professions de la santé (hors celle de médecin)
et des professions sociales : sage-femme, infirmière,
kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé
- 45 : Certificat d'aptitude pédagogique, certificat de fin
d'études normales (CFEN) y compris diplôme de maître
d'éducation physique
- 46 : Diplôme universitaire du 2ème cycle (licence, maîtrise)
- 47 : Diplôme universitaire du 3ème cycle (DES, DEA, doctorat,
y compris médecine, diplôme de chirurgien-dentiste,
CAPES, CAPET, agrégation)
- 48 : Diplôme d'une grande école ou école d'ingénieur, y compris
d'études comptables supérieures (DECS), d'avocat (CAPA),
d'expert-comptable, de 2ème cycle de notariat y compris
diplôme d'ingénieur du CNAM

Origine : tronc commun

ETUDI1

Etudes ou formation en cours

- : sans objet (répondant au QI) ou non renseigné
- 1 : oui, suit des études ou une formation
- 2 : non, ne suit pas d'études ou de formation

Origine : tronc commun

ETUDI2

Etudes initiales ou après une interruption

- : sans objet (ETUDI1/=1) ou non renseigné
- 1 : études ou formation après une interruption
- 2 : études ou formation initiales

Origine : tronc commun

EXPLOI

Présence d'un exploitant agricole dans le ménage

: sans objet (tout le ménage répond au QI) ou non renseigné
1 : oui
2 : non

Origine : tronc commun

LIEN

Lien avec la personne de référence du ménage

1 : personne de référence
2 : conjoint de la personne de référence, marié ou de fait
(la femme dans un couple)
3 : enfant de la personne de référence ou de son conjoint :
fils, fille, gendre, bru, beau-fils, belle-fille, enfant
adopté, enfant en tutelle
4 : petit-enfant de la personne de référence ou de son conjoint :
petit-fils, petite-fille
5 : ascendant de la personne de référence ou de son conjoint :
mère, père, beau-père, belle-mère, grand-père, grand-mère, etc.
6 : autre parent de la personne de référence ou de son conjoint :
frère, soeur, neveu, nièce, cousin, cousine, beau-père,
belle-soeur, oncle, tante, etc.
7 : ami
8 : pensionnaire, sous-locataire, logeur, enfant en nourrice sans
lien de parenté avec la personne de référence ou de son conjoint
9 : domestique ou salarié logé.

Origine : tronc commun

MATRI

Etat matrimonial légal

: sans objet (moins de 15 ans) ou non renseigné
1 : célibataire
2 : marié(e) ou remarié(e)
3 : veuf(ve)
4 : divorcé(e)

Origine : tronc commun

MILI

Militaire du contingent

1 : est militaire du contingent
2 : n'est pas militaire du contingent

Origine : tronc commun

MNAIS

Mois de naissance

 : non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre

Origine : tronc commun

NATEMPL

Nature de l'emploi

 : sans objet (STATUT/=1,2,3,4 ou OCCUP/=1,2) ou non renseigné
1 : apprenti sous contrat
2 : stagiaire en entreprise (non compris les fonctionnaires stagiaires et autres stages d'entrée dans une profession classés en 5 ci-dessous)
3 : intérimaire (placé par une agence d'intérim)
4 : sous contrat à durée déterminée ou avec un autre emploi à durée limitée (contrat saisonnier, pigiste, vacataire...)
5 : avec un emploi sans limite de durée : à temps complet
6 : avec un emploi sans limite de durée : à temps partiel
7 : stagiaire en formation, élève fonctionnaire (exclusivement en formation. Les stagiaires, partiellement en entreprise, partiellement en formation, sont classés en 2 ci-dessus)

Origine : tronc commun

Nationalité

01	: français de naissance y compris par réintégration
02	: français par naturalisation
11	: algérien
12	: tunisien
13	: marocain
14	: ressortissant des autres pays d'Afrique
15	: vietnamien, cambodgien, laotien
21	: italien
22	: allemand
23	: belge
24	: hollandais
25	: luxembourgeois
26	: irlandais
27	: danois
28	: britannique
29	: grec
31	: espagnol
32	: portugais
41	: suisse
42	: autrichien
43	: polonais
44	: yougoslave
45	: turc
46	: norvégien
47	: suédois
48	: ressortissant d'autres pays européens (y compris ex URSS)
51	: ressortissant des Etats-Unis, Canadien
52	: latino-Américain
60	: autres pays ou apatride

Origine : tronc commun

Nombre de salariés de l'entreprise

	: sans objet (STATUT/=5,6,7) ou non renseigné
1	: aucun
2	: 1 ou 2
3	: 3 à 9
4	: 10 et plus

Origine : tronc commun

NIVSANS

Niveau d'études atteint

- : sans objet (répondant au QI ou ANAIS>1978 ou DIEG>'00' ou DIEP>'00' ou DIES>'00' ou ETUDI='2') ou non renseigné
- 00 : n'a jamais fait d'études
- 03 : a arrêté ses études avant la dernière année d'études primaires

A ARRETE SES ETUDES EN COURS OU A LA FIN DE :

- 04 : dernière année d'études primaires
- 15 : 1er cycle d'enseignement général (6ème à 3ème), études primaires supérieures
- 17 : 2ème cycle d'enseignement général (2nde à terminale), préparation d'un brevet supérieur
- 20 : enseignement technique ou professionnel court (préparation à un CAP, d'un BEP ou équivalent)
- 30 : enseignement technique ou professionnel long (préparation à un brevet de technicien ou un baccalauréat de technicien, à un baccalauréat professionnel, à un brevet d'enseignement agricole, commercial, industriel...)
- 40 : enseignement supérieur, y compris technique supérieur

Origine : tronc commun

NIVTUDI

Niveau des études initiales en cours

- : sans objet (ETUDI2/=2) ou non renseigné
- 01 : ECOLE MATERNELLE
- 02 : ETUDES PRIMAIRES
du cours préparatoire(CP) au cours moyen 2ème année (CM2)

ENSEIGNEMENT GENERAL SECONDAIRE

1er cycle (le plus souvent en collège)

- 11 : 6ème, 5ème
- 12 : 4ème d'enseignement général
- 13 : 4ème technologique (en collège ou en lycée professionnel)
- 14 : 3ème d'enseignement général
- 15 : 3ème technologique (en collège ou en lycée professionnel)

2ème cycle(en lycée) préparant aux baccalauréats A, B, C, D, D', E

- 16 : 2nde et 1ère préparant aux baccalauréats A, B, C, D, D', E
- 17 : Terminales préparant aux baccalauréats A, B, C, D, D', E

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL COURT

- 20 : Enseignement spécial : SES, classes-ateliers, autres écoles d'enseignement spécial de niveau non précisé
Une formation dans l'enseignement spécial d'un niveau plus élevé est classée dans le niveau correspondant
- 21 : Classe pré-professionnelle de niveau (CPPN), de pré-apprentissage(CPA), préparation au certificat d'éducation professionnelle

Apprentissage conduisant au CAP (ou au CAPA), au BEP (ou au BEPA), effectué en relation avec un centre de formation d'apprentis(CFA)

- 22 : Première année d'apprentissage
- 23 : Année terminale d'apprentissage

Préparation en 3 ans d'un CAP (ou du CAPA), sauf par l'apprentissage en CFA

- 24 : 4ème, 3ème préparatoire

25 : Année terminale de CAP

Préparation en 2 ans d'un CAP, d'un BEP (ou du BEPA), sauf par l'apprentissage en CFA

26 : 1ère année de CAP en 2 ans ou de BEP

27 : 2ème année (année terminale) de CAP en 2 ans ou de BEP

Autre enseignement technique ou professionnel court par exemple préparation de diplôme sociaux tels que aide-soignante, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale

28 : Année(s) préparatoire(s) avant année terminale

29 : Année terminale

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL LONG

Préparation d'un brevet de technicien (BT ou BTA), d'un baccalauréat de technicien (F, G, H)

31 : 2nde ou 1re technologique (préparant à un brevet de technicien ou à un baccalauréat de technicien : F, G, H)

32 : Année terminale (préparant à un brevet de technicien ou à un baccalauréat de technicien : F, G, H)

Préparation d'un baccalauréat professionnel

33 : 1ère année préparatoire à un bac professionnel

34 : 2ème année (terminale) préparant à un bac professionnel

Autre enseignement technique ou professionnel long (de niveau de baccalauréat de technicien...)

y compris préparation d'un brevet professionnel (BP), d'un diplôme de moniteur éducateur, d'une capacité en droit, y compris préparation d'un brevet de maîtrise

35 : Année(s) préparatoire(s)

36 : Année terminale

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OU TECHNIQUE SUPERIEUR

41 : 1er cycle en université (sauf IUT), classes préparatoires aux grandes écoles

42 : Préparation d'un DUT en IUT ou préparation d'un BTS (section de techniciens supérieurs STS)

43 : Autres formations de techniciens supérieurs ou de niveau équivalent

par exemple dans une école juridique, commerciale ou d'arts appliqués, 1er cycle des écoles de notariat, secrétariat de direction (sauf BTS)

44 : Formation conduisant à un diplôme des professions de la santé (hors celle de médecin) et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé

45 : Cycle de formation des instituteurs

46 : 2ème cycle en université (préparation d'une licence ou d'une maîtrise)

47 : 3ème cycle en université (préparation d'un DES, DEA, doctorat, y compris doctorat en médecine, d'un diplôme de chirurgien-dentiste, du CAPES, CAPET, de l'agrégation)

48 : Formation dans une école d'ingénieur, dans une grande école y compris préparation d'un diplôme d'études comptables supérieures (DECS), du diplôme d'avocat (CAPA), du diplôme d'expert-comptable, 2ème cycle des écoles de notariat

Origine : tronc commun

OCCUP

Occupation au moment de l'enquête

- : sans objet (né après 1978) ou non renseigné
- 1 : exerce une profession, à son compte ou comme salarié, même à temps partiel; aide un membre de sa famille dans son travail même sans être rémunéré; est apprenti, stagiaire rémunéré, élève-fonctionnaire, intérimaire, CES, etc... (y compris congés de maladie, de maternité, congés annuels, dispense d'activité, congés de conversion, etc..)
Exclure les personnes au service militaire, en disponibilité, en pré-retraite, en invalidité
- 2 : chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)
- 3 : étudiant, élève, en formation, en stage non-rémunéré
- 4 : militaire du contingent
- 5 : retraité (ancien salarié) ou pré-retraité
- 6 : retiré des affaires (ancien agriculteur, ancien artisan, ancien commerçant...)
- 7 : femme au foyer
- 8 : autre inactif (y compris les personnes ne touchant qu'une pension de reversion et les personnes invalides)

Origine : tronc commun

ORIENT

Orientation des productions agricoles

- : sans objet (EXPLOI/=1) ou non renseigné
- 1 : polyculture (culture de terres labourables)
- 2 : maraichage ou horticulture
- 3 : vigne ou arbres fruitiers
- 4 : élevage d'herbivores (bovins, ovins...)
- 5 : élevage de granivores (porcs, volailles...)
- 6 : polyculture-élevage
- 7 : élevage d'herbivores et de granivores
- 8 : autres

Origine : tronc commun

Position professionnelle de l'emploi

- : sans objet (STATUT/=1,2,3,4) ou non renseigné
- 1 : manoeuvre ou ouvrier spécialisé (OS1, OS2, OS3, etc.)
- 2 : ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, TA, OQ, etc.)
- 3 : agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale
- 4 : agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
- 5 : technicien, dessinateur, VRP (non cadre)
- 6 : instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et personnel de la catégorie B de la fonction publique
- 7 : ingénieur ou cadre (les employés, techniciens, agents de maîtrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devront pas se classer ici même s'ils cotisent à une caisse de retraite des cadres)
- 8 : professeur et personnel de la catégorie A de la fonction publique
- 9 : employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de la catégorie C ou D de la fonction publique
- 0 : autre cas

Origine : tronc commun

PROFES

Dernière catégorie socio-professionnelle d'actif

: sans objet ou non renseigné
10 : agriculteurs sans autre indication
11 : agriculteurs sur petite exploitation
12 : agriculteurs sur moyenne exploitation
13 : agriculteurs sur grande exploitation
21 : artisans
22 : commerçants et assimilés
23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 : professions libérales
33 : cadres de la fonction publique
34 : professeurs, professions scientifiques
35 : professions de l'information, des arts et des spectacles
37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42 : instituteurs et assimilés
43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 : clergé, religieux
45 : professions intermédiaires administratives de la fonction
: publique
46 : professions intermédiaires administratives et commerciales
: des entreprises
47 : techniciens
48 : contremaîtres, agents de maîtrise
52 : employés civils et agents de service de la fonction publique
53 : policiers et militaires
54 : employés administratifs d'entreprise
55 : employés de commerce
56 : personnels des services directs aux particuliers
62 : ouvriers qualifiés de type industriel
63 : ouvriers qualifiés de type artisanal
64 : chauffeurs
65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du
: transport
67 : ouvriers non qualifiés de type industriel
68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 : ouvriers agricoles

Origine : tronc commun

Région de résidence

11 : Ile-de-France
 21 : Champagne-Ardenne
 22 : Picardie
 23 : Haute-Normandie
 24 : Centre
 25 : Basse-Normandie
 26 : Bourgogne
 31 : Nord-Pas-de-Calais
 41 : Lorraine
 42 : Alsace
 43 : Franche-Comté
 52 : Pays de la Loire
 53 : Bretagne
 54 : Poitou-Charentes
 72 : Aquitaine
 73 : Midi-Pyrénées
 74 : Limousin
 82 : Rhône-Alpes
 83 : Auvergne
 91 : Languedoc-Roussillon
 93 : Provence-Alpes-Côte d'Azur
 94 : Corse

Origine : tronc commun, fiche de repérage, questionnaire individuel

SEXE

Sexe

1 : masculin
 2 : féminin

Origine : tronc commun

STATUT

Code servant à la détermination du statut

: sans objet (OCCUP=2 à 8 et ACTPA=2) ou non renseigné
 1 : salarié de l'Etat
 2 : salarié d'une collectivité locale (y compris HLM, hopitaux publics)
 3 : salarié d'une entreprise publique ou nationale (y compris sécurité sociale)
 4 : salarié du secteur privé (autre que cas suivant en 5)
 5 : salarié chef de son entreprise ou salarié de son conjoint
 6 : aide ou aidait un membre de sa famille dans son travail sans être salarié
 7 : à son compte, indépendant, employeur, gérant, associé d'une société, co-exploitant

Origine : tronc commun

SUPA

Superficie de l'exploitation en ares, si cette superficie est inférieure à 5 ha

: sans objet (EXPLOI/=1) ou non renseigné ou
superficie supérieure à 5 ha.
00 à 99 : nombre d'ares s.a.u.(surface agricole utile)

Origine : tronc commun

SUPH

Superficie de l'exploitation en hectares

: sans objet (EXPLOI/=1) ou non renseigné
000 à 999 : nombre d'hectares s.a.u.

Origine : tronc commun

ETAT CIVIL ET SITUATION FAMILIALE

AEN

Année de naissance des enfants (pour les 10 premiers)

: sans objet (NEFE=00) ou non renseigné
29 à 93 : les deux derniers chiffres de l'année de naissance

Origine : question Q4

Note : l'année de naissance de l'aîné des enfants s'intitule AEN01,
et ainsi de suite jusqu'au dixième enfant notée AEN10

AG

Age détaillé : l'âge est exprimé en années révolues au 31 décembre 1993

00 à 98 : 0 à 98 ans
99 : 99 ans ou plus

AGACT

Age atteint l'année d'entrée en activité (en années révolues)

: sans objet (FI/=1 et AA/=1)
10 à 64 : 10 à 64 ans

AGBEBE

Age du plus jeune enfant au 31 décembre 1993

: sans objet (NEFE=00)
00 à 64 : 0 à 64 ans

AGEFR

Age atteint l'année d'entrée en France métropolitaine

: sans objet (01<=DEPNAI<=95) ou non renseigné
00 : moins d'un an
01 à 64 : de 1 à 64 ans

AGM

Age atteint l'année du mariage

 : sans objet (M=1) ou non renseigné
14 à 64 : de 14 à 64 ans

AGPARENT

Age à la naissance du premier enfant

 : sans objet (NEFE=00) ou non renseigné
 13 : 13 ans ou moins
14 à 64 : de 14 à 64 ans

AGQ

Age quinquennal (en années révolues)

00 : de 0 à 4 ans
05 : de 5 à 9 ans
10 : de 10 à 14 ans
15 : de 15 à 19 ans
20 : de 20 à 24 ans
25 : de 25 à 29 ans
30 : de 30 à 34 ans
35 : de 35 à 39 ans
40 : de 40 à 44 ans
45 : de 45 à 49 ans
50 : de 50 à 54 ans
55 : de 55 à 59 ans
60 : de 60 à 64 ans
65 : de 65 à 69 ans
70 : de 70 à 74 ans
75 : 75 ans ou plus

AGRET

Age du départ à la retraite

 : sans objet (FI/=5 ou 6)
 15 : 15 ans ou moins
16 à 64 : de 16 à 64 ans

AG4

Age regroupé en quatre postes (en années révolues)

00	: de 00 à 14 ans
15	: de 15 à 24 ans
25	: de 25 à 49 ans
50	: 50 ans et plus

AG5

Age regroupé en cinq postes (en années révolues)

00	: de 00 à 19 ans
20	: de 20 à 24 ans
25	: de 25 à 39 ans
40	: de 40 à 49 ans
50	: 50 ans et plus

AG6

Age regroupé en six postes (en années révolues)

00	: de 00 à 14 ans
15	: de 15 à 24 ans
25	: de 25 à 39 ans
40	: de 40 à 49 ans
50	: de 50 à 59 ans
60	: 60 ans et plus

AM

Année du mariage (le premier s'il y en a plusieurs)

	: sans objet (M=1) ou non renseigné
29 à 93	: les deux derniers chiffres de l'année du mariage

Origine : question Q3

AN AIS

Année de naissance

1870 à 1993 : année de naissance

Origine : tronc commun

ANCMANA

Ancienneté du premier mariage à la naissance du premier enfant (en mois)

: sans objet (NEFE=00 ou M=1) ou non renseigné
nombre de mois d'ancienneté (éventuellement négatif si le mariage
est postérieur à la naissance)

DEP

Département de résidence

01 : Ain
02 : Aisne
03 : Allier
04 : Alpes-de-Haute Provence
05 : Hautes-Alpes
06 : Alpes-Maritimes
07 : Ardèche
08 : Ardennes
09 : Ariège
10 : Aube
11 : Aude
12 : Aveyron
13 : Bouches-du-Rhône
14 : Calvados
15 : Cantal
16 : Charente
17 : Charente-Maritime
18 : Cher
19 : Corrèze
2A : Corse-du-Sud
2B : Haute-Corse
21 : Côte-d'Or
22 : Côtes-d'Armor
23 : Creuse
24 : Dordogne
25 : Doubs
26 : Drôme
27 : Eure
28 : Eure-et-Loir
29 : Finistère
30 : Gard
31 : Haute-Garonne
32 : Gers
33 : Gironde
34 : Hérault
35 : Ille-et-Vilaine
36 : Indre
37 : Indre-et-Loire

38 : Isère
 39 : Jura
 40 : Landes
 41 : Loir-et-Cher
 42 : Loire
 43 : Haute-Loire
 44 : Loire-Atlantique
 45 : Loiret
 46 : Lot
 47 : Lot-et-Garonne
 48 : Lozère
 49 : Maine-et-Loire
 50 : Manche
 51 : Marne
 52 : Haute-Marne
 53 : Mayenne
 54 : Meurthe-et-Moselle
 55 : Meuse
 56 : Morbihan
 57 : Moselle
 58 : Nièvre
 59 : Nord
 60 : Oise
 61 : Orne
 62 : Pas-de-Calais
 63 : Puy-de-Dôme
 64 : Pyrénées-Atlantiques
 65 : Hautes-Pyrénées
 66 : Pyrénées-Orientales
 67 : Bas-Rhin
 68 : Haut-Rhin
 69 : Rhône
 70 : Haute-Saône
 71 : Saône-et-Loire
 72 : Sarthe
 73 : Savoie
 74 : Haute-Savoie
 75 : Ville de Paris
 76 : Seine-Maritime
 77 : Seine-et-Marne
 78 : Yvelines
 79 : Deux-Sèvres
 80 : Somme
 81 : Tarn
 82 : Tarn-et-Garonne
 83 : Var
 84 : Vaucluse
 85 : Vendée
 86 : Vienne
 87 : Haute-Vienne
 88 : Vosges
 89 : Yonne
 90 : Territoire de Belfort
 91 : Essonne
 92 : Hauts-de-Seine
 93 : Seine-Saint-Denis
 94 : Val-de-Marne
 95 : Val-d'Oise

Origine : fiche de repérage

DEPNAI

Département de naissance (pour la France métropolitaine ou les DOM-TOM)

: sans objet (né hors de France)
 01 : Ain
 02 : Aisne
 03 : Allier
 04 : Alpes-de-Haute Provence
 05 : Hautes-Alpes

06 : Alpes-Maritimes
07 : Ardèche
08 : Ardennes
09 : Ariège
10 : Aube
11 : Aude
12 : Aveyron
13 : Bouches-du-Rhône
14 : Calvados
15 : Cantal
16 : Charente
17 : Charente-Maritime
18 : Cher
19 : Corrèze
2A : Corse-du-Sud
2B : Haute-Corse
21 : Côte-d'Or
22 : Côtes-d'Armor
23 : Creuse
24 : Dordogne
25 : Doubs
26 : Drôme
27 : Eure
28 : Eure-et-Loir
29 : Finistère
30 : Gard
31 : Haute-Garonne
32 : Gers
33 : Gironde
34 : Hérault
35 : Ille-et-Vilaine
36 : Indre
37 : Indre-et-Loire
38 : Isère
39 : Jura
40 : Landes
41 : Loir-et-Cher
42 : Loire
43 : Haute-Loire
44 : Loire-Atlantique
45 : Loiret
46 : Lot
47 : Lot-et-Garonne
48 : Lozère
49 : Maine-et-Loire
50 : Manche
51 : Marne
52 : Haute-Marne
53 : Mayenne
54 : Meurthe-et-Moselle
55 : Meuse
56 : Morbihan
57 : Moselle
58 : Nièvre
59 : Nord
60 : Oise
61 : Orne
62 : Pas-de-Calais
63 : Puy-de-Dôme
64 : Pyrénées-Atlantiques
65 : Hautes-Pyrénées
66 : Pyrénées-Orientales
67 : Bas-Rhin
68 : Haut-Rhin
69 : Rhône
70 : Haute-Saône
71 : Saône-et-Loire
72 : Sarthe
73 : Savoie
74 : Haute-Savoie
75 : Ville de Paris
76 : Seine-Maritime
77 : Seine-et-Marne
78 : Yvelines
79 : Deux-Sèvres
80 : Somme
81 : Tarn

82 : Tarn-et-Garonne
 83 : Var
 84 : Vaucluse
 85 : Vendée
 86 : Vienne
 87 : Haute-Vienne
 88 : Vosges
 89 : Yonne
 90 : Territoire de Belfort
 91 : Essonne
 92 : Hauts-de-Seine
 93 : Seine-Saint-Denis
 94 : Val-de-Marne
 95 : Val-d'Oise
 971 : Guadeloupe
 972 : Martinique
 973 : Guyane
 974 : Réunion
 975 : Saint-Pierre et Miquelon
 98 : T.O.M. (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc.)

Origine : question Q1

EFR

Année d'entrée en France métropolitaine

: sans objet (01<=DEPNAI<=95) ou non renseigné
 30 à 93 : les 2 derniers chiffres de l'année d'entrée en France

Origine : question Q1

ENFC

Nombre d'enfants célibataires dans le ménage

: sans objet (NEFE=00) ou non renseigné
 0 à 8 : 0 à 8 enfants
 9 : 9 et plus

ENF18

Nombre d'enfants moins de 18 ans célibataires dans le ménage

: sans objet (NEFE=00) ou non renseigné
 0 à 8 : 0 à 8 enfants
 9 : 9 et plus

ENF3

Nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans dans le ménage

- 0 : aucun enfant
- 1 : un enfant
- 2 : deux enfants
- 3 : trois enfants ou plus

ENF6

Nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans dans le ménage

- 0 à 5 : nombre d'enfants
- 6 : 6 enfants ou plus

LPRM

Lien avec la personne de référence

- 1 : personne de référence
- 2 : conjoint de la personne de référence, marié ou de fait (la femme dans un couple)
- 3 : enfant de la personne de référence ou de son conjoint : fils, fille, gendre, bru, beau-fils, belle-fille, enfant adopté, enfant en tutelle
- 4 : petit-enfant de la personne de référence ou de son conjoint : petit-fils, petite-fille
- 5 : ascendant de la personne de référence ou de son conjoint : mère, père, beau-père, belle-mère, grand-père, grand-mère, etc.
- 6 : autre parent de la personne de référence ou de son conjoint : frère, soeur, neveu, nièce, cousin, cousine, beau-père, belle-soeur, oncle, tante, etc.
- 7 : ami
- 8 : pensionnaire, sous-locataire, logeur, enfant en nourrice sans lien de parenté avec la personne de référence ou de son conjoint
- 9 : domestique ou salarié logé

M

Etat matrimonial légal

- 1 : célibataire
- 2 : marié(e) ou remarié(e)
- 3 : veuf(ve)
- 4 : divorcé(e)

MEN

Mois de naissance des enfants (pour les 10 premiers)

 : sans objet (NEFE=00) ou non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre

Origine : question Q4

Note : le mois de naissance de l'ainé des enfants s'intitule MEN01
et ainsi de suite jusqu'au dixième enfant noté MEN10.

MM

Mois de mariage (le premier s'il y en a plusieurs)

 : sans objet (M=1) ou non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre

Origine : question Q3

MNAIS

Mois de naissance

 : non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre

Origine : tronc commun

N

Nationalité

01	: français de naissance y compris par réintégration
02	: français par naturalisation
11	: algérien
12	: tunisien
13	: marocain
14	: ressortissant des autres pays d'Afrique
15	: vietnamien, cambodgien, laotien
21	: italien
22	: allemand
23	: belge
24	: hollandais
25	: luxembourgeois
26	: irlandais
27	: danois
28	: britannique
29	: grec
31	: espagnol
32	: portugais
41	: suisse
42	: autrichien
43	: polonais
44	: yougoslave
45	: turc
46	: norvégien
47	: suédois
48	: ressortissant d'autres pays européens (y compris ex URSS)
51	: ressortissant des Etats-Unis, canadien
52	: latino-américain
60	: autres pays ou apatride

NBAGENF

Nombre d'enfants de moins de 18 ans de l'enquêté

	: sans objet (NEFE=00) ou non renseigné
0 à 8	: 0 à 8 enfants
9	: 9 et plus

NBCHMEN

Nombre et position des chômeurs dans le ménage

	: sans objet
0	: aucun chômeur dans le ménage
1	: un chômeur, ni conjointe, ni conjoint
2	: un chômeur, la conjointe
3	: un chômeur, le conjoint
4	: deux chômeurs ou plus, ni conjointe, ni conjoint
5	: deux chômeurs ou plus, dont la conjointe mais pas le conjoint
6	: deux chômeurs ou plus, dont le conjoint

NBCHOM

Nombre de chômeurs dans le ménage

: indéterminé
0 à 8 : nombre de chômeurs
9 : 9 chômeurs ou plus

NBPERCHA

Nombre de personnes du ménage dans le champ de l'enquête

00 à 99 : nombre de personnes de 20 à 64 ans, non militaires du contingent, faisant partie du ménage

NBPERINT

Nombre de personnes interrogées dans le ménage

0 : 0 personne interrogée dans le ménage
1 : 1 personne interrogée dans le ménage
2 : 2 personnes interrogées dans le ménage

NEFE

Nombre d'enfants de l'enquêté

00 à 99 : aucun enfant à 99 enfants

Origine : question Q4

NEFEB

Nombre d'enfants de l'enquêté âgés de 5 ans ou moins au 31 décembre 1993

: sans objet (NEFE=00) ou non renseigné
0 à 8 : 0 à 8 enfants
9 : 9 et plus

NEF16

Nombre d'enfants de l'enquêté âgés de 16 ans ou moins au
31 décembre 1993

 : sans objet (NEFE=00) ou non renseigné
0 à 8 : 0 à 8 enfants
9 : 9 et plus

NF

Nombre de frères de l'enquêté à la fin de ses études

 : non renseigné
0 à 9 : nombre de frères de l'enquêté à la date de ses études

Origine : question H11

NFS

Nombre total de frères et soeurs à la fin des études de l'enquêté

 : non renseigné
00 à 17 : 00 à 17 frères et soeurs
18 : 18 ou plus frères et soeurs

NFSV

Nombre total de frères et soeurs plus âgés que l'enquêté à la fin de
ses études

 : non renseigné
00 à 17 : 00 à 17 frères et soeurs plus âgés
18 : 18 ou plus frères et soeurs plus âgés

NFV

Nombre de frères plus âgés que l'enquêté à la fin de ses études

: non renseigné
0 à 9 : nombre de frères plus âgés que l'enquêté

Origine : question H11

NR

Nationalité regroupée

10 : français
11 : algérien
12 : tunisien
13 : marocain
14 : ressortissant des autres pays d'Afrique
21 : italien
22 : espagnol
23 : portugais
24 : autres membres de la CEE (allemand, belge, hollandais,
luxembourgeois, irlandais, danois, britannique, grec)
43 : polonais
44 : yougoslave
45 : turc
51 : autres pays

NS

Nombre de soeurs de l'enquêté à la fin de ses études

: non renseigné
0 à 9 : nombre de soeurs de l'enquêté

Origine : question H11

NSV

Nombre de soeurs plus âgées que l'enquêté à la fin de ses études

: non renseigné
0 à 9 : nombre de soeurs plus âgées que l'enquêté

Origine : question H11

PAYNAI

Pays de naissance de l'enquêté s'il est né hors de France

: sans objet (né en France)
11 : Algérie
12 : Tunisie
13 : Maroc
14 : autres pays d'Afrique
15 : Vietnam, Cambodge, Laos
21 : Italie
22 : Allemagne
23 : Belgique
24 : Pays-Bas
25 : Luxembourg
26 : Irlande
27 : Danemark
28 : Royaume-Uni
29 : Grèce
31 : Espagne
32 : Portugal
41 : Suisse
42 : Autriche
43 : Pologne
44 : Yougoslavie
45 : Turquie
46 : Norvège
47 : Suède
48 : autres pays européens (y compris URSS)
51 : Etats-Unis, Canada
52 : autres pays d'Amérique
60 : autres pays ou apatrides

Origine : question Q1

RG

Région de résidence

11 : Ile-de-France
21 : Champagne-Ardenne
22 : Picardie
23 : Haute-Normandie
24 : Centre
25 : Basse-Normandie
26 : Bourgogne
31 : Nord-Pas-de-Calais
41 : Lorraine
42 : Alsace
43 : Franche-Comté
52 : Pays de la Loire
53 : Bretagne
54 : Poitou-Charentes
72 : Aquitaine
73 : Midi-Pyrénées
74 : Limousin
82 : Rhône-Alpes
83 : Auvergne
91 : Languedoc-Roussillon
93 : Provence-Alpes-Côte d'Azur
94 : Corse

Origine : tronc commun, fiche de repérage, questionnaire individuel

Région du lieu de naissance

: né hors de France
11 : Ile de France
21 : Champagne
22 : Picardie
23 : Haute-Normandie
24 : Centre
25 : Basse-Normandie
26 : Bourgogne
31 : Nord-Pas-de-Calais
41 : Lorraine
42 : Alsace
43 : Franche-Comté
52 : Pays de la Loire
53 : Bretagne
54 : Poitou-Charentes
72 : Aquitaine
73 : Midi-Pyrénées
74 : Limousin
82 : Rhône-Alpes
83 : Auvergne
91 : Languedoc-Roussillon
93 : Provence-Alpes-Côte-d'Azur
94 : Corse
97 : DOM
98 : TOM

S**Sexe**

1 : masculin
2 : féminin

SNDA**Année de début du service national**

: sans objet ou non renseigné
29 à 93 : les 2 derniers chiffres de l'année de début du service national

Origine : question Q2

SNDM

Mois de début du service national

 : sans objet ou non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre

Origine : question Q2

SNFA

Année de fin de service national

 : sans objet ou non renseigné
29 à 93 : les deux derniers chiffres de l'année de fin du service
 national

SNFM

Mois de fin du service national

 : sans objet ou non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre

SNM

Durée en mois du service national

 : sans objet ou non renseigné
00 à 99 : nombre de mois

Origine : question Q2

TAILMEN

Nombre de personnes dans le ménage

01 à 99 : nombre de personnes dans le ménage

Type de ménage (code détaillé)

- 10 : hommes vivant seuls inactifs
- 11 : hommes vivant seuls actifs
- 20 : femmes vivant seules inactives
- 21 : femmes vivant seules actives
- 30 : ménages de plusieurs personnes sans famille principale
- 42 : pères d'une famille monoparentale
- 52 : mères d'une famille monoparentale inactives
- 53 : mères d'une famille monoparentale actives
- 60 : couples d'inactifs sans enfant
- 62 : couples d'inactifs avec un enfant au moins
- 70 : couples d'un inactif et d'une active sans enfant
- 72 : couples d'un inactif et d'une active avec un enfant au moins
- 80 : couples d'un actif et d'une inactive sans enfant et le mari a moins de 40 ans
- 81 : couples d'un actif et d'une inactive sans enfant et le mari a 40 ans ou plus
- 82 : couples d'un actif et d'une inactive avec un enfant dont le père a moins de 40 ans
- 83 : couples d'un actif et d'une inactive avec un enfant dont le père a 40 ans ou plus
- 84 : couples d'un actif et d'une inactive avec deux enfants dont le père a moins de 40 ans
- 85 : couples d'un actif et d'une inactive avec deux enfants dont le père a 40 ans ou plus
- 86 : couples d'un actif et d'une inactive avec trois enfants ou plus dont le père a moins de 40 ans
- 87 : couples d'un actif et d'une inactive avec trois enfants ou plus dont le père a 40 ans ou plus
- 90 : couples d'actifs sans enfant et le mari a moins de 40 ans
- 91 : couples d'actifs sans enfant et le mari a 40 ans ou plus
- 92 : couples d'actifs avec un enfant dont le père a moins de 40 ans
- 93 : couples d'actifs avec un enfant dont le père a 40 ans ou plus
- 94 : couples d'actifs avec deux enfants dont le père a moins de 40 ans
- 95 : couples d'actifs avec deux enfants dont le père a 40 ans ou plus
- 96 : couples d'actifs avec trois enfants ou plus dont le père a moins de 40 ans
- 97 : couples d'actifs avec trois enfants ou plus dont le père a 40 ans ou plus

Type de ménage très regroupé

- 1 : ménages d'une seule personne
- 2 : ménages de plus d'une personne, sans famille
- 3 : familles monoparentales
- 4 : couples sans enfant
- 5 : couples avec enfant(s)

TYPMEN

Type de ménage regroupé (1er chiffre de TYMEN)

- 1 : hommes vivants seuls
- 2 : femmes vivants seules
- 3 : ménages de plusieurs personnes sans famille principale
- 4 : pères d'une famille monoparentale
- 5 : mères d'une famille monoparentale
- 6 : couples d'inactifs
- 7 : couples d'un inactif et d'une active
- 8 : couples d'un actif et d'une inactive
- 9 : couples d'actifs

SITUATION PROFESSIONNELLE EN MAI 1993

AA

Exercice d'une activité professionnelle antérieure, pour ceux qui ne travaillent pas à la date de l'enquête

: sans objet (FI=1) ou non renseigné
1 : a déjà exercé une activité professionnelle
2 : n'a jamais travaillé

Origine : question Q5

ACR

Appartenance à un canton rural (commune de résidence à la date d'enquête)

0 : au moins une commune du canton n'est pas rurale
1 : toutes les communes du canton sont rurales

ACRLT

Appartenance à un canton rural (lieu de travail du dernier emploi)

: sans objet ((FI/=1) et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné
0 : au moins une commune du canton n'est pas rurale
1 : toutes les communes du canton sont rurales

ACTIVE

Activité de l'établissement au dernier emploi antérieur au 31 mai 1988 (en NAF 93)

: sans objet (FI=1 ou AA=2 ou AFA||MFA>8806) ou non renseigné
01 : agriculture, chasse, services annexes
02 : sylviculture, exploitation forestière, services annexes
05 : pêche, aquaculture
10 : extraction de houille, de lignite et de tourbe
11 : extraction d'hydrocarbures, services annexes
12 : extraction de minerais d'uranium
13 : extraction de minerais métalliques
14 : autres industries extractives
15 : industries alimentaires
16 : industrie du tabac
17 : industrie textile
18 : industrie de l'habillement et des fourrures
19 : industrie du cuir et de la chaussure
20 : travail du bois et fabrication d'articles en bois
21 : industrie du papier et du carton
22 : édition, imprimerie, reproduction
23 : cokéfaction, raffinage, industries nucléaires
24 : industrie chimique
25 : industrie du caoutchouc et des plastiques
26 : fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
27 : métallurgie

28 : travail des métaux
 29 : fabrication de machines et équipements
 30 : fabrication de machines de bureau et de matériel informatique
 31 : fabrication de machines et appareils électriques
 32 : fabrication d'équipements de radio, télévision et communication
 33 : fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
 34 : industrie automobile
 35 : fabrication d'autres matériels de transport
 36 : fabrication de meubles; industries diverses
 37 : récupération
 40 : production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
 41 : captage, traitement et distribution d'eau
 45 : construction
 50 : commerce et réparation automobile
 51 : commerce de gros et intermédiaires du commerce
 52 : commerce de détail et réparation d'articles domestiques
 55 : hôtels et restaurants
 60 : transports terrestres
 61 : transports par eau
 62 : transports aériens
 63 : services auxiliaires des transports
 64 : postes et télécommunications
 65 : intermédiations financière
 66 : assurance
 67 : auxiliaires financiers et d'assurance
 70 : activités immobilières
 71 : location sans opérateur
 72 : activités informatiques
 73 : recherche et développement
 74 : services divers fournis principalement aux entreprises
 75 : administration publique
 80 : éducation
 85 : santé et action sociale
 90 : assainissement, voirie et gestion des déchets
 91 : activités associatives
 92 : activités récréatives, culturelles et sportives
 93 : services personnels
 95 : services domestiques
 99 : activités extra-territoriales

Origine : question C5

ACTIVE4

Activité économique de l'établissement au dernier emploi antérieur au 31 mai 1988 (NAF93 - 4 postes)

: sans objet (FI=1 ou AA/=1 ou AFA||MFA>8806) ou non renseigné
 A : agriculture
 I : industrie
 C : construction
 D : tertiaire

ACTIVE7

Activité économique de l'établissement au dernier emploi antérieur au 31 mai 1988 (NAF93 - 7 postes)

: sans objet (FI=1 ou AA=2 ou AFA||MFA>8806) ou non renseigné
1 : agriculture, sylviculture, pêche
2 : industries énergétiques
3 : autres industries
4 : construction
5 : commerce et réparation
6 : éducation, santé, action sociale
7 : autre tertiaire

ACT100

Activité de l'établissement au dernier emploi (en NAF 93)

: sans objet (FI/=1 et AA/=1) ou non renseigné
voir code ACTIVE pour les modalités

AFA

Année de départ à la retraite ou de la fin du dernier emploi (inactifs et chômeurs)

: sans objet (AA/=1) ou non renseigné
29 à 93 : les deux derniers chiffres de l'année de fin d'activité

Origine : question Q6

AIDFAM

Aide familial au dernier emploi postérieur à mai 1988

: sans objet ((FI/=1) et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné
1 : la personne est "aide familial" ; elle a déclaré aider un membre de sa famille dans son travail, sans être salariée et c'est sa profession principale
2 : la personne n'est pas "aide familial"

Origine : question A2

ANCA

Année d'entrée dans l'entreprise du dernier emploi (salariés)

: sans objet (ST/=2 ou CHPUB=1) ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année d'entrée dans l'entreprise

Origine : question A14a

ANCCHOM

Ancienneté de la perte de l'emploi pour ceux qui sont au chômage à la date d'enquête (calcul en mois à partir de juin 1993)

: sans objet (FI/=2) ou indéterminé
00 : moins d'un mois
01 à 98 : 1 à 98 mois
99 : 99 mois et plus

ANCCHOMR

Ancienneté de perte d'emploi regroupée (8 postes)

: sans objet (FI/=2) ou non renseigné
1 : moins d'un mois
2 : de 1 mois à moins de 3 mois
3 : de 3 mois à moins de 6 mois
4 : de 6 mois à moins d'un an
5 : de 1 an à moins d'un an et demi
6 : de 1 an et demi à moins de 2 ans
7 : de 2 ans à moins de 3 ans
8 : de 3 ans ou plus

ANCENT

Ancienneté dans l'entreprise

: sans objet (FI/=1) ou non renseigné
<60 : en mois, si l'ancienneté est inférieure à 5 ans
65 à 98 : en années à partir de 5 ans d'ancienneté (5 ans s'écrit 65,
6 ans s'écrit 66, 10 ans s'écrit 70)
99 : 39 ans ou plus

ANCENTR

Ancienneté dans l'entreprise (regroupée)

: sans objet (FI/=1) ou non renseigné
1 : moins d'un an
2 : 1 an à moins de 5 ans
3 : 5 ans à moins de 10 ans
4 : 10 ans et plus

ANCINACT

Ancienneté de l'inactivité

: sans objet (FI/=3 à 8) ou non renseigné
1 : moins d'un mois
2 : de 1 mois à moins de 3 mois
3 : de 3 mois à moins de 6 mois
4 : de 6 mois à moins d'un an
5 : de 1 an à moins d'un an et demi
6 : de 1 an et demi à moins de 2 ans
7 : de 2 ans à moins de 3 ans
8 : de 3 ans ou plus

ANCM

Mois d'entrée dans l'entreprise du dernier emploi (salariés)

: sans objet (ST/=2 ou CHPUB=1) ou non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre

Origine : question A14a

ANCNA

Année d'entrée dans l'entreprise du dernier emploi (indépendants)

: sans objet (ST/=1 et CHPUB/=1) ou non renseigné
29 à 93 : 2 derniers chiffres de l'année d'entrée dans l'entreprise

Origine : question A8

ANCNM

Mois d'entrée dans l'entreprise du dernier emploi (indépendants)

: sans objet (ST/=1 et CHPUB/=1) ou non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre

Origine : question A8

ANCPA

Année du dernier changement de fonction dans l'entreprise

: sans objet (CHGPO/=1) ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année du dernier changement de fonction

Origine : question A14c

ANCPM

Mois du dernier changement de fonction dans l'entreprise

: sans objet (CHGPO/=1) ou non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre

Origine : question A14c

ANCR93

Ancienneté dans l'entreprise au dernier emploi postérieur à mai 1988

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné
0 : moins d'un an
1 : de 1 an à moins de 5 ans
2 : de 5 ans à moins de 10 ans
3 : de 10 ans à moins de 20 ans
4 : 20 ans et plus

Note : code créé et utilisé pour la réalisation des tableaux publiés

ASCUF

Installation à son compte au moins une fois en cours de carrière

: sans objet (ST/=2 ou CHPUB=1) ou non renseigné
1 : oui
2 : non, jamais

Origine : question A17

ASCUFA

Date de la première installation à son compte (salariés)

: sans objet (ASCUF/=1) ou non renseigné
29 à 93 : 2 derniers chiffres de l'année

Origine : question A17b

ASCUFAN

Date de la première installation à son compte (indépendants)

: sans objet (ST/=1 et CHPUB/=1) ou non renseigné
29 à 93 : 2 derniers chiffres de l'année

Origine : question A8

ASCUFAVE

Date de la première installation à son compte

: sans objet (ASCUFVE/=1) ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année

Origine : question C6

ASCUFVE

Installation à son compte au moins une fois en cours de sa carrière

: sans objet (FI=1 ou AA/=1 ou AFA||MFA>8806) ou non renseigné
1 : oui
2 : non, jamais

Origine : question C6

CHGET

Changement de poste avec ou sans changement d'entreprise

: sans objet (TR/=3,4) ou non renseigné
1 : changement de poste dans l'entreprise avec changement d'établissement
2 : changement de poste dans l'entreprise sans changement d'établissement

Origine : question A15b

CHGPO

Changement de fonction ou de poste dans l'entreprise (salariés)

: sans objet (ST/=2 OU CHPUB=1) ou non renseigné
1 : changement de fonction ou de poste depuis l'entrée dans l'entreprise
2 : pas de changement de fonction ou de poste depuis l'entrée dans l'entreprise

Origine : question A14b

CHPUB

Type de salarié

: sans objet (ST/=2)
1 : salarié mais chef de son entreprise
2 : salarié de l'Etat ou des collectivités locales
3 : autre salarié

Origine : question A3

Catégorie juridique de l'établissement du dernier emploi

: sans objet ou non renseigné dans SIRENE
 1100 : Artisan-commerçant
 1200 : Commerçant
 1300 : Artisan (civil)
 1400 : Officier public ou ministériel
 1500 : Profession libérale
 1600 : Exploitant agricole
 1700 : Agent commercial
 1800 : Associé-gérant de société
 1900 : (autre) Personne physique
 2100 : Indivision s.a.i.
 2110 : Indivision entre personnes physiques
 2120 : Indivision avec personne morale
 2200 : Société créée de fait s.a.i.
 2210 : Société créée de fait entre personnes physiques
 2220 : Société créée de fait avec personne morale
 2300 : Société en participation s.a.i.
 2310 : Société en participation entre personnes physiques
 2320 : Société en participation avec personne morale
 2900 : (autre) Groupement de droit privé non doté
 de la personnalité morale
 3110 : Représentation ou agence commerciale d'état ou d'organisme
 public étranger immatriculée au RCS
 3120 : Société étrangère immatriculée au RCS
 3205 : Organisation internationale
 3210 : Etat, collectivité ou établissement public étranger
 3220 : Société étrangère non immatriculée au
 registre du commerce et des sociétés
 3290 : (autre) Personne morale de droit étranger
 4110 : Etablissement public national à caractère industriel ou
 commercial doté d'un comptable public
 4120 : Etablissement public national à caractère industriel ou
 commercial non doté d'un comptable public
 4140 : Etablissement public local à caractère industriel ou commercial
 4150 : Régie d'une collectivité locale à caractère
 industriel ou commercial
 5191 : Société de caution mutuelle
 5192 : Banque populaire
 5193 : Caisse de crédit maritime mutuel
 5194 : Caisse (fédérale) de crédit mutuel
 5202 : Société en nom collectif
 5203 : Société en nom collectif coopérative
 5306 : Société en commandite simple
 5307 : Société en commandite simple coopérative
 5308 : Société en commandite par actions
 5309 : Société en commandite par actions coopérative
 5410 : SARL nationale
 5415 : SARL d'économie mixte
 5422 : Société immobilière pour le commerce et l'industrie en SARL
 5426 : Société immobilière de gestion
 5430 : SAFER en SARL
 5431 : Société mixte d'intérêt agricole en SARL
 5432 : Société d'intérêt collectif agricole (SICA) en SARL
 5442 : SARL d'attribution
 5443 : SARL coopérative de construction
 5451 : SARL coopérative de consommation
 5453 : SARL coopérative artisanale
 5454 : SARL coopérative d'intérêt maritime
 5455 : SARL coopérative de transports
 5458 : SARL coopérative ouvrière de production et de crédit (SCOP)
 5459 : SARL union des sociétés coopératives
 5460 : (autre) SARL coopérative
 5498 : SARL unipersonnelle
 5499 : (autre) Société à responsabilité limitée
 5505 : SA à participation ouvrière à conseil d'administration
 5510 : SA nationale à conseil d'administration
 5515 : SA d'économie mixte à conseil d'administration
 5520 : Société d'investissement à capital variable (SICAV)

à conseil d'administration
 5522 : Société immobilière pour le commerce et l'industrie (SICOMI)
 anonyme à conseil d'administration
 5525 : Société immobilière d'investissement anonyme
 à conseil d'administration
 5530 : SAFER anonyme à conseil d'administration
 5531 : Société mixte d'intérêt agricole anonyme
 à conseil d'administration
 5532 : Société d'intérêt collectif agricole (SICA) anonyme
 à conseil d'administration
 5542 : Société d'attribution anonyme à conseil d'administration
 5543 : Société coopérative de construction anonyme
 à conseil d'administration
 5546 : SA de HLM à conseil d'administration
 5547 : SA coopérative de production de HLM à conseil d'administration
 5548 : SA de crédit immobilier à conseil d'administration
 5551 : SA coopérative de consommation à conseil d'administration
 5552 : SA coopérative de commerçants-détaillants
 à conseil d'administration
 5553 : SA coopérative artisanale à conseil d'administration
 5554 : SA coopérative (d'intérêt) maritime à conseil d'administration
 5555 : SA coopérative de transports à conseil d'administration
 5558 : SA coopérative ouvrière de production et de crédit (SCOP)
 à conseil d'administration
 5559 : SA union de sociétés coopératives à conseil d'administration
 5560 : (autre) SA coopérative à conseil d'administration
 5599 : Autre SA à conseil d'administration
 5605 : SA à participation ouvrière à directoire
 5610 : SA nationale à directoire
 5615 : SA d'économie mixte à directoire
 5620 : Société d'investissement à capital variable (SICAV) à directoire
 5622 : Société immobilière pour le commerce et l'industrie (SICOMI)
 anonyme à directoire
 5625 : Société immobilière d'investissement anonyme à directoire
 5630 : SAFER anonyme à directoire
 5631 : Société mixte d'intérêt agricole anonyme à directoire
 5632 : Société d'intérêt collectif agricole (SICA) anonyme à directoire
 5642 : Société d'attribution anonyme à directoire
 5643 : Société coopérative de construction anonyme à directoire
 5646 : SA de HLM à directoire
 5647 : Société coopérative de production de HLM anonyme à directoire
 5648 : SA de crédit immobilier à directoire
 5651 : SA coopérative de consommation à directoire
 5652 : SA coopérative de commerçants-détaillants à directoire
 5653 : SA coopérative artisanale à directoire
 5654 : SA coopération (d'intérêt) maritime à directoire
 5655 : SA coopérative de transport à directoire
 5658 : SA coopérative ouvrière de production et de crédit à directoire
 5659 : SA union de sociétés coopératives à directoire
 5660 : (autre) SA coopérative à directoire
 5699 : (autre) SA à directoire
 6100 : Caisse d'Epargne et de Prévoyance
 6200 : Groupement d'intérêt économique
 6316 : Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA)
 6317 : Société coopérative agricole
 6318 : Union de sociétés coopératives agricoles
 6411 : Société d'assurance à forme mutuelle
 6412 : Société mutuelle d'assurances
 6413 : Union de sociétés mutuelles d'assurances
 6414 : Autre société non commerciale d'assurances
 6521 : Société civile de placement collectif immobilier (SCPI)
 6532 : Société d'intérêt collectif agricole (SICA) civile
 6533 : Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)
 6534 : Groupement foncier agricole
 6535 : Groupement agricole foncier
 6536 : Groupement forestier
 6537 : Groupement pastoral
 6539 : Société civile foncière
 6540 : Société civile immobilière
 6541 : Société civile immobilière de construction-vente
 6542 : Société civile d'attribution
 6543 : Société civile coopérative de construction
 6554 : Société civile coopérative (d'intérêt) maritime
 6558 : Société civile coopérative entre médecins
 6560 : Autre société civile coopérative
 6561 : Société civile professionnelle (SCP) d'avocats
 6562 : SCP d'avocats aux conseils

6563 : Société civile professionnelle (SCP) d'avoués d'appel
6564 : Société civile professionnelle (SCP) d'huissiers
6565 : Société civile professionnelle (SCP) de notaires
6566 : SCP de commissaires-priseurs
6567 : SCP de greffiers de tribunal de commerce
6568 : SCP de conseils juridiques
6569 : SCP de commissaires aux comptes
6571 : Société civile professionnelle (SCP) de médecins
6572 : Société civile professionnelle (SCP) de dentistes
6573 : Société civile professionnelle (SCP) d'infirmiers
6574 : SCP de masseurs-kinésithérapeutes
6575 : SCP de directeurs de laboratoire d'analyse médicale
6576 : SCP de vétérinaires
6577 : SCP de géomètres-experts
6578 : SCP d'architectes
6585 : (autre) Société civile professionnelle
6589 : Société civile de moyens
6595 : Caisse (locale) de crédit mutuel
6596 : Caisse de crédit agricole mutuel
6598 : Exploitation agricole à responsabilité limitée
6599 : (autre) Société civile
7111 : Autorité constitutionnelle
7112 : Autorité administrative indépendante
7113 : Ministère
7120 : Service central d'un ministère
7130 : Service du ministère des PTT
7150 : Service du ministère de la Défense
7160 : Service extérieur à compétence nationale d'un ministère
7171 : Service extérieur de l'Etat à compétence (inter-) régionale
7172 : Service extérieur de l'Etat à compétence (inter-) départementale
7179 : (autre) Service extérieur de l'Etat à compétence territoriale
7190 : Ecole nationale non dotée de la personnalité morale
7210 : Commune
7220 : Département
7225 : Territoire d'outre-mer
7229 : (autre) Collectivité territoriale
7230 : Région
7312 : Commune associée
7313 : Section de commune
7314 : Ensemble urbain
7321 : Association syndicale autorisée
7322 : Association foncière urbaine
7331 : Etablissement public local d'enseignement
7341 : Secteur de commune
7342 : District urbain
7343 : Communauté urbaine
7345 : Syndicat intercommunal à vocation multiple
7349 : (autre) Etablissement public local de coopération non spécialisé
7351 : Institution interdépartementale
7352 : Institution interrégionale
7353 : Syndicat intercommunal à vocation unique
7354 : Syndicat mixte communal
7355 : Autre syndicat mixte
7356 : Commission syndicale pour la gestion des biens indivis des communes
7361 : Centre communal d'action sociale
7362 : Caisse des écoles
7363 : Caisse de crédit municipal
7364 : Etablissement d'hospitalisation
7365 : Syndicat interhospitalier
7366 : Etablissement public local social et médico-social
7371 : Office public d'habitation à loyer modéré
7372 : Service départemental d'incendie
7373 : Etablissement public local culturel
7379 : (autre) Etablissement public administratif local
7381 : Organisme consulaire
7382 : Etablissement public national ayant fonction d'administration centrale
7383 : Etablissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel
7384 : (autre) Etablissement public national d'enseignement
7385 : (autre) Etablissement public national administratif à compétence territoriale limitée
7389 : Etablissement public national à caractère administratif
7410 : Groupement d'intérêt public
7430 : Etablissement public des cultes d'Alsace-Lorraine
7450 : Cercle et foyer dans les armées

7490 : (autre) Personne morale de droit administratif
 7510 : Service d'une collectivité locale à comptabilité distincte
 7520 : Régie d'une collectivité locale non dotée
 de la personnalité morale
 8110 : Régime général de la Sécurité Sociale
 8120 : Régime spécial de Sécurité Sociale
 8130 : Institution de Prévoyance
 8140 : Mutualité sociale agricole
 8150 : Régime maladie des non-salariés non agricoles
 8160 : Régime vieillesse ne dépendant pas du régime
 général de la Sécurité Sociale
 8170 : Régime d'assurance chômage
 8190 : (autre) Régime de prévoyance sociale
 8210 : Société mutualiste
 8250 : Assurance mutuelle agricole
 8290 : Autre organisme mutualiste
 8300 : Comité d'entreprise s.a.i.
 8310 : Comité (central) d'entreprise
 8311 : Comité d'établissement
 8410 : Syndicat de salariés
 8420 : Syndicat patronal
 8450 : Ordre professionnel ou assimilé
 8470 : Centre technique industriel ou comité
 professionnel du développement économique
 8490 : (autre) Organisme professionnel
 9110 : Syndicat de copropriété
 9150 : Association syndicale libre
 9210 : Association non déclarée
 9220 : Association déclarée
 9230 : Association déclarée, reconnue d'utilité publique
 9240 : Congrégation
 9260 : Association de droit local
 9300 : Fondation
 9900 : (autre) Personne morale de droit privé

CSAL

Conséquences du changement de poste sur le salaire

: sans objet (TR/=3,4,5) ou non renseigné
 1 : le salaire a augmenté tout de suite ou peu de temps après
 2 : le salaire est resté stable
 3 : le salaire a diminué

Origine : question A16

Dernière catégorie socio-professionnelle d'actif

- : n'a jamais eu d'emploi (FI/=1 et AA/=1)
- 10 : agriculteurs sans autre indication
- 11 : agriculteurs sur petite exploitation
- 12 : agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13 : agriculteurs sur grande exploitation
- 21 : artisans
- 22 : commerçants et assimilés
- 23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 : professions libérales
- 33 : cadres de la fonction publique
- 34 : professeurs, professions scientifiques
- 35 : professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- 42 : instituteurs et assimilés
- 43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 : clergé, religieux
- 45 : professions intermédiaires administratives
de la fonction publique
- 46 : professions intermédiaires administratives
et commerciales des entreprises
- 47 : techniciens
- 48 : contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 : employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 : policiers et militaires
- 54 : employés administratifs d'entreprise
- 55 : employés de commerce
- 56 : personnels des services directs aux particuliers
- 62 : ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 : ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 : chauffeurs
- 65 : ouvriers qualifiés de la manutention,
du magasinage et du transport
- 67 : ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 : ouvriers agricoles

CSER

Dernière catégorie socio-professionnelle d'actif regroupée

	: n'a jamais eu d'emploi (FI/=1 et AA/=1)
10	: agriculteurs
21	: artisans
22	: commerçants et assimilés
23	: chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	: professions libérales
32	: cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
36	: cadres d'entreprise
41	: professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
46	: professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	: techniciens
48	: contremaîtres, agents de maîtrise
51	: employés de la fonction publique
54	: employés administratifs d'entreprise
55	: employés de commerce
56	: personnels des services directs aux particuliers
61	: ouvriers qualifiés
66	: ouvriers non qualifiés
69	: ouvriers agricoles

Catégorie socio-professionnelle à la date de l'enquête (niveau détaillé)

- 11 : agriculteurs sur petite exploitation
- 12 : agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13 : agriculteurs sur grande exploitation
- 21 : artisans
- 22 : commerçants et assimilés
- 23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 : professions libérales
- 33 : cadres de la fonction publique
- 34 : professeurs, professions scientifiques
- 35 : professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- 42 : instituteurs et assimilés
- 43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 : clergé, religieux
- 45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 : techniciens
- 48 : contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 : employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 : policiers et militaires
- 54 : employés administratifs d'entreprise
- 55 : employés de commerce
- 56 : personnels des services directs aux particuliers
- 62 : ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 : ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 : chauffeurs
- 65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 : ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 : ouvriers agricoles
- 71 : anciens agriculteurs exploitants
- 72 : anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 74 : anciens cadres
- 75 : anciennes professions intermédiaires
- 77 : anciens employés
- 78 : anciens ouvriers
- 81 : chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 83 : militaires du contingent
- 84 : élèves, étudiants
- 85 : personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
- 86 : personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

CSTOTR

Catégorie socio-professionnelle regroupée à la date de l'enquête

10 : agriculteurs exploitants
21 : artisans
22 : commerçants et assimilés
23 : chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus
31 : professions libérales
32 : cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
36 : cadres d'entreprise
41 : professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 : techniciens
48 : contremaîtres, agents de maîtrise
51 : employés de la fonction publique
54 : employés administratifs d'entreprise
55 : employés de commerce
56 : personnels des services directs aux particuliers
61 : ouvriers qualifiés
66 : ouvriers non qualifiés
69 : ouvriers agricoles
71 : anciens agriculteurs exploitants
72 : anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73 : anciens cadres et professions intermédiaires
76 : anciens employés et ouvriers
81 : chômeurs n'ayant jamais travaillé
82 : inactifs divers (autres que retraités)
83 : militaires du contingent

CT

Numéro de canton du lieu de résidence à la date de l'enquête

01 à 99 : numéro de canton

CTLT

Numéro de canton du lieu de travail au dernier emploi postérieur à mai 1988

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806))
ou non renseigné
01 à 99 : numéro de canton

Existence d'un contrat d'apprentissage

- : sans objet (ST/=2 ou CHPUB=1) ou non renseigné
- 1 : apprenti sous contrat
- 2 : en période d'essai
- 3 : en stage d'entrée dans la profession (avocat stagiaire, expert-comptable, stagiaire, etc.)
- 4 : aucune de ces situations

Origine : question Alld

Département de l'établissement employeur (salariés)

- : sans objet (lieu de travail hors de France ou dans l'agriculture ou dans les services domestiques) ou non renseigné
- 01 : Ain
- 02 : Aisne
- 03 : Allier
- 04 : Alpes-de-Haute Provence
- 05 : Hautes-Alpes
- 06 : Alpes-Maritimes
- 07 : Ardèche
- 08 : Ardennes
- 09 : Ariège
- 10 : Aube
- 11 : Aude
- 12 : Aveyron
- 13 : Bouches-du-Rhône
- 14 : Calvados
- 15 : Cantal
- 16 : Charente
- 17 : Charente-Maritime
- 18 : Cher
- 19 : Corrèze
- 2A : Corse-du-Sud
- 2B : Haute-Corse
- 21 : Côte-d'Or
- 22 : Côtes-d'Armor
- 23 : Creuse
- 24 : Dordogne
- 25 : Doubs
- 26 : Drôme
- 27 : Eure
- 28 : Eure-et-Loir
- 29 : Finistère
- 30 : Gard
- 31 : Haute-Garonne
- 32 : Gers
- 33 : Gironde
- 34 : Hérault
- 35 : Ille-et-Vilaine
- 36 : Indre
- 37 : Indre-et-Loire
- 38 : Isère
- 39 : Jura
- 40 : Landes
- 41 : Loir-et-Cher
- 42 : Loire
- 43 : Haute-Loire
- 44 : Loire-Atlantique

45 : Loiret
 46 : Lot
 47 : Lot-et-Garonne
 48 : Lozère
 49 : Maine-et-Loire
 50 : Manche
 51 : Marne
 52 : Haute-Marne
 53 : Mayenne
 54 : Meurthe-et-Moselle
 55 : Meuse
 56 : Morbihan
 57 : Moselle
 58 : Nièvre
 59 : Nord
 60 : Oise
 61 : Orne
 62 : Pas-de-Calais
 63 : Puy-de-Dôme
 64 : Pyrénées-Atlantiques
 65 : Hautes-Pyrénées
 66 : Pyrénées-Orientales
 67 : Bas-Rhin
 68 : Haut-Rhin
 69 : Rhône
 70 : Haute-Saône
 71 : Saône-et-Loire
 72 : Sarthe
 73 : Savoie
 74 : Haute-Savoie
 75 : Ville de Paris
 76 : Seine-Maritime
 77 : Seine-et-Marne
 78 : Yvelines
 79 : Deux-Sèvres
 80 : Somme
 81 : Tarn
 82 : Tarn-et-Garonne
 83 : Var
 84 : Vaucluse
 85 : Vendée
 86 : Vienne
 87 : Haute-Vienne
 88 : Vosges
 89 : Yonne
 90 : Territoire de Belfort
 91 : Essonne
 92 : Hauts-de-Seine
 93 : Seine-Saint-Denis
 94 : Val-de-Marne
 95 : Val-d'Oise

Origine : question A13

DEPETAN

Département de l'établissement (indépendants et aides familiaux)

: sans objet (lieu de travail hors de France ou dans l'agriculture
 ou dans les services domestiques) ou non renseigné
 voir code DEPETA pour les modalités

Origine : question A7

DEPLT

Département du lieu de travail au dernier emploi postérieur à mai 1988

: sans objet (lieu de travail hors de France ou dans l'agriculture ou dans les services domestiques) ou non renseigné
voir code DEPETA pour les modalités

Note : code à utiliser. Renseigné à partir des réponses de l'enquête et complété à l'aide du répertoire SIRENE

DEPLTQI

Département du lieu de travail au dernier emploi postérieur à mai 1988

: sans objet (lieu de travail hors de France ou dans l'agriculture ou dans les services domestiques) ou non renseigné
voir code DEPETA pour les modalités

Note : utiliser de préférence DEPLT. Code renseigné à partir des réponses de l'enquête (DEPETA et DEPETAN)

DET

Existence et type de contrat de travail à durée déterminée ou saisonnier

: sans objet (ST/=2 ou CHPUB=1) ou non renseigné
1 : a un contrat saisonnier
2 : a un autre contrat de travail à durée déterminée
3 : n'a ni l'un ni l'autre

Origine : question A11

DUDETM

Durée prévue du contrat de travail à durée déterminée ou saisonnier

: sans objet (DET/= 1,2) ou non renseigné
00 à 99 : nombre de mois

Origine : question A11

DUINTS

Durée totale en semaines de la mission actuelle pour les intérimaires

 : sans objet (INTERIM/=1) ou non renseigné
00 : le salarié est inemployé actuellement mais doit être très
 prochainement envoyé en mission
01 : mission d'une semaine ou moins d'une semaine
02 à 99 : nombre de semaines

Origine : question Alla

DURPE93

Ancienneté dans la vie professionnelle en 1993

 : sans objet (FI/=1) ou non renseigné
1 : moins de cinq ans
2 : de 5 à moins de 10 ans
3 : de 10 à moins de 20 ans
4 : de 20 à moins de 30 ans
5 : 30 ans et plus

Note : code créé et utilisé pour la réalisation des tableaux publiés

DUSTAGES

Durée totale du stage prévue (en semaines)

 : sans objet (STJ/=1) ou non renseigné
01 à 98 : nombre de semaines
99 : 99 semaines ou plus

Origine : question All

ENCAD

Encadrement d'autres salariés dans le travail

 : sans objet (ST/= 2 ou CHPUB=1) ou non renseigné
1 : a un ou plusieurs salariés sous ses ordres ou son autorité
2 : n'a pas de salariés sous ses ordres ou son autorité

Origine : question A9

Occupation principale

- 1 : exerce une profession, à son compte ou comme salarié, même à temps partiel. Aide un membre de sa famille dans son travail même sans être rémunéré. Est apprenti, stagiaire rémunéré, élève-fonctionnaire, intérimaire, TUC, etc...
- 2 : chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)
- 3 : étudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré
- 4 : militaire du contingent
- 5 : retraité (ancien salarié) ou préretraité
- 6 : retiré des affaires (ancien agriculteur, ancien artisan, ancien commerçant...)
- 7 : femme au foyer
- 8 : autre inactif (y compris les personnes ne touchant qu'une pension de reversion et les personnes invalides)

Origine : question Q5

Occupation principale très regroupée

- 1 : actif occupé (FI=1)
- 2 : chômeur (FI=2)
- 3 : inactif (FI=3 à 8)

FONCT

Fonction principale dans le dernier emploi

: sans objet (ST/=2 ou CHPUB=1)
10 : production, fabrication ou chantier
11 : production
12 : fabrication
13 : chantiers
20 : installation, entretien, réglage ou réparation
21 : installation
22 : entretien
23 : réglage
24 : réparation
30 : nettoyage, gardiennage ou travail ménager
31 : nettoyage
32 : gardiennage
33 : travail ménager
40 : manutention, magasinage ou transports
41 : manutention
42 : magasinage
43 : transports
50 : guichet, saisie, standard ou secrétariat
51 : guichet
52 : saisie
53 : standard
54 : secrétariat
60 : gestion, comptabilité ou fonctions administratives
61 : gestion
62 : comptabilité
63 : fonctions administratives
70 : commerce, vente ou technico-commercial
71 : commerce
72 : vente
73 : technico-commercial
80 : recherche, études, méthodes ou informatique
81 : recherche
82 : études
83 : méthodes
84 : informatique
90 : directeur général, ou adjoint direct du directeur général
91 : directeur général
92 : adjoint direct du directeur général
00 : enseignement, santé, information ou autre cas
01 : enseignement
02 : santé
03 : information
04 : autre cas

Origine : question A10

GOLD

Statut de l'enquêté et taille de l'entreprise au dernier emploi postérieur à mai 1988

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806))
110 : à son compte ou salarié mais chef de sa propre entreprise
120 : aide familial
210 : salarié de l'état
220 : salarié des collectivités locales (yc HLM, hôpitaux publics)
240 : salarié des entreprises nationalisées (yc entreprises publiques ou nationales et organismes de Sécurité Sociale)
250 : salarié des entreprises privées de taille non déclarée
251 : salarié des entreprises privées de 1 à 9 salariés
252 : salarié des entreprises privées de 10 à 49 salariés
253 : salarié des entreprises privées de 50 à 499 salariés
254 : salarié des entreprises privées de 500 salariés ou plus

GOLDTOT

Statut de l'enquêté et taille de l'entreprise à la date de l'enquête

: sans objet (FI/=1) ou non renseigné
voir code GOLD pour les modalités

GS

Dernier groupe socio-professionnel d'actif (1er chiffre de CSE)

: n'a jamais eu d'emploi (FI/=1 et AA/=1)
1 : agriculteurs exploitants
2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
4 : professions intermédiaires
5 : employés
6 : ouvriers

GSPDER

Groupe socioprofessionnel détaillé au dernier emploi postérieur à
mai 1988

: sans objet (FI/=1 ou (AA/=1 et AFA||MFA<8806))
1 : agriculteurs exploitants
2 : artisans, commerçants, chefs d'entreprises
3 : cadres
4 : professions intermédiaires
5 : employés
6 : ouvriers qualifiés
7 : ouvriers non qualifiés

Note : code créé et utilisé pour la réalisation des tableaux publiés

GSP93

Groupe socioprofessionnel détaillé en 1993

: sans objet (FI/=1)
voir code GSPDER pour les modalités

Note : code créé et utilisé pour la réalisation des tableaux publiés

GSTOT

Groupe socio-professionnel à la date de l'enquête

1 : agriculteurs exploitants
2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
4 : professions intermédiaires
5 : employés
6 : ouvriers
7 : retraités
8 : autres personnes sans activité professionnelle

INDEP

Statut juridique du chef d'entreprise

: sans objet (ST/=1 et CHPUB/=1) ou non renseigné
1 : salarié de sa propre entreprise
2 : gérant majoritaire de SARL, gérant libre
3 : associé(e) ou co-exploitant(e)
4 : collaborateur non salarié d'une entreprise
5 : autre indépendant ou chef d'entreprise individuelle

Origine : question A4

INDRESTE

Indicateur de chiffrage de la NAP au dernier emploi par table de passage

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806))
0 : obtention par appariement avec le fichier de basculement NAP/NAF de janvier 1993
1 : calcul par table de passage NAP/NAF

INTERIM

Existence d'un emploi intérimaire

: sans objet (ST/=2 ou CHPUB=1) ou non renseigné
1 : la personne est intérimaire
2 : la personne n'est pas intérimaire

Origine : question A1a

MFA

Mois de départ à la retraite ou de la fin du dernier emploi
(pour les inactifs ou les chômeurs)

: sans objet (AA/=1) ou non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre

Origine : question Q6

MISCOM1

Conditions d'installation à son compte

: sans objet (ST/=1 et CHPUB/=1) ou non renseigné
1 : en créant sa propre entreprise, son cabinet
2 : en reprenant ou rachetant une entreprise

Origine : question A5

MISCOM2

Précédent chef de l'entreprise

: sans objet (MISCOM1/=2) ou non renseigné
1 : père ou mère
2 : l'un des beaux-parents ou conjoint
3 : l'ancien patron
4 : un tiers

Origine : question A5

MISCOM3

Existence d'associés lors de l'installation à son compte

: sans objet (ST/=1 et CHPUB/=1) ou non renseigné
1 : oui, avec l'un des parents
2 : oui, avec l'un des beaux-parents ou le conjoint
3 : oui, avec un partenaire sans lien familial
4 : non

Origine : question A5

MZEFEZE

Modification de zones d'emploi des lieux de résidence entre la fin des études initiales et 1993

: sans objet ou non renseigné
1 : il y a eu un changement
2 : il n'y a pas eu de changement

NAF

Activité économique de l'établissement au dernier emploi si postérieur au 31 mai 1988 (en NAF93)

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806))
voir "Nomenclatures d'activités et de produits" pour les modalités

NAFG16

Activité de l'établissement au dernier emploi en NAF (16 postes)

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806))
EA : agriculture, sylviculture et pêche
EB : industries énergétiques
EC : autres industries de biens intermédiaires
ED : industries de biens d'équipement
EE : industries de biens de consommation durables
EF : industries agricoles et alimentaires
EG : industries de biens de consommation non durables
EH : construction
EJ : commerce et réparations
EK : transports
EL : activités immobilières
EM : activités financières
EN : services aux entreprises
EP : services aux particuliers
EQ : éducation, santé, action sociale
ER : administration

NAFG4

Activité de l'établissement au dernier emploi en NAF (4 postes)

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806))
A : agriculture
I : industrie
C : construction
T : tertiaire

NAFG83

Activité de l'établissement au dernier emploi en NAF (83 postes)

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806))
01Z : agriculture, chasse, services annexes
02Z : sylviculture, exploitation forestière, services annexes
05Z : pêche, aquaculture
10Z : extraction de houille, lignite, tourbe, uranium
11Z : extraction d'hydrocarbure; services annexes
14Z : autres industries extractives yc minerais métalliques

15A : industrie de la viande et du lait
 15B : autres industries alimentaires
 15C : industrie des boissons
 16Z : industrie du tabac
 17Z : industrie textile
 18Z : industrie de l'habillement et des fourrures
 19Z : industries du cuir et de la chaussure
 20Z : travail du bois et fabrication d'articles en bois
 21Z : industrie du papier et du carton
 22Z : édition, imprimerie, reproduction
 23Z : cokéfaction, raffinage, industries nucléaires
 24A : chimie, parachimie
 24B : industries pharmaceutique, de la parfumerie et des produits d'entretien
 25A : industrie du caoutchouc
 25B : transformation des matières plastiques
 26Z : fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
 27Z : métallurgie
 28A : transformation des métaux
 28B : chaudronnerie, fabrication de structures métalliques
 29A : fabrication de machines et équipements professionnels
 29B : fabrication d'armes et de munitions
 29C : fabrication d'appareils domestiques
 30Z : fabrication de machines de bureau et de matériel informatiques
 31A : fabrication de moteurs, de génératrices et de transformateurs électriques
 31B : fabrication de matériel électrique
 32A : fabrication de composants électroniques
 32B : fabrication d'appareils d'émission et de transmission
 32C : fabrication d'appareil de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image
 33A : fabrication de matériel médico-chirurgical, de mesure, et de contrôle
 33B : fabrication de matériels optique, photographique et d'horlogerie
 34Z : industrie automobile
 35A : construction navale, aéronautique et ferroviaire
 35B : fabrication de cycles et motocycles
 36A : fabrication de meubles
 36B : fabrication de bijoux et d'instruments de musique
 36C : fabrication d'articles de sport, de jeux et industries diverses
 37Z : récupération
 40A : production et distribution d'électricité et de chaleur
 40B : production et distribution de gaz
 41Z : captage, traitement et distribution d'eau
 45Z : construction
 50Z : commerce et réparation automobile
 51A : intermédiaires du commerce de gros
 51B : commerce de gros en produits agro-alimentaires
 51C : commerce de gros de biens de consommation non alimentaires
 51D : commerce de gros inter-industriel
 52A : commerce de détail en magasin non spécialisé
 52B : commerce de détail en magasin spécialisé et hors magasin
 52C : réparation d'articles personnels et domestiques
 55Z : hôtels et restaurants
 60A : transports ferroviaires
 60B : autres transports terrestres
 61Z : transports par eau
 62Z : transports aériens
 63Z : services auxiliaires des transports
 64Z : postes et télécommunications
 65Z : intermédiation financière
 66Z : assurance
 67Z : auxiliaires financiers et d'assurances
 70Z : activités immobilières
 71Z : location sans opérateur
 72Z : activités informatiques
 73Z : recherche et développement
 74A : conseils et assistance divers
 74B : sélection et fourniture de personnel
 74C : autres services opérationnels
 75Z : administration publique
 80Z : éducation
 85A : santé
 85B : action sociale
 90Z : assainissement, voirie, gestion des déchets
 91Z : activités associatives
 92A : activités audiovisuelles

92B : autres activités récréatives, culturelles et sportives
93Z : services personnels
95Z : services domestiques
99Z : activités extraterritoriales

NAP

Activité économique de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988 (niveau 600 de la NAP 1973)

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA|)MFA<8806))
0100, etc. : voir nomenclature NAP niveau 600 pour les autres modalités

NAP1

Activité économique de l'établissement au dernier emploi (niveau 100 de la NAP 1973) postérieur à 1988

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA|)MFA<8806))
01 : agriculture
02 : sylviculture et exploitation forestière
03 : pêche
04 : production de combustibles minéraux solides et cokéfaction
05 : production de pétrole et de gaz naturel
06 : production et distribution d'électricité
07 : distribution de gaz
08 : distribution d'eau et chauffage urbain
09 : extraction et préparation de minerai de fer
10 : sidérurgie
11 : première transformation de l'acier
12 : extraction et préparation de minerais non ferreux
13 : métallurgie et première transformation des métaux non ferreux
14 : production de minéraux divers
15 : production de matériaux de construction et de céramique
16 : industrie du verre
17 : industrie chimique de base
18 : parachimie
19 : industrie pharmaceutique
20 : fonderie
21 : travail des métaux
22 : fabrication de machines agricoles
23 : fabrication de machines-outils
24 : production d'équipement industriel
25 : fabrication de matériel de manutention, de matériel pour les mines, la sidérurgie, le génie civil
26 : industrie de l'armement
27 : fabrication de machines de bureau et de matériel de traitement de l'information
28 : fabrication de matériel électrique
29 : fabrication de matériel électronique ménager et professionnel
30 : fabrication d'équipement ménager
31 : construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre
32 : construction navale
33 : construction aéronautique
34 : fabrication d'instruments et matériels de précision
35 : industrie de la viande
36 : industrie laitière
37 : fabrication de conserves
38 : boulangerie, pâtisserie
39 : travail du grain
40 : fabrication de produits alimentaires divers
41 : fabrication de boissons et alcools
42 : transformation du tabac

- 43 : industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques
- 44 : industrie textile
- 45 : industrie du cuir
- 46 : industrie de la chaussure
- 47 : industrie de l'habillement
- 48 : travail mécanique du bois
- 49 : industrie de l'ameublement
- 50 : industrie du papier et du carton
- 51 : imprimerie, presse, édition
- 52 : industrie du caoutchouc
- 53 : transformation des matières plastiques
- 54 : industries diverses
- 55 : industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole
- 56 : récupération
- 57 : commerce de gros alimentaire
- 58 : commerce de gros non alimentaire
- 59 : commerce de gros inter-industriel
- 60 : intermédiaires du commerce
- 61 : commerce de détail d'alimentation générale de grande surface
- 62 : commerce de détail alimentaire de proximité ou spécialisé
- 63 : commerce de détail non alimentaire non spécialisé
- 64 : commerce de détail non alimentaire spécialisé
- 65 : réparation et commerce de l'automobile
- 66 : réparations diverses
- 67 : hôtels, cafés, restaurants
- 68 : transports ferroviaires
- 69 : transports routiers, transports urbains, transports par conduite
- 70 : navigation intérieure
- 71 : transports maritimes et navigation côtière
- 72 : transports aériens
- 73 : activités annexes des transports et entrepôts
- 74 : auxiliaires de transport et agences de voyages
- 75 : télécommunications et postes
- 76 : holdings
- 77 : activités d'études, de conseil et d'assistance
- 78 : auxiliaires financiers et d'assurances
- 79 : promoteurs et sociétés immobilières
- 80 : location de biens domestiques et industriels
- 81 : location de biens immobiliers
- 82 : enseignement (services marchands)
- 83 : recherche (services marchands)
- 84 : santé (services marchands)
- 85 : action sociale (services marchands)
- 86 : services récréatifs, culturels et sportifs (marchands)
- 87 : services divers (marchands)
- 88 : assurances
- 89 : institutions financières
- 90 : administration générale
- 91 : prévoyance et sécurité sociale
- 92 : enseignement (services non marchands)
- 93 : recherche (services non marchands)
- 94 : santé (services non marchands)
- 95 : action sociale (services non marchands)
- 96 : services récréatifs, culturels et sportifs (non marchands)
- 97 : services divers fournis à la collectivité (non marchands)
- 98 : services domestiques
- 99 : représentation diplomatique étrangère en France ; organismes internationaux

NAP1N

Activité économique de l'entreprise au dernier emploi (niveau 100 de la NAP 1973)

: sans objet ou non renseigné
voir code NAP1 pour les modalités

NSE

Nombre de salariés employés, pour les personnes qui sont à leur compte

	: sans objet (ST/=1 et CHPUB/=1) ou non renseigné
1	: n'emploie pas de salariés
2	: 1 à 2 salariés
3	: 3 à 9 salariés
4	: 10 à 49 salariés
5	: 50 à 99 salariés
6	: 100 à 199 salariés
7	: 200 à 499 salariés
8	: 500 salariés et plus

Origine : question A3

NSENT

Nombre de salariés employés dans l'entreprise

	: sans objet (ST/=2 ou CHPUB=1) ou non renseigné
1	: 0 à 2 salariés
2	: 3 à 9 salariés
3	: 10 à 49 salariés
4	: 50 à 99 salariés
5	: 100 à 199 salariés
6	: 200 à 499 salariés
7	: 500 salariés ou plus

Origine : question A13e

NSET

Nombre de salariés employés dans l'établissement employeur

	: sans objet (ST/=2 ou CHPUB=1) ou non renseigné voir code NSENT pour les modalités
--	--

Origine : question A13d

NSEVE

Nombre de salariés dans l'entreprise au dernier emploi (si antérieur au 31 mai 1988)

	: sans objet (FI=1 ou AA/=1 ou AFA MFA>8806) ou non renseigné voir code NSENT pour les modalités
--	--

Origine : question C4

OCCUP93

Occupation principale à la date d'enquête (détail des situations précaires)

- 1 : a un emploi précaire
- 2 : a un emploi non précaire
- 3 : chômeur
- 4 : élève, étudiant, appelé
- 5 : retraité
- 6 : autre inactif

Note : code créé et utilisé pour la réalisation des tableaux publiés

OCCU93

Occupation principale à la date d'enquête regroupée

- 1 : actif occupé (FI=1)
- 2 : chômeur (FI=2)
- 3 : élève, étudiant (FI=3)
- 4 : autre inactif (FI=5 à 8)

Note : code créé et utilisé pour la réalisation des tableaux publiés

OPA

Orientation des productions agricoles

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : polyculture (culture de terres labourables)
- 2 : maraîchage ou horticulture
- 3 : vignes ou arbres fruitiers
- 4 : élevage d'herbivores (bovins, ovins,...)
- 5 : élevage de granivores (porcs, volailles,...)
- 6 : polyculture - élevage
- 7 : élevage d'herbivores et de granivores
- 8 : autres

Origine : question A1

Classification de l'emploi des ouvriers

: sans objet (Q/=1,2) ou non renseigné
 1 : manoeuvre
 2 : ouvrier spécialisé OS1, OS2, OS3
 3 : ouvrier qualifié P1 ou P2 ou OQ
 4 : ouvrier hautement qualifié P3 ou OHQ
 5 : technicien d'atelier TA

Origine : question A9

P

Profession principale

: sans objet ((FI/=1) et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806))
 1101 : Agriculteurs sur petite exploitation d'agriculture générale
 1102 : Maraîchers, horticulteurs sur petite exploitation
 1103 : Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers sur petite exploitation
 1104 : Eleveurs d'herbivores sur petite exploitation
 1105 : Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur petite exploitation
 1106 : Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante
 1201 : Agriculteurs sur moyenne exploitation d'agriculture générale
 1202 : Maraîchers, horticulteurs sur moyenne exploitation
 1203 : Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers sur moyenne exploitation
 1204 : Eleveurs d'herbivores sur moyenne exploitation
 1205 : Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur moyenne exploitation
 1206 : Agriculteurs sur moyenne exploitation sans orientation dominante
 1211 : Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés
 1212 : Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés
 1213 : Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés
 1301 : Agriculteurs sur grande exploitation d'agriculture générale
 1302 : Maraîchers, horticulteurs sur grande exploitation
 1303 : Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers sur grande exploitation
 1304 : Eleveurs d'herbivores sur grande exploitation
 1305 : Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur grande exploitation
 1306 : Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante
 2101 : Artisans boulangers, pâtisseries, de 0 à 2 salariés
 2102 : Artisans boulangers, pâtisseries, de 3 à 9 salariés
 2103 : Artisans bouchers, de 0 à 2 salariés
 2104 : Artisans bouchers, de 3 à 9 salariés
 2105 : Artisans charcutiers, de 0 à 2 salariés
 2106 : Artisans charcutiers, de 3 à 9 salariés
 2107 : Autres artisans de l'alimentation
 2111 : Artisans mécaniciens en machines agricoles
 2112 : Artisans en matériel de précision
 2113 : Artisans divers du travail des métaux, de l'électromécanique
 2121 : Artisans tailleurs, couturiers et autres artisans de la confection et du textile
 2122 : Artisans fabricants en cuirs et peaux
 2131 : Artisans du meuble
 2132 : Artisans du travail mécanique du bois
 2141 : Artisans de l'imprimerie et de l'édition
 2142 : Artisans d'art
 2143 : Autres artisans de fabrication
 2151 : Artisans maçons, plâtriers
 2152 : Artisans en terrassement, travaux publics, parcs et jardins
 2153 : Artisans électriciens du bâtiment
 2154 : Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
 2155 : Artisans plombiers, couvreurs, chauffagistes
 2156 : Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
 2157 : Artisans serruriers, métalliers

2161 : Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles
 2162 : Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles
 2163 : Artisans réparateurs en électroménager
 2164 : Artisans cordonniers, réparateurs divers
 2171 : Conducteurs de taxi artisans
 2172 : Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens
 2173 : Artisans teinturiers, blanchisseurs
 2174 : Artisans des services divers
 2181 : Transporteurs routiers indépendants, de 0 à 9 salariés
 2182 : Bâteliers indépendants, de 0 à 9 salariés
 2190 : Aides familiaux non salariés ou associés d'artisans effectuant un travail administratif ou commercial
 2210 : Petits grossistes en alimentation
 2211 : Petits grossistes en produits non alimentaires
 2212 : Petits détaillants en alimentation spécialisée
 2213 : Petits détaillants en alimentation générale
 2214 : Petits détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer
 2215 : Petits détaillants en équipement de la personne, articles de sport
 2216 : Petits détaillants en quincaillerie, bricolage, bazar
 2217 : Petits détaillants en produits de luxe
 2218 : Petits détaillants en librairie, photo, disques
 2219 : Exploitants et gérants libres de station service, de 0 à 2 salariés
 2221 : Patrons de petit restaurant, café-restaurant
 2222 : Patrons de petit café, café-tabac
 2223 : Patrons de petit café associé à une autre activité
 2224 : Patrons de petit hôtel, hôtel-restaurant
 2231 : Moyens grossistes en alimentation
 2232 : Moyens grossistes en produits non alimentaires
 2233 : Moyens détaillants en alimentation
 2234 : Moyens détaillants en produits non alimentaires
 2235 : Intermédiaires indépendants du commerce, de 0 à 9 salariés
 2236 : Patrons de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés
 2241 : Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés
 2242 : Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants, de 0 à 9 salariés
 2243 : Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants, de 0 à 9 salariés
 2244 : Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés
 2245 : Professionnels de la parapsychologie, guérisseurs
 2246 : Indépendants gestionnaires d'établissement privé d'enseignement, de santé d'action sociale de 0 à 9 salariés
 2247 : Indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés
 2310 : Chefs de grande entreprise (500 salariés et plus)
 2320 : Chefs de moyenne entreprise (50 à 499 salariés)
 2331 : Chefs d'entreprise du bâtiment ou des travaux publics, de 10 à 49 salariés
 2332 : Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
 2333 : Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés
 2334 : Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés
 3111 : Médecins libéraux spécialistes
 3112 : Médecins libéraux généralistes
 3113 : Chirurgiens-dentistes (libéraux ou salariés)
 3114 : Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
 3115 : Vétérinaires (libéraux ou salariés)
 3116 : Pharmaciens libéraux
 3121 : Avocats
 3122 : Notaires
 3123 : Conseils juridiques et fiscaux, libéraux
 3124 : Experts comptables, comptables agréés, libéraux
 3125 : Ingénieurs conseils libéraux en recrutement, organisation, études économiques
 3126 : Ingénieurs conseils libéraux en études techniques
 3127 : Architectes libéraux
 3128 : Huissiers de justice, officiers ministériels et professions libérales divers
 3130 : Aides familiaux non salariés de professions libérales effectuant un travail administratif
 3311 : Personnels de direction de la fonction publique
 3312 : Ingénieurs de l'état et des collectivités locales
 3313 : Magistrats
 3314 : Inspecteurs et autres cadres A des impôts, du trésor et des

douanes
 3315 : Inspecteurs et autres cadres A des PTT
 3316 : Personnels administratifs supérieurs des collectivités locales et hôpitaux publics
 3317 : Personnels administratifs de catégorie A de l' état (sauf impôts, trésor, douanes, PTT)
 3318 : Personnes exerçant un mandat politique ou syndical
 3321 : Officiers de l'armée et de la gendarmerie (sauf généraux)
 3411 : Professeurs agrégés et certifiés
 3414 : Directeurs d'établissement d'enseignement secondaire et inspecteurs
 3415 : Enseignants de l'enseignement supérieur
 3421 : Chercheurs de la recherche publique
 3431 : Médecins hospitaliers (sans activité libérale)
 3432 : Médecins salariés non hospitaliers
 3433 : Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle
 3434 : Etudiants hospitaliers, stagiaires internes
 3435 : Pharmaciens salariés
 3511 : Journalistes, secrétaires de rédaction
 3512 : Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
 3513 : Bibliothécaires, archivistes, conservateurs, de la fonction publique
 3521 : Cadres de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles
 3522 : Cadres artistiques des spectacles
 3523 : Cadres techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels
 3531 : Artistes plasticiens
 3532 : Artistes professionnels de la musique et du chant
 3533 : Artistes dramatiques, danseurs
 3534 : Professeurs d'art (hors établissements scolaires)
 3535 : Artistes de variétés
 3710 : Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises
 3721 : Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
 3722 : Cadres spécialistes du recrutement, de la formation
 3723 : Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
 3724 : Cadres de gestion courante des services financiers ou comptables des grandes entreprises
 3725 : Cadres de gestion courante des services du personnel des grandes entreprises
 3726 : Cadres de gestion courante des autres services administratifs des grandes entreprises
 3727 : Cadres administratifs ou financiers des PME
 3728 : Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
 3731 : Cadres de l'exploitation des magasins de vente
 3732 : Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
 3733 : Cadres des ventes des grandes entreprises (hors commerce de détail)
 3734 : Cadres commerciaux des PME (hors commerce de détail)
 3735 : Cadres de la publicité; cadres des relations publiques
 3741 : Cadres des services techniques et commerciaux de la banque
 3744 : Cadres des services techniques des assurances
 3751 : Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
 3810 : Directeurs techniques grandes entreprises
 3820 : Ingénieurs et cadres techniques d'études, développement de l'agriculture et des eaux et forêts
 3821 : Ingénieurs et cadres de recherches, études, essais en électricité, électronique
 3822 : Ingénieurs et cadres de bureau d'études ou des méthodes en mécanique
 3823 : Ingénieurs et cadres d'études, méthodes, contrôles en BTP
 3824 : Architectes salariés
 3825 : Ingénieurs et cadres de recherche, développement en chimie, biologie
 3826 : Ingénieurs et cadres de recherche, développement, contrôlés en métallurgie et matériaux
 3827 : Ingénieurs et cadres de recherche, études des industries légères
 3828 : Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique (sauf technico-commercial)
 3829 : Autres ingénieurs et cadres d'études
 3831 : Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique,

électronique

3832 : Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique

3833 : Ingénieurs et cadres de chantier du BTP

3835 : Ingénieurs et cadres de fabrication en chimie et agro-alimentaire

3836 : Ingénieurs et cadres de fabrication en métallurgie et matériaux

3837 : Ingénieurs et cadres de fabrication des industries légères

3838 : Cadres techniques de l'imprimerie et de l'édition

3839 : Ingénieurs et cadres de la production et distribution d'électricité, gaz, eau, chauffage, énergie

3841 : Ingénieurs et cadres d'entretien, travaux neufs

3842 : Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels

3843 : Ingénieurs et cadres de planning, ordonnancement

3851 : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel

3852 : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel

3853 : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics

3854 : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en biens intermédiaires

3855 : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique

3861 : Cadres des transports et de la logistique

3862 : Personnels navigants techniques de l'aviation civile

3863 : Officiers de la marine marchande

4211 : Instituteurs

4214 : Directeurs d'école primaire ou maternelle

4215 : Instituteurs de l'éducation spécialisée

4221 : PEGC et maîtres auxiliaires de l'enseignement général

4224 : Enseignants du technique court

4227 : Conseillers d'éducation et surveillants

4231 : Assistants techniques de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)

4232 : Formateurs et animateurs de formation continue

4233 : Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels

4311 : Cadres infirmiers et assimilés

4312 : Infirmiers psychiâtriques

4313 : Puéricultrices

4314 : Infirmiers spécialisés (autres que puéricultrices)

4315 : Infirmiers en soins généraux salariés

4316 : Infirmiers libéraux

4321 : Sages femmes (libérales ou salariées)

4322 : Spécialistes de la rééducation et diététiciens, salariés

4323 : Spécialistes de la rééducation et pédicures, libéraux

4324 : Techniciens médicaux

4325 : Spécialistes de l'appareillage médical, salariés

4326 : Spécialistes de l'appareillage médical, indépendants

4327 : Préparateurs en pharmacie

4331 : Assistantes sociales

4332 : Educateurs spécialisés

4333 : Animateurs socio-culturels et de loisirs

4334 : Conseillers familiaux

4411 : Clergé séculier

4412 : Clergé régulier

4511 : Contrôleurs des PTT et assimilés

4512 : Contrôleurs des impôts, du trésor, des douanes et assimilés

4513 : Professions administratives intermédiaires des collectivités locales

4514 : Personnels administratifs de catégorie B de l'état (sauf impôts, trésor, douanes, PTT)

4521 : Inspecteurs et officiers de police

4522 : Adjudants et majors de l'armée et de la gendarmerie

4611 : Maîtrise et techniciens des services comptables ou financiers; comptables

4612 : Maîtrise et techniciens administratifs (autres que financiers et comptable)

4615 : Personnels de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadre)

4621 : Chefs de petite surface de vente (salariés ou mandataires)

4622 : Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente

4623 : Personnels techniques d'inspection, de contrôle, d'assistance des magasins de vente

4624 : Représentants en biens d'équipement, biens intermédiaires, commerce interindustriel

4625 : Représentants en biens de consommation auprès d'entreprises

4626 : Représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels

4627 : Représentants auprès de particuliers

4628 : Acheteurs non classés cadres, aide-acheteurs
 4629 : Professions intermédiaires commerciales (sauf
 représentants et maîtrise de magasin)
 4631 : Assistants techniques de la publicité, des relations
 publiques (salariés ou indépendants)
 4632 : Interprètes, traducteurs (salariés ou indépendants)
 4633 : Assistants techniques de la réalisation des spectacles
 vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants)
 4634 : Assistants techniques des arts graphiques, de la mode et
 de la décoration, salariés
 4635 : Assistants techniques des arts graphiques, de la mode et
 de la décoration, indépendants
 4636 : Photographes salariés
 4637 : Photographes indépendants
 4641 : Responsables administratifs ou commerciaux des transports
 et du tourisme (non cadres)
 4642 : Responsables d'exploitation des transports (non cadres)
 4651 : Gradés des services techniques de la banque
 4654 : Rédacteurs d'assurances
 4661 : Maîtres d'hôtel
 4662 : Maîtrise du hall et des étages (hôtellerie)
 4701 : Techniciens d'études, développement de l'agriculture et
 des eaux et forêts
 4702 : Contrôleurs laitiers, inséminateurs et autres agents
 techniques agricoles
 4711 : Dessinateurs projeteurs en électricité, électronique
 4712 : Dessinateurs d'études en électricité, électronique
 4713 : Techniciens d'études, essais, contrôles, en électricité,
 électronique
 4717 : Techniciens de maintenance, dépannage, en électricité,
 électronique, automatisme
 4718 : Techniciens des télécommunications
 4721 : Dessinateurs projeteurs en construction mécanique et
 chaudronnerie
 4722 : Dessinateurs d'études en construction mécanique et chaudronnerie
 4723 : Techniciens en mécanique et chaudronnerie
 4731 : Dessinateurs projeteurs en bâtiment, travaux publics
 4732 : Dessinateurs d'études en bâtiment, travaux publics
 4733 : Géomètres, topographes
 4734 : Techniciens des travaux publics de l'état et des
 collectivités locales
 4735 : Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics
 4751 : Techniciens chimistes, biologistes
 4761 : Techniciens en métallurgie et matériaux
 4771 : Assistants techniques de l'édition et de l'imprimerie
 4772 : Techniciens des industries légères
 4781 : Préparateurs de méthodes
 4782 : Techniciens de planning, ordonnancement, lancement
 4791 : Pupitreurs, chefs de salle en informatique (hors fonction
 publique)
 4792 : Programmeurs, préparateurs de travaux en informatique
 (hors fonction publique)
 4793 : Techniciens des laboratoires de recherche publique ou
 d'enseignement
 4794 : Techniciens divers
 4795 : Experts indépendants de niveau technicien
 4801 : Personnels de direction et d'encadrement des exploitations
 agricoles ou forestières
 4802 : Maîtres d'équipage (pêche, marine marchande)
 4811 : Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication de matériel
 électrique, électronique
 4812 : Agents de maîtrise 1er niveau en fabrication de matériel
 électrique, électronique
 4821 : Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication mécanique
 4822 : Agents de maîtrise 1er niveau en fabrication mécanique
 4831 : Conducteurs de travaux non cadres en bâtiment, travaux publics
 4832 : Chefs de chantier du bâtiment et des travaux publics
 4851 : Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication chimique ou
 agro-alimentaire
 4852 : Agents de maîtrise 1er niveau en fabrication chimique ou
 agro-alimentaire
 4861 : Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication en
 métallurgie et matériaux
 4862 : Agents de maîtrise 1er niveau en fabrication en
 métallurgie et matériaux
 4871 : Agents de maîtrise et techniciens de la production et

distribution d'électricité, gaz, eau, chauffage, énergie

4873 : Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication en industries légères

4874 : Agents de maîtrise 1er niveau en fabrication en industries légères

4881 : Agents de maîtrise 2e niveau en entretien, installation

4882 : Agents de maîtrise 1er niveau en entretien, installation électromécanique ou électronique

4883 : Agents de maîtrise 1er niveau en entretien, installation mécanique

4884 : Agents de maîtrise d'entretien général

4891 : Responsables d'entrepôt, de magasinage

4892 : Responsables de manutention

4893 : Maîtrise de restauration et de cuisine

5211 : Agents d'exploitation des PTT et assimilés

5212 : Préposés des PTT

5213 : Agents de constatation ou de recouvrement des impôts, du trésor, des douanes

5214 : Commis, adjoints administratifs, de la fonction publique

5215 : Agents de bureau de la fonction publique

5216 : Agents de service des établissements d'enseignement

5217 : Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)

5221 : Aide-soignants (du public ou du privé)

5222 : Agents de service hospitaliers (du public ou du privé)

5223 : Ambulanciers salariés (du public ou du privé)

5311 : Agents de police

5312 : Gendarmes

5313 : Sergents

5314 : Hommes du rang

5315 : Pompiers

5316 : Agents techniques des eaux et forêts

5317 : Agents de sécurité, de surveillance

5411 : Secrétaires

5412 : Dactylos, sténo-dactylos (sans secrétariat), opératrices sur machines de bureau

5415 : Opératrices de saisie en informatique

5416 : Opérateurs d'exploitation en informatique

5417 : Standardistes, téléphonistes

5421 : Employés des services comptables ou financiers

5424 : Employés administratifs divers d'entreprise

5428 : Dessinateurs d'exécution

5431 : Employés des services techniques de la banque, guichetiers

5434 : Employés des services techniques des assurances

5441 : Contrôleurs des transports (personnels roulants)

5442 : Agents des services commerciaux des transports et du tourisme

5443 : Agents administratifs des transports de marchandises

5444 : Agents et hôtesses d'accueil et d'information

5445 : Agents et hôtesses d'accompagnement

5499 : Salariés ne donnant aucune indication sur leur profession

5511 : Vendeurs en gros de biens intermédiaires, biens d'équipement

5512 : Vendeurs en alimentation

5513 : Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer

5514 : Vendeurs en équipement de la personne, articles de sport

5515 : Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage

5516 : Vendeurs en articles de luxe

5517 : Vendeurs en photo, disques, librairie

5518 : Employés de libre-service

5519 : Caissiers de magasin

5521 : Pompistes et gérants (salariés ou mandataires) de station service

5611 : Serveurs et commis de restaurant ou de café

5614 : Employés de l'hôtellerie

5621 : Manucures, esthéticiennes, salariées

5622 : Coiffeurs salariés

5631 : Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, travailleuses familiales

5632 : Employés de maison et femmes de ménage chez des particuliers

5633 : Concierges, gardiens d'immeubles

5634 : Employés des services divers

6201 : Mécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements industriels

6202 : Electromécaniciens, électroniciens qualifiés d'entretien d'équipements industriel

6203 : Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (travail des métaux, mécanique)

6204 : Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (sauf travail des métaux, mécanique)

6211 : Bobiniers qualifiés

6214 : Câbleurs qualifiés
 6218 : Plateformistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique
 6220 : Forgerons qualifiés
 6221 : Chaudronniers, tôliers industriels qualifiés
 6222 : Tuyauteurs industriels qualifiés
 6223 : Soudeurs qualifiés sur métaux
 6226 : Ouvriers très qualifiés travaillant par enlèvement de métal (à l'unité, petite série sur machine classique)
 6227 : Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal
 6231 : Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques
 6234 : Monteurs qualifiés en charpente métallique
 6235 : Traceurs qualifiés
 6236 : Ouvriers qualifiés de contrôles et d'essais en mécanique, métallurgie
 6237 : Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
 6238 : Mécaniciens, ajusteurs, qualifiés, sans autre indication
 6241 : Chefs d'équipe du gros oeuvre et des travaux publics
 6242 : Ouvriers qualifiés du travail du béton
 6243 : Conducteurs qualifiés d'engin de chantier du BTP
 6244 : Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
 6245 : Mineurs de fond qualifiés
 6246 : Ouvriers qualifiés de l'extraction (carrières, pétrole, gaz,...)
 6251 : Ouvriers qualifiés sur installation ou machine de la chimie
 6254 : Ouvriers qualifiés de laboratoire (chimie)
 6255 : Ouvriers qualifiés des industries agricoles et alimentaires
 6261 : Ouvriers qualifiés de la métallurgie, du verre, de la céramique et des matériaux de construction
 6264 : Ouvriers qualifiés de la fabrication des papiers et cartons
 6265 : Ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois
 6271 : Conducteurs qualifiés de machine du textile et de la tannerie-mégisserie
 6272 : Ouvriers qualifiés de la coupe et des finitions des vêtements
 6273 : Mécaniciennes en confection qualifiées
 6274 : Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
 6281 : Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques
 6282 : Ouvriers de la composition
 6283 : Ouvriers de l'impression
 6284 : Ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton
 6291 : Ouvriers qualifiés de scierie
 6292 : Ouvriers qualifiés de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
 6293 : Surveillants qualifiés d'exploitation (électricité, gaz, eau, chauffage, énergie)
 6294 : Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie et santé)
 6299 : Ouvriers qualifiés divers de type industriel et ouvriers qualifiés mal désignés
 6301 : Jardiniers
 6311 : Electriciens qualifiés du bâtiment
 6312 : Dépanneurs qualifiés en radio-télévision, électroménager
 6313 : Electromécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements non industriels
 6321 : Carrossiers d'automobile qualifiés
 6322 : Métalliers, serruriers, qualifiés
 6323 : Mécaniciens qualifiés d'automobiles (entretien, réparation)
 6324 : Mécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements non industriels
 6331 : Charpentiers en bois qualifiés
 6332 : Menuisiers qualifiés du bâtiment
 6341 : Maçons qualifiés
 6342 : Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
 6343 : Couvres qualifiés
 6344 : Plombiers et chauffagistes qualifiés
 6345 : Peintres et ouvriers des finitions du bâtiment, qualifiés
 6346 : Monteurs qualifiés en agencement, isolation
 6347 : Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments
 6351 : Bouchers (sauf industrie de la viande)
 6352 : Charcutiers (sauf industrie de la viande)
 6353 : Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)
 6354 : Cuisiniers qualifiés
 6371 : Tailleurs et couturières qualifiés
 6372 : Ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements)
 6373 : Ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir
 6391 : Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à

la main
 6392 : Ouvriers d'art
 6393 : Auxiliaires des spectacles
 6394 : Ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique
 à la main
 6399 : Ouvriers qualifiés divers de type artisanal
 6411 : Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
 6412 : Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
 6413 : Conducteurs de taxi (salariés)
 6414 : Conducteurs de voiture particulière (salariés)
 6415 : Conducteurs-livreurs, coursiers (salariés)
 6511 : Conducteurs d'engin lourd de levage
 6512 : Conducteurs d'engin lourd de manoeuvre
 6513 : Dockers
 6514 : Conducteurs de chariot élévateur, caristes
 6515 : Magasiniers
 6521 : Agents qualifiés des services d'exploitation des
 transports (personnels sédentaires)
 6522 : Conducteurs qualifiés d'engin de transport guide
 6531 : Matelots de la marine marchande
 6532 : Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale
 (salariés)
 6711 : Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique
 6721 : Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
 6722 : Ouvriers non qualifiés travaillant par formage de métal
 6723 : Ouvriers non qualifiés de montage, de contrôle, etc... en
 mécanique
 6741 : Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail
 du béton
 6742 : Aides mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction
 6751 : Ouvriers non qualifiés de la chimie
 6754 : Ouvriers non qualifiés des industries agricoles et alimentaires
 6761 : Ouvriers non qualifiés de la métallurgie, du verre, de la
 céramique et des matériaux de construction
 6764 : Ouvriers non qualifiés de la fabrication des papiers et
 cartons et des industries lourdes du bois
 6771 : Ouvriers non qualifiés du textile et de la tannerie-mégisserie
 6772 : Ouvriers non qualifiés de la confection
 6773 : Ouvriers non qualifiés du travail du cuir
 6791 : Ouvriers non qualifiés du travail du bois
 6792 : Manutentionnaires, agents non qualifiés des services
 d'exploitation des transports
 6793 : Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition
 6799 : Ouvriers non qualifiés divers de type industriel et
 ouvriers mal désignés
 6821 : Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique, non qualifiés
 6841 : Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment
 6842 : Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment
 6851 : Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers
 6891 : Nettoyeurs
 6899 : Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal
 6911 : Conducteurs d'engin agricole ou forestier
 6912 : Ouvriers de l'élevage
 6913 : Ouvriers du maraîchage et de l'horticulture
 6914 : Ouvriers de la viticulture et de l'arboriculture fruitière
 6915 : Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
 6916 : Ouvriers de l'exploitation forestière et de la sylviculture
 6921 : Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture

Origine : partie A

PETA

Pays de l'établissement pour ceux qui travaillent à l'étranger (salariés)

: sans objet (lieu de travail en France) ou non renseigné
11 : Algérie
12 : Tunisie
13 : Maroc
14 : autres pays d'Afrique
15 : Vietnam, Cambodge, Laos
21 : Italie
22 : Allemagne
23 : Belgique
24 : Pays-Bas
25 : Luxembourg
26 : Irlande
27 : Danemark
28 : Royaume-Uni
29 : Grèce
31 : Espagne
32 : Portugal
41 : Suisse
42 : Autriche
43 : Pologne
44 : Yougoslavie
45 : Turquie
46 : Norvège
47 : Suède
48 : autres pays européens (y compris ex URSS)
51 : Etats-Unis, Canada
52 : autres pays d'Amérique
60 : autres pays ou apatrides

Origine : question A13

PETAN

Pays de l'établissement (indépendants et aides familiaux)

: sans objet ou non renseigné ou lieu de travail en France
voir code PETA pour les modalités

Origine : question A7

PROFVE

Catégorie socio-professionnelle au dernier emploi antérieur à mai 1988

: sans objet (FI=1 ou AA/=1 ou AFA||MFA<8806) ou non renseigné
10 : agriculteurs
11 : agriculteurs sur petite exploitation
12 : agriculteurs sur moyenne exploitation
13 : agriculteurs sur grande exploitation
21 : artisans
22 : commerçants et assimilés
23 : chefs d'entreprises
31 : professions libérales
33 : cadres de la fonction publique
34 : professeurs, professions scientifiques
35 : professions de l'information, des arts et spectacles
37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42 : instituteurs et assimilés
43 : professions de la santé, travail social
44 : clergé, religieux
45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46 : professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise
47 : techniciens
48 : contremaître et agents de maîtrise
52 : employés civils et agents de service de la fonction publique
53 : policiers et militaires
54 : employés administratifs d'entreprise
55 : employés de commerce
56 : personnels des services directs aux particuliers
62 : ouvriers qualifiés de type industriel
63 : ouvriers qualifiés de type artisanal
64 : chauffeurs
65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et des transports
67 : ouvriers non qualifiés de type industriel
68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 : ouvriers agricoles

Origine : question C1

PUB

Caractère public ou privé de l'établissement

: sans objet ((FI/=1) et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné
1 : administrations nationales
2 : collectivités locales, hôpitaux publics, HLM
3 : sécurité sociale
4 : entreprises publiques ou nationales
5 : entreprises du secteur privé

Q

Position professionnelle du dernier emploi postérieur au 31 mai 1988

- : sans objet (ST/=2 ou CHPUB=1)
- 1 : manoeuvre ou ouvrier spécialisé (OS1,OS2,OS3,etc.)
- 2 : ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1,P2,P3,TA,OQ, etc.)
- 3 : agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale
- 4 : agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
- 5 : technicien, dessinateur, VRP (non cadre)
- 6 : instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et autre personnel de catégorie B de la fonction publique
- 7 : ingénieur ou cadre (les employés, techniciens, agents de maîtrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devront pas se classer ici même s'ils cotisent à une caisse de retraite des cadres)
- 8 : professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique
- 9 : employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique
- 0 : autre cas

Origine : question A9

QVE

Position professionnelle au dernier emploi antérieur au 31 mai 1988

- : sans objet (STVE/=1,2,3,4)
- voir code Q pour les modalités

Origine : question C3

RETRAITE

Retraite au sens des CS à la date de l'enquête

- 1 : retraité
- 2 : non retraité

RGETAB

Région de l'établissement du dernier emploi (si postérieur au 31 05 88)

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou hors de France
ou non renseigné

- 11 : Ile de France
- 21 : Champagne
- 22 : Picardie
- 23 : Haute-Normandie
- 24 : Centre
- 25 : Basse-Normandie
- 26 : Bourgogne
- 31 : Nord-Pas-de-Calais
- 41 : Lorraine
- 42 : Alsace
- 43 : Franche-Comté
- 52 : Pays de la Loire
- 53 : Bretagne
- 54 : Poitou-Charentes
- 72 : Aquitaine
- 73 : Midi-Pyrénées
- 74 : Limousin
- 82 : Rhône-Alpes
- 83 : Auvergne
- 91 : Languedoc-Roussillon
- 93 : Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- 94 : Corse
- 97 : DOM
- 98 : TOM

SECT14

Activité économique de l'établissement au dernier emploi, si postérieur
au 31 mai 1988 (niveau 15 de la NAP 1973)

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné

- 01 : Agriculture, sylviculture, pêche (SECT38=01)
- 02 : Industries agricoles et alimentaires (SECT38=02,03)
- 03 : Energie (SECT38=04,05,06)
- 04 : Industrie des biens intermédiaires (SECT38=07 à 11,13,21,23)
- 05 : Industrie des biens d'équipement (SECT38=14 à 17)
- 06 : Industrie des biens de consommation courante
(SECT38=12,18 à 20,22)
- 07 : Bâtiment, génie civil et agricole (SECT38=24)
- 08 : Commerce (SECT38=25 à 28)
- 09 : Transports et télécommunications (SECT38=31,32)
- 10 : Services marchands (SECT38=29,30,33,34)
- 11 : Location et crédit bail immobiliers (SECT38=35)
- 12 : Assurances (SECT38=36)
- 13 : Organismes financiers (SECT38=37)
- 14 : Services non marchands (SECT38=38)

Origine : partie A

SECT14N

Activité économique de l'entreprise au dernier emploi, si postérieur au 31 mai 1988 (niveau 15 de la NAP 1973)

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné
voir code SECT14 pour les modalités

SECT38

Activité économique de l'établissement au dernier emploi, si postérieur au 31 mai 1988 (niveau 40 de la NAP 1973)

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné

- 01 : agriculture, sylviculture, pêche
- 02 : industries de la viande et du lait
- 03 : industries des autres produits alimentaires
- 04 : production de combustibles minéraux solides et cokéfaction
- 05 : production de pétrole et de gaz naturel
- 06 : électricité, gaz et eau
- 07 : minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier
- 08 : minerais, métaux et demi-produits non ferreux
- 09 : matériaux de construction et minéraux divers
- 10 : industrie du verre
- 11 : chimie de base, fibres artificielles et synthétiques
- 12 : parachimie et industrie pharmaceutique
- 13 : fonderie et travail des métaux
- 14 : construction mécanique
- 15 : construction électrique et électronique
- 16 : matériel de transport terrestre
- 17 : construction navale et aéronautique, armement
- 18 : industrie textile et habillement
- 19 : industrie du cuir et de la chaussure
- 20 : bois, meubles, industries diverses
- 21 : papier, carton
- 22 : imprimerie, presse, édition
- 23 : industries du caoutchouc, transformation des matières plastiques
- 24 : bâtiment, génie civil et agricole
- 25 : commerce de gros alimentaire
- 26 : commerce de gros non alimentaire
- 27 : commerce de détail alimentaire
- 28 : commerce de détail non alimentaire
- 29 : réparation et commerce de l'automobile
- 30 : hôtels, cafés, restaurants
- 31 : transports
- 32 : télécommunications et postes
- 33 : services marchands rendus principalement aux entreprises
- 34 : services marchands rendus principalement aux particuliers
- 35 : location et crédit bail immobiliers
- 36 : assurances
- 37 : organismes financiers
- 38 : services non marchands

SECT38N

Activité économique de l'entreprise au dernier emploi postérieur à mai 1988 (niveau 40 de la NAP 1973)

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné
voir code SECT38 pour les modalités

SECT4

Activité économique de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988 en NAP 1973 (4 postes)

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné
1 : agriculture
2 : industrie
3 : bâtiment, génie civil et agricole
4 : tertiaire

SECT4N

Activité économique de l'entreprise au dernier emploi postérieur à mai 1988 en NAP (4 postes)

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné
1 : agriculture
2 : industrie
3 : bâtiment, génie civil et agricole
4 : tertiaire

ST

Code servant à la détermination du statut

: sans objet ((FI/=1) et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806) ou (AIDFAM=1))
1 : la personne travaille à son compte
2 : la personne travaille comme salarié

Origine : question A3

STAT

Code servant à la détermination du statut

: sans objet (ST/=2 ou CHPUB=1) ou non renseigné
1 : salarié du conjoint
2 : salarié d'un autre parent qui travaille à son compte
3 : travailleur à domicile (pour le compte d'une entreprise)
4 : aucune de ces situations

Origine : question Allb

STATT

Statut détaillé à la date de l'enquête

: sans objet (FI/=1)
11 : indépendants
12 : employeurs
13 : aides familiaux
21 : intérimaires (hors Etat, collectivités locales)
22 : apprentis (hors Etat, collectivités locales)
23 : CDD (hors Etat, collectivités locales)
24 : autres salariés hors Etat, collectivités locales
30 : stagiaires et contrats aidés
41 : salariés de l'Etat ou des collectivités locales

STATU

Statut détaillé lors du dernier emploi postérieur à mai 1988

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806))
voir code STATT pour les modalités

STATVE

Statut détaillé lors du dernier emploi antérieur à mai 1988

: sans objet (FI=1 ou AA/=1 ou AFA||MFA>8806)
11 : indépendants
12 : employeurs
13 : aides familiaux
24 : autres salariés hors Etat, collectivités locales
31 : salariés de l'Etat
32 : salariés des collectivités locales
33 : salariés des entreprises publiques

STAT2

Statut regroupé à la date de l'enquête

: sans objet (FI/=1)
1 : non salarié
2 : salarié

STAT2DER

Statut regroupé au dernier emploi postérieur à mai 1988

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné
1 : non salarié
2 : salarié

STJ

Stagiaire de la formation professionnelle

: sans objet (ST/=2 ou CHPUB=1) ou non renseigné
1 : la personne est "stagiaire de la formation professionnelle",
TUC, SIVP, autre stage
2 : la personne n'est pas "stagiaire de la formation professionnelle"

Origine : question Allc

STNRED

Statut non redressé à la date de l'enquête

: sans objet (FI/=1)
1 : la personne travaille à son compte (ST=1 ou AIDFAM=1)
2 : la personne travaille comme salarié

STVE

Statut dans le dernier emploi (si antérieur à 31 mai 1988)

: sans objet (FI=1 ou AA/=1 ou AFA||MFA>8806)
1 : salarié de l'Etat
2 : salarié d'une collectivité locale (y.c. HLM, hôpitaux publics)
3 : salarié d'une entreprise publique ou nationale (y.c. Sécurité Sociale)
4 : salarié du secteur privé (autre que cas suivant en 5)
5 : salarié chef de son entreprise ou salarié de son conjoint
6 : aide un membre de sa famille dans son travail sans être salarié
7 : à son compte, indépendant, employeur gérant, associé d'une société, co-exploitant

Origine : question C2

SUPEA

Superficie de l'exploitation en ares, si cette superficie est inférieure à 5 ha.

: sans objet ou non renseigné
00 à 99 : nombre d'ares s.a.u.

Origine : question A1

SUPEH

Superficie de l'exploitation en hectares s.a.u.

: sans objet ou non renseigné
000 à 999 : nombre d'hectares s.a.u.

Origine : question A1

TCOMP

Tranche d'effectif de l'établissement regroupée lors du dernier emploi (si postérieur au 31 mai 1988)

: sans objet (FI/=1) ou non renseigné
1 : 0 à 2 salariés
2 : 3 à 9 salariés
3 : 10 à 49 salariés
4 : 50 à 99 salariés
5 : 100 à 199 salariés
6 : 200 à 499 salariés
7 : 500 salariés ou plus

TD

Tranche d'effectif de l'établissement lors du dernier emploi (si postérieur au 31 mai 1988)

	: sans objet (FI/=1) ou non renseigné
00	: 0 salarié
01	: 1 salarié
02	: 2 salariés
03	: 3 "
04	: 4 "
05	: 5 "
06	: 6 "
07	: 7 "
08	: 8 "
09	: 9 "
10	: 10 "
12	: 11 à 19 salariés
15	: 20 à 49 "
20	: 50 à 99 "
22	: 100 à 199 "
25	: 200 à 499 "
30	: 500 à 999 "
32	: 1000 à 1999 "
35	: 2000 à 4999 "
40	: 5000 à 9999 "
50	: 10000 salariés ou plus

TE

Tranche d'effectif de l'entreprise au dernier emploi (code de synthèse)

	: sans objet ou non renseigné
0	: aucun salarié
1	: 1 ou 2 salariés
2	: 3 à 9 salariés
3	: 10 à 49 salariés
4	: 50 à 99 salariés
5	: 100 à 499 salariés
6	: 500 salariés ou plus

TEMPAR

Temps consacré à la fonction principale

	: sans objet (ST/=2 ou CHPUB=1) ou non renseigné
1	: la totalité du temps de travail
2	: au moins la moitié du temps de travail
3	: moins de la moitié du temps de travail

Origine : question A10

TIT

Statut des agents de l'Etat et des collectivités locales

: sans objet (CHPUB/=2) ou non renseigné
1 : fonctionnaire ou agent titulaire
2 : fonctionnaire stagiaire, fonctionnaire-élève
3 : contractuel (sans limitation de durée)
4 : contractuel (pour une durée limitée), auxiliaire, vacataire, rigiste
5 : autre salarié de l'Etat ou d'une collectivité locale

Origine : question Allf

TN

Tranche d'effectif de l'entreprise au dernier emploi (si postérieur à 31 mai 1988)

: sans objet (FI/=1) ou non renseigné
0 : aucun salarié
1 : 1 ou 2 salariés
2 : de 3 à 5 salariés
3 : de 6 à 9 salariés
4 : de 10 à 19 salariés
5 : de 20 à 49 salariés
6 : de 50 à 99 salariés
7 : de 100 à 499 salariés
8 : de 500 à 999 salariés
9 : 1000 salariés et plus

TNCOMP

Tranche d'effectif de l'entreprise regroupée lors du dernier emploi (si postérieur au 31 mai 1988)

: sans objet (FI/=1) ou non renseigné
voir code TCOMP pour les modalités

TND

Tranche d'effectif de l'entreprise lors du dernier emploi (si postérieur à 31 mai 1988)

: sans objet (FI/=1) ou non renseigné
voir code TD pour les modalités

TNRED

Tranche d'effectif de l'entreprise redressé lors du dernier emploi
(si postérieur au 31 mai 1988)

: sans objet (FI/=1) ou non renseigné
voir code TN pour les modalités

TPA

Pourcentage de temps travaillé en équivalent temps-plein (salariés)

: sans objet (ST/=2 ou CHPUB=1 ou TPE=1) ou non renseigné
01 à 99 : % temps travaillé en équivalent temps-plein

Origine : question A12

TPAN

Pourcentage de temps travaillé en équivalent temps-plein (indépendants)

: sans objet (ST/=1, CHPUB/=1 et TPEH=1) ou non renseigné
01 à 99 : % temps travaillé en équivalent temps-plein

Origine : question A6

TPE

Travail à temps complet ou à temps partiel (salariés)

: sans objet (ST/=2 ou CHPUB=1) ou non renseigné
1 : à temps complet
2 : à temps partiel

Origine : question A12

TPED

Temps complet/temps partiel

: sans objet ou non renseigné
1 : à temps complet
2 : à temps partiel, plus que le mi-temps
3 : à temps partiel, mi-temps
4 : à temps partiel, moins que le mi-temps

TPEN

Travail à temps complet ou à temps partiel (indépendants)

: sans objet (ST/=1 et CHPUB/=1) ou non renseigné
1 : à temps complet
2 : à temps partiel

Origine : question A6

TR

Mode d'obtention du dernier poste (salariés)

: sans objet (ST/=2 ou CHPUB=1) ou non renseigné
1 : premier poste depuis l'entrée en activité
2 : premier poste depuis la dernière reprise d'activité (ancien chômeur ou inactif y compris disponibilité et congé parental)
3 : par promotion interne (à l'intérieur de l'entreprise ou du ministère)
4 : par simple changement de fonction ou changement de poste, en restant dans la même entreprise (sans promotion)
5 : en changeant d'entreprise

Origine : question A15

TU

Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale du lieu de résidence à la date de l'enquête

01	: commune rurale de moins de 50 habitants
02	: commune rurale de 50 à 99 habitants
03	: commune rurale de 100 à 199 habitants
04	: commune rurale de 200 à 499 habitants
05	: commune rurale de 500 à 999 habitants
06	: commune rurale de 1000 à 1999 habitants
07	: commune rurale de 2000 habitants ou plus
11	: commune appartenant à une unité urbaine de moins de 2500 habitants
12	: commune appartenant à une unité urbaine de 2500 à 2999 habitants
13	: commune appartenant à une unité urbaine de 3000 à 3999 habitants
14	: commune appartenant à une unité urbaine de 4000 à 4999 habitants
21	: commune appartenant à une unité urbaine de 5000 à 6999 habitants
22	: commune appartenant à une unité urbaine de 7000 à 9999 habitants
31	: commune appartenant à une unité urbaine de 10000 à 14999 habitants
32	: commune appartenant à une unité urbaine de 15000 à 19999 habitants
41	: commune appartenant à une unité urbaine de 20000 à 24999 habitants
42	: commune appartenant à une unité urbaine de 25000 à 29999 habitants
43	: commune appartenant à une unité urbaine de 30000 à 39999 habitants
44	: commune appartenant à une unité urbaine de 40000 à 49999 habitants
51	: commune appartenant à une unité urbaine de 50000 à 69999 habitants
52	: commune appartenant à une unité urbaine de 70000 à 99999 habitants
61	: commune appartenant à une unité urbaine de 100000 à 149999 habit
62	: commune appartenant à une unité urbaine de 150000 à 199999 habit
71	: commune appartenant à une unité urbaine de 200000 à 299999 habit
72	: commune appartenant à une unité urbaine de 300000 à 499999 habit
73	: commune appartenant à une unité urbaine de 500000 à 1999999 habit
80	: commune appartenant à l'unité urbaine de Paris

TULT

Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988

: sans objet ((FI/=1) et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné
voir code TU pour les modalités

TUR5

Tranche d'unité urbaine en 5 postes du lieu de résidence à la date de l'enquête

1	: commune rurale
2	: unité urbaine de moins de 20000 habitants
3	: unité urbaine de 20000 à moins de 50000 habitants
4	: unité urbaine de 50000 habitants à moins de 2000000 habitants
5	: agglomération parisienne

TUR5LT

Tranche d'unité urbaine en 5 postes du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988

: sans objet ((FI/=1) et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné
voir code TUR5 pour les modalités

TUR7

Tranche d'unité urbaine en 7 postes du lieu de résidence à la date de l'enquête

0 : commune rurale appartenant à un canton entièrement rural
1 : commune rurale appartenant à un canton partiellement urbain
2 : unité urbaine de moins de 10000 habitants
3 : unité urbaine de 10000 à moins de 50000 habitants
4 : unité urbaine de 50000 à moins de 200000 habitants
5 : unité urbaine de 200000 habitants et plus (sf aggl.parisienne)
6 : agglomération parisienne

TUR7LT

Tranche d'unité urbaine en 7 postes du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988

: sans objet ou non renseigné
voir code TUR7 pour les modalités

TUR9

Tranche d'unité urbaine en 9 postes du lieu de résidence à la date de l'enquête

0 : commune rurale
1 : unité urbaine de moins de 5000 habitants
2 : unité urbaine de 5000 à moins de 10000 habitants
3 : unité urbaine de 10000 à moins de 20000 habitants
4 : unité urbaine de 20000 à moins de 50000 habitants
5 : unité urbaine de 50000 à moins de 100000 habitants
6 : unité urbaine de 100000 à moins de 200000 habitants
7 : unité urbaine de 200000 à moins de 2000000 habitants
8 : agglomération parisienne

TUR9LT

Tranche d'unité urbaine en 9 postes du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988

: sans objet ((FI/=1) et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné voir code TUR9 pour les modalités

TZPIU

Tranche de ZPIU (zone de peuplement industriel ou urbain) de la commune de résidence à la date de l'enquête

0 : commune de métropole hors ZPIU
1 : ZPIU de moins de 5000 habitants
2 : ZPIU de 5000 à moins de 10000 habitants
3 : ZPIU de 10000 à moins de 20000 habitants
4 : ZPIU de 20000 à moins de 50000 habitants
5 : ZPIU de 50000 à moins de 100000 habitants
6 : ZPIU de 100000 à moins de 200000 habitants
7 : ZPIU de 200000 à moins de 2000000 habitants
8 : ZPIU de Paris

TZPIULT

Tranche de ZPIU (zone de peuplement industriel ou urbain) du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988

: sans objet ((FI/=1) et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné
0 : commune de métropole hors ZPIU
1 : ZPIU de moins de 5000 habitants
2 : ZPIU de 5000 à moins de 10000 habitants
3 : ZPIU de 10000 à moins de 20000 habitants
4 : ZPIU de 20000 à moins de 50000 habitants
5 : ZPIU de 50000 à moins de 100000 habitants
6 : ZPIU de 100000 à moins de 200000 habitants
7 : ZPIU de 200000 à moins de 2000000 habitants
8 : ZPIU de Paris
* : commune des DOM (département 97)

ZEAT

ZEAT du lieu de résidence à la date de l'enquête

1 : Région parisienne
2 : Bassin parisien
3 : Nord
4 : Est
5 : Ouest
7 : Sud-Ouest
8 : Centre-Est
9 : Méditerranée

ZEMPL

Zone d'emploi du lieu de résidence en 1993

: sans objet ou non renseigné
voir Nomenclature des zones d'emploi pour les modalités

ZEMPLLT

Zone d'emploi du lieu de travail en 1993

: sans objet ou non renseigné
voir Nomenclature des zones d'emploi pour les modalités

SITUATION PROFESSIONNELLE EN MAI 1988

ACRA

Appartenance à un canton rural de la commune de résidence en mai 1988

: sans objet ou non renseigné
0 : au moins une commune du canton n'est pas rurale
1 : toutes les communes du canton sont rurales

ACRLTA

Appartenance à un canton rural du lieu de travail au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
0 : au moins une commune du canton n'est pas rurale
1 : toutes les communes du canton sont rurales

AIDFAMA

Aide familial au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
1 : la personne était "aide familial" ; elle a déclaré aider un membre de sa famille dans son travail, sans être salariée et c'était sa profession principale
2 : la personne n'était pas "aide familial"

Origine : question B4

ANCAA

Année d'entrée dans l'entreprise du 31 mai 1988 (salariés)

: sans objet (STA/=2 ou CHPUBA=1) ou non renseigné
29 à 88 : 2 derniers chiffres de l'année d'entrée dans l'entreprise

Origine : question B19

ANCAM

Mois d'entrée dans l'entreprise employeuse du 31 mai 1988 (salariés)

: sans objet (STA/=2 ou CHPUBA=1) ou non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre

Origine : question B19

ANCANA

Année d'entrée dans l'entreprise du 31 mai 1988 (indépendants et aides familiaux)

: sans objet (STA/=1 et CHPUBA/=1) ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année d'entrée dans l'entreprise

Origine : question B10

ANCANM

Mois d'entrée dans l'entreprise du 31 mai 1988 (indépendants et aides familiaux)

: sans objet (STA/=1 et CHPUBA/=1) ou non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre

Origine : question B10

ANCENTA

Ancienneté dans l'entreprise en 1988

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
<60 : en mois, si l'ancienneté est inférieure à 5 ans
65 à 98 : en années à partir de 5 ans d'ancienneté (5 ans s'écrit 65,
6 ans s'écrit 66, 10 ans s'écrit 70)
99 : 39 ans ou plus

ANCENTRA

Ancienneté dans l'entreprise en 1988 regroupée

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
1 : moins d'un an
2 : 1 an à moins de 5 ans
3 : 5 ans à moins de 10 ans
4 : 10 ans et plus

CHPUBA

Type de salarié au 31 mai 1988

: sans objet (STA/=2) ou non renseigné
1 : salarié mais chef de son entreprise
2 : salarié de l'Etat ou des collectivités locales
3 : autre salarié

Origine : question B5a

CJURA

Catégorie juridique de l'établissement du 31 mai 1988

: sans objet ou non renseigné dans K1-LEDA
voir code CJUR pour les modalités

CSA

Catégorie socio-professionnelle pour les actifs occupés au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1)
11 : agriculteurs sur petite exploitation
12 : agriculteurs sur moyenne exploitation
13 : agriculteurs sur grande exploitation
21 : artisans
22 : commerçants et assimilés
23 : chefs d'entreprises
31 : professions libérales
33 : cadres de la fonction publique
34 : professeurs, professions scientifiques
35 : professions de l'information, des arts et spectacles
37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42 : instituteurs et assimilés
43 : professions de la santé, travail social
44 : clergé, religieux
45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46 : professions intermédiaires administra. et commerciales d'entreprise
47 : techniciens
48 : contremaître et agents de maîtrise
52 : employés civils et agents de service de la fonction publique
53 : policiers et militaires
54 : employés administratifs d'entreprise
55 : employés de commerce
56 : personnels des services directs aux particuliers
62 : ouvriers qualifiés de type industriel
63 : ouvriers qualifiés de type artisanal
64 : chauffeurs
65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage, des transports
67 : ouvriers non qualifiés de type industriel
68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 : ouvriers agricoles

CSAR

Catégorie socio-professionnelle regroupée des actifs occupés en mai 1988

	: sans objet (FIA/=1)
10	: agriculteurs
21	: artisans
22	: commerçants et assimilés
23	: chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	: professions libérales
32	: cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
36	: cadres d'entreprise
41	: professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
46	: professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	: techniciens
48	: contremaîtres, agents de maîtrise
51	: employés de la fonction publique
54	: employés administratifs d'entreprise
55	: employés de commerce
56	: personnels des services directs aux particuliers
61	: ouvriers qualifiés
66	: ouvriers non qualifiés
69	: ouvriers agricoles

CTA

Numéro de canton du lieu de résidence en mai 1988

	: sans objet (MIA/=1 à 3) ou non renseigné
01 à 99	: numéro de canton

CTLTA

Numéro de canton du lieu de travail en mai 1988

	: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
01 à 99	: numéro de canton

Existence d'un contrat d'apprentissage au 31 mai 1988

: sans objet (STA/=2 ou CHPUBA=1) ou non renseigné
 1 : apprenti sous contrat
 2 : en période d'essai
 3 : en stage d'entrée dans la profession (avocat stagiaire,
 expert-comptable stagiaire, etc.)
 4 : aucune de ces situations

Origine : question B13

Département de résidence au 31 mai 1988

: sans objet (MIA/=1,2 ou 3) ou non renseigné
 01 : Ain
 02 : Aisne
 03 : Allier
 04 : Alpes-de-Haute Provence
 05 : Hautes-Alpes
 06 : Alpes-Maritimes
 07 : Ardèche
 08 : Ardennes
 09 : Ariège
 10 : Aube
 11 : Aude
 12 : Aveyron
 13 : Bouches-du-Rhône
 14 : Calvados
 15 : Cantal
 16 : Charente
 17 : Charente-Maritime
 18 : Cher
 19 : Corrèze
 2A : Corse-du-Sud
 2B : Haute-Corse
 21 : Côte-d'Or
 22 : Côtes-d'Armor
 23 : Creuse
 24 : Dordogne
 25 : Doubs
 26 : Drôme
 27 : Eure
 28 : Eure-et-Loir
 29 : Finistère
 30 : Gard
 31 : Haute-Garonne
 32 : Gers
 33 : Gironde
 34 : Hérault
 35 : Ille-et-Vilaine
 36 : Indre
 37 : Indre-et-Loire
 38 : Isère
 39 : Jura
 40 : Landes
 41 : Loir-et-Cher
 42 : Loire
 43 : Haute-Loire
 44 : Loire-Atlantique
 45 : Loiret

46 : Lot
 47 : Lot-et-Garonne
 48 : Lozère
 49 : Maine-et-Loire
 50 : Manche
 51 : Marne
 52 : Haute-Marne
 53 : Mayenne
 54 : Meurthe-et-Moselle
 55 : Meuse
 56 : Morbihan
 57 : Moselle
 58 : Nièvre
 59 : Nord
 60 : Oise
 61 : Orne
 62 : Pas-de-Calais
 63 : Puy-de-Dôme
 64 : Pyrénées-Atlantiques
 65 : Hautes-Pyrénées
 66 : Pyrénées-Orientales
 67 : Bas-Rhin
 68 : Haut-Rhin
 69 : Rhône
 70 : Haute-Saône
 71 : Saône-et-Loire
 72 : Sarthe
 73 : Savoie
 74 : Haute-Savoie
 75 : Ville de Paris
 76 : Seine-Maritime
 77 : Seine-et-Marne
 78 : Yvelines
 79 : Deux-Sèvres
 80 : Somme
 81 : Tarn
 82 : Tarn-et-Garonne
 83 : Var
 84 : Vaucluse
 85 : Vendée
 86 : Vienne
 87 : Haute-Vienne
 88 : Vosges
 89 : Yonne
 90 : Territoire de Belfort
 91 : Essonne
 92 : Hauts-de-Seine
 93 : Seine-Saint-Denis
 94 : Val-de-Marne
 95 : Val-d'Oise
 971 : Guadeloupe
 972 : Martinique
 973 : Guyane
 974 : Réunion
 975 : Saint-Pierre et Miquelon
 98 : T.O.M. (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc.)

Origine : question B1

DEPETAA

Département de l'établissement employeur au 31 mai 1988 (salariés)

: sans objet (FIA/=1 ou CHPUBA/=2,3) ou lieu de travail hors de France ou dans l'agriculture ou dans les services domestiques ou non renseigné
 01 : Ain
 02 : Aisne
 03 : Allier
 04 : Alpes-de-Haute Provence
 05 : Hautes-Alpes
 06 : Alpes-Maritimes

07 : Ardèche
08 : Ardennes
09 : Ariège
10 : Aube
11 : Aude
12 : Aveyron
13 : Bouches-du-Rhône
14 : Calvados
15 : Cantal
16 : Charente
17 : Charente-Maritime
18 : Cher
19 : Corrèze
2A : Corse du Sud
2B : Corse (Haute)
21 : Côte-d'Or
22 : Côtes-d'Armor
23 : Creuse
24 : Dordogne
25 : Doubs
26 : Drôme
27 : Eure
28 : Eure-et-Loir
29 : Finistère
30 : Gard
31 : Haute-Garonne
32 : Gers
33 : Gironde
34 : Hérault
35 : Ille-et-Vilaine
36 : Indre
37 : Indre-et-Loire
38 : Isère
39 : Jura
40 : Landes
41 : Loir-et-Cher
42 : Loire
43 : Haute-Loire
44 : Loire-Atlantique
45 : Loiret
46 : Lot
47 : Lot-et-Garonne
48 : Lozère
49 : Maine-et-Loire
50 : Manche
51 : Marne
52 : Haute-Marne
53 : Mayenne
54 : Meurthe-et-Moselle
55 : Meuse
56 : Morbihan
57 : Moselle
58 : Nièvre
59 : Nord
60 : Oise
61 : Orne
62 : Pas-de-Calais
63 : Puy-de-Dôme
64 : Pyrénées-Atlantiques
65 : Hautes-Pyrénées
66 : Pyrénées-Orientales
67 : Bas-Rhin
68 : Haut-Rhin
69 : Rhône
70 : Haute-Saône
71 : Saône-et-Loire
72 : Sarthe
73 : Savoie
74 : Haute-Savoie
75 : Ville de Paris
76 : Seine-Maritime
77 : Seine-et-Marne
78 : Yvelines
79 : Deux-Sèvres
80 : Somme
81 : Tarn
82 : Tarn-et-Garonne

83 : Var
 84 : Vaucluse
 85 : Vendée
 86 : Vienne
 87 : Haute-Vienne
 88 : Vosges
 89 : Yonne
 90 : Territoire de Belfort
 91 : Essonne
 92 : Hauts-de-Seine
 93 : Seine-Saint-Denis
 94 : Val-de-Marne
 95 : Val-d'Oise
 97 : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Saint-Pierre et Miquelon
 98 : T O M (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc..)

Origine : question B14

DEPETAAN

Département de l'établissement au 31 mai 1988 (indépendants)

: sans objet (FIA/=1 ou (STA/=1 et CHPUBA/=1)) ou lieu de travail
 hors de France ou dans l'agriculture ou dans les services
 domestiques ou non renseigné
 voir code DEPETAAN pour les modalités

Origine : question B9b

DEPLTA

Département du lieu de travail en mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou lieu de travail hors de France ou dans
 l'agriculture ou dans les services domestiques ou non renseigné
 voir code DEPETAAN pour les modalités

Note : code à utiliser. Renseigné à partir des réponses de l'enquête et complété à l'aide du répertoire SIRENE

DEPLTAQI

Département du lieu de travail en mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou (lieu de travail hors de France ou dans
 l'agriculture ou dans les services domestiques) ou non renseigné
 voir code DEPETAAN pour les modalités

Note : utiliser de préférence DEPLTA. Code renseigné à partir des réponses de l'enquête (DEPETAAN et DEPETAAN)

DETA

Type de contrat de travail à durée déterminée au 31 mai 1988

: sans objet (STA/=2 ou CHPUBA=1) ou non renseigné
1 : avait un contrat saisonnier
2 : avait un autre contrat de travail à durée déterminée
3 : n'avait ni l'un ni l'autre

Origine : question B13

DFEAA

Année de départ de l'entreprise employeuse au 31 mai 1988

: sans objet (STA/=2 ou CHPUBA=1) ou non renseigné
30 à 93 : 2 derniers chiffres de l'année de départ de l'entreprise
99 : travaille toujours dans l'entreprise à la date de l'enquête

Origine : question B19

DFEAM

Mois du départ de l'entreprise employeuse au 31 mai 1988

: sans objet (STA/=2 ou CHPUBA=1) ou non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre
99 : travaille toujours dans l'entreprise à la date de l'enquête

Origine : question B19

DURPE88

Ancienneté dans la vie professionnelle en 1988

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
1 : moins de cinq ans
2 : de 5 à moins de 10 ans
3 : de 10 à moins de 20 ans
4 : de 20 à moins de 30 ans
5 : 30 ans et plus

Note : code créé et utilisé pour la réalisation des tableaux publiés

ENCADA

Encadrement d'autres salariés dans le travail au 31 mai 1988

- : sans objet (STA/= 2 ou CHPUBA=1) ou non renseigné
- 1 : avait un ou plusieurs salariés sous ses ordres ou son autorité
- 2 : n'avait aucun salarié sous ses ordres ou son autorité

Origine : question B1b

FIA

Occupation principale au 31 mai 1988

- : sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806))
- 1 : exerçait une profession, à son compte ou comme salarié, même à temps partiel. Aidait un membre de sa famille dans son travail même sans être rémunéré. Etait apprenti, stagiaire rémunéré, élève-fonctionnaire, intérimaire, TUC, etc...
- 2 : chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)
- 3 : étudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré
- 4 : militaire du contingent
- 5 : retraité (ancien salarié) ou préretraité
- 6 : retiré des affaires (ancien agriculteur, ancien artisan, ancien commerçant, ancienne profession libérale)
- 7 : femme au foyer
- 8 : autre inactif (y compris les personnes ne touchant qu'une pension de reversion et les personnes invalides)

Origine : question B2

FIRA

Occupation principale au 31 mai 1988 regroupée

- : sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806))
- 1 : actif occupé
- 2 : chômeur
- 4 : inactif

Fonction principale de l'emploi au 31 mai 1988

: sans objet (CHPUBA/=2,3) ou non renseigné
 10 : production, fabrication ou chantiers
 11 : production
 12 : fabrication
 13 : chantiers
 20 : installation, entretien, réglage ou réparation
 21 : installation
 22 : entretien
 23 : réglage
 24 : réparation
 30 : nettoyage, gardiennage ou travail ménager
 31 : nettoyage
 32 : gardiennage
 33 : travail ménager
 40 : manutention, magasinage ou transports
 41 : manutention
 42 : magasinage
 43 : transports
 50 : guichet, saisie, standard ou secrétariat
 51 : guichet
 52 : saisie
 53 : standard
 54 : secrétariat
 60 : gestion, comptabilité ou fonctions administratives
 61 : gestion
 62 : comptabilité
 63 : fonctions administratives
 70 : commerce, vente ou technico-commercial
 71 : commerce
 72 : vente
 73 : technico-commercial
 80 : recherche, études, méthodes ou informatique
 81 : recherche
 82 : études
 83 : méthodes
 84 : informatique
 90 : directeur général ou adjoint direct du directeur général
 91 : directeur général
 92 : adjoint direct du directeur général
 00 : enseignement, santé, information ou autre cas
 01 : enseignement
 02 : santé
 03 : information
 04 : autre cas

Origine : question B12

GOLDA

Statut de l'enquêté et taille de l'entreprise au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
110 : à son compte ou salarié mais chef de sa propre entreprise
120 : aide familial
210 : salarié de l'Etat
220 : salarié des collectivités locales (yc HLM, hôpitaux publics)
240 : salarié des entreprises nationalisées (yc entreprises publiques ou nationales et organismes de Sécurité Sociale)
250 : salarié des entreprises privées de taille non déclarée
251 : salarié des entreprises privées de 1 à 9 salariés
252 : salarié des entreprises privées de 10 à 49 salariés
253 : salarié des entreprises privées de 50 à 499 salariés
254 : salarié des entreprises privées de 500 salariés ou plus

GSA

Groupe socio-professionnel d'actif au 31 mai 1988 (1er chiffre de CSA)

: sans objet (FIA/=1)
1 : agriculteurs exploitants
2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
4 : professions intermédiaires
5 : employés
6 : ouvriers

GSP88

Groupe socioprofessionnel en 7 postes en 1988

: sans objet (FIA/=1)
1 : agriculteurs exploitants
2 : artisans, commerçants, chefs d'entreprises
3 : cadres
4 : professions intermédiaires
5 : employés
6 : ouvriers qualifiés
7 : ouvriers non qualifiés

Note : code créé et utilisé pour la réalisation des tableaux publiés

GSTOTA

Groupe socio-professionnel au 31 mai 1988

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806))
1 : agriculteurs exploitants
2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
4 : professions intermédiaires
5 : employés
6 : ouvriers
7 : retraités
8 : autres personnes sans activité professionnelle

INDEPA

Statut juridique du chef d'entreprise au 31 mai 1988

: sans objet (STA/=1 et CHPUBA/=1) ou non renseigné
1 : salarié de sa propre entreprise
2 : gérant majoritaire de SARL, gérant libre
3 : associé(e) ou co-exploitant(e)
4 : collaborateur non salarié d'une entreprise
5 : autre indépendant ou chef d'entreprise individuelle

Origine : question B6b

INTERIMA

Existence d'un emploi intérimaire au 31 mai 1988

: sans objet (STA/=2 ou CHPUBA=1) ou non renseigné
1 : la personne était intérimaire
2 : la personne n'était pas intérimaire

Origine : question B13a

MIA

Résidence au 31 mai 1988 comparée à la résidence de mai 1993

- : sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné
- 1 : dans le même logement qu'actuellement
- 2 : dans un autre logement situé dans la même commune
(ou le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
que maintenant
- 3 : dans un autre logement ordinaire situé dans une autre commune
(ou arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) de France
(y compris DOM-TOM)
- 4 : à l'étranger

Origine : question B1

MISCOM1A

Conditions d'installation à son compte au 31 mai 1988

- : sans objet (STA/=1 et CHPUBA/=1) ou non renseigné
- 1 : en créant sa propre entreprise
- 2 : en reprenant une entreprise, un cabinet

Origine : question B7a

MISCOM2A

Précédent chef de l'entreprise dirigée au 31 mai 1988

- : sans objet (MISCOM1A/=2) ou non renseigné
- 1 : père ou mère
- 2 : l'un des beaux-parents ou conjoint
- 3 : son ancien patron
- 4 : un tiers

Origine : question B7b

MISCOM3A

Associés lors de l'installation à son compte au 31 mai 1988

- : sans objet (STA/=1,CHPUBA/=1) ou non renseigné
- 1 : oui, avec l'un des parents
- 2 : oui, avec l'un des beaux-parents ou le conjoint
- 3 : oui, avec un partenaire sans lien familial
- 4 : non

Origine : question B7c

MZEFEZEA

Modification de zone d'emploi de la résidence entre la fin des études initiales et 1988

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806)) ou non renseigné
1 : il y a eu un changement
2 : il n'y a pas eu de changement

NAPA

Activité économique de l'établissement au 31 mai 1988 (niveau 600 de la NAP 1973)

: sans objet (FIA/=1)
0100, etc. : voir nomenclature NAP niveau 600 pour les autres modalités

NAP1A

Activité économique de l'établissement au 31 mai 1988 (niveau 100 de la NAP 1973)

: sans objet (FIA/=1)
voir code NAPI pour les modalités

NAP1NA

Activité économique de l'entreprise au 31 mai 1988 (niveau 100 de la NAP 1973)

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
voir code NAP1 pour les modalités

NSEA

Nombre de salariés employés au 31 mai 1988 (indépendants)

: sans objet (STA/=1 et CHPUBA/=1) ou non renseigné
1 : n'emploie pas de salarié
2 : 1 à 2 salariés
3 : 3 à 9 salariés
4 : 10 salariés et plus

Origine : question B6a

NSETA

Nombre de salariés employés dans l'entreprise employeuse au 31 mai 1988

: sans objet (CHPUBA/=2,3) ou non renseigné
1 : 0 à 2 salariés
2 : 3 à 9 salariés
3 : 10 à 49 salariés
4 : 50 à 99 salariés
5 : 100 à 199 salariés
6 : 200 à 499 salariés
7 : 500 salariés ou plus

Origine : question B14

OCCUP88

Occupation principale en mai 1988 (détail des situations précaires)

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806))
1 : a un emploi précaire
2 : a un emploi non précaire
3 : chômeur
4 : élève, étudiant, appelé
5 : retraité
6 : autre inactif

Note : code créé et utilisé pour la réalisation des tableaux publiés

OCCU88

Occupation principale en mai 1988 regroupée

: sans objet (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806))
1 : a un emploi (FIA=1)
2 : chômeur (FIA=2)
3 : élève, étudiant, appelé (FIA=3)
4 : autre inactif (FIA=5 à 8)

Note : code créé et utilisé pour la réalisation des tableaux publiés

OPAA

Orientation des productions agricoles au 31 mai 1988

: sans objet ou non renseigné
1 : polyculture (culture de terres labourables)
2 : maraîchage ou horticulture
3 : vignes ou arbres fruitiers
4 : élevage d'herbivores (bovins, ovins,...)
5 : élevage de granivores (porcs, volailles,...)
6 : polyculture - élevage
7 : élevage d'herbivores et de granivores
8 : autres

Origine : question B3d

OUVRIA

Classification de l'emploi des ouvriers au 31 mai 1988

: sans objet (QA/=1,2) ou non renseigné
1 : manoeuvre
2 : ouvrier spécialisé OS1, OS2, OS3
3 : ouvrier qualifié P1 ou P2 ou OQ
4 : ouvrier hautement qualifié P3 ou OHQ
5 : technicien d'atelier TA

Origine : question B11

PA

Profession principale au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
voir code P pour les modalités

Origine : question B3

PAYA

Pays de résidence au 31 mai 1988 (si hors de France)

: sans objet (MIA/=4) ou non renseigné
voir code PAYNAI pour les modalités

Origine : question B1

PETAAN

Pays de l'établissement au 31 mai 1988 (indépendants et aides familiaux)

: sans objet (lieu de travail en France) ou non renseigné
voir code PAYNAI pour les modalités

Origine : question B9a

PETANA

Pays de l'établissement employeur au 31 mai 1988 (salariés)

: sans objet (lieu de travail en France) ou non renseigné
voir code PAYNAI pour les modalités

Origine : question B14

PUBA

Caractère public ou privé de l'établissement au 31 mai 1988

: sans objet (STA/=2 ou (CHPUBA=1) ou non renseigné
1 : administrations nationales
2 : collectivités locales, hôpitaux publics, HLM
3 : sécurité sociale
4 : entreprises publiques ou nationales
5 : entreprises du secteur privé

Position professionnelle de l'emploi au 31 mai 1988

- : sans objet (STA/=2 ou CHPUBA=1) ou non renseigné
- 1 : manoeuvre ou ouvrier spécialisé (OS1, OS2, OS3, etc.)
- 2 : ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, TA, OQ, etc.)
- 3 : agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale
- 4 : agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
- 5 : technicien, dessinateur, VRP (non cadre)
- 6 : instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et autre personnel de catégorie B de la fonction publique
- 7 : ingénieur ou cadre (les employés, techniciens, agents de maîtrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devront pas se classer ici même s'ils cotisent à une caisse de retraite des cadres)
- 8 : professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique
- 9 : employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique
- 0 : autre cas

Origine : question B11

Région de résidence en mai 1988

- : sans objet ou non renseigné ou hors de France
- 11 : Ile-de-France
- 21 : Champagne-Ardenne
- 22 : Picardie
- 23 : Haute-Normandie
- 24 : Centre
- 25 : Basse-Normandie
- 26 : Bourgogne
- 31 : Nord-Pas-de-Calais
- 41 : Lorraine
- 42 : Alsace
- 43 : Franche-Comté
- 52 : Pays de la Loire
- 53 : Bretagne
- 54 : Poitou-Charentes
- 72 : Aquitaine
- 73 : Midi-Pyrénées
- 74 : Limousin
- 82 : Rhône-Alpes
- 83 : Auvergne
- 91 : Languedoc-Roussillon
- 93 : Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 94 : Corse
- 97 : DOM
- 98 : TOM

RGETABA

Région de l'établissement au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
voir code RGA pour les modalités

RQ

Raisons du changement de poste entre le 31 mai 1988 et la date d'enquête

: sans objet (CHG88/=2 et CHG88B/=2) ou non renseigné
1 : promotion interne
2 : changement de fonction ou de poste, sans changement d'entreprise
3 : changement d'entreprise, pour une autre
4 : changement d'entreprise puis chômage au moins 1 mois
5 : changement d'entreprise puis inactivité au moins temporairement
6 : installation à son compte

Origine : question B18

SECT14A

Activité économique de l'établissement en mai 1988 (NAP1973 - 14 postes)

: sans objet (FIA/=1)
01 : agriculture, sylviculture, pêche (SECT38A=01)
02 : industries agricoles et alimentaires (SECT38A=02,03)
03 : énergie (SECT38A=04,05,06)
04 : industrie des biens intermédiaires (SECT38A=07 à 11,13,21,23)
05 : industrie des biens d'équipement (SECT38A=14 à 17)
06 : industrie des biens de consommation courante
(SECT38A=12,18 à 20,22)
07 : bâtiment, génie civil et agricole (SECT38A=24)
08 : commerce (SECT38A=25 à 28)
09 : transports et télécommunications (SECT38A=31,32)
10 : services marchands (SECT38A=29,30,33,34)
11 : location et crédit bail immobiliers (SECT38A=35)
12 : assurances (SECT38A=36)
13 : organismes financiers (SECT38A=37)
14 : services non marchands

SECT14NA

Activité économique de l'entreprise au 31 mai 1988 (NAP1973 - 14 postes)

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
voir code SECT14A pour les modalités

SECT38A

Activité économique de l'établissement en mai 1988 (NAP1973 - 38 postes)

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
01 : agriculture, sylviculture, pêche
02 : industries de la viande et du lait
03 : industries des autres produits alimentaires
04 : production de combustibles minéraux solides et cokéfaction
05 : production de pétrole et de gaz naturel
06 : électricité, gaz et eau
07 : minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier
08 : minerais, métaux et demi-produits non ferreux
09 : matériaux de construction et minéraux divers
10 : industrie du verre
11 : chimie de base, fibres artificielles et synthétiques
12 : parachimie et industrie pharmaceutique
13 : fonderie et travail des métaux
14 : construction mécanique
15 : construction électrique et électronique
16 : matériel de transport terrestre
17 : construction navale et aéronautique, armement
18 : industrie textile et habillement
19 : industrie du cuir et de la chaussure
20 : bois, meubles, industries diverses
21 : papier, carton
22 : imprimerie, presse, édition
23 : industries du caoutchouc, transformation des matières plastiques
24 : bâtiment, génie civil et agricole
25 : commerce de gros alimentaire
26 : commerce de gros non alimentaire
27 : commerce de détail alimentaire
28 : commerce de détail non alimentaire
29 : réparation et commerce de l'automobile
30 : hôtels, cafés, restaurants
31 : transports
32 : télécommunications et postes
33 : services marchands rendus principalement aux entreprises
34 : services marchands rendus principalement aux particuliers
35 : location et crédit bail immobiliers
36 : assurances
37 : organismes financiers
38 : services non marchands

SECT38NA

Activité économique de l'entreprise en mai 1988 (NAP1973 - 38 postes)

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
voir code SECT38A pour les modalités

SECT4A

Activité économique de l'établissement en mai 1988 (NAP1973 - 4 postes)

: sans objet (FIA/=1)
1 : agriculture
2 : industrie
3 : bâtiment, génie civil et agricole
4 : tertiaire

SECT4NA

Activité économique de l'entreprise en mai 1988 (NAP1973 - 4 postes)

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
voir code SECT4A pour les modalités

STA

Code servant à la détermination du statut au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1 ou AIDFAMA=1)
1 : la personne était à son compte
2 : la personne était salariée

Origine : question B5a

STATA

Code servant à la détermination du statut au 31 mai 1988

: sans objet (CHPUBA/=2,3) ou non renseigné
1 : salarié du conjoint
2 : salarié d'un autre parent qui travaillait à son compte
3 : travailleur à domicile (pour le compte d'une entreprise)
4 : aucune de ces situations

Origine : question B13b

STATTA

Statut détaillé au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
voir code STATT pour les modalités

STAT2A

Statut regroupé au 31 mai 1988 (salarié, non salarié)

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
1 : non salarié
2 : salarié

STJA

Stagiaire de la formation professionnelle ou bénéficiaire d'un contrat d'aide à l'emploi au 31 mai 1988

: sans objet (CHPUBA/=2,3) ou non renseigné
1 : la personne était "stagiaire de la formation professionnelle",
TUC, SIVP, autre stage
2 : la personne n'était pas "stagiaire de la formation professionnelle"

Origine : question B13c

STNREDA

Statut non redressé en mai 1988

: sans objet (FIA/=1)
1 : la personne travaille à son compte (STA=1 ou AIDFAMA=1)
2 : la personne travaille comme salarié

SUPEAA

Superficie de l'exploitation agricole au 31 mai 1988 en ares

: sans objet ou non renseigné ou superficie supérieure à 5 ha.
00 à 99 : nombre d'ares s.a.u.

Origine : question B3d

SUPEHA

Superficie de l'exploitation en hectares s.a.u. au 31 mai 1988

: sans objet ou non renseigné
000 à 999 : nombre d'hectares s.a.u.

Origine : question B3d

TCOMPA

Tranche d'effectif de l'établissement regroupée au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
voir code TCOMP pour les modalités

TDA

Tranche d'effectif de l'établissement au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
voir code TD pour les modalités

TEA

Tranche d'effectif de l'entreprise au 31 mai 1988 (code de synthèse)

: sans objet ou non renseigné
0 : aucun salarié
1 : 1 ou 2 salariés
2 : 3 à 9 salariés
3 : 10 à 49 salariés
4 : 50 à 99 salariés
5 : 100 à 499 salariés
6 : 500 salariés ou plus

TEMPARA

Temps consacré à la fonction principale au 31 mai 1988

: sans objet (CHPUBA/=2,3) ou non renseigné
1 : la totalité du temps de travail
2 : au moins la moitié du temps de travail
3 : moins de la moitié du temps de travail

Origine : question B12b

TITA

Statut des agents de l'Etat et des collectivités locales au 31 mai 1988

: sans objet (CHPUBA/=2) ou non renseigné
1 : fonctionnaire ou agent titulaire
2 : fonctionnaire stagiaire, fonctionnaire-élève
3 : contractuel (sans limitation de durée)
4 : contractuel (pour une durée limitée), auxiliaire,
vacataire, pigiste
5 : autre salarié de l'Etat ou d'une collectivité locale

Origine : question B13

TNA

Tranche d'effectif de l'entreprise au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
voir code TN pour les modalités

TNCOMPA

Tranche d'effectif de l'entreprise au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
voir code TCOMP pour les modalités

TNDA

Tranche d'effectif de l'entreprise au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
voir code TD pour les modalités

TNREDA

Tranche d'effectif de l'entreprise redressé au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
voir code TN pour les modalités

TPEA

Travail à temps complet ou à temps partiel au 31 mai 1988 (salariés)

: sans objet (STA/=2 ou CHPUBA=1) ou non renseigné
1 : à temps complet
2 : à temps partiel

Origine : question B14

TPEAN

Travail à temps complet ou à temps partiel au 31 mai 1988

: sans objet (STA/=1 et CHPUBA/=1) ou non renseigné
1 : à temps complet
2 : à temps partiel

Origine : question B8

TRA

Mode d'obtention de l'emploi de 1988 pour les personnes ayant un emploi à la date de l'enquête

: sans objet (CHG88/=2) ou non renseigné
1 : c'était le premier poste de la vie professionnelle
2 : c'était le premier poste depuis la reprise d'activité (ancien chômeur ou inactif y compris disponibilité et congé parental)
3 : par promotion interne (à l'intérieur de l'entreprise ou du Ministère)
4 : par simple changement de fonction ou changement de poste, en restant dans la même entreprise (sans promotion)
5 : en changeant d'entreprise

Origine : question B16

TRAB

Mode d'obtention de l'emploi de 1988 pour les personnes sans emploi à la date de l'enquête

- : sans objet (CHG88B/=2) ou non renseigné
- 1 : c'était le premier poste de la vie professionnelle
- 2 : c'était le premier poste depuis la reprise d'activité (ancien chômeur ou inactif y compris disponibilité et congé parental)
- 3 : par promotion interne (à l'intérieur de l'entreprise ou du Ministère)
- 4 : par simple changement de fonction ou changement de poste, en restant dans la même entreprise (sans promotion)
- 5 : en changeant d'entreprise

Origine : question B17

TUA

Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale du lieu de résidence au 31 mai 1988

- : sans objet ou hors de France ou non renseigné
- 01 : commune rurale de moins de 50 habitants
- 02 : commune rurale de 50 à 99 habitants
- 03 : commune rurale de 100 à 199 habitants
- 04 : commune rurale de 200 à 499 habitants
- 05 : commune rurale de 500 à 999 habitants
- 06 : commune rurale de 1000 à 1999 habitants
- 07 : commune rurale de 2000 habitants ou plus
- 11 : commune appartenant à une unité urbaine de moins de 2500 habitants
- 12 : commune appartenant à une unité urbaine de 2500 à 2999 habitants
- 13 : commune appartenant à une unité urbaine de 3000 à 3999 habitants
- 14 : commune appartenant à une unité urbaine de 4000 à 4999 habitants
- 21 : commune appartenant à une unité urbaine de 5000 à 6999 habitants
- 22 : commune appartenant à une unité urbaine de 7000 à 9999 habitants
- 31 : commune appartenant à une unité urbaine de 10000 à 14999 habitants
- 32 : commune appartenant à une unité urbaine de 15000 à 19999 habitants
- 41 : commune appartenant à une unité urbaine de 20000 à 24999 habitants
- 42 : commune appartenant à une unité urbaine de 25000 à 29999 habitants
- 43 : commune appartenant à une unité urbaine de 30000 à 39999 habitants
- 44 : commune appartenant à une unité urbaine de 40000 à 49999 habitants
- 51 : commune appartenant à une unité urbaine de 50000 à 69999 habitants
- 52 : commune appartenant à une unité urbaine de 70000 à 99999 habitants
- 61 : commune appartenant à une unité urbaine de 100000 à 149999 habit
- 62 : commune appartenant à une unité urbaine de 150000 à 199999 habit
- 71 : commune appartenant à une unité urbaine de 200000 à 299999 habit
- 72 : commune appartenant à une unité urbaine de 300000 à 499999 habit
- 73 : commune appartenant à une unité urbaine de 500000 à 1999999 habit
- 80 : commune appartenant à l'unité urbaine de Paris

TULTA

Tranche d'unité urbaine ou commune rurale du lieu de travail en mai 1988

- : sans objet (FIA/=1) ou hors de France ou non renseigné
- voir code TUA pour les modalités

TUR5A

Tranche d'unité urbaine en 5 postes du lieu de résidence au 31 mai 1988

: sans objet ou hors de France ou non renseigné
1 : commune rurale
2 : unité urbaine de moins de 20000 habitants
3 : unité urbaine de 20000 à moins de 50000 habitants
4 : unité urbaine de 50000 habitants à moins de 2000000 habitants
5 : agglomération parisienne

TUR5LTA

Tranche d'unité urbaine en 5 postes du lieu de travail au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou hors de France ou non renseigné
voir code TUR5A pour les modalités

TUR7A

Tranche d'unité urbaine en 7 postes du lieu de résidence au 31 mai 1988

: sans objet ou hors de France ou non renseigné
0 : commune rurale appartenant à un canton entièrement rural
1 : commune rurale appartenant à un canton partiellement urbain
2 : unité urbaine de moins de 10000 habitants
3 : unité urbaine de 10000 à moins de 50000 habitants
4 : unité urbaine de 50000 à moins de 200000 habitants
5 : unité urbaine de 200000 habitants et plus (sf aggl. parisienne)
6 : agglomération parisienne

TUR7LTA

Tranche d'unité urbaine en 7 postes du lieu de travail au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou hors de France ou non renseigné
voir code TUR7A pour les modalités

TUR9A

Tranche d'unité urbaine en 9 postes du lieu de résidence au 31 mai 1988

: sans objet ou hors de France ou non renseigné
0 : commune rurale
1 : unité urbaine de moins de 5000 habitants
2 : unité urbaine de 5000 à moins de 10000 habitants
3 : unité urbaine de 10000 à moins de 20000 habitants
4 : unité urbaine de 20000 à moins de 50000 habitants
5 : unité urbaine de 50000 à moins de 100000 habitants
6 : unité urbaine de 100000 à moins de 200000 habitants
7 : unité urbaine de 200000 à moins de 2000000 habitants
8 : agglomération parisienne

TUR9LTA

Tranche d'unité urbaine en 9 postes du lieu de travail au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou hors de France ou non renseigné
voir code TUR9A pour les modalités

TZPIUA

Tranche de ZPIU (zone de peuplement industriel ou urbain) de la commune de résidence au 31 mai 1988

: sans objet ou non renseigné
0 : commune de métropole hors ZPIU
1 : ZPIU de moins de 5000 habitants
2 : ZPIU de 5000 à moins de 10000 habitants
3 : ZPIU de 10000 à moins de 20000 habitants
4 : ZPIU de 20000 à moins de 50000 habitants
5 : ZPIU de 50000 à moins de 100000 habitants
6 : ZPIU de 100000 à moins de 200000 habitants
7 : ZPIU de 200000 à moins de 2000000 habitants
8 : ZPIU de Paris
* : commune des DOM (département 97)

TZPIULTA

Tranche de ZPIU (zone de peuplement industriel ou urbain) du lieu de travail au 31 mai 1988

: sans objet (FIA/=1) ou non renseigné
voir code TZPIUA pour les modalités

ZEATA

ZEAT du lieu de résidence en 1988

: sans objet ou non renseigné
voir code ZEAT pour les modalités

ZEMPLA

Zone d'emploi du lieu de résidence en 1988

: sans objet ou non renseigné
voir Nomenclature des zones d'emploi pour les modalités

ZEMPLLTA

Zone d'emploi du lieu de travail en 1988

: sans objet ou non renseigné
voir Nomenclature des zones d'emploi pour les modalités

CHANGEMENTS ENTRE MAI 1988 ET MAI 1993

ADID

Même adresse d'établissement employeur qu'en partie A (salariés)

0 : sans objet ou non renseigné ou adresse différente de la partie A
1 : même adresse que partie A

Origine : question B14

ADIDN

Même adresse d'établissement qu'en partie A (indépendants)

0 : sans objet ou non renseigné ou adresse différente de la partie A
1 : même adresse que partie A

Origine : question B9b

CHET

Changement d'établissement entre le 31 mai 1988 et la date d'enquête

0 : pas de changement d'établissement
1 : changement d'établissement à l'intérieur de l'entreprise
2 : changement d'entreprise
3 : impossible à déterminer
9 : sans objet (FI/=1 ou FIA/=1)

Origine : question B14

CHG88

Changement de poste entre le 31 mai 1988 et la date de l'enquête

0 : sans objet (FI/=1 ou FIA/=1) ou non renseigné
1 : même poste et mêmes fonctions au 31 mai 1988 et à la date d'enquête
2 : changement de poste ou de fonctions entre mai 1988 et l'enquête

Origine : question B16

CHG88B

Changement de poste entre mai 1988 et le dernier emploi avant l'enquête

0 : sans objet (FIA/=1 ou (FI/=1 et (AA=2 ou AFA||MFA<8806))) ou non renseigné
1 : même poste et mêmes fonctions au 31 mai 1988 et au dernier emploi
2 : changement de poste ou fonctions entre mai 1988 et le dernier emploi

Origine : question B17

FIFIA

Changement d'occupation principale entre mai 88 et la date d'enquête

: indéterminé
11 : toujours actif occupé
12 : actif occupé devenu chômeur
13 : actif occupé devenu inactif
21 : chômeur devenu actif occupé
22 : toujours chômeur
23 : chômeur devenu inactif
31 : inactif devenu actif occupé
32 : inactif devenu chômeur
33 : toujours inactif

MIG

Changement du lieu de résidence entre le 31 mai 88 et la date d'enquête

: indéterminé
A : même logement
B : même commune ou même arrondissement pour Paris
C : changement d'arrondissement pour Paris
D : changement de commune à l'intérieur d'un département
E : changement de département à l'intérieur de l'Île de France
F : changement de département à l'intérieur d'une autre région
G : changement de département à l'intérieur d'une Zeat
H : changement de Zeat
I : hors métropole en 1988

MIG8893

Comparaison des lieux de résidence entre 1988 et 1993

: indéterminé (FI/=1 et (AA/=1 ou AFA||MFA<8806))
0 : même logement, même commune
1 : changement de commune à l'intérieur d'un département ou d'arrondissement (Paris, Lyon, Marseille)
2 : changement de département à l'intérieur d'une région
3 : changement de région
4 : hors métropole en 1988

Note : code créé et utilisé pour la réalisation des tableaux publiés

MODCS

Changement de catégorie socioprofessionnelle entre mai 1988 et la date d'enquête

: sans objet (FI/=1 ou FIA/=1)
1 : oui, il y a eu changement
2 : non, il n'y a pas eu de changement

MODET15

Changement d'activité de l'établissement en NAP15 entre le 31 mai 1988 et la date d'enquête

: sans objet (FI/=1 ou FIA/=1)
1 : oui, il y a eu changement
2 : non, il n'y a pas eu de changement

MODET40

Changement d'activité de l'établissement en NAP40 entre le 31 mai 1988 et la date d'enquête

: sans objet (FI/=1 ou FIA/=1)
1 : oui, il y a eu changement
2 : non, il n'y a pas eu de changement

MODET5

Changement d'activité de l'établissement en NAP5 entre le 31 mai 1988 et la date d'enquête

: sans objet (FI/=1 ou FIA/=1)
1 : oui, il y a eu changement
2 : non, il n'y a pas eu de changement

MODFIR

Changement d'occupation principale entre mai 1988 et la date d'enquête

: indéterminé
1 : oui, il y a eu changement (FIFIA=12,13,21,23,31,32)
2 : non, il n'y a pas eu de changement (FIFIA=11,22,33)

MODPCS

Changement de profession (PCS) entre le 31 mai 1988 et la date d'enquête

: sans objet (FI/=1 ou FIA/=1)
1 : oui, il y a eu changement de profession
2 : non, il n'y a pas eu de changement de profession

MZEAZE

Modification de zone d'emploi des lieux de résidence entre 1988 et 1993

: indéterminé
1 : il y a eu un changement
2 : il n'y a pas eu de changement

MZELTLTA

Modification des zones d'emploi des lieux de travail entre 1988 et 1993

: sans objet (FI/=1 ou FIA/=1) ou non renseigné
1 : il y a eu un changement
2 : il n'y a pas eu de changement

NSRID

Même raison sociale, sigle, enseigne commerciale ou même nom que celui indiqué en partie A (salariés)

: sans objet (STA/=2 ou CHPUBA=1) ou non renseigné ou raison sociale, sigle ou enseigne commerciale différent de celui indiqué en partie A
1 : même raison sociale, sigle, enseigne commerciale ou même nom que celui indiqué en partie A

Origine : question B14

Même raison sociale de l'établissement qu'en partie A (indépendants)

: sans objet ou non renseigné ou raison sociale, sigle,
enseigne commerciale ou nom différent de celui indiqué en partie A
1 : même raison sociale, sigle, enseigne commerciale ou même nom
que celui indiqué en partie A

Origine : question B9a

PREMIER EMPLOI

Activité économique de l'établissement au premier emploi (en NAF93)

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
01 : agriculture, chasse, services annexes
02 : sylviculture, exploitation forestière, services annexes
05 : pêche, aquaculture
10 : extraction de houille, de lignite et de tourbe
11 : extraction d'hydrocarbures, services annexes
12 : extraction de minerais d'uranium
13 : extraction de minerais métalliques
14 : autres industries extractives
15 : industries alimentaires
16 : industrie du tabac
17 : industrie textile
18 : industrie de l'habillement et des fourrures
19 : industrie du cuir et de la chaussure
20 : travail du bois et fabrication d'articles en bois
21 : industrie du papier et du carton
22 : édition, imprimerie, reproduction
23 : cokéfaction, raffinage, industries nucléaires
24 : industrie chimique
25 : industrie du caoutchouc et des plastiques
26 : fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
27 : métallurgie
28 : travail des métaux
29 : fabrication de machines et équipements
30 : fabrication de machines de bureau et de matériel informatique
31 : fabrication de machines et appareils électriques
32 : fabrication d'équipements de radio, télévision et communication
33 : fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
34 : industrie automobile
35 : fabrication d'autres matériels de transport
36 : fabrication de meubles; industries diverses
37 : récupération
40 : production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
41 : captage, traitement et distribution d'eau
45 : construction
50 : commerce et réparation automobile
51 : commerce de gros et intermédiaires du commerce
52 : commerce de détail et réparation d'articles domestiques
55 : hôtels et restaurants
60 : transports terrestres
61 : transports par eau
62 : transports aériens
63 : services auxiliaires des transports
64 : postes et télécommunications
65 : intermédiations financière
66 : assurance
67 : auxiliaires financiers et d'assurance
70 : activités immobilières
71 : location sans opérateur
72 : activités informatiques
73 : recherche et développement
74 : services divers fournis principalement aux entreprises
75 : administration publique
80 : éducation
85 : santé et action sociale
90 : assainissement, voirie et gestion des déchets
91 : activités associatives
92 : activités récréatives, culturelles et sportives
93 : services personnels
95 : services domestiques
99 : activités extra-territoriales

ACTIPE4

Activité économique de l'établissement au premier emploi en 4 postes

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
A : agriculture
I : industrie
C : construction
D : tertiaire

ACTIPE7

Activité économique de l'établissement au premier emploi en 7 postes

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
1 : agriculture, sylviculture, pêche
2 : industries énergétiques
3 : autres industries
4 : construction
5 : commerce et réparation
6 : éducation, santé, action sociale
7 : autre tertiaire

CDPE

Existence et type de contrat de travail dans le premier emploi

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
1 : avait un contrat saisonnier
2 : avait un contrat de travail à durée déterminée
3 : n'avait ni l'un ni l'autre

Origine : question E11

CHGPE

Comparaison entre le premier emploi et ceux déjà décrits

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
1 : le premier emploi est celui occupé aujourd'hui ou le dernier emploi postérieur au 31 mai 1988
2 : le premier emploi est celui occupé le 31 mai 1988
3 : le premier emploi est le dernier emploi antérieur au 31 mai 1988
4 : le premier emploi n'est aucun des précédents

Origine : question E4

CHOMPE

Existence d'une période de chômage entre la fin des études initiales et le début du premier emploi

- : sans objet (AA=2) ou non renseigné
- 1 : oui, et la durée totale de la (des) période(s) de chômage n'a pas dépassé 6 mois
- 2 : oui, et la durée totale de la (des) période(s) de chômage a dépassé 6 mois
- 3 : non, aucune

Origine : question E2a

DEPPE

Département de résidence au début du premier emploi

- : sans objet (AA=2) ou résidence hors de France
- 01 : Ain
- 02 : Aisne
- 03 : Allier
- 04 : Alpes-de-Haute Provence
- 05 : Hautes-Alpes
- 06 : Alpes-Maritimes
- 07 : Ardèche
- 08 : Ardennes
- 09 : Ariège
- 10 : Aube
- 11 : Aude
- 12 : Aveyron
- 13 : Bouches-du-Rhône
- 14 : Calvados
- 15 : Cantal
- 16 : Charente
- 17 : Charente-Maritime
- 18 : Cher
- 19 : Corrèze
- 2A : Corse du Sud
- 2B : Corse (Haute)
- 21 : Côte-d'Or
- 22 : Côtes-d'Armor
- 23 : Creuse
- 24 : Dordogne
- 25 : Doubs
- 26 : Drôme
- 27 : Eure
- 28 : Eure-et-Loir
- 29 : Finistère
- 30 : Gard
- 31 : Haute-Garonne
- 32 : Gers
- 33 : Gironde
- 34 : Hérault
- 35 : Ille-et-Vilaine
- 36 : Indre
- 37 : Indre-et-Loire
- 38 : Isère
- 39 : Jura
- 40 : Landes
- 41 : Loir-et-Cher
- 42 : Loire
- 43 : Haute-Loire

44 : Loire-Atlantique
 45 : Loiret
 46 : Lot
 47 : Lot-et-Garonne
 48 : Lozère
 49 : Maine-et-Loire
 50 : Manche
 51 : Marne
 52 : Haute-Marne
 53 : Mayenne
 54 : Meurthe-et-Moselle
 55 : Meuse
 56 : Morbihan
 57 : Moselle
 58 : Nièvre
 59 : Nord
 60 : Oise
 61 : Orne
 62 : Pas-de-Calais
 63 : Puy-de-Dôme
 64 : Pyrénées-Atlantiques
 65 : Hautes-Pyrénées
 66 : Pyrénées-Orientales
 67 : Bas-Rhin
 68 : Haut-Rhin
 69 : Rhône
 70 : Haute-Saône
 71 : Saône-et-Loire
 72 : Sarthe
 73 : Savoie
 74 : Haute-Savoie
 75 : Ville de Paris
 76 : Seine-Maritime
 77 : Seine-et-Marne
 78 : Yvelines
 79 : Deux-Sèvres
 80 : Somme
 81 : Tarn
 82 : Tarn-et-Garonne
 83 : Var
 84 : Vaucluse
 85 : Vendée
 86 : Vienne
 87 : Haute-Vienne
 88 : Vosges
 89 : Yonne
 90 : Territoire de Belfort
 91 : Essonne
 92 : Hauts-de-Seine
 93 : Seine-Saint-Denis
 94 : Val-de-Marne
 95 : Val-d'Oise
 97 : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Saint-Pierre et Miquelon
 98 : T O M (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc..)

Origine : question E3

DFEPEA

Année de départ de l'entreprise du premier emploi

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
 30 à 93 : deux derniers chiffres de l'année de départ
 99 : travaille toujours dans la même entreprise

Origine : question E10

DFPEM

Mois de départ de l'entreprise du premier emploi

 : sans objet (AA=2) ou non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre
99 : travaille toujours dans la même entreprise

Origine : question E10

DPEA

Année de début du premier emploi

 : sans objet (AA=2) ou non renseigné
les deux derniers chiffres de l'année de début du premier emploi

Origine : question E1

DPEM

Mois de début du premier emploi

 : sans objet (AA=2) ou non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre

Origine : question E1

DUFEPE

Durée écoulée entre la fin des études et le premier emploi

 : sans objet (AA=2) ou indéterminée
** : premier emploi antérieur à la fin des études
00 à 98 : nombre de mois
99 : 99 mois ou plus

DUFEPER

Durée écoulée entre la fin des études et le premier emploi regroupée

: sans objet (AA=2) ou indéterminée
0 : premier emploi antérieur à la fin des études
1 : de 0 à moins de 1 mois
2 : de 1 à moins de 3 mois
3 : de 3 à moins de 6 mois
4 : de 6 à moins de 12 mois
5 : de 12 à moins de 18 mois
6 : de 18 à moins de 24 mois
7 : de 2 ans à moins de 3 ans
8 : de 3 ans à moins de 5 ans
9 : 5 ans ou plus

EMOPE

Existence d'emplois occasionnels entre la fin des études initiales et le début du 1er emploi

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
1 : oui
2 : non

Origine : question E2c

EMOT1PE

Existence d'un emploi salarié pour une durée non limitée entre la fin des études et le premier emploi

: sans objet (EMOPE/=1) ou non renseigné
ou pas d'emploi salarié sans limite de durée
1 : salarié pour une durée non limitée

Origine : question E2d

EMOT2PE

Existence d'un emploi à son compte entre la fin des études et le premier emploi

: sans objet (EMOPE/=1) ou non renseigné ou non installé à son compte
1 : installé à son compte

Origine : question E2d

EMOT3PE

Existence d'un emploi d'aide familial entre la fin des études et le premier emploi

: sans objet (EMOPE/=1) ou non renseigné ou non aide familial
1 : aide familial

Origine : question E2d

EMOT4PE

Existence d'un contrat à durée déterminée entre la fin des études et le premier emploi

: sans objet (EMOPE/=1) ou non renseigné ou pas de C D D
1 : contrat à durée déterminée, mission d'intérim, travail saisonnier

Origine : question E2d

GSPE

Groupe socio-professionnel au premier emploi

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
1 : agriculteurs exploitants
2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
4 : professions intermédiaires
5 : employés
6 : ouvriers

GSPPE

Groupe socioprofessionnel en 7 postes au premier emploi

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
1 : agriculteurs exploitants
2 : artisans, commerçants, chefs d'entreprises
3 : cadres
4 : professions intermédiaires
5 : employés
6 : ouvriers qualifiés
7 : ouvriers non qualifiés

Note : code créé et utilisé pour la réalisation des tableaux publiés

INPE

Statut d'intérimaire dans le premier emploi

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
1 : était intérimaire
2 : n'était pas intérimaire

Origine : question E11

MIGFEPE

Comparaison des lieux de résidence en fin d'études initiales et au premier emploi

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
1 : même département
2 : changement de département dans une même région
3 : changement de région
4 : hors métropole au 1er emploi ou fin des études initiales
5 : hors métropole aux deux époques

Note : code créé et utilisé pour la réalisation des tableaux publiés

MIPE

Résidence au début du premier emploi

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
1 : dans le même logement qu'actuellement
2 : dans un autre logement situé dans la même commune (ou le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) que maintenant
3 : dans un autre logement ordinaire situé dans une autre commune (ou arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) de France (y compris DOM-TOM)
4 : à l'étranger

Origine : question E3

NSEPE

Nombre de salariés dans l'entreprise lors du premier emploi

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
1 : aucun salarié
2 : 1 ou 2 salariés
3 : 3 à 9 salariés
4 : 10 à 49 salariés
5 : 50 à 99 salariés
6 : 100 à 199 salariés
7 : 200 à 499 salariés
8 : 500 salariés ou plus

Origine : question E8

PAYPE

Pays de résidence au premier emploi

: sans objet (AA=2) ou résidence en France
voir code PAYNAI pour les modalités

Origine : question E3

PROFPE

Catégorie socioprofessionnelle au premier emploi

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
voir code PROFVE pour les modalités

QPE

Position professionnelle dans le premier emploi

: sans objet (STPE/=1 à 4) ou non renseigné
voir code Q pour les modalités

Origine : question E7

RGPE

Région de résidence au premier emploi

: sans objet (AA=2) ou hors de France
voir code RGNAI pour les modalités

STGPE

Existence d'une période de stages ou de formations post-scolaires entre la fin des études initiales et le début du premier emploi

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
1 : oui
2 : non, aucun stage

Origine : question E2b

STJPE

Apprenti ou stagiaire dans le premier emploi

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
1 : apprenti
2 : stagiaire
3 : ni l'un, ni l'autre

Origine : question E11

STPE

Statut dans le premier emploi

: sans objet (AA=2) ou non renseigné
1 : salarié de l'Etat
2 : salarié d'une collectivité locale (y.c. HLM, hôpitaux publics)
3 : salarié d'une entreprise publique ou nationale (y.c. Sécurité Sociale)
4 : salarié du secteur privé (autre que cas suivant en 5)
5 : salarié chef de son entreprise ou salarié de son conjoint
6 : aide d'un membre de sa famille dans son travail sans être salarié
7 : à son compte, indépendant, employeur gérant, associé d'une société, co-exploitant.

Origine : question E6

FORMATION INITIALE

ADAP

Année de début du cycle d'apprentissage

: sans objet (APP=3) ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année de début d'apprentissage

Origine : question D5

ADEAP

Age d'entrée dans l'apprentissage

: sans objet (APP=3) ou non renseigné
01 à 64 : âge détaillé d'entrée en apprentissage

ADEES

Age d'entrée dans l'éducation spécialisée

: sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
01 à 64 : âge détaillé d'entrée dans l'éducation spécialisée

ADEPR

Age d'entrée dans l'enseignement primaire

: sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
01 à 64 : âge détaillé d'entrée dans l'enseignement primaire

ADESE

Age d'entrée dans l'enseignement secondaire

: sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
01 à 64 : âge détaillé d'entrée dans l'enseignement secondaire

ADESU

Age d'entrée dans l'enseignement supérieur

 : sans objet ou non renseigné
 00 : n'a jamais fait d'études
01 à 64 : âge détaillé d'entrée dans l'enseignement supérieur

ADETC

Age d'entrée dans l'enseignement technique court

 : sans objet ou non renseigné
 00 : n'a jamais fait d'études
01 à 64 : âge détaillé d'entrée dans l'enseignement technique court

ADETL

Age d'entrée dans l'enseignement technique long

 : sans objet ou non renseigné
 00 : n'a jamais fait d'études
01 à 64 : âge détaillé d'entrée dans l'enseignement technique long

ADFEI

Age de fin d'études initiales (apprentissage exclu)

 : non renseigné
 00 : n'a jamais fait d'études
01 à 64 : âge détaillé de fin d'études initiales
 99 : en cours d'études initiales

ADFEIA

Age de fin d'études initiales (apprentissage inclus)

 : non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
01 à 64 : âge détaillé de fin d'études initiales
99 : en cours d'études initiales

ADSAP

Age de sortie de l'apprentissage

 : sans objet (APP=3) ou non renseigné
01 à 64 : âge détaillé de fin d'apprentissage
99 : en cours d'apprentissage

ADSES

Age de sortie de l'éducation spécialisée

 : sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
01 à 64 : âge détaillé de sortie de l'éducation spécialisée
99 : en cours d'études dans l'éducation spécialisée

ADSPR

Age de sortie de l'enseignement primaire

 : sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
01 à 64 : âge détaillé de sortie de l'enseignement primaire
99 : en cours d'études dans l'enseignement primaire

ADSSE

Age de sortie de l'enseignement secondaire

 : sans objet ou non renseigné
 00 : n'a jamais fait d'études
01 à 64 : âge détaillé de sortie de l'enseignement secondaire
 99 : en cours d'études dans l'enseignement secondaire

ADSSU

Age de sortie de l'enseignement supérieur

 : sans objet ou non renseigné
 00 : n'a jamais fait d'études
01 à 64 : âge détaillé de sortie de l'enseignement supérieur
 99 : en cours d'études dans l'enseignement supérieur

ADSTC

Age de sortie de l'enseignement technique court

 : sans objet ou non renseigné
 00 : n'a jamais fait d'études
01 à 64 : âge détaillé de sortie de l'enseignement technique court
 99 : en cours d'études dans le technique court

ADSTL

Age de sortie de l'enseignement technique long

 : sans objet ou non renseigné
 00 : n'a jamais fait d'études
01 à 64 : âge détaillé de sortie de l'enseignement technique long
 99 : en cours d'études dans le technique long

AEAP

Année d'entrée dans l'apprentissage

: sans objet (APP=3) ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année d'entrée dans l'apprentissage

AEES

Année d'entrée dans l'éducation spécialisée

: sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
2 derniers chiffres de l'année d'entrée dans l'éducation spécialisée

AEPR

Année d'entrée dans l'enseignement primaire

: sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
2 derniers chiffres de l'année d'entrée dans le primaire

AESE

Année d'entrée dans l'enseignement secondaire

: sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
2 derniers chiffres de l'année d'entrée dans le secondaire

AESU

Année d'entrée dans l'enseignement supérieur

: sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
2 derniers chiffres de l'année d'entrée dans le supérieur

AETC

Année d'entrée dans l'enseignement technique court

: sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
2 derniers chiffres de l'année d'entrée dans le technique court

AETL

Année d'entrée dans l'enseignement technique long

: sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
2 derniers chiffres de l'année d'entrée dans le technique long

AFAP

Année de fin du cycle d'apprentissage

: sans objet (APP/=1,2) ou non renseigné
30 à 93 : deux derniers chiffres de l'année de fin d'apprentissage
99 : apprentissage en cours

Origine : question D5

AFE

Année de fin d'études initiales

00 : pas d'études initiales
30 à 93 : deux derniers chiffres de l'année de fin d'études
99 : en cours d'études initiales

Origine : question D1

AFEI

Année de fin d'études initiales (apprentissage exclu)

: non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
2 derniers chiffres de l'année de fin d'études initiales
99 : en cours d'études initiales

AFEIA

Année de fin d'études initiales (apprentissage inclus)

: non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
2 derniers chiffres de l'année de fin d'études initiales
99 : en cours d'études initiales

APP

Existence d'un (ou plusieurs) cycle d'apprentissage

: non renseigné
1 : un seul cycle d'apprentissage
2 : plusieurs cycles d'apprentissage
3 : aucun cycle d'apprentissage

Origine : question D4

ASA

Date du début de l'année scolaire

: sans objet ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année

Origine : question D3

Note : le fichier contient les variables ASA01 à ASA34, correspondant aux 25 lignes du tableau D3, complétées par 9 lignes pour les cas particuliers de cursus longs.

ASAP

Année de sortie de l'apprentissage

: sans objet (APP=3) ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année de sortie de l'apprentissage
99 : en cours d'apprentissage

ASB

Date de fin de l'année scolaire

: sans objet ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année

Origine : question D3

Note : le fichier contient les variables ASB01 à ASB34, correspondant aux 25 lignes du tableau D3, complétées par 9 lignes pour les cas particuliers de cursus longs.

ASES

Année de sortie de l'éducation spécialisée

: sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais suivi d'éducation spécialisée
2 derniers chiffres de l'année de sortie de l'éducation spécialisée
99 : en cours d'études dans l'éducation spécialisée

ASPR

Année de sortie de l'enseignement primaire

: sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
2 derniers chiffres de l'année de sortie du primaire
99 : en cours d'études dans l'enseignement primaire

ASSE

Année de sortie de l'enseignement secondaire

: sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
2 derniers chiffres de l'année de sortie du secondaire
99 : en cours d'études dans l'enseignement secondaire

ASSU

Année de sortie de l'enseignement supérieur

: sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
2 derniers chiffres de l'année de sortie du supérieur
99 : en cours d'études dans l'enseignement supérieur

ASTC

Année de sortie du technique court

: sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
2 derniers chiffres de l'année de sortie du technique court
99 : en cours d'études dans le technique court

ASTL

Année de sortie du technique long

: sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
2 derniers chiffres de l'année de sortie du technique long
99 : en cours d'études du technique long

CAP

Existence d'un contrat d'apprentissage

: sans objet (APP/=1,2) ou non renseigné
1 : oui, existence d'un contrat d'apprentissage
2 : non, pas de contrat d'apprentissage

Origine : question D5

COURS

Cours suivi durant l'année scolaire

: sans objet ou non renseigné

Etudes PRIMAIRES du premier degré
CP : Cours préparatoire (ou 11ème)
CE1 : Cours élémentaire 1ère année (ou 10ème)
CE2 : Cours élémentaire 2ème année (ou 9ème)
CM1 : Cours moyen 1ère année (ou 8ème)
CM2 : Cours moyen 2ème année (ou 7ème)
CS : Cours supérieur
CERT : Classe de préparation au Certificat d'études
CNI : Classe de niveau indifférencié ou classe d'initiation, ou classe d'adaptation.

Etudes SECONDAIRES ou primaires supérieures, enseignement général
6 : 6ème
5 : 5ème
4 : 4ème
3 : 3ème
CPPN : Classe PréProfessionnelle de Niveau
CPA : Classe Préparatoire à l'Apprentissage
2 : Seconde (anciennement Baccalauréat première partie)
1 : Première (anciennement Baccalauréat première partie)
TERM : Terminale (anciennement Baccalauréat deuxième partie)

Education SPECIALISEE
SES : Section d'Education Spécialisée (SES),
Section d'éducation professionnelle (SEP),
Groupe de classes atelier (GCA)
IMP : Toute classe d'un Institut médico-pédagogique, d'un établissement médico-éducatif, d'une école nationale de perfectionnement (ENP), établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA),...

Enseignement TECHNIQUE ou PROFESSIONNEL COURT
CEP : Préparation au Certificat d'Education Professionnelle
BEP1 : Préparation au B.E.P. (ou B.E.P.A.) 1ère année
sauf par l'apprentissage
BEP2 : Préparation au B.E.P. (ou B.E.P.A.) 2ème année
sauf par l'apprentissage
CAP1 : Préparation au C.A.P. (ou C.A.P.A.) 1ère année
sauf par l'apprentissage
CAP2I : 2ème année de préparation au C.A.P. (ou C.A.P.A.) en
3 ANS, sauf par l'apprentissage
CAP2F : 2ème et dernière année de préparation au C.A.P. (ou
C.A.P.A.) en 2 ANS, sauf par l'apprentissage
CAP3 : 3ième et dernière année de préparation au C.A.P. (ou
C.A.P.A.) en 3 ANS, sauf par l'apprentissage
CFA1 : Première année d'apprentissage conduisant au C.A.P. (ou
C.A.P.A.), au B.E.P. (ou B.E.P.A.)
CFA2 : Deuxième année d'apprentissage conduisant au C.A.P. (ou
C.A.P.A.), au B.E.P. (ou B.E.P.A.)
CFA3 : Troisième année d'apprentissage conduisant au C.A.P. (ou

- C.A.P.A.), au B.E.P. (ou B.E.P.A.)
- TECC1 : Année préparatoire avant année terminale d'un autre enseignement technique court (préparation aux diplômes sociaux : aide soignante, auxiliaire de puéricultrice, travailleuse familiale, etc..).
- TECC2 : Année terminale d'un autre enseignement technique court (préparation aux diplômes sociaux : aide soignante, auxiliaire de puéricultrice, travailleuse familiale, etc..)
- APP : année d'apprentissage (ne conduisant en principe à la préparation d'aucun diplôme)

Enseignement TECHNIQUE ou PROFESSIONNEL LONG

- 2 : Seconde
 1 : Première
 1A : Première d'adaptation
 TERM : Terminale
 BPRO1 : Préparation au Baccalauréat Professionnel 1ère année
 BPRO2 : Préparation au Baccalauréat Professionnel 2ème année
 BT1 : Préparation au Brevet de Technicien (B.T.) 1ère année
 BT2 : Préparation au Brevet de Technicien (B.T.) 2ème année
 BT3 : Préparation au Brevet de Technicien (B.T.) 3ème année
 MCB : Mention complémentaire au Brevet de Technicien (B.T.) ou Baccalauréat Professionnel.

APPRENTISSAGE ou formation sur le tas

- APP : Année d'apprentissage ou de formation sur le tas

Etudes SUPERIEURES

- IUT1 : Préparation au DUT 1ère année
 IUT2 : Préparation au DUT 2ème année
 STS1 : Préparation au BTS 1ère année
 STS2 : Préparation au BTS 2ème année
 PPARA : Année de préparation aux concours paramédicaux
 PARA1 : 1ère année d'école paramédicale ou sociale (infirmière, masseur-kinésithérapeute, sage-femme, assistante sociale...)
 PARA2 : 2ème année d'école paramédicale ou sociale (infirmière, masseur-kinésithérapeute, sage-femme, assistante sociale...)
 PARA3 : 3ème année d'école paramédicale ou sociale (infirmière, masseur-kinésithérapeute, sage-femme, assistante sociale...)
 PARA4 : 4ème année d'école paramédicale ou sociale (sage-femme, assistante sociale, infirmière spécialisée...)
 PARA5 : 5ème année d'école paramédicale ou sociale (infirmière spécialisée...)
 ESC1 : Autre école post-baccalauréat 1ère année (y c la 1ère année de formation professionnelle d'école normale d'instituteurs)
 ESC2 : Autre école post-baccalauréat 2ème année (y c la 2ème année de formation professionnelle d'école normale d'instituteurs)
 ESC3 : Autre école post-baccalauréat 3ème année
 ESC4 : Autre école post-baccalauréat 4ème année
 ESC5 : Autre école post-baccalauréat 5ème année
 DEUG1 : 1ère année de DEUG, DUEL, DUES, PCEM ou propédeutique
 DEUG2 : 2ème année de DEUG, DUEL, DUES, PCEM ou propédeutique
 LIC : préparation d'une licence
 MAIT : préparation d'une maîtrise
 DEA : préparation d'un DEA, DESS, DES
 préparation du CAPES, du CAPET
 THESE : préparation d'une thèse, doctorat
 MED1 : 1ère année de médecine, ou pharmacie ou dentaire
 MED2 : 2ème année de médecine, ou pharmacie ou dentaire
 MED3 : 3ème année de médecine, ou pharmacie ou dentaire
 MED4 : 4ème année de médecine, ou pharmacie ou dentaire
 MED5 : 5ème année de médecine, ou pharmacie ou dentaire
 MED6 : 6ème année de médecine, ou pharmacie ou dentaire
 MED7 : 7ème année de médecine, ou pharmacie ou dentaire
 MED8 : 8ème année de médecine, ou pharmacie ou dentaire
 MED9 : 9ème année de médecine, ou pharmacie ou dentaire
 MED10 : 10ème année de médecine, ou pharmacie ou dentaire
 MED11 : 11ème année de médecine, ou pharmacie ou dentaire
 MED12 : 12ème année de médecine, ou pharmacie ou dentaire
 PREP1 : classe préparatoire aux grandes écoles 1ère année
 PREP2 : classe préparatoire aux grandes écoles 2ème année
 ING1 : 1ère année d'une école d'ingénieurs, grande école scientifique, commerciale, artistique, etc...
 ING2 : 2ème année d'une école d'ingénieurs, grande école scientifique, commerciale, artistique, etc...
 ING3 : 3ème année d'une école d'ingénieurs, grande école

scientifique, commerciale, artistique, etc...
 ING4 : 4ème année d'une école d'ingénieurs, grande école
 scientifique, commerciale, artistique, etc...
 ING5 : 5ème année d'une école d'ingénieurs, grande école
 scientifique, commerciale, artistique, etc...
 ESPE1 : 1ère année d'une autre école spécialisée, y compris I.U.F.M.
 (Institut Universitaire de Formation des Maîtres)
 ESPE2 : 2ème année d'une autre école spécialisée, y compris I.U.F.M.
 (Institut Universitaire de Formation des Maîtres)
 FSPE3 : 3ème année d'une autre école spécialisée, y compris I.U.F.M.
 (Institut Universitaire de Formation des Maîtres)
 ESPE4 : 4ème année d'une autre école spécialisée, y compris I.U.F.M.
 (Institut Universitaire de Formation des Maîtres)
 ESPE5 : 5ème année d'une autre école spécialisée, y compris I.U.F.M.
 (Institut Universitaire de Formation des Maîtres)

AUTRES cas

W : autre cours
 MAL : maladie, congé de maternité
 SN : service national (ou Service militaire obligatoire).
 AUTRE : interruption de la scolarité pour une autre raison

Note : le fichier contient les variables COURSO1 à COURSO34.
 COURSOnn est le cours suivi durant l'année scolaire ASAnn-ASBnn
 (voir la définition de ces codes)

DAP

Diplôme le plus élevé obtenu dans le cadre de l'apprentissage

: sans objet (APP/=1,2) ou non renseigné
 1 : aucun diplôme
 2 : Examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA)
 3 : Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), Certificat d'aptitude
 professionnelle agricole (CAPA), Brevet d'apprentissage agricole
 (BAA), Brevet professionnel agricole (BPA), Brevet d'études
 professionnelles (B.E.P.)
 4 : Brevet professionnel (BP),
 Brevet de compagnon, Brevet de maîtrise
 5 : autre diplôme professionnel

Origine : question D5

DDIPL

Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale (1er chiffre de DIPL)

1 : diplôme supérieur
 3 : baccalauréat + 2 ans
 4 : baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau
 5 : CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau
 6 : BEPC seul
 7 : aucun diplôme ou CEP

DIEGCAL

Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement général

- 00 : aucun diplôme de l'enseignement général
- 02 : Certificat d'étude primaire (CEP), Diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
- 15 : Brevet d'études du 1er cycle (BEPC), brevet des collèges
- 16 : Baccalauréat 1er partie ou probatoire, Certificat de fin d'études secondaires (CFES)
- 17 : Baccalauréat série A à E, ou Baccalauréat 2ème partie
- 18 : Brevet élémentaire (BE), Brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPC)
- 19 : Brevet supérieur (BS)

DIEPCAL

Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technique

- 00 : aucun diplôme technique ou professionnel
- 21 : Certificat d'éducation professionnelle
- 23 : CAP (ou CAPA), ou BEP (ou BEPA) obtenu par l'apprentissage (effectué en relation avec un CFA, examen de fin d'apprentissage artisanal(EFAA))
- 25 : CAP (ou CAPA), obtenu en dehors de l'apprentissage
- 27 : BEP (ou BEPA) obtenu en dehors de l'apprentissage
- 29 : autres diplômes de niveau CAP ou BEP : par exemple, diplômes sociaux (aide-soignante, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale), diplômes agricoles (BAA, BPA) sauf CAPA et BEPA classés ci-dessus y compris diplôme de l'AFPA de niveau CAP ou BEP
- 32 : Brevet de technicien (BT ou BTA) ou Baccalauréat de technicien : séries F, G, ou H
- 34 : Baccalauréat professionnel
- 36 : autres diplômes du niveau de bac de technicien y compris Brevet professionnel (BP), Diplôme de moniteur-éducateur, élève breveté des ENP ou d'un lycée technique d'état, Brevet supérieur d'enseignement commercial (BSEC), Capacité en droit, Brevet de maîtrise, Diplôme de l'AFPA du 2ème degré
- 39 : Brevet d'enseignement agricole (BEA), commercial (BEC), hôtelier (BEH), industriel (BEI), social (BES), Brevet d'agent technique agricole

DIESCAL

Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur

- 00 : aucun diplôme supérieur
- 41 : Diplôme universitaire du 1er cycle (sauf DUT) :
propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM...
- 42 : DUT (diplôme universitaire de technologie), BTS (brevet de technicien supérieur)
- 43 : Diplôme de niveau technicien supérieur (sauf DUT ou BTS) d'une école juridique, commerciale, d'arts appliqués, y compris 1er cycle des écoles de notariat, secrétariat de direction, écoles ou instituts de technicien supérieur (marine marchande, radiologie, analyses médicales...) y compris diplôme du CNAM du niveau technicien supérieur
- 44 : Diplôme des professions de la santé (hors celle de médecin) et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé
- 45 : Certificat d'aptitude pédagogique, Certificat de fin d'études normales (CFEN) y compris diplôme de maître d'éducation physique
- 46 : Diplôme universitaire du 2ème cycle (licence, maîtrise)
- 47 : Diplôme universitaire du 3ème cycle (DES, DEA, doctorat, y compris médecine, diplôme de chirurgien-dentiste, CAPES, CAPET, agrégation)
- 48 : Diplôme d'une grande école ou école d'ingénieur, y compris d'études comptables supérieures (DECS), d'avocat (CAPA), d'expert-comptable, de 2ème cycle de notariat y compris diplôme d'ingénieur du CNAM

DIP

Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale

00 : aucun diplôme

ETUDES PRIMAIRES DU PREMIER DEGRE

- 12 : Certificat d'études primaires (CEP),
Diplôme d'études primaires préparatoires (DEPP),
Certificat d'études primaires pour adultes (CEPA),
Diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO).

ETUDES SECONDAIRES, PRIMAIRES SUPERIEURES, ENSEIGNEMENT GENERAL

- 22 : Brevet d'études du 1er cycle (BEPC),
Brevet élémentaire (BE), Brevet d'enseignement primaire supérieur,
brevet des collèges.
- 24 : Baccalauréat 1ère partie ou probatoire (à l'exclusion des séries techniques) ou Certificat de fin d'études secondaires (CFES).
- 26 : Brevet supérieur (BS).
- 31 : Baccalauréat A ou Philosophie ou Philosophie-Lettres.
- 33 : Baccalauréat D, D' ou Sciences ou Philo-Sciences ou Mathématiques et Sciences de la nature ou Sciences agronomiques et techniques.
- 35 : Baccalauréat C ou Mathématiques élémentaires ou Mathématiques et Sciences physiques.
- 37 : Baccalauréat B ou Technique et Economie ou Economie et Social.
- 38 : Baccalauréat E ou Mathématiques et Technique.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL COURT

- 50 : Certificat d'éducation professionnelle,
Certificat d'apprentissage maritime (CAM),
Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignante (CAFAS),
Certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture,

- Certificat de travailleuse familiale,
- Certificat d'études post-scolaires agricoles,
- Certificat d'études post-scolaires ménagères.
- 51 : Certificat d'aptitude professionnelle (CAP),
Certificat d'aptitude professionnelle mention complémentaire (CAP-MC),
Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA),
Certificat de fin de stage F.P.A. de niveau CAP.
- 52 : Brevet d'études professionnelles (BEP),
Brevet d'apprentissage agricole (BAA),
Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA),
Brevet professionnel agricole (BPA),
Brevet d'études professionnelles mention complémentaire (BEP-MC).
- 53 : autres diplômes techniques ou professionnels équivalents au CAP ou de niveau ouvrier ou employé qualifié, diplômes techniques de l'Armée,
Brevet élémentaire (BE),
Brevet militaire professionnel élémentaire (BMPE),
Brevet militaire professionnel (BMP1),
Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur, etc...

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL LONG

- 54 : Brevet d'enseignement industriel probatoire ou définitif (BEI),
Brevet industriel (BI),
Brevet d'enseignement commercial 1ère ou 2ème partie (BEC),
Brevet commercial (BC),
Brevet d'enseignement hôtelier 1ère ou 2ème partie (BEH),
Brevet d'enseignement social 1ère ou 2ème partie (BES),
Brevet d'enseignement agricole (BEA),
Brevet d'agent technique agricole (BATA),
Baccalauréat technique 1ère partie (T, T' ou technique A ou B),
certificat de fin d'études professionnelles secondaires,
Brevet professionnel probatoire ou définitif (BP),
Certificat de fin de stage F.P.A. de niveau BEI.
- 55 : Brevet de technicien (BT),
Brevet de technicien agricole (BTA),
Diplôme d'une école nationale professionnelle (DENP),
Diplôme d'élève breveté de lycée technique d'état,
Brevet supérieur d'enseignement commercial (BSEC).
- 56 : Baccalauréat de technicien F ou G ou H
- 57 : Capacité en droit,
diplôme de 1er cycle des écoles de notariat.
- 58 : Baccalauréat professionnel.
- 59 : autres diplômes techniques équivalents à un brevet de technicien ou de niveau technicien ou agent de maîtrise,
Certificat de radio-télégraphiste des P.T.T.,
Diplômes techniques de l'armée,
Brevet supérieur (BS),
Brevet militaire professionnel 2 (BMP2), etc...

APPRENTISSAGE OU FORMATION SUR LE TAS

- 62 : Examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA).
- 64 : Brevet de compagnon, Brevet de maîtrise.
- 66 : autre diplôme professionnel.

ETUDES SUPERIEURES

- 71 : Diplôme universitaire de technologie (DUT),
Brevet de technicien supérieur (BTS),
Diplôme d'une Ecole ou d'un Institut de techniciens supérieurs,
Diplôme d'officier chef de quart, d'officier technicien des Ecoles nationales de la Marine marchande,
Diplôme d'Etat de manipulateur d'électro-radiologie, de laborantin d'analyse médicale,
Diplôme d'une école juridique, commerciale, d'arts appliqués de niveau technicien supérieur,
Diplôme de 2ème cycle des Ecoles de notariat ou diplôme de 1er clerc de notaire,
Diplôme d'une école de secrétariat de direction,
Diplôme national des Beaux-Arts (DNBA),
Diplôme d'études comptables supérieures (DECS),
1er ou 2ème Préliminaire d'expertise comptable,
diplôme de préparation aux études comptables et financières (DPECF),
Diplôme du 1er cycle technique (DPCT) ou économique (DPCE) du CNAM,
Diplôme d'études supérieures techniques (DEST) ou économiques (DESE) du CNAM,
Diplôme d'institut de promotion commerciale (IPC),

- Diplôme de niveau technicien supérieur délivré par un institut de promotion supérieure du travail.
- 73 : Diplôme d'Etat (DE) d'assistante (ou de service social), d'infirmière, de sage-femme, de puéricultrice, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure, d'ergothérapeute. Certificat de capacité d'orthophoniste, d'orthoptiste, Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmière monitrice surveillante, d'aide-anesthésiste, d'aide-dermatologue (à l'exclusion des certificats d'aptitude aux fonctions d'aide-soignante, d'auxiliaire de puéricultrice, de travailleuse familiale classés en 50).
- 75 : Certificat de fin d'études normales (CFEN), Certificat d'aptitude pédagogique, Certificat d'aptitude au professorat d'enseignement général des collèges (CAPEGC), Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes pratiques (CAEP), dans les classes de transition (CAET), Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés (CAEI), Diplôme d'instituteur (DI), Diplôme d'études supérieures d'instituteur (DESI) et autres diplômes de spécialisation des instituteurs (CAPSASI, CAFMIM, ...), Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges d'enseignement technique (CAECET), dans les centres publics d'apprentissage (CAECPA), Certificat d'aptitude à l'enseignement technique (degré supérieur) Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur technique adjoint de lycée technique (CAFPTA), Certificat d'aptitude au professorat dans les collèges agricoles (CAPCA), Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur technique adjoint de lycée agricole, de collège agricole, Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, de jardinière d'enfants, de jardinière éducatrice, de monitrice d'enseignement ménager familial diplôme de maître d'éducation physique, Autres certificats d'aptitude à l'enseignement de niveau inférieur au CAPES, CAPET, CAPLA, CAPEPS.
- 81 : Diplôme universitaire du 1er cycle (à l'exclusion des DUT classés en 71):
- Propédeutique, Certificat d'études littéraires générales (CELG), Examen de 1ère année en Droit ou en Sciences Economiques, Mathématiques générales et physiques (MGP), Sciences physiques, chimiques, naturelles (SPCN), Physique, chimie, sciences naturelles (PCN), Physique, chimie, biologie (PCB), Certificat préparatoire aux études médicales (CPEM), Certificat préparatoire aux études en biologie humaine (CPEBH), Examen de 1ère année d'école dentaire, de pharmacie.
 - Diplôme universitaire d'études littéraires (DUEL), Diplôme d'études juridiques, économiques générales (DEJG, DEEG), Examen d'année préparatoire en sciences économiques, Examen de 2ème année en Droit ou en sciences économiques, Baccalauréat en Droit, Diplôme universitaire d'études scientifiques (DUES), Premier cycle des études médicales (PCEM), Diplôme d'études universitaires générales (DEUG).
 - Réussite à un concours d'entrée à une grande école.
- 82 : Diplôme universitaire de 2ème cycle: Licence, Maîtrise (ou certificat ou unités de valeur équivalents à une licence ou à une maîtrise).
- 83 : Certificat d'aptitude :
- à l'enseignement secondaire (CAPES),
 - au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
 - au professorat dans les lycées agricoles (CAPLA),
 - au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS),
- Autres certificats d'aptitude à l'enseignement de niveau équivalent Diplôme de professeur d'enseignement ménager familial.
- 84 : Diplôme universitaire du 3ème cycle (Médecine, pharmacie, chirurgie dentaire, vétérinaire exclus et classés en 86) :
- Diplôme d'études supérieures (DES),
 - Diplôme d'études approfondies (DEA),
 - Attestation d'études approfondies (AEA)
 - Doctorat de 3ème cycle en lettres ou sciences,
 - Doctorat d'université,
 - Diplôme d'ingénieur docteur,
 - Doctorat d'Etat en lettres, en droit, en sciences économiques,

- en sciences.
- 85 : Agrégation en lettres, droit, sciences économiques, sciences
- 86 : Doctorat en médecine,
Diplôme de pharmacien, de chirurgien dentiste,
Diplôme de sortie des Ecoles nationales vétérinaires,
Doctorat ou Certificat d'études spéciales ou Agrégation en
médecine, en pharmacie, en chirurgie dentaire, vétérinaire.
- 87 : Diplôme de sortie d'une Ecole d'ingénieurs, d'un Institut, d'une
Grande Ecole littéraire, juridique, commerciale, scientifique,
artistique, militaire.
(Exemples : Ecole Polytechnique, Ecole Centrale des Arts et
Manufactures de Paris, Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC),
Ecole de l'air (EA, Salon de Provence), Ecole Nationale
d'Administration (ENA), etc...)
- 88 : autre diplôme de l'enseignement supérieur

DIPL

Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale (résumé)

- 10 : 2ème ou 3ème cycle universitaire
11 : grande école, diplôme d'ingénieur
30 : 1er cycle universitaire
31 : BTS, DUT
32 : paramédical ou social avec baccalauréat général
33 : paramédical ou social sans baccalauréat général
40 : baccalauréat général et diplôme technique secondaire
41 : baccalauréat général seul
42 : baccalauréat technologique, baccalauréat professionnel et brevet
professionnel
43 : BEI, BEC, BEA
50 : CAP, BEP, et BEPC
51 : CAP, BEP seul
60 : BEPC seul
70 : CEP
71 : aucun diplôme

Note : DIPL est calculé à partir des 3 codes DIEGCAL, DIEPCAL et DIESCAL
selon la table de calcul ci-dessous.

DIEGCAL	DIEPCAL	DIESCAL	DIPL
bb	bb	00	71
bb	00, 21	00, bb	71
00	bb, 00, 21	00, bb	71
02	00, 21, bb	00, bb	70
15, 18	00, 21, bb	00, bb	60
bb, 00, 02	23 à 29	00, bb	51
15, 18	23 à 29	00, bb	50
bb, 00, 02, 15, 18	39	00, bb	43
16, 17, 19	bb, 00, 21	00, bb	41
bb, 00, 02, 15, 18	32 à 36	00, bb	42
16, 17, 19	23 à 39	00, bb	40
bb, 00, 02, 15, 18	00 à 39, bb	44	33
16, 17, 19	00 à 39, bb	44	32
		42, 43	31
		41, 45	30
		46, 47	10
		48	11

DIPLR

Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale

- 0 : aucun diplôme
- 1 : CEP
- 2 : BEPC seul
- 3 : CAP, BEP ou diplôme équivalent
- 4 : Baccalauréat ou brevet professionnel ou diplôme équivalent
- 5 : Baccalauréat + 2 ans
- 6 : diplôme supérieur

Note : code créé et utilisé pour la réalisation des tableaux publiés

DIPSE

Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement secondaire

- : sans objet
- 0 : aucun diplôme de l'enseignement secondaire général
- 1 : Certificat d'études primaires (CEP),
Diplôme d'études primaires préparatoires (DEPP),
Certificat d'études primaires pour adultes (CEPA),
Diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO).
- 2 : Brevet d'études du 1er cycle (BEPC), Brevet élémentaire (BE) ou
Brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS), Brevet des collèges
- 3 : Baccalauréat 1ère partie ou probatoire (à l'exclusion des séries
techniques) ou Certificat de fin d'études secondaires (CFES).
- 4 : Brevet supérieur (BS).
- 5 : Baccalauréat A ou Philosophie ou Philosophie-Lettres.
- 6 : Baccalauréat D, D' ou Sciences expérimentales ou Philo-Sciences ou
Mathématiques et Sciences de la nature ou Sciences agronomiques et
techniques.
- 7 : Baccalauréat C ou Mathématiques élémentaires ou Mathématiques et
Sciences physiques.
- 8 : Baccalauréat B ou Technique et Economie ou Economie et Social.
- 9 : Baccalauréat E ou Mathématiques et Technique.

DIPSU

Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur

- : sans objet
- 00 : aucun diplôme de l'enseignement supérieur
- 01 : Diplôme universitaire de technologie (DUT), Brevet de technicien
supérieur (BTS), Diplôme d'une Ecole ou d'un Institut de
techniciens supérieurs, Diplôme d'officier chef de quart,
d'officier technicien des Ecoles nationales de la Marine marchande,
Diplôme d'Etat de manipulateur d'électro-radiologie, de laborantin
d'analyse médicale.
Diplôme d'une école juridique, commerciale, d'arts appliqués de
niveau technicien supérieur, Diplôme de 2ème cycle des Ecoles de
notariat ou diplôme de 1er clerc de notaire, Diplôme d'une école de
secrétariat de direction, Diplôme national des Beaux-Arts (DNBA).
Diplôme d'études comptables supérieures (DECS), 1er ou 2ème
Préliminaire d'expertise comptable, Diplôme de préparation aux
études comptables et financières (DPECF).
Diplôme du 1er cycle technique (DPCT) ou économique (DPCE) du CNAM,

- Diplôme d'études supérieures techniques (DEST) ou économiques (DESE) du CNAM, Diplôme d'institut de promotion commerciale (IPC), Diplôme de niveau technicien supérieur délivré par un institut de Promotion supérieure du travail.
- 02 : Diplôme universitaire du 1er cycle (à l'exclusion des DUT classés en 01):
- Propédeutique ou certificat d'études littéraires générales (CELG), Examen de 1ère année en Droit ou en Sciences Economiques, Mathématiques générales et physiques (MGP), Sciences physiques, chimiques, naturelles (SPCN), Physique, chimie, sciences naturelles (PCN), Physique, chimie, biologie (PCB), Certificat préparatoire aux études médicales (CPEM), Certificat préparatoire aux études en biologie humaine (CPEBH), Examen de 1ère année d'école dentaire, de pharmacie.
 - Diplôme universitaire d'études littéraires (DUEL), Diplôme d'études juridiques ou économiques générales (DEJG ou DEEG), Examen d'année préparatoire en sciences économiques, Examen de 2ème année en Droit ou en sciences économiques, Baccalauréat en Droit, Diplôme universitaire d'études scientifiques (DUES), Premier cycle des études médicales (PCEM), Diplôme d'études universitaires générales (DEUG).
 - Réussite à un concours d'entrée à une grande école.
- 03 : Diplôme universitaire de 2ème cycle: Licence, Maîtrise (ou certificat ou unités de valeur équivalents à une licence ou à une maîtrise).
- 04 : Certificat d'aptitude : à l'enseignement secondaire (CAPES), au professorat de l'enseignement technique (CAPET), au professorat dans les lycées agricoles (CAPLA), au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS), autres certificats d'aptitude à l'enseignement de niveau équivalent, Diplôme de professeur d'enseignement ménager familial.
- 05 : Diplôme universitaire du 3ème cycle (Médecine, pharmacie, chirurgie dentaire, vétérinaire exclus et classés en 07) : Diplôme d'études supérieures (DES), Diplôme d'études approfondies (DEA), Attestation d'études approfondies (AEA), Doctorat de 3ème cycle en lettres ou sciences, Doctorat d'université, Diplôme d'ingénieur docteur, Doctorat d'Etat en lettres, en droit, en sciences économiques, en sciences.
- 06 : Agrégation en lettres, droit, sciences économiques, sciences
- 07 : Doctorat en médecine, Diplôme de pharmacien, de chirurgien dentiste, Diplôme de sortie des Ecoles nationales vétérinaires, Doctorat ou Certificat d'études spéciales ou Agrégation en médecine, en pharmacie, en chirurgie dentaire, vétérinaire.
- 08 : Diplôme de sortie d'une Ecole d'ingénieurs, d'un Institut, d'une Grande Ecole littéraire, juridique, commerciale, scientifique, artistique, militaire.
(Exemples : Ecole Polytechnique, Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC), Ecole de l'air (EA, Salon de Provence), Ecole Nationale d'Administration (ENA), etc...)
- 09 : Diplôme d'Etat (DE) d'assistante sociale (ou de service social), d'infirmière, de sage-femme, de puéricultrice, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure, d'ergothérapeute. Certificat de capacité d'orthophoniste, d'orthoptiste, Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmière monitrice surveillante, d'aide-anesthésiste, d'aide-dermatologue (à l'exclusion des certificats d'aptitude aux fonctions d'aide-soignante, d'auxiliaire de puéricultrice, de travailleuse familiale)
- 10 : Certificat de fin d'études normales (CFEN), Certificat d'aptitude pédagogique, Certificat d'aptitude au professorat d'enseignement général des collèges (CAPEGC), Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes pratiques (CAEP), dans les classes de transition (CAET), Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés (CAEI), Diplôme d'instituteur (DI), Diplôme d'études supérieures d'instituteur (DESI) et autres diplômes de spécialisation des instituteurs (CAPSASI, CAFMIMF, DPS....)
- Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges d'enseignement technique (CAECET), dans les centres publics d'apprentissage (CAECPA), Certificat d'aptitude à l'enseignement technique (degré supérieur), Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur technique adjoint de lycée technique (CAFPTA), Certificat d'aptitude au professorat dans les collèges agricoles (CAPCA), Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur technique adjoint de lycée agricole, de collège agricole.
 - Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, de jardinière d'enfants, de jardinière éducatrice, de monitrice d'enseignement ménager familial

Diplôme de maître d'éducation physique.
 -Autres certificats d'aptitude à l'enseignement de niveau inférieur
 au CAPES, CAPET, CAPLA, CAPEPS.
 11 : Autre diplôme de l'enseignement supérieur

DIPTC

Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technique court

: sans objet
 0 : aucun diplôme de l'enseignement technique court
 1 : Certificat d'éducation professionnelle, Certificat d'apprentissage maritime (CAM).
 Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignante (CAFAS),
 Certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture,
 Certificat de travailleuse familiale.
 Certificat d'études post-scolaires agricoles, Certificat
 d'études post-scolaires ménagères.
 2 : Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ; Certificat
 d'aptitude professionnelle mention complémentaire (CAP-MC),
 Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA)
 Certificat de fin de stage FPA de niveau CAP
 3 : Brevet d'études professionnelles (BEP), Brevet d'apprentissage
 agricole (BAA), Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA),
 Brevet professionnel agricole (BPA), Brevet d'études
 professionnelles mention complémentaire (BEP-MC).
 4 : autres diplômes techniques ou professionnels équivalents au CAP ou
 de niveau ouvrier ou employé qualifié, diplômes techniques de
 l'Armée : Brevet élémentaire (BE), Brevet militaire professionnel
 élémentaire (BMPE) ou Brevet militaire professionnel 1 (BMP1) ;
 Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur, etc.

DIPTL

Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technique long

: sans objet
 0 : aucun diplôme de l'enseignement technique ou professionnel long
 1 : Brevet d'enseignement industriel probatoire ou définitif (BEI),
 Brevet industriel (BI), Brevet d'enseignement commercial 1ère ou
 2ème partie (BEC), Brevet commercial (BC), Brevet d'enseignement
 hôtelier 1ère ou 2ème partie (BEH), Brevet d'enseignement social
 1ère ou 2ème partie (BES), Brevet d'enseignement agricole (BEA),
 Brevet d'agent technique agricole (BATA).
 Baccalauréat technique 1ère partie (T,T' ou technique A ou B),
 Certificat de fin d'études professionnelles secondaires
 Brevet professionnel probatoire ou définitif (BP),
 Certificat de fin de stage FPA de niveau BEI.
 2 : Brevet de technicien (BT) ; Brevet de technicien agricole (BTA),
 Diplôme d'une Ecole Nationale Professionnelle (DENP),
 Diplôme d'élève breveté de lycée technique d'Etat,
 Brevet supérieur d'enseignement commercial (BSEC)
 3 : Baccalauréat de technicien F ou G ou H
 4 : Capacité en Droit, Diplôme de 1er cycle des écoles de notariat.
 5 : Baccalauréat professionnel
 6 : autres diplômes techniques équivalents à un Brevet de technicien
 ou de niveau technicien ou agent de maîtrise, Certificat de
 radio-télégraphiste des PTT , Diplômes techniques de l'Armée,
 Brevet Supérieur (BS), Brevet militaire professionnel 2 (BMP2), etc.

DIP01

Diplôme obtenu à la fin de la lère année scolaire

: sans objet (ligne du tableau non utilisée)
voir code DIP pour les modalités

Origine : question D3

Note : le fichier contient les variables DIP01 à DIP34. DIPnn est le diplôme obtenu à la fin de l'année scolaire ASAnn-ASBnn (voir la définition de ces codes)

DUAP

Durée effective en mois de l'apprentissage

: sans objet (APP/=1,2) ou non renseigné
01 à 99 : nombre de mois d'apprentissage

Origine : question D5

DUAPR

Durée effective de l'apprentissage regroupée

: sans objet (APP=3)
01 : 1 à 6 mois
02 : 7 mois à 12 mois
03 : plus d'un an à 1 an et demi
04 : plus d'un an et demi à 2 ans
05 : plus de 2 ans à 2 ans et demi
06 : plus de 2 ans et demi à 3 ans
07 : plus de 3 ans à 4 ans
08 : plus de 4 ans
09 : non renseigné

DURMAT

Durée de fréquentation de la classe maternelle ou du jardin d'enfants

: sans objet (MAT/=1) ou non renseigné
1 : pendant moins d'un an
2 : de 1 an à moins de 2 ans
3 : de 2 ans à moins de 3 ans
4 : pendant 3 ans ou plus

Origine : question D2

EAP

Existence de cours durant ce cycle d'apprentissage

- : sans objet (APP/=1,2) ou non renseigné
- 1 : oui, existence de cours durant ce cycle d'apprentissage
- 2 : non, pas de cours durant ce cycle d'apprentissage

Origine : question D5

ENES

Suivi d'un enseignement spécialisé

- 1 : n'a pas fréquenté une section d'éducation professionnelle, une classe atelier ou une section d'éducation spécialisée (SES), une école nationale de perfectionnement pour handicapés
- 2 : en cours
- 3 : a suivi une section d'éducation professionnelle, etc...

ENPR

Suivi d'un enseignement primaire

- 1 : n'a pas suivi d'études primaires
- 2 : a suivi des études primaires

ENSE

Suivi d'un enseignement secondaire

- 1 : n'a pas suivi d'études secondaires
- 2 : en cours
- 3 : a suivi des études secondaires, des études primaires supérieures (enseignement général)

ENSU

Suivi d'un enseignement supérieur

- 1 : n'a pas suivi d'études supérieures
- 2 : en cours
- 3 : a suivi des études supérieures

ENTC

Suivi d'un enseignement technique court

1 : n'a pas suivi d'enseignement technique ou professionnel court
2 : en cours
3 : a suivi un enseignement technique ou professionnel court

ENTL

Suivi d'un enseignement technique long

1 : n'a pas suivi d'enseignement technique ou professionnel long
2 : en cours
3 : a suivi un enseignement technique ou professionnel long

ETAB

Statut de l'établissement durant l'année scolaire

: sans objet ou non renseigné
1 : établissement public
2 : établissement privé

Origine : question D3

Note : le fichier contient les variables ETAB01 à ETAB34.

ETABnn est le statut de l'établissement dans lequel l'enquêté a suivi l'année scolaire ASAnn-ASBnn (voir définition de ces codes)

FGI

Suivi d'une formation initiale et diplôme obtenu dans le primaire ou le secondaire

00 : aucune formation scolaire initiale
01 : primaire sans CEP
02 : primaire avec CEP ou autre diplôme
03 : secondaire 1er cycle sans aucun diplôme
04 : secondaire 1er cycle avec CEP ou DFEO
05 : secondaire 1er cycle avec BEPC ou BE ou BEPS
06 : secondaire 2ème cycle sans aucun diplôme
07 : secondaire 2ème cycle avec CEP ou DFEO
08 : secondaire 2ème cycle avec BEPC ou BE
09 : secondaire 2ème cycle avec 1re partie du bac ou CFES
10 : secondaire 2ème cycle avec BS
11 : secondaire 2ème cycle avec bac Philo ou Philo-lettre ou A
12 : secondaire 2ème cycle avec bac économique ou B
13 : secondaire 2ème cycle avec bac Mathématiques et technique ou E
14 : secondaire 2ème cycle avec bac Sciences expérimentales ou D ou D'
15 : secondaire 2ème cycle avec bac Mathématiques élémentaires ou C

LAP

Type d'employeur pendant l'apprentissage

: sans objet (APP/=1,2) ou non renseigné
1 : chez un artisan
2 : chez un commerçant
3 : dans une exploitation agricole
4 : dans une autre entreprise

Origine : question D5

MAT

Fréquentation d'une classe maternelle, enfantine, jardin d'enfants

: sans objet (AFE=00)
1 : oui
2 : non
3 : ne sait pas

Origine : question D2

MFE

Mois de fin d'études initiales

: non renseigné
00 : pas d'études initiales
01 à 12 : janvier à décembre
99 : en cours d'études initiales

Origine : question D1

NAPR

Nombre total d'années passées dans le primaire

: sans objet
01 à 99 : de 1 à 99 années passées dans le primaire

NASE

Nombre total d'années passées dans le secondaire

 : sans objet
01 à 99 : 1 à 99 années passées dans le secondaire

NBETUD

Nombre d'années passées en formation initiale (apprentissage exclu)

 00 : sans objet (AFE=00)
01 à 99 : de 1 à 99 années passées en formation initiale

NBETUDA

Nombre d'années passées en formation initiale (apprentissage inclus)

 00 : sans objet (AFE=00)
01 à 99 : de 1 à 99 années passées en formation initiale

NBP

Nombre de patrons ou artisans durant le cycle d'apprentissage

 : sans objet (APP/=1,2) ou non renseigné
1 : plusieurs patrons ou artisans
2 : un seul patron ou artisan

Origine : question D5

NBSPE

Nombre de spécialités différentes suivies (apprentissage exclu)

 : sans objet (AFE=00)
0 : aucune spécialité déclarée
1 à 9 : nombre de spécialités différentes des enseignements suivis

NRPR

Nombre de redoublements dans le primaire

: sans objet
0 : aucun redoublement
1 à 8 : 1 à 8 redoublements
9 : 9 redoublements ou plus

NRSE

Nombre de redoublements dans le secondaire

: sans objet
0 : aucun redoublement
1 à 8 : 1 à 8 redoublements
9 : 9 redoublements ou plus

NSEAP

Nombre de salariés employés dans l'entreprise pendant l'apprentissage

: sans objet (APP/=1,2) ou non renseigné
1 : moins de 10 salariés
2 : de 10 à 49 salariés
3 : de 50 à 499 salariés
4 : 500 salariés ou plus

Origine : question D5

ORAP

Orientation à la sortie de l'apprentissage

: sans objet (APP=3)
00 : apprentissage en cours
01 : éducation spécialisée
03 : enseignement secondaire général
04 : enseignement technique court
05 : enseignement technique long
06 : enseignement supérieur
08 : service national
09 : entrée dans la vie professionnelle
10 : chômage, stages, emploi occasionnel
11 : inactivité

ORES

Orientation à la sortie de l'éducation spécialisée

: sans objet
00 : en cours d'études dans l'éducation spécialisée
02 : enseignement primaire
03 : enseignement secondaire général
04 : enseignement technique court
05 : enseignement technique long
07 : apprentissage
08 : service national
09 : entrée dans la vie professionnelle
10 : chômage, stages, emploi occasionnel
11 : inactivité

ORPR

Orientation à la sortie du primaire

: sans objet (MFE||AFE=00 00)
00 : en cours d'études dans l'enseignement primaire
01 : éducation spécialisée
03 : enseignement secondaire général
04 : enseignement technique court
05 : enseignement technique long
06 : enseignement supérieur
07 : apprentissage
08 : service national
09 : entrée dans la vie professionnelle
10 : chômage, stages, emploi occasionnel
11 : inactivité

ORSE

Orientation à la sortie du secondaire

: sans objet
00 : en cours d'études dans l'enseignement secondaire
01 : éducation spécialisée
02 : enseignement primaire
04 : enseignement technique court
05 : enseignement technique long
06 : enseignement supérieur
07 : apprentissage
08 : service national
09 : entrée dans la vie professionnelle
10 : chômage, stages, emploi occasionnel
11 : inactivité

ORSN

Orientation après le service national

: sans objet
01 : éducation spécialisée
03 : enseignement secondaire général
04 : enseignement technique court
05 : enseignement technique long
06 : enseignement supérieur
07 : apprentissage
09 : entrée dans la vie professionnelle
10 : chômage, stages, emploi occasionnel
11 : inactivité

ORSU

Orientation à la sortie du supérieur

: sans objet
00 : en cours d'études dans l'enseignement supérieur
05 : enseignement technique long
07 : apprentissage
08 : service national
09 : entrée dans la vie professionnelle
10 : chômage, stages, emploi occasionnel
11 : inactivité

ORTC

Orientation à la sortie du technique court

: sans objet
00 : en cours d'études dans l'enseignement technique court
01 : éducation spécialisée
02 : enseignement primaire
03 : enseignement secondaire général
05 : enseignement technique long
06 : enseignement supérieur
07 : apprentissage
08 : service national
09 : entrée dans la vie professionnelle
10 : chômage, stages, emploi occasionnel
11 : inactivité

Orientation à la sortie du technique long

	: sans objet
00	: en cours d'études dans l'enseignement technique long
01	: éducation spécialisée
02	: enseignement primaire
03	: enseignement secondaire général
04	: enseignement technique court
06	: enseignement supérieur
07	: apprentissage
08	: service national
09	: entrée dans la vie professionnelle
10	: chômage, stages, emploi occasionnel
11	: inactivité

PAP

Catégorie socioprofessionnelle correspondant au métier préparé lors de l'apprentissage

	: sans objet (APP/=1,2) ou non renseigné
10	: agriculteurs
21	: artisans
22	: commerçants et assimilés
23	: chefs d'entreprise
31	: professions libérales
33	: cadres de la fonction publique
34	: professeurs, professions scientifiques
35	: professions de l'information, des arts et spectacles
37	: cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	: ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	: instituteurs et assimilés
43	: professions de la santé, travail social
44	: clergé, religieux
45	: professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	: professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise
47	: techniciens
48	: contremaîtres et agents de maîtrise
52	: employés civils et agents de service de la fonction publique
53	: policiers et militaires
54	: employés administratifs d'entreprise
55	: employés de commerce
56	: personnels des services directs aux particuliers
62	: ouvriers qualifiés de type industriel
63	: ouvriers qualifiés de type artisanal
64	: chauffeurs
65	: ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et des transports
67	: ouvriers non qualifiés de type industriel
68	: ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	: ouvriers agricoles

Origine : question D5

SPE

Spécialité de l'enseignement ou du diplôme préparé

- : sans objet ou non renseigné
- A1 : Formations générales
- B1 : Spécialités pluriscientifiques
- B2 : Physique-chimie
- B3 : Chimie-biologie, biochimie
- B4 : Sciences naturelles (Biologie-Géologie)
- B5 : Mathématiques, statistiques
- B6 : Physique
- B7 : Chimie
- B8 : Sciences de la terre
- B9 : Sciences de la vie
- C1 : Spécialités pluridisciplinaires Sc.Humaines, Droit
- C2 : Géographie
- C3 : Economie
- C4 : Sciences sociales (yc démographie, anthropologie)
- C5 : Psychologie
- C6 : Linguistique
- C7 : Histoire
- C8 : Philosophie, éthique et théologie
- C9 : Droit, sciences politiques
- D1 : Spécialités littéraires et artistiques pluridisciplinaires
- D2 : Français, littérature et civilisation française
- D3 : Arts plastiques
- D4 : Musique, arts du spectacle
- D5 : Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes
- D6 : Langues et civilisations anciennes
- D7 : Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales
- E1 : Technologies industrielles fondamentales (génie industriel et procédés de transformation, spécialités à dominante fonctionnelle)
- E2 : Technologies de commandes des transformations industrielles (automatismes et robotiques, informatique industrielle, productique)
- F1 : Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture
- F2 : Productions végétales, cultures spécialisées (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- F3 : Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux yc vétérinaire
- F4 : Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- F5 : Aménagement paysager, parcs et jardins
- G1 : Spécialités pluritechnologiques des transformations
- G2 : Agro-alimentaire, alimentation, cuisine
- G3 : Transformations chimiques et apparentées (yc industrie pharmaceutique)
- G4 : Métallurgie (yc sidérurgie, fonderie, non ferreux)
- G5 : Matériaux de construction, verre, céramique
- G6 : Plasturgie, matériaux composites
- G7 : Papiers, cartons
- G8 : Energie, génie climatique (y.c. énergie nucléaire, thermique, hydraulique, utilités, froid, climatisation, chauffage)
- H1 : Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois
- H2 : Mines et carrières, génie civil, topographie
- H3 : Bâtiment : construction et couverture
- H4 : Bâtiment : finitions
- H5 : Travail du bois et de l'ameublement (yc première tranf., charpente ébénisterie)
- J1 : Spécialités pluritechnologiques matériaux souples
- J2 : Textile
- J3 : Habillement (yc mode, couture)
- J4 : Cuirs et peaux
- K1 : Spécialités pluritechnologiques, mécanique-électricité (yc maintenance mécano-électrique)
- K2 : Mécanique générale et de précision, usinage
- K3 : Moteurs et mécanique auto
- K4 : Mécanique aéronautique et spatiale
- K5 : Structures métalliques (y.c. soudure, carrosserie, coque bateau, cellule avion)
- K6 : Electricité, électronique (non c. automatisme, productique)
- L1 : Spécialités plurivalentes des services
- M1 : Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

(yc adm. gén. des entreprises et collectivités)

M2 : Transport, manutention, magasinage
M3 : Commerce, vente
M4 : Finances, banque, assurances
M5 : Comptabilité, gestion
M6 : Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi
N1 : Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information (yc relations publiques)
N2 : Conception et formation des messages
N3 : Techniques de l'imprimerie et de l'édition
N4 : Techniques de l'image et du son (métiers connexes du spectacle)
N5 : Secrétariat, bureautique
N6 : Documentation, bibliothèque, administration des données
N7 : Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données
P1 : Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales
P2 : Santé (médecine, paramédical)
P3 : Travail social
P4 : Enseignement, formation
P5 : Accueil, hôtellerie, tourisme
P6 : Animation culturelle, sportive et de loisirs
P7 : Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes
Q1 : Spécialités plurivalentes des services à la collectivité
Q2 : Aménagement du territoire, développement, urbanisme
Q3 : Protection et développement du patrimoine
Q4 : Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement
Q5 : Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (yc hygiène et sécurité)
Q6 : Application des droits et statuts des personnes, vie publique
Q7 : Spécialités militaires
R1 : Spécialités concernant plusieurs capacités
R2 : Pratiques sportives et arts martiaux
R3 : Développement des capacités mentales et apprentissage de base
R4 : Développement capacités comportementales et relationnelles
R5 : Développement capacités individuelles d'organisation
R6 : Développement capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles
S1 : Jeux et activités spécifiques de loisirs
S2 : Economie et activités domestiques
S3 : Vie familiale, vie sociale et autres formations au développement personnel

Origine : question D3

Note : le fichier contient les variables SPE01 à SPE34. SPEnn est la spécialité de l'enseignement suivi pendant l'année scolaire ASAnn-ASBnn (voir la définition de ces codes)

SPEDER

Spécialité de la dernière année de la formation initiale (apprentissage exclu)

: sans objet
voir code SPE pour les modalités

FORMATION CONTINUE ET
FORMATION POST-SCOLAIRE

Appartenance à un canton rural (lieu de l'établissement employeur pendant la formation continue)

: sans objet (FC/=1) ou non renseigné
 0 : au moins une commune du canton n'est pas rurale
 1 : toutes les communes du canton sont rurales

ACTIF

Activité économique de l'établissement employeur lors de la formation continue, en NAF

: sans objet (FC/=1) ou non renseigné
 01 : agriculture, chasse, services annexes
 02 : sylviculture, exploitation forestière, services annexes
 05 : pêche, aquaculture
 10 : extraction de houille, de lignite et de tourbe
 11 : extraction d'hydrocarbures, services annexes
 12 : extraction de minerais d'uranium
 13 : extraction de minerais métalliques
 14 : autres industries extractives
 15 : industries alimentaires
 16 : industrie du tabac
 17 : industrie textile
 18 : industrie de l'habillement et des fourrures
 19 : industrie du cuir et de la chaussure
 20 : travail du bois et fabrication d'articles en bois
 21 : industrie du papier et du carton
 22 : édition, imprimerie, reproduction
 23 : cokéfaction, raffinage, industries nucléaires
 24 : industrie chimique
 25 : industrie du caoutchouc et des plastiques
 26 : fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
 27 : métallurgie
 28 : travail des métaux
 29 : fabrication de machines et équipements
 30 : fabrication de machines de bureau et de matériel informatique
 31 : fabrication de machines et appareils électriques
 32 : fabrication d'équipements de radio, télévision et communication
 33 : fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
 34 : industrie automobile
 35 : fabrication d'autres matériels de transport
 36 : fabrication de meubles; industries diverses
 37 : récupération
 40 : production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
 41 : captage, traitement et distribution d'eau
 45 : construction
 50 : commerce et réparation automobile
 51 : commerce de gros et intermédiaires du commerce
 52 : commerce de détail et réparation d'articles domestiques
 55 : hôtels et restaurants
 60 : transports terrestres
 61 : transports par eau
 62 : transports aériens
 63 : services auxiliaires des transports
 64 : postes et télécommunications
 65 : intermédiations financière
 66 : assurance
 67 : auxiliaires financiers et d'assurance
 70 : activités immobilières
 71 : location sans opérateur
 72 : activités informatiques
 73 : recherche et développement
 74 : services divers fournis principalement aux entreprises

75 : administration publique
80 : éducation
85 : santé et action sociale
90 : assainissement, voirie et gestion des déchets
91 : activités associatives
92 : activités récréatives, culturelles et sportives
93 : services personnels
95 : services domestiques
99 : activités extra-territoriales

Origine : question F10

ACTIF4

Activité économique de l'établissement employeur lors de la formation continue en 4 postes

: sans objet (FC/=1) ou non renseigné
A : agriculture
I : industrie
C : construction
D : tertiaire

ACTIF7

Activité économique de l'établissement employeur lors de la formation continue en 7 postes

: sans objet (FC/=1) ou non renseigné
1 : agriculture, sylviculture, pêche
2 : industries énergétiques
3 : autres industries
4 : construction
5 : commerce et réparation
6 : éducation, santé, action sociale
7 : autre tertiaire

ADEFC

Age d'entrée dans la dernière formation continue la plus récente

: non renseigné
00 : n'a jamais suivi de formation continue
01 à 64 : âge détaillé d'entrée dans la formation continue la plus récente

ADEFPCPS

Age de début de la dernière formation (continue ou post-scolaire)

 : non renseigné
00 : n'a jamais suivi de formation (continue ou post-scolaire)
01 à 64 : âge détaillé de début de la formation (continue ou post-scolaire) la plus récente

ADEPS

Age d'entrée dans la formation post-scolaire la plus récente

 : non renseigné
00 : n'a jamais reçu de formation post-scolaire
01 à 64 : âge détaillé d'entrée dans la formation post-scolaire la plus récente

ADSFC

Age de sortie de formation continue

 : sans objet (FC=2) ou non renseigné
01 à 64 : âge détaillé de sortie de formation continue
99 : en cours de formation continue

ADSFCPS

Age de sortie de la dernière formation (continue ou post-scolaire)

 : sans objet (FC=2 ou PS=2) ou non renseigné
01 à 64 : âge détaillé de sortie de formation continue ou de formation post-scolaire
99 : en cours de formation continue ou post-scolaire

ADSPS

Age de sortie de la formation post-scolaire la plus récente

 : sans objet (PS/=1) ou non renseigné
01 à 64 : âge de sortie de la formation post-scolaire la plus récente
99 : en cours de formation post-scolaire

AEFC

Année de début de la formation continue la plus récente

: sans objet (FC/=1) ou non renseigné
29 à 93 : 2 derniers chiffres de l'année de début de formation continue

Origine : question F2

AEPS

Année de début de la formation post-scolaire la plus récente

: sans objet (PS/=1) ou non renseigné
29 à 93 : 2 derniers chiffres de l'année du début de la formation post-scolaire

Origine : question G3

AFC

Autres stages suivis dans le cadre de l'entreprise depuis le début de la vie professionnelle

: sans objet (FC/=1) ou non renseigné
1 : oui, a suivi d'autre(s) stage(s)
2 : non, n'a pas suivi d'autre stage

Origine : question F11

APS

Depuis le début de la carrière, autres formations post-scolaires suivies

: sans objet (PS/=1) ou non renseigné
1 : oui, a suivi d'autre(s) stage(s)
2 : non, n'a pas suivi d'autre stage

Origine : question G11

ASFC

Année de fin de la formation continue

: sans objet (FC/=1) ou non renseigné
29 à 93 : 2 derniers chiffres de l'année de fin de la formation continue
99 : en cours de formation continue

Origine : question F2

ASPS

Année de fin de la formation post-scolaire la plus récente

: sans objet (PS/=1) ou non renseigné
29 à 93 : 2 derniers chiffres de l'année de fin de la formation
post-scolaire
99 : en cours de formation post-scolaire

Origine : question G3

CDPS

Existence d'un contrat de travail à durée déterminée dans l'emploi
obtenu grâce à la formation post-scolaire

: sans objet (R1PS/=1,2) ou non renseigné
1 : un contrat saisonnier
2 : un autre contrat de travail à durée déterminée
3 : ni l'un, ni l'autre

Origine : question G10

CIFC

Circonstances dans lesquelles la formation continue décrite a été suivie

: sans objet (FC/=1) ou non renseigné
1 : organisé ou financé par l'employeur, dès l'arrivée dans l'entreprise
ET SANS contrat "emploi-formation" ou de qualification
2 : organisé ou financé par l'employeur, en cours de carrière dans
l'entreprise ou dans l'Administration

Origine : question F6

CIPS

Circonstance et initiative de la formation post-scolaire la plus récente

- : sans objet (PS/=1) ou non renseigné
- 1 : à titre personnel, sans cesser son activité
- 2 : à titre personnel, par un congé individuel de formation accordé par l'employeur
- 3 : à titre personnel, en cessant son activité (ou sans être occupé, ou en étant chômeur)
- 4 : en tant que demandeur d'emploi orienté par l'A.N.P.E., par l'Association Pour l'Emploi des Cadres (A.P.E.C.), par une ASSEDIC ou par tout autre organisme public d'aide à l'emploi
- 5 : à l'Armée, dans le cadre du Service National
- 6 : en tant que bénéficiaire d'une mesure "jeunes", (contrats "emploi-formation", contrats de qualification)
- 7 : en tant qu'allocataire du revenu minimum d'insertion (R.M.I.)

Origine : question G2

CSALFC

Conséquences de la formation continue sur le salaire

- : sans objet (RIFC/=1,2) ou non renseigné
- 1 : le salaire a augmenté tout de suite ou peu de temps après
- 2 : le salaire est resté stable
- 3 : le salaire a diminué

Origine : question F9

CSALPS

Conséquences de la formation post-scolaire sur le salaire

- : sans objet (RIPS/=3,4,5) ou non renseigné
- 1 : le salaire a augmenté tout de suite ou peu de temps après
- 2 : le salaire est resté stable
- 3 : le salaire a diminué

Origine : question G9

CTFC

Numéro de canton de l'établissement employeur à la formation continue

- : sans objet (FC=2) ou non renseigné
- 01 à 99 : numéro de canton

DDIPLFC

Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation continue

: sans objet (FC/=1)
1 : diplôme supérieur
3 : baccalauréat + 2 ans
4 : baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau
5 : CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau
6 : BEPC seul
7 : aucun diplôme ou CEP

Note : DDIPLFC est égal au premier chiffre de DIPLFC.

DDIPLPS

Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation post-scolaire

: sans objet (PS/=1)
1 : diplôme supérieur
3 : baccalauréat + 2 ans
4 : baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau
5 : CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau
6 : BEPC seul
7 : aucun diplôme ou CEP

Note : DDIPLPS est le premier chiffre de DIPLPS.

DEPETAF

Département de l'établissement employeur lors de la formation continue

: sans objet (FC/=1) ou non renseigné
ET : à l'étranger
voir code DEPPE pour les autres modalités

Origine : question F10

DFC

Diplôme obtenu à la fin de la formation continue la plus récente

: sans objet (FC/=1) ou aucun diplôme obtenu
voir code DIP pour les modalités

Origine : question F5

DIPEL

Diplôme de niveau plus élevé obtenu que ceux mentionnés aux questions précédentes

: sans objet (OTRDIP/=1)
voir code DIP pour les modalités

Origine : question G12

DIPLFC

Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation continue

: sans objet (FC/=1)
10 : 2ème ou 3ème cycle universitaire
11 : grande école, diplôme d'ingénieur
30 : 1er cycle universitaire
31 : BTS, DUT
32 : paramédical ou social avec baccalauréat général
33 : paramédical ou social sans baccalauréat général
40 : baccalauréat général et diplôme technique secondaire
41 : baccalauréat général seul
42 : baccalauréat technologique, baccalauréat professionnel et brevet professionnel
43 : BEI, BEC, BEA
50 : CAP, BEP, et BEPC
51 : CAP, BEP seul
60 : BEPC seul
70 : CEP
71 : aucun diplôme

DIPLPS

Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation post-scolaire

: sans objet (PS/=1)
voir code DIPLFC pour les modalités

DPS

Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation post-scolaire

: sans objet (PS/=1) ou aucun diplôme obtenu
voir code DIP pour les modalités

Origine : question G6

DUFC

Durée totale de la dernière formation continue financée par l'employeur
(en heures effectives de cours)

- : sans objet (FC/=1) ou non renseigné
- 1 : moins de 41 heures (moins d'une semaine à plein temps)
- 2 : de 41 à 160 heures (moins d'un mois à plein temps)
- 3 : de 161 à 320 heures (de 1 à moins de 2 mois à plein temps)
- 4 : de 321 à 480 heures (de 2 à moins de 3 mois à plein temps)
- 5 : de 481 à 800 heures (de 3 à moins de 5 mois à plein temps)
- 6 : de 801 à 1200 heures
- 7 : plus de 1200 heures
- 8 : cours par correspondance ou à distance

Origine : question F3

DUPS

Durée du stage ou de la formation post-scolaire la plus récente.

- : sans objet (PS/=1) ou non renseigné
- 1 : moins de 41 heures (moins d'une semaine à plein temps)
- 2 : de 41 à 160 heures (moins d'un mois à plein temps)
- 3 : de 161 à 320 heures (de 1 à moins de 2 mois à plein temps)
- 4 : de 321 à 480 heures (de 2 à moins de 3 mois à plein temps)
- 5 : de 481 à 800 heures (de 3 à moins de 5 mois à plein temps)
- 6 : de 801 à 1200 heures
- 7 : plus de 1200 heures
- 8 : cours par correspondance ou à distance

Origine : question G4

FC

Formation continue financée par l'employeur

- : sans objet (AA=2)
- 1 : oui ou en cours
- 2 : non

Origine : question F1

INDCYSEC

Indicateur de cycle dans l'enseignement secondaire

0 : n'a pas suivi d'enseignement secondaire
1 : a suivi l'enseignement secondaire 1er cycle
2 : a suivi l'enseignement secondaire 1er et 2e cycles

Note : code créé et utilisé pour la réalisation des tableaux publiés

INPS

Intérimaire dans l'emploi obtenu grâce à la formation post-scolaire

: sans objet (RIPS/=1,2) ou non renseigné
1 : intérimaire (salarié placé par l'intermédiaire d'une entreprise de travail temporaire)
2 : non intérimaire

Origine : question G10

INTFC

Intitulé de la dernière formation continue suivie

: sans objet (FC/=1)
A : formation générale de base (alphabétisation, remise à niveau, expression écrite et/ou orale, calcul ou mathématiques élémentaires, formation scolaire, formation universitaire,...)
B : langues (anglais, espagnol,..., y compris langues mortes)
C : informatique, bureautique, traitement de texte, techniques administratives (sténo-dactylo, secrétariat,...)
D : gestion, économie, droit, connaissance de l'entreprise
E : commerce, vente, marketing, connaissance des produits et des marchés (connaissance de nouveaux produits, nouveaux marchés...)
F : relations humaines, communication, encadrement, maîtrise, management
G : formations techniques industrielles (mécanique, électricité, commande numérique, automatismes, électrotechnique, gravure, etc...)
H : formations médico-sociales (accueil des malades, aide médico-psychologique,...)
I : formations pédagogiques de formateur, d'éducateur (brevet d'éducateur sportif, directeur d'école,...)
J : hygiène et sécurité, secourisme, conditions de travail
K : autres formations

Origine : question F4

INTPS

Intitulé de la dernière formation post-scolaire suivie

: sans objet (PS/=1)
voir code INTFC pour les modalités

Origine : question G5

NFC

Nombre de stages ou compléments de formation suivis financés par l'employeur, autres que celui décrit en partie F

: sans objet (AFC/=1) ou non renseigné
0 à 8 : nombre de stages suivis autres que celui déjà décrit
9 : 9 stages ou plus suivis autres que celui déjà décrit

Origine : question F10

NORMFC

Nécessité de la formation continue pour continuer à exercer correctement ses fonctions ou son emploi

: sans objet (CIFC/=2) ou non renseigné
1 : oui
2 : non

Origine : question F9

NPS

Nombre d'autres formations post scolaires suivies

: sans objet (APS/=1) ou non renseigné
0 à 8 : nombre de stages suivis autres que celui déjà décrit
9 : 9 stages ou plus suivis autres que celui déjà décrit

Origine : question G11

OTRDIP

Obtention d'un diplôme de niveau plus élevé que ceux décrits dans les questions D3 à D5, F5 et G6.

- : non renseigné
- 1 : a obtenu un diplôme de niveau plus élevé
- 2 : n'a pas obtenu un diplôme de niveau plus élevé

Origine : question G12

PS

Formation suivie à titre personnel depuis la fin des études initiales

- 1 : oui ou en cours
- 2 : non

Origine : question G1

R1FC

Conséquences de la formation continue financée par l'employeur

- : sans objet (FC=2 ou C1FC=1) ou non renseigné
- 1 : obtention d'un autre emploi dans une autre entreprise
- 2 : obtention d'un nouvel emploi ou accès à de nouvelles fonctions, sans changer d'entreprise
- 3 : rien de tout cela, permanence dans le même poste
- W : rien de tout cela, chômage, inactivité, etc..

Origine : question F7

R1PS

Conséquences professionnelles de la formation post-scolaire la plus récente

- : sans objet (PS/=1 ou ASPS=99) ou non renseigné
- 1 : trouver un premier emploi
- 2 : retrouver un emploi, alors que vous aviez perdu ou quitté le vôtre
- 3 : trouver un autre emploi dans une autre entreprise
- 4 : occuper un nouvel emploi ou accéder à de nouvelles fonctions, sans changer d'entreprise
- 5 : rien de tout cela, vous avez gardé le même emploi et les mêmes fonctions
- 6 : rien de tout cela, vous êtes resté inactif ou vous êtes resté au chômage

Origine : question G7

R2FC

Conséquences sur la qualification de la formation continue

- : sans objet (R1FC/=1,2) ou non renseigné
- 1 : une qualification ou une position hiérarchique SUPERIEURE à celle du précédent emploi
- 2 : une qualification ou une position hiérarchique EQUIVALENTE à celle du précédent emploi
- 3 : une qualification ou une position hiérarchique INFERIEURE à celle du précédent emploi

Origine : question F8

R2PS

Conséquences de la formation post-scolaire sur la qualification ou la position hiérarchique

- : sans objet (R1PS/=3,4) ou non renseigné
- 1 : une qualification ou une position hiérarchique SUPERIEURE à celle du précédent emploi
- 2 : une qualification ou une position hiérarchique EQUIVALENTE à celle du précédent emploi
- 3 : une qualification ou une position hiérarchique INFERIEURE à celle du précédent emploi

Origine : question G8

R3FC

Conséquences de la formation sur le travail quotidien

- : sans objet (C1FC/=2) ou non renseigné
- 1 : les responsabilités ont augmenté
- 2 : les conditions de travail se sont améliorées (meilleure connaissance de ses outils de travail...)
- 3 : cela n'a eu aucun effet sur le travail
- 4 : autre

Origine : question F9

R3PS

Conséquences de la formation post-scolaire sur le travail quotidien

- : sans objet (R1PS/=3,4,5) ou non renseigné
- 1 : vos responsabilités ont augmenté
- 2 : vos conditions de travail se sont améliorées (meilleure connaissance de vos outils de travail...)
- 3 : cela n'a eu aucun effet sur votre travail
- 4 : autre

Origine : question G9

SPFC

Spécialité du diplôme obtenu à la fin de la formation continue

- : sans objet (FC/=1) ou non renseigné
- A1 : Formations générales
- B1 : Spécialités pluriscientifiques
- B2 : Physique-chimie
- B3 : Chimie-biologie, biochimie
- B4 : Sciences naturelles (Biologie-Géologie)
- B5 : Mathématiques, statistiques
- B6 : Physique
- B7 : Chimie
- B8 : Sciences de la terre
- B9 : Sciences de la vie
- C1 : Spécialités pluridisciplinaires Sc.Humaines, Droit
- C2 : Géographie
- C3 : Economie
- C4 : Sciences sociales (yc démographie, anthropologie)
- C5 : Psychologie
- C6 : Linguistique
- C7 : Histoire
- C8 : Philosophie, éthique et théologie
- C9 : Droit, sciences politiques
- D1 : Spécialités littéraires et artistiques pluridisciplinaires
- D2 : Français, littérature et civilisation française
- D3 : Arts plastiques
- D4 : Musique, arts du spectacle
- D5 : Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes
- D6 : Langues et civilisations anciennes
- D7 : Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales
- E1 : Technologies industrielles fondamentales (génie industriel et procédés de transformation, spécialités à dominante fonctionnelle)
- E2 : Technologies de commandes des transformations industrielles (automatismes et robotiques, informatique industrielle, productive)
- F1 : Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture
- F2 : Productions végétales, cultures spécialisées (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- F3 : Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux yc vétérinaire
- F4 : Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- F5 : Aménagement paysager, parcs et jardins
- G1 : Spécialités pluritechnologiques des transformations
- G2 : Agro-alimentaire, alimentation, cuisine
- G3 : Transformations chimiques et apparentées (yc industrie pharmaceutique)
- G4 : Métallurgie (yc sidérurgie, fonderie, non ferreux)
- G5 : Matériaux de construction, verre, céramique
- G6 : Plasturgie, matériaux composites

G7 : Papiers, cartons
 G8 : Energie, génie climatique (y.c. énergie nucléaire, thermique, hydraulique, utilités, froid, climatisation, chauffage)
 H1 : Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois
 H2 : Mines et carrières, génie civil, topographie
 H3 : Bâtiment : construction et couverture
 H4 : Bâtiment : finitions
 H5 : Travail du bois et de l'ameublement (yc première tranf., charpente ébénisterie)
 J1 : Spécialités pluritechnologiques matériaux souples
 J2 : Textile
 J3 : Habillement (yc mode, couture)
 J4 : Cuirs et peaux
 K1 : Spécialités pluritechnologiques, mécanique-électricité (yc maintenance mécano-électrique)
 K2 : Mécanique générale et de précision, usinage
 K3 : Moteurs et mécanique auto
 K4 : Mécanique aéronautique et spatiale
 K5 : Structures métalliques (y.c. soudure. carrosserie, coque bateau, cellule avion)
 K6 : Electricité, électronique (non c. automatisme, productique)
 L1 : Spécialités plurivalentes des services
 M1 : Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (yc adm. gén. des entreprises et collectivités)
 M2 : Transport, manutention, magasinage
 M3 : Commerce, vente
 M4 : Finances, banque, assurances
 M5 : Comptabilité, gestion
 M6 : Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi
 N1 : Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information (yc relations publiques)
 N2 : Conception et formation des messages
 N3 : Techniques de l'imprimerie et de l'édition
 N4 : Techniques de l'image et du son (métiers connexes du spectacle)
 N5 : Secrétariat, bureautique
 N6 : Documentation, bibliothèque, administration des données
 N7 : Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données
 P1 : Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales
 P2 : Santé (médecine, paramédical)
 P3 : Travail social
 P4 : Enseignement, formation
 P5 : Accueil, hôtellerie, tourisme
 P6 : Animation culturelle, sportive et de loisirs
 P7 : Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes
 Q1 : Spécialités plurivalentes des services à la collectivité
 Q2 : Aménagement du territoire, développement, urbanisme
 Q3 : Protection et développement du patrimoine
 Q4 : Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement
 Q5 : Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (yc hygiène et sécurité)
 Q6 : Application des droits et statuts des personnes, vie publique
 Q7 : Spécialités militaires
 R1 : Spécialités concernant plusieurs capacités
 R2 : Pratiques sportives et arts martiaux
 R3 : Développement des capacités mentales et apprentissage de base
 R4 : Développement capacités comportementales et relationnelles
 R5 : Développement capacités individuelles d'organisation
 R6 : Développement capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles
 S1 : Jeux et activités spécifiques de loisirs
 S2 : Economie et activités domestiques
 S3 : Vie familiale, vie sociale et autres formations au développement personnel

Origine : question F5

SPPS

Spécialité du diplôme obtenu à la fin de la formation post-scolaire

: sans objet (PS/=1) ou non renseigné
voir code SPFC pour les modalités

Origine : question G6

TUFC

Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale du lieu de l'établissement employeur durant la formation continue

: sans objet (FC/=1) ou non renseigné
01 : commune rurale de moins de 50 habitants
02 : commune rurale de 50 à 99 habitants
03 : commune rurale de 100 à 199 habitants
04 : commune rurale de 200 à 499 habitants
05 : commune rurale de 500 à 999 habitants
06 : commune rurale de 1000 à 1999 habitants
07 : commune rurale de 2000 habitants ou plus
11 : commune appartenant à une unité urbaine de moins de 2500 habitants
12 : commune appartenant à une unité urbaine de 2500 à 2999 habitants
13 : commune appartenant à une unité urbaine de 3000 à 3999 habitants
14 : commune appartenant à une unité urbaine de 4000 à 4999 habitants
21 : commune appartenant à une unité urbaine de 5000 à 6999 habitants
22 : commune appartenant à une unité urbaine de 7000 à 9999 habitants
31 : commune appartenant à une unité urbaine de 10000 à 14999 habitants
32 : commune appartenant à une unité urbaine de 15000 à 19999 habitants
41 : commune appartenant à une unité urbaine de 20000 à 24999 habitants
42 : commune appartenant à une unité urbaine de 25000 à 29999 habitants
43 : commune appartenant à une unité urbaine de 30000 à 39999 habitants
44 : commune appartenant à une unité urbaine de 40000 à 49999 habitants
51 : commune appartenant à une unité urbaine de 50000 à 69999 habitants
52 : commune appartenant à une unité urbaine de 70000 à 99999 habitants
61 : commune appartenant à une unité urbaine de 100000 à 149999 habit
62 : commune appartenant à une unité urbaine de 150000 à 199999 habit
71 : commune appartenant à une unité urbaine de 200000 à 299999 habit
72 : commune appartenant à une unité urbaine de 300000 à 499999 habit
73 : commune appartenant à une unité urbaine de 500000 à 1999999 habit
80 : commune appartenant à l'unité urbaine de Paris

TUR5FC

Tranche d'unité urbaine en 5 postes du lieu de l'établissement employeur durant la formation continue

: sans objet (FC/=1) ou non renseigné
1 : commune rurale
2 : unité urbaine de moins de 20000 habitants
3 : unité urbaine de 20000 à moins de 50000 habitants
4 : unité urbaine de 50000 habitants à moins de 2000000 habitants
5 : agglomération parisienne

TUR7FC

Tranche d'unité urbaine en 7 postes du lieu de l'établissement employeur durant la formation continue

- : sans objet (FC/=1) ou non renseigné
- 0 : commune rurale appartenant à un canton entièrement rural
- 1 : commune rurale appartenant à un canton partiellement urbain
- 2 : unité urbaine de moins de 10000 habitants
- 3 : unité urbaine de 10000 à moins de 50000 habitants
- 4 : unité urbaine de 50000 à moins de 200000 habitants
- 5 : unité urbaine de 200000 habitants et plus (sf aggl.par.)
- 6 : agglomération parisienne

TUR9FC

Tranche d'unité urbaine en 9 postes du lieu de l'établissement employeur durant la formation continue

- : sans objet (FC/=1) ou non renseigné
- 0 : commune rurale
- 1 : unité urbaine de moins de 5000 habitants
- 2 : unité urbaine de 5000 à moins de 10000 habitants
- 3 : unité urbaine de 10000 à moins de 20000 habitants
- 4 : unité urbaine de 20000 à moins de 50000 habitants
- 5 : unité urbaine de 50000 à moins de 100000 habitants
- 6 : unité urbaine de 100000 à moins de 200000 habitants
- 7 : unité urbaine de 200000 à moins de 2000000 habitants
- 8 : agglomération parisienne

TZPIUFC

Tranche de ZPIU (zone de peuplement industriel ou urbain) du lieu de l'établissement employeur durant la formation continue

- : sans objet (FC/=1) ou non renseigné
- 0 : commune de métropole hors ZPIU
- 1 : ZPIU de moins de 5000 habitants
- 2 : ZPIU de 5000 à moins de 10000 habitants
- 3 : ZPIU de 10000 à moins de 20000 habitants
- 4 : ZPIU de 20000 à moins de 50000 habitants
- 5 : ZPIU de 50000 à moins de 100000 habitants
- 6 : ZPIU de 100000 à moins de 200000 habitants
- 7 : ZPIU de 200000 à moins de 2000000 habitants
- 8 : ZPIU de Paris
- * : commune des DOM (département 97)

ZEMPLFC

Zone d'emploi du lieu de l'établissement employeur pendant la formation continue

: sans objet ou non renseigné
voir code ZEMPL pour les modalités

SYNTHESE SUR LA FORMATION

DDIPLSYN

Diplôme le plus élevé obtenu, synthèse générale

- 1 : diplôme supérieur
- 3 : baccalauréat + 2 ans
- 4 : baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau
- 5 : CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau
- 6 : BEPC seul
- 7 : aucun diplôme ou CEP

DIEGSYN

Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement général, synthèse générale

- 00 : sans diplôme
- 02 : Certificat d'étude primaire (CEP), Diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
- 15 : Brevet d'études du 1er cycle (BEPC), Brevet des collèges
- 16 : Baccalauréat 1ère partie ou probatoire, Certificat de fin d'études secondaires (CFES)
- 17 : Baccalauréat série A à E, ou Baccalauréat 2ème partie
- 18 : Brevet élémentaire (BE), Brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPC)
- 19 : Brevet supérieur (BS)

DIEPSYN

Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technique ou professionnel, synthèse générale

- 00 : aucun diplôme technique ou professionnel
- 21 : Certificat d'éducation professionnelle
- 23 : CAP (ou CAPA), ou BEP (ou BEPA) obtenu par l'apprentissage (effectué en relation avec un CFA, Examen de fin d'apprentissage artisanal(EFAA))
- 25 : CAP (ou CAPA), obtenu en dehors de l'apprentissage
- 27 : BEP (ou BEPA) obtenu en dehors de l'apprentissage
- 29 : autres diplômes de niveau CAP ou BEP : par exemple-diplômes sociaux (aide-soignante, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale), diplômes agricoles (BAA, BPA) sauf CAPA et BEPA classés ci-dessus y compris diplôme de l'AFPA de niveau CAP ou BEP
- 32 : Brevet de technicien (BT ou BTA) ou Baccalauréat de technicien : séries F, G, ou H
- 34 : Baccalauréat professionnel
- 36 : autres diplômes du niveau de bac de technicien y compris brevet professionnel (BP), diplôme de moniteur-éducateur, élève breveté des ENP ou d'un lycée technique d'état, brevet supérieur d'enseignement commercial (BSEC), capacité en droit, brevet de maîtrise, diplôme de l'AFPA du 2ème degré
- 39 : Brevet d'enseignement agricole (BEA), commercial (BEC), hôtelier (BEH), industriel (BEI), social (BES), Brevet d'agent technique agricole

DIESSYN

Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur, synthèse générale

- 00 : aucun diplôme supérieur
- 41 : Diplôme universitaire du 1er cycle (sauf DUT) : propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM...
- 42 : DUT (diplôme universitaire de technologie), BTS (brevet de technicien supérieur)
- 43 : Diplôme de niveau technicien supérieur (sauf DUT ou BTS) d'une école juridique, commerciale, d'arts appliqués, y compris 1er cycle des écoles de notariat, secrétariat de direction, écoles ou instituts de technicien supérieur (marine marchande, radiologie, analyses médicales...) y compris diplôme du CNAM du niveau technicien supérieur
- 44 : Diplôme des professions de la santé (hors celle de médecin) et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé
- 45 : Certificat d'aptitude pédagogique, Certificat de fin d'études normales (CFEN) y compris diplôme de maître d'éducation physique
- 46 : Diplôme universitaire du 2ème cycle (licence, maîtrise)
- 47 : Diplôme universitaire du 3ème cycle (DES, DEA, doctorat, y compris médecine, diplôme de chirurgien-dentiste, CAPES, CAPET, agrégation)
- 48 : Diplôme d'une grande école ou école d'ingénieur, y compris d'études comptables supérieures (DECS), d'avocat (CAPA), d'expert-comptable, de 2ème cycle de notariat y compris diplôme d'ingénieur du CNAM

DIPLSYN

Diplôme le plus élevé obtenu, synthèse générale (résumé)

- 10 : 2ème ou 3ème cycle universitaire
- 11 : grande école, diplôme d'ingénieur
- 30 : 1er cycle universitaire
- 31 : BTS, DUT
- 32 : paramédical ou social avec baccalauréat général
- 33 : paramédical ou social sans baccalauréat général
- 40 : baccalauréat général et diplôme technique secondaire
- 41 : baccalauréat général seul
- 42 : baccalauréat technologique, baccalauréat professionnel et brevet professionnel
- 43 : BEI, BEC, BEA
- 50 : CAP, BEP, et BEPC
- 51 : CAP, BEP seul
- 60 : BEPC seul
- 70 : CEP
- 71 : aucun diplôme

DIPSYN

Diplôme le plus élevé obtenu, synthèse générale

- 00 : aucun diplôme

ETUDES PRIMAIRES DU PREMIER DEGRE

- 12 : Certificat d'études primaires (CEP),
Diplôme d'études primaires préparatoires (DEPP),
Certificat d'études primaires pour adultes (CEPA),
Diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO).

ETUDES SECONDAIRES, PRIMAIRES SUPERIEURES, ENSEIGNEMENT GENERAL

- 22 : Brevet d'études du 1er cycle (BEPC),
Brevet élémentaire (BE), Brevet d'enseignement primaire supérieur,
Brevet des collèges.
- 24 : Baccalauréat 1ère partie ou probatoire (à l'exclusion des séries techniques) ou Certificat de fin d'études secondaires (CFES)
- 26 : Brevet supérieur (BS)
- 31 : Baccalauréat A ou Philosophie ou Philosophie-Lettres
- 33 : Baccalauréat D, D' ou Sciences ou Philo-Sciences ou Mathématiques et Sciences de la nature ou Sciences agronomiques et techniques
- 35 : Baccalauréat C ou Mathématiques élémentaires ou Mathématiques et Sciences physiques
- 37 : Baccalauréat B ou Technique et Economie ou Economie et Social
- 38 : Baccalauréat E ou Mathématiques et Technique

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL COURT

- 50 : Certificat d'éducation professionnelle,
Certificat d'apprentissage maritime (CAM),
Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignante (CAFAS),
Certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture,
Certificat de travailleuse familiale,
Certificat d'études post-scolaires agricoles,
Certificat d'études post-scolaires ménagères.
- 51 : Certificat d'aptitude professionnelle (CAP),
Certificat d'aptitude professionnelle mention complémentaire (CAP-MC),
Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA),
Certificat de fin de stage F.P.A. de niveau CAP.
- 52 : Brevet d'études professionnelles (BEP),
Brevet d'apprentissage agricole (BAA),
Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA),
Brevet professionnel agricole (BPA),
Brevet d'études professionnelles mention complémentaire (BEP-MC),
- 53 : autres diplômes techniques ou professionnels équivalents au CAP ou de niveau ouvrier ou employé qualifié, diplômes techniques de l'Armée,
Brevet élémentaire (BE),
Brevet militaire professionnel élémentaire (BMPE),
Brevet militaire professionnel (BMP1),
Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur, etc...

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL LONG

- 54 : Brevet d'enseignement industriel probatoire ou définitif (BEI),
Brevet industriel (BI),
Brevet d'enseignement commercial 1ère ou 2ème partie (BEC),
Brevet commercial (BC),
Brevet d'enseignement hôtelier 1ère ou 2ème partie (BEH),
Brevet d'enseignement social 1ère ou 2ème partie (BES),
Brevet d'enseignement agricole (BEA),
Brevet d'agent technique agricole (BATA),
Baccalauréat technique 1ère partie (T, T' ou technique A ou B),
Certificat de fin d'études professionnelles secondaires,
Brevet professionnel probatoire ou définitif (BP),
Certificat de fin de stage F.P.A. de niveau BEI.
- 55 : Brevet de technicien (BT),
Brevet de technicien agricole (BTA),
Diplôme d'une école nationale professionnelle (DENP),
Diplôme d'élève breveté de lycée technique d'état,
Brevet supérieur d'enseignement commercial (BSEC).
- 56 : Baccalauréat de technicien F ou G ou H
- 57 : Capacité en droit,
Diplôme de 1er cycle des écoles de notariat.
- 58 : Baccalauréat professionnel
- 59 : autres diplômes techniques équivalents à un brevet de technicien ou de niveau technicien ou agent de maîtrise,
Certificat de radio-télégraphiste des P.T.T.,
Diplômes techniques de l'armée,
Brevet supérieur (BS),
Brevet militaire professionnel 2 (BMP2), etc...

APPRENTISSAGE OU FORMATION SUR LE TAS

- 62 : Examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA)
- 64 : Brevet de compagnon, Brevet de maîtrise
- 66 : autre diplôme professionnel.

ETUDES SUPERIEURES

- 71 : Diplôme universitaire de technologie (DUT),
Brevet de technicien supérieur (BTS),
Diplôme d'une Ecole ou d'un Institut de techniciens supérieurs,
Diplôme d'officier chef de quart, d'officier technicien des Ecoles nationales de la Marine marchande,
Diplôme d'Etat de manipulateur d'électro-radiologie, de laborantin d'analyse médicale,
Diplôme d'une école juridique, commerciale, d'arts appliqués de niveau technicien supérieur,
Diplôme de 2ème cycle des Ecoles de notariat ou diplôme de 1er clerc de notaire,
Diplôme d'une école de secrétariat de direction,
Diplôme national des Beaux-Arts (DNBA),
Diplôme d'études comptables supérieures (DECS),
1er ou 2ème Préliminaire d'expertise comptable,
Diplôme de préparation aux études comptables et financières (DPECF),
Diplôme du 1er cycle technique (DPCT) ou économique (DPCE) du CNAM,
Diplôme d'études supérieures techniques (DEST) ou économiques (DESE) du CNAM,
Diplôme d'institut de promotion commerciale (IPC),
Diplôme de niveau technicien supérieur délivré par un institut de Promotion supérieure du travail.
- 73 : Diplôme d'Etat (DE) d'assistante (ou de service social),
d'infirmière, de sage-femme, de puéricultrice, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure, d'ergothérapeute.
Certificat de capacité d'orthophoniste, d'orthoptiste,
Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmière monitrice surveillante, d'aide-anesthésiste, d'aide-dermatologue (à l'exclusion des certificats d'aptitude aux fonctions d'aide-soignante, d'auxiliaire de puéricultrice, de travailleuse familiale classés en 50).
- 75 : Certificat de fin d'études normales (CFEN),
Certificat d'aptitude pédagogique,
Certificat d'aptitude au professorat d'enseignement général des collèges (CAPEGC),
Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes pratiques (CAEP), dans les classes de transition (CAET),
Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés (CAEI),
Diplôme d'instituteur (DI),
Diplôme d'études supérieures d'instituteur (DESI) et autres diplômes de spécialisation des instituteurs (CAPSASI, CAFMIMF,...),
Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges d'enseignement technique (CAECET), dans les centres publics d'apprentissage (CAECPA),
Certificat d'aptitude à l'enseignement technique (degré supérieur)
Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur technique adjoint de lycée technique (CAFPTA),
Certificat d'aptitude au professorat dans les collèges agricoles (CAPCA),
Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur technique adjoint de lycée agricole, de collège agricole,
Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, de jardinière d'enfants, de jardinière éducatrice, de monitrice d'enseignement ménager familial
Diplôme de maître d'éducation physique.
Autres certificats d'aptitude à l'enseignement de niveau inférieur au CAPES, CAPET, CAPLA, CAPEPS.
- 81 : Diplôme universitaire du 1er cycle (à l'exclusion des DUT classés en 71):
 - Propédeutique ou certificat d'études littéraires générales (CELG),
Examen de 1ère année en Droit ou en Sciences Economiques, Mathématiques générales et physiques (MGP), Sciences physiques, chimiques, naturelles (SPCN), Physique, chimie, sciences naturelles (PCN), Physique, chimie, biologie (PCB),
Certificat préparatoire aux études médicales (CPEM),
Certificat préparatoire aux études en biologie humaine (CPEBH),
Examen de 1ère année d'école dentaire, de pharmacie.
 - Diplôme universitaire d'études littéraires (DUEL),
Diplôme d'études juridiques ou économiques générales (DEJG ou

- DEEG),
 Examen d'année préparatoire en sciences économiques,
 Examen de 2ème année en Droit ou en sciences économiques,
 Baccalauréat en Droit,
 Diplôme universitaire d'études scientifiques (DUES),
 Premier cycle des études médicales (PCEM),
 Diplôme d'études universitaires générales (DEUG).
 - Réussite à un concours d'entrée à une grande école.
- 82 : Diplôme universitaire de 2ème cycle: Licence, Maîtrise (ou certificat ou unités de valeur équivalents à une licence ou à une maîtrise).
- 83 : Certificat d'aptitude :
 - à l'enseignement secondaire (CAPES),
 - au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
 - au professorat dans les lycées agricoles (CAPLA),
 - au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS),
 Autres certificats d'aptitude à l'enseignement de niveau équivalent
 Diplôme de professeur d'enseignement ménager familial.
- 84 : Diplôme universitaire du 3ème cycle (Médecine, pharmacie, chirurgie dentaire, vétérinaire exclus et classés en 86) :
 - Diplôme d'études supérieures (DES),
 - Diplôme d'études approfondies (DEA),
 - Attestation d'études approfondies (AEA)
 - Doctorat de 3ème cycle en lettres ou sciences,
 - Doctorat d'université,
 - Diplôme d'ingénieur docteur,
 - Doctorat d'Etat en lettres, en droit, en sciences économiques, en sciences.
- 85 : Agrégation en lettres, droit, sciences économiques, sciences
- 86 : Doctorat en médecine,
 Diplôme de pharmacien, de chirurgien dentiste,
 Diplôme de sortie des Ecoles nationales vétérinaires,
 Doctorat ou Certificat d'études spéciales ou Agrégation en médecine, en pharmacie, en chirurgie dentaire, vétérinaire.
- 87 : Diplôme de sortie d'une Ecole d'ingénieurs, d'un Institut, d'une Grande Ecole littéraire, juridique, commerciale, scientifique, artistique, militaire.
 (Exemples : Ecole Polytechnique, Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC), Ecole de l'air (EA, Salon de Provence), Ecole Nationale d'Administration (ENA), etc...)
- 88 : autre diplôme de l'enseignement supérieur

SITUATION PROFESSIONNELLE

ET DIPLÔME DES ASCENDANTS

ACRFE

Appartenance à un canton rural (commune de résidence à la fin des études)

: sans objet ou non renseigné
0 : au moins une commune du canton n'est pas rurale
1 : toutes les communes du canton sont rurales

ANAIM

Année de naissance de la mère de l'enquêté

: sans objet (FIM=7) ou non renseigné
3 derniers chiffres de l'année de naissance de la mère de l'enquêté

Origine : question H10

ANAIP

Année de naissance du père de l'enquêté

: sans objet (FIP=7) ou non renseigné
3 derniers chiffres de l'année de naissance du père de l'enquêté

Origine : question H5

ANDM

Année de décès de la mère de l'enquêté

: sans objet (FIM/=6) ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année de décès de la mère de l'enquêté

Origine : question H6

ANDP

Année du décès du père de l'enquêté

: sans objet (FIP/=6) ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année du décès du père de l'enquêté

Origine : question H1

BPBM

Filtre pour remplir la partie "beau-père", "belle-mère"

: l'enquêté ne vit pas en couple ou n'est pas marié
ou l'enquêté vit en couple ou marié et le conjoint répond au
questionnaire individuel ou non renseigné
1 : l'enquêté vit en couple ou est marié et le conjoint ne répond pas
au questionnaire individuel

Origine : question H13

CSPBM

Catégorie socio-professionnelle de la belle-mère à l'époque du mariage
de l'enquêté

: sans objet (FIBM=5 ou 7) ou non renseigné
voir code CSE pour les modalités

Origine : question H18

CSPBP

Catégorie socio-professionnelle du beau-père à l'époque du mariage de
l'enquêté

: sans objet (FIBP=5 ou 7) ou non renseigné
voir code CSE pour les modalités

Origine : question H14

CSPM

Catégorie socio-professionnelle de la mère à la fin des études de
l'enquêté

: sans objet (FIM=5 ou 7) ou non renseigné
voir code CSE pour les modalités

Origine : question H6

CSPP

Catégorie socio-professionnelle du père à la fin des études de l'enquêté

: sans objet (FIP=5 ou 7) ou non renseigné
voir code CSE pour les modalités

Origine : question H2

CTFE

Numéro de canton du lieu de résidence des parents à la fin des études

: sans objet (FC=2) ou non renseigné
01 à 99 : numéro de canton

DDIPLBM

Diplôme le plus élevé de la belle-mère (1er chiffre de DIPLBM)

: sans objet ou diplôme non déclaré
voir code DDIPL pour les modalités

DDIPLBP

Diplôme le plus élevé du beau-père (1er chiffre de DIPLBP)

: sans objet ou diplôme non déclaré
voir code DDIPL pour les modalités

DDIPLM

Diplôme le plus élevé de la mère (1er chiffre de DIPLM)

: diplôme non déclaré
voir code DDIPL pour les modalités

DDIPLP

Diplôme le plus élevé du père (1er chiffre de DIPLP)

: diplôme non déclaré
voir code DDIPL pour les modalités

DEPFE

Département de résidence des parents à la fin des études de l'enquêté

: sans objet ((FIP=6 ou 7 et FIM=6 ou 7) ou résidence à l'étranger)
ou non renseigné

- 01 : Ain
- 02 : Aisne
- 03 : Allier
- 04 : Alpes-de-Haute Provence
- 05 : Hautes-Alpes
- 06 : Alpes-Maritimes
- 07 : Ardèche
- 08 : Ardennes
- 09 : Ariège
- 10 : Aube
- 11 : Aude
- 12 : Aveyron
- 13 : Bouches-du-Rhône
- 14 : Calvados
- 15 : Cantal
- 16 : Charente
- 17 : Charente-Maritime
- 18 : Cher
- 19 : Corrèze
- 2A : Corse du Sud
- 2B : Corse (Haute)
- 21 : Côte-d'Or
- 22 : Côtes-d'Armor
- 23 : Creuse
- 24 : Dordogne
- 25 : Doubs
- 26 : Drôme
- 27 : Eure
- 28 : Eure-et-Loir
- 29 : Finistère
- 30 : Gard
- 31 : Haute-Garonne
- 32 : Gers
- 33 : Gironde
- 34 : Hérault
- 35 : Ille-et-Vilaine
- 36 : Indre
- 37 : Indre-et-Loire
- 38 : Isère
- 39 : Jura
- 40 : Landes
- 41 : Loir-et-Cher
- 42 : Loire
- 43 : Haute-Loire
- 44 : Loire-Atlantique
- 45 : Loiret
- 46 : Lot
- 47 : Lot-et-Garonne
- 48 : Lozère
- 49 : Maine-et-Loire
- 50 : Manche

51 : Marne
 52 : Haute-Marne
 53 : Mayenne
 54 : Meurthe-et-Moselle
 55 : Meuse
 56 : Morbihan
 57 : Moselle
 58 : Nièvre
 59 : Nord
 60 : Oise
 61 : Orne
 62 : Pas-de-Calais
 63 : Puy-de-Dôme
 64 : Pyrénées-Atlantiques
 65 : Hautes-Pyrénées
 66 : Pyrénées-Orientales
 67 : Bas-Rhin
 68 : Haut-Rhin
 69 : Rhône
 70 : Haute-Saône
 71 : Saône-et-Loire
 72 : Sarthe
 73 : Savoie
 74 : Haute-Savoie
 75 : Ville de Paris
 76 : Seine-Maritime
 77 : Seine-et-Marne
 78 : Yvelines
 79 : Deux-Sèvres
 80 : Somme
 81 : Tarn
 82 : Tarn-et-Garonne
 83 : Var
 84 : Vaucluse
 85 : Vendée
 86 : Vienne
 87 : Haute-Vienne
 88 : Vosges
 89 : Yonne
 90 : Territoire de Belfort
 91 : Essonne
 92 : Hauts-de-Seine
 93 : Seine-Saint-Denis
 94 : Val-de-Marne
 95 : Val-d'Oise
 97 : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Saint-Pierre et Miquelon
 98 : T O M (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc..)

Origine : question H12

DEPM

Département de naissance de la mère de l'enquêté

: sans objet (FIM=7 ou mère née à l'étranger) ou non renseigné
voir code DEPFE pour les modalités

Origine : question H10

DEPP

Département de naissance du père de l'enquêté

: sans objet (FIP=7 ou père né à l'étranger) ou non renseigné
voir code DEPFE pour les modalités

Origine : question H5

DIEGBM

Diplôme d'enseignement général le plus élevé de la belle-mère de l'enquêté

: sans objet (FIBM=7) ou non renseigné
voir code DIEGP pour les modalités

Origine : question H20

DIEGBP

Diplôme d'enseignement général le plus élevé du beau-père

: sans objet (FIBP=7) ou non renseigné
voir code DIEGP pour les modalités

Origine : question H16

DIEGM

Diplôme d'enseignement général le plus élevé de la mère

: sans objet (FIM=7) ou non renseigné
voir code DIEGP pour les modalités

Origine : question H9

DIEGP

Diplôme d'enseignement général le plus élevé du père

- : sans objet (FIP=7) ou non renseigné
- 1 : aucun diplôme d'enseignement général
- 2 : Certificat d'études primaires (CEP), Diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
- 3 : Brevet d'études du 1er cycle (BEPC), Brevet des collèges
- 4 : Baccalauréat 1ère partie ou probatoire, Certificat de fin d'études secondaires (CFES)
- 5 : Baccalauréat 2ème partie ou baccalauréat séries A à E (non compris les séries techniques)
- 6 : Brevet élémentaire (BE), Brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
- 7 : Brevet supérieur

Origine : question H4

DIESBM

Diplôme d'enseignement supérieur le plus élevé de la belle-mère

: sans objet (FIBM=7) ou non renseigné
voir code DIESP pour les modalités

Origine : question H20

DIESBP

Diplôme d'enseignement supérieur le plus élevé du beau-père

: sans objet (FIBP=7) ou non renseigné
voir code DIESP pour les modalités

Origine : question H16

DIESM

Diplôme d'enseignement supérieur le plus élevé de la mère

: sans objet (FIM=7) ou non renseigné
voir code DIESP pour les modalités

Origine : question H9

DIESP

Diplôme d'enseignement supérieur le plus élevé du père

- : sans objet (FIP=7) ou non renseigné
- 1 : aucun diplôme
- 2 : diplôme universitaire de 1er cycle (sauf DUT) Propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM
- 3 : Brevet de technicien supérieur (B.T.S.) ; diplôme universitaire de technologie (D.U.T.); diplôme d'études supérieures techniques (D.E.S.T.), économiques (D.E.S.E.)
- 4 : diplômes des professions de la santé (hors médecin), et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé ; Certificat d'aptitude pédagogique, certificat de fin d'études normales (CFEN)
- 5 : diplôme universitaire de 2ème ou du 3ème cycle (licence, maîtrise, DES, DEA, doctorat, y compris médecin, chirurgien dentiste, CAPES, CAPET, agrégation)
- 6 : diplôme d'une grande école ou d'une école d'ingénieurs ; études comptables supérieures (DECS), d'avocat (CAPA), d'expert-comptable, de 2ème cycle de notariat ; y compris diplôme d'ingénieur de CNAM

Origine : question H4

DIETBM

Diplôme d'enseignement technique le plus élevé de la belle-mère

: sans objet (FIBM=7) ou non renseigné
voir code DIETP pour les modalités

Origine : question H20

DIETBP

Diplôme d'enseignement technique le plus élevé du beau-père

: sans objet (FIBP=7) ou non renseigné
voir code DIETP pour les modalités

Origine : question H16

DIETM

Diplôme d'enseignement technique ou professionnel le plus élevé de la mère

: sans objet (FIM=7) ou non renseigné
voir code DIETP pour les modalités

Origine : question H9

DIETP

Diplôme d'enseignement technique ou professionnel le plus élevé du père

- : sans objet (FIP=7) ou non renseigné
- 1 : aucun diplôme technique ou professionnel
- 2 : Certificat d'éducation professionnelle
- 3 : Certificat d'aptitude professionnelle (CAP ou CAPA), Brevet d'études professionnelles (BEP ou BEPA) obtenus avec ou sans apprentissage, Examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA)
- 4 : autres diplômes de niveau CAP ou BEP : par exemple, diplômes sociaux (aide-soignant,..), diplômes agricoles (BAA, BPA), sauf CAPA et BEPA classés ci-dessus.
- 5 : Brevet de technicien (B.T, B.T.A) ou Baccalauréat de technicien (séries F, G ou H).
- 6 : autres diplômes du niveau de bac de technicien y compris Brevet professionnel (B.P), diplôme de moniteur-éducateur, élève breveté des ENP ou d'un lycée technique d'Etat, brevet supérieur d'enseignement commercial (B.S.E.C), capacité en droit, brevet de maîtrise, diplôme de l'AFPA du 2ème degré
- 7 : Brevet d'enseignement agricole (B.E.A), commercial (B.E.C), hôtelier (B.E.H), industriel (B.E.I), social (B.E.S), brevet d'agent technique agricole

Origine : question H4

DIPLBM

Diplôme le plus élevé de la belle-mère

: sans objet ou diplôme non déclaré
voir code DIPL pour les modalités

DIPLBP

Diplôme le plus élevé du beau-père

: sans objet ou diplôme non déclaré
voir code DIPL pour les modalités

DIPLM

Diplôme le plus élevé de la mère

: diplôme non déclaré
voir code DIPL pour les modalités

DIPLP

Diplôme le plus élevé du père

: diplôme non déclaré
voir code DIPL pour les modalités

FIBM

Situation professionnelle de la belle-mère à l'époque du mariage de l'enquêté

: sans objet (COHAB/=1) ou non renseigné
1 : elle travaillait
2 : elle était au chômage
3 : elle était retraitée, retirée des affaires, pré-retraitée
4 : elle était inactive, mais avait déjà travaillé
5 : elle était inactive, et n'avait jamais travaillé
6 : elle était décédée
7 : autres cas (belle-mère inconnue, etc..)

Origine : question H17

FIBP

Situation professionnelle du beau-père à l'époque du mariage de l'enquêté

: sans objet (COHAB/=1) ou non renseigné
voir code FIBM pour les modalités

Origine : question H13

FIM

Situation professionnelle de la mère à la fin des études de l'enquêté

: non renseigné
voir code FIBM pour les modalités

Origine : question H6

FIP

Situation professionnelle du père à la fin des études de l'enquêté

: non renseigné
voir code FIBM pour les modalités

Origine : question H1

GSBM

Dernier groupe socio-professionnel d'active de la belle-mère

: sans objet
voir code GSM pour les modalités

GSBP

Dernier groupe socio-professionnel d'actif du beau-père

: sans objet
voir code GSM pour les modalités

GSM

Dernier groupe socio-professionnel d'active de la mère

: sans objet
1 : agriculteurs exploitants
2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
4 : professions intermédiaires
5 : employés
6 : ouvriers

GSP

Dernier groupe socio-professionnel d'actif du père

: sans objet
voir code GSM pour les modalités

GSTOTBM

Groupe socio-professionnel de la belle-mère au mariage de l'enquêté

: sans objet
1 : agriculteurs exploitants
2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
4 : professions intermédiaires
5 : employés
6 : ouvriers
7 : retraités
8 : autres personnes sans activité professionnelle

GSTOTBP

Groupe socio-professionnel du beau-père au mariage de l'enquêté

: sans objet
voir code GSTOTBM pour les modalités

GSTOTM

Groupe socio-professionnel de la mère à la fin des études de l'enquêté

voir code GSTOTBM pour les modalités

GSTOTP

Groupe socio-professionnel du père à la fin des études de l'enquêté

voir code GSTOTBM pour les modalités

NOIM

Numéro individuel de la mère de l'enquêté

: sans objet (l'enquêté n'est pas en cours d'études initiales
ou la mère n'appartient pas au ménage) ou non renseigné
01 à 20 : numéro individuel de la mère (ou tutrice ou mère adoptive de
l'enquêté)

Origine : question H6

NOIP

Numéro individuel du père de l'enquêté

: sans objet (l'enquêté n'est pas en cours d'études initiales
ou le père n'appartient pas au ménage) ou non renseigné
01 à 20 : numéro individuel du père (ou tuteur ou père adoptif de
l'enquêté)

Origine : question H1

NSEBM

Nombre de salariés de la belle-mère

: sans objet (STBM/=1,2) ou non renseigné
1 : aucun salarié
2 : 1 ou 2 salariés
3 : 3 à 9 salariés
4 : 10 salariés et plus

Origine : Question H19

NSEBP

Nombre de salariés permanents du beau-père à l'époque du mariage de l'enquêté

: sans objet (STBP/=1,2) ou non renseigné
voir code NSEBM pour les modalités

Origine : question H15

NSEM

Nombre de salariés permanents de la mère

: sans objet (STM/=1,2) ou non renseigné
voir code NSEBM pour les modalités

Origine : question H8

NSEP

Nombre de salariés permanents du père

: sans objet (STP/=1,2) ou non renseigné
voir NSEBM pour les modalités

Origine : question H3

PAYFE

Pays de résidence des parents à la fin des études de l'enquêté

: sans objet (FIP=6 ou 7 et FIM=6 ou 7 ou résidence en France)
ou non renseigné

- 11 : Algérie
- 12 : Tunisie
- 13 : Maroc
- 14 : autres pays d'Afrique
- 15 : Vietnam, Cambodge, Laos
- 21 : Italie
- 22 : Allemagne
- 23 : Belgique
- 24 : Pays-Bas
- 25 : Luxembourg
- 26 : Irlande
- 27 : Danemark
- 28 : Royaume-Uni
- 29 : Grèce
- 31 : Espagne
- 32 : Portugal
- 41 : Suisse
- 42 : Autriche
- 43 : Pologne
- 44 : Yougoslavie
- 45 : Turquie
- 46 : Norvège
- 47 : Suède
- 48 : autres pays européens (y compris URSS)
- 51 : Etats-Unis, Canada
- 52 : autres pays d'Amérique
- 60 : autres pays ou apatrides

Origine : question H12

PAYM

Pays de naissance de la mère, si elle est née hors de France

: sans objet (FIM=7 ou mère née en France) ou non renseigné
voir code PAYFE pour les modalités

Origine : question H10

PAYP

Pays de naissance du père, s'il est né hors de France

: sans objet (FIP=7 ou père né en France) ou non renseigné
voir code PAYFE pour les modalités

Origine : question H5

RANGF

Rang dans la fratrie

: indéterminé
01 à 18 : rang de l'enquêté dans la fratrie (01 si aîné, etc...)

RGFE

Région de résidence des parents à la fin des études

: sans objet ou hors de France
11 : Ile de France
21 : Champagne
22 : Picardie
23 : Haute-Normandie
24 : Centre
25 : Basse-Normandie
26 : Bourgogne
31 : Nord-Pas-de-Calais
41 : Lorraine
42 : Alsace
43 : Franche-Comté
52 : Pays de la Loire
53 : Bretagne
54 : Poitou-Charentes
72 : Aquitaine
73 : Midi-Pyrénées
74 : Limousin
82 : Rhône-Alpes
83 : Auvergne
91 : Languedoc-Roussillon
93 : Provence-Alpes-Côte-d'Azur
94 : Corse
97 : DOM
98 : TOM

STBM

Statut de la belle-mère à l'époque du mariage de l'enquêté

: sans objet (FIBM=5,7) ou non renseigné
1 : à son compte (artisan, commerçant, agriculteur, profession libérale)
2 : aidait un membre de sa famille dans son travail sans être salariée
3 : salariée de l'Etat ou des collectivités locales
4 : autre salariée

Origine : question H19

STBP

Statut du beau-père à l'époque du mariage de l'enquêté

: sans objet (FIBP=5,7) ou non renseigné
voir code STBM pour les modalités

Origine : question H15

STM

Statut de la mère à la fin de la scolarité de l'enquêté

: sans objet (FIM=5,7) ou non renseigné
voir code STBM pour les modalités

Origine : question H8

STP

Statut du père à la fin de la scolarité de l'enquêté

: sans objet (FIP/=1,2,3,4,6) ou non renseigné
voir code STBM pour les modalités

Origine : question H3

TUFE

Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale du lieu de résidence à la fin des études

: sans objet ou non renseigné
01 : commune rurale de moins de 50 habitants
02 : commune rurale de 50 à 99 habitants
03 : commune rurale de 100 à 199 habitants
04 : commune rurale de 200 à 499 habitants
05 : commune rurale de 500 à 999 habitants
06 : commune rurale de 1000 à 1999 habitants
07 : commune rurale de 2000 habitants ou plus
11 : commune appartenant à une unité urbaine de moins de 2500 habitants
12 : commune appartenant à une unité urbaine de 2500 à 2999 habitants
13 : commune appartenant à une unité urbaine de 3000 à 3999 habitants
14 : commune appartenant à une unité urbaine de 4000 à 4999 habitants
21 : commune appartenant à une unité urbaine de 5000 à 6999 habitants
22 : commune appartenant à une unité urbaine de 7000 à 9999 habitants
31 : commune appartenant à une unité urbaine de 10000 à 14999 habitants
32 : commune appartenant à une unité urbaine de 15000 à 19999 habitants
41 : commune appartenant à une unité urbaine de 20000 à 24999 habitants
42 : commune appartenant à une unité urbaine de 25000 à 29999 habitants
43 : commune appartenant à une unité urbaine de 30000 à 39999 habitants
44 : commune appartenant à une unité urbaine de 40000 à 49999 habitants
51 : commune appartenant à une unité urbaine de 50000 à 69999 habitants
52 : commune appartenant à une unité urbaine de 70000 à 99999 habitants
61 : commune appartenant à une unité urbaine de 100000 à 149999 habit
62 : commune appartenant à une unité urbaine de 150000 à 199999 habit
71 : commune appartenant à une unité urbaine de 200000 à 299999 habit
72 : commune appartenant à une unité urbaine de 300000 à 499999 habit
73 : commune appartenant à une unité urbaine de 500000 à 1999999 habit
80 : commune appartenant à l'unité urbaine de Paris

TUR5FE

Tranche d'unité urbaine en 5 postes du lieu de résidence à la fin des études

: sans objet ou non renseigné
1 : commune rurale
2 : unité urbaine de moins de 20000 habitants
3 : unité urbaine de 20000 à moins de 50000 habitants
4 : unité urbaine de 50000 habitants à moins de 2000000 habitants
5 : agglomération parisienne

TUR7FE

Tranche d'unité urbaine en 7 postes du lieu de résidence à la fin des études

: sans objet ou non renseigné
0 : commune rurale appartenant à un canton entièrement rural
1 : commune rurale appartenant à un canton partiellement urbain
2 : unité urbaine de moins de 10000 habitants
3 : unité urbaine de 10000 à moins de 50000 habitants
4 : unité urbaine de 50000 à moins de 200000 habitants
5 : unité urbaine de 200000 habitants et plus (sf aggl.par.)
6 : agglomération parisienne

TUR9FE

Tranche d'unité urbaine en 9 postes du lieu de résidence à la fin des études

: sans objet ou non renseigné
0 : commune rurale
1 : unité urbaine de moins de 5000 habitants
2 : unité urbaine de 5000 à moins de 10000 habitants
3 : unité urbaine de 10000 à moins de 20000 habitants
4 : unité urbaine de 20000 à moins de 50000 habitants
5 : unité urbaine de 50000 à moins de 100000 habitants
6 : unité urbaine de 100000 à moins de 200000 habitants
7 : unité urbaine de 200000 à moins de 2000000 habitants
8 : agglomération parisienne

TZPIUFE

Tranche de ZPIU (zone de peuplement industriel ou urbain) de la commune de résidence à la fin des études

: sans objet ou non renseigné
0 : commune de métropole hors ZPIU
1 : ZPIU de moins de 5000 habitants
2 : ZPIU de 5000 à moins de 10000 habitants
3 : ZPIU de 10000 à moins de 20000 habitants
4 : ZPIU de 20000 à moins de 50000 habitants
5 : ZPIU de 50000 à moins de 100000 habitants
6 : ZPIU de 100000 à moins de 200000 habitants
7 : ZPIU de 200000 à moins de 2000000 habitants
8 : ZPIU de Paris
* : commune des DOM (département 97)

ZEMPLFE

Zone d'emploi du lieu de résidence en fin d'études

: sans objet ou non renseigné
voir code ZEMPL pour les modalités

REVENUS PERÇUS EN 1992

ACT92

Exercice d'une activité professionnelle rémunérée en 1992

1 : oui, dont au moins une activité salariée
2 : oui, mais uniquement une ou des activité(s) non salariée(s)
3 : aucune activité professionnelle rémunérée en 1992

Origine : question I1

ACT92RED

Exercice d'une activité professionnelle rémunérée en 1992 redressé

1 : oui, dont au moins une activité salariée
2 : oui, mais uniquement une ou des activité(s) non salariée(s)
3 : aucune activité professionnelle rémunérée en 1992

ATC

Nombre de mois d'activité principale salariée à temps complet en 1992

: sans objet (ACT92/=1) ou non renseigné
00 à 12 : nombre de mois

Origine : question I3

ATCNS

Nombre de mois d'activité principale non salariée à temps complet en 1992

: sans objet (ACT92/=2) ou non renseigné
00 à 12 : nombre de mois

Origine : question I5

ATCRED

Nombre de mois d'activité principale à temps complet en 1992

: sans objet (ACT92=3) ou non renseigné
00 à 12 : nombre de mois

ATP

Nombre de mois d'activité principale salariée à temps partiel en 1992

 : sans objet (ACT92/=1) ou non renseigné
00 à 12 : nombre de mois

Origine : question I3

ATPNS

Nombre de mois d'activité principale non salariée à temps partiel en 1992

 : sans objet (ACT92/=2) ou non renseigné
00 à 12 : nombre de mois

Origine : question I5

ATPRED

Nombre de mois d'activité principale à temps partiel en 1992

 : sans objet (ACT92=3) ou non renseigné
00 à 12 : nombre de mois

AVA

Avantages salariaux en nature perçus en 1992

 : sans objet (ACT92/=1) ou non renseigné
< 999999 : de 000000 à 999998 Francs
999999 : de 999999 Francs et plus

Origine : question I2

Existence de revenus salariaux en 1992

- 1 : revenus d'activité principale à temps complet uniquement , sans activité secondaire
- 2 : revenus d'activité principale à temps complet uniquement , avec activité secondaire
- 3 : revenus d'activité principale à temps partiel uniquement , sans activité secondaire
- 4 : revenus d'activité principale à temps partiel uniquement , avec activité secondaire
- 5 : revenus d'activité principale à temps complet et à temps partiel successivement (ou vice-versa), sans activité secondaire
- 6 : revenus d'activité principale à temps complet et à temps partiel successivement (ou vice-versa), avec activité secondaire
- 7 : revenus d'activité secondaire sans activité principale
- 8 : aucun revenu salarial déclaré, avec revenu non salarial
- 9 : aucun revenu salarial déclaré, sans revenu non salarial

Existence de revenus en 1992

- 01 : revenus d'activité principale salariale à temps complet uniquement, sans activité secondaire
- 02 : revenus d'activité principale salariale à temps complet uniquement, avec activité secondaire
- 03 : revenus d'activité principale salariale à temps partiel uniquement, sans activité secondaire
- 04 : revenus d'activité principale salariale à temps partiel uniquement, avec activité secondaire
- 05 : revenus d'activité principale salariale à temps complet et à temps partiel, sans activité secondaire
- 06 : revenus d'activité principale salariale à temps complet et à temps partiel, avec activité secondaire
- 07 : revenus d'activité secondaire salariale sans activité principale
- 08 : revenu d'activité principale non salariale à temps plein uniquement
- 09 : revenu d'activité principale non salariale à temps partiel uniquement
- 10 : revenu d'activité principale non salariale à temps complet et à temps partiel
- 11 : aucun revenu d'activité salariale ou non salariale déclaré

Frais réels justifiés liés à l'activité principale salariée de 1992

- : sans objet (ACT92/=1) ou non renseigné
- < 999999 : de 000000 à 999999 Francs
- 999999 : de 999999 Francs et plus

Origine : question I2

NAC

Nature de l'activité principale des revenus

- : sans objet ou non déclaré
- 1 : activité principale à temps complet uniquement
- 2 : activité principale à temps partiel uniquement
- 3 : activité principale en partie à temps complet en partie à temps partiel

NACNS

Nature de l'activité principale des revenus non salariaux

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : activité principale à temps complet uniquement
- 2 : activité principale à temps partiel uniquement
- 3 : activité principale en partie à temps complet en partie à temps partiel

NACS

Nature de l'activité principale des revenus salariaux

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : activité principale à temps complet uniquement
- 2 : activité principale à temps partiel uniquement
- 3 : activité principale en partie à temps complet en partie à temps partiel

NBD

Nombre de personnes ayant participé à l'obtention du revenu non salarié (partie décimale)

- : sans objet (ACT92/=2) ou non renseigné
- 0 à 9 : décimale du nombre de personnes équivalent temps plein

Origine : question I4

NBU

Nombre de personnes ayant participé à l'obtention de ce revenu non salarié (partie entière)

: sans objet (ACT92/=2) ou non renseigné
0 à 9 : nombre de personnes équivalent temps plein

Origine : question I4

PRIM

Primes, 13e mois perçus au cours de l'année 1992

: sans objet (ACT92/=1) ou non renseigné
< 999999 : de 000000 à 999998 francs
999999 : 999999 francs ou plus

Origine : question I2

RAS

Revenus de 1992 liés à l'activité secondaire salariée

: sans objet (ACT92/=1) ou non renseigné
< 999999 : de 000000 à 999998 Francs
999999 : de 999999 Francs ou plus

Origine : question I2

REV

Tranche de revenus avant impôts perçus au titre de l'année 1992 pour l'activité principale non salariée

: sans objet (ACT92/=2) ou non renseigné
A : moins de 30 000 F
B : de 30 000 à moins de 60 000 F
C : de 60 000 à moins de 90 000 F
D : de 90 000 à moins de 120 000 F
E : de 120 000 à moins de 150 000 F
F : de 150 000 à moins de 180 000 F
G : de 180 000 à moins de 240 000 F
H : de 240 000 à moins de 360 000 F
I : de 360 000 à moins de 580 000 F
J : de 580 000 F et plus

Origine : question I4

RISAL

Refus de répondre à la partie relative aux revenus

0 : sans objet (ACT92/=1,2) ou accepté
1 : refus

Origine : question I6

RSAT

Salaire équivalent à 12 mois de travail à temps complet

0 : sans objet (ACT92/=1) ou non renseigné
< 9999999 : de 0 à 9999998 francs
9999999 : 9999999 francs et plus

RSATRED

Salaire équivalent à 12 mois de travail à temps complet redressé

0 : sans objet (pas d'activité salariée en 1992)
< 9999999 : de 0 à 9999998 francs
9999999 : 9999999 francs et plus

RTS

Revenu total salarial (TOT2+RAS)

0 : non déclaré ou erroné ou sans objet (ACT92=2)
- = 0 : cumul du revenu salarial (TOT2) et les revenus éventuels
d'activité secondaire (RAS)

RTSAT

Total des salaires équivalent à 12 mois de travail à temps complet

0 : aucun revenu salarial déclaré en 1992 ou déclaration erronée
- = 0 : cumul du revenu année travail (TOT2) et les revenus éven-
tuels d'activité secondaire (RAS)

SAL

Salaire principal perçu au titre de l'année 1992

 : sans objet (ACT92/=1) ou non renseigné
< 9999999 : de 0000000 à 9999998 Francs
9999999 : de 9999999 Francs et plus

Origine : question I2

SALMENS

Salaire mensuel de l'activité principale

 : sans objet (ACT92/=1) ou non renseigné
< 9999999 : de 0000000 à 9999998 Francs
9999999 : de 9999999 Francs et plus

Origine : question I2

SALSMIC

Repérage des salaires inférieurs à 80% du SMIC

 : sans objet (ACT92/=1)
0 : salaire inférieur
1 : salaire supérieur

TOT1

Salaires, primes et avantages en nature liés à l'activité principale de 1992

 : sans objet (ACT92/=1) ou non renseigné
< 9999999 : de 0 à 9999998 francs
9999999 : 9999999 francs et plus

Origine : question I2

TOT2

Salaires de 1992 liés à l'activité principale hors frais réels

 : sans objet (ACT92/=1) ou non renseigné
< 9999999 : de 0 à 9999998 francs
9999999 : 9999999 francs et plus

Origine : question I2

TPAQ

Pourcentage d'équivalent temps plein pour le travail salarié à temps partiel de 1992

 : sans objet (ACT92/=1 ou ATP/=01 à 12) ou non renseigné
01 à 99 : pourcentage d'équivalent temps plein

Origine : question I3

TPAQNS

Pourcentage d'équivalent temps plein pour le travail non salarié à temps partiel en 1992

 : sans objet (ACT92/=2 ou ATPNS/=01 à 12) ou non renseigné
01 à 99 : pourcentage d'équivalent temps plein

Origine : question I5

TPAQRED

Pourcentage d'équivalent temps plein pour le travail à temps partiel de 1992 redressé

 : sans objet (ACT92=3 et ATPRED/=01 à 12) ou non renseigné
01 à 99 : pourcentage d'équivalent temps plein

TRSAT

Tranche de salaire équivalent à 12 mois de travail à temps complet
(salaire principal uniquement, sans prime, ni frais réels, ect..)

: sans objet (ACT92/=1) ou non renseigné
voir code REV pour les modalités

TRTSAT

Tranche de salaire équivalent à 12 mois de travail à temps complet
(activité principale totale)

: sans objet (ACT92/=1) ou non renseigné
voir code REV pour les modalités

TRTSATRD

Tranche de salaire équivalent à 12 mois de travail à temps complet
redressée (activité principale totale)

: sans objet (pas d'activité salariée en 1992)
voir code REV pour les modalités

METHODOLOGIE

AENQ

Année de l'enquête

93 : année de l'enquête

AFAFR

Résultat de la visite

: sans objet (CLFA/=1) ou non renseigné
1 : interview acceptée
2 : interview refusée
3 : l'enquêté est absent pour une longue durée

Origine : fiche de repérage

CLFA

Catégorie de logement

: sans objet (MVLFA=3 à 6) ou non renseigné
1 : résidence principale (logement ou pièce indépendante où le ménage demeure la plus grande partie de l'année)
2 : logement (ou pièce indépendante) utilisé occasionnellement
3 : résidence secondaire ou logement loué (ou à louer) pour les loisirs ou les vacances
4 : logement vacant (sans occupant, disponible ou non pour la vente ou la location)

Origine : fiche de repérage

DOMHABFA

Domicile habituel

: sans objet (MVLFA=3 à 6 ou OCCUPFA=4) ou non renseigné
1 : oui, le logement est le domicile habituel du ménage
2 : le logement n'est pas le domicile habituel du ménage

Origine : fiche de repérage

EXTRIQI

Coefficient de pondération pour les individus

coefficient numérique de pondération des observations du fichier QI

EXTRITC

Coefficient de pondération pour les membres du ménage

coefficient numérique de pondération des observations du fichier TC

JENQ

Jour de l'enquête

01 à 31 : jour de l'enquête

LE

Logement éclaté

0 : logement non éclaté
1 à 9 : logement éclaté

Origine : fiche de repérage, tronc commun, questionnaire individuel

MENQ

Mois de l'enquête

05 : mai
06 : juin

MVLFA

Mouvement du logement par rapport à la base de sondage

: non renseigné
1 : existe toujours et n'a ni fusionné, ni éclaté
2 : a absorbé un ou plusieurs logements, ou un ou plusieurs locaux
3 : détruit
4 : a perdu son usage d'habitation (transformé totalement en bureau, boutique, atelier)
5 : a été absorbé par un logement voisin (y compris pièce indépendante reprise par l'occupant du logement principal)
6 : est inconnu, impossible à identifier
7 : a été partagé en plusieurs logements (y compris logement ayant une pièce annexe devenue indépendante)

Origine : fiche de repérage

NLFA

Nombre de logements éclatés

00 : sans objet (MVLFA/=7) ou non renseigné
00 à 99 : nombre de logements issus de l'éclatement

Origine : fiche de repérage

NOI

Numéro d'ordre individuel

01 à 20 : numéro d'ordre de la personne dans le logement

Origine : tronc commun

NUMFA

Numéro de fiche adresse

0001 à 9999 : numéro de fiche adresse

Origine : fiche de repérage, tronc commun, questionnaire individuel

OCCUPFA

Occupant actuel du logement

0 : sans objet (MVLFA=3 à 6) ou non renseigné
1 : le même que celui au moment du recensement
2 : différent de celui du recensement
3 : ne sait pas
4 : sans objet (logement vacant)

Origine : fiche de repérage

REFAFA

Raisons de l'absence du ménage de son domicile pendant la collecte

- : sans objet (AFA/=3) ou non renseigné
- 1 : raison professionnelle (stage,...)
- 2 : raison de santé (à l'hôpital, en rééducation)
- 3 : en voyage, en vacances pendant toute la durée de l'enquête (hors raison de santé ou de travail)
- 4 : autre raison (y compris raison inconnue)

Origine : fiche de repérage

RI

Résultat de l'interview

- 1 : interview acceptée
- 2 : interview refusée
- 3 : l'enquêté est absent pour une longue durée

Origine : couverture du questionnaire individuel

RICAUSE

Raisons de l'absence de l'enquêté de son domicile pendant la collecte

- : sans objet (RI/=3) ou non renseigné
- 1 : raison professionnelle (stage,...)
- 2 : raison de santé (à l'hôpital, en rééducation)
- 3 : en voyage, en vacances pendant toute la durée de l'enquête (hors raisons de santé ou de travail)
- 4 : autre raison (y compris raison inconnue)

Origine : couverture du questionnaire individuel

COMPLEMENTS D' INFORMATION

SUR LE CONJOINT ET LE CHEF DE MENAGE

AGCJ

Age du conjoint (détaillé)

: sans objet
00 à 98 : 0 à 98 ans
99 : 99 ans ou plus

AGCM

Age du chef de ménage (détaillé)

00 à 98 : 0 à 98 ans
99 : 99 ans ou plus

CSECJ

Dernière catégorie socio professionnelle d'actif du conjoint

: sans objet
voir code CSE pour les modalités

CSECM

Dernière catégorie socio professionnelle d'actif du chef de ménage

: sans objet
voir code CSE pour les modalités

CSTOTCJ

Catégorie socio professionnelle du conjoint à la date de l'enquête

: sans objet
voir code CSTOT pour les modalités

CSTOTCM

Catégorie socio professionnelle du chef de ménage à la date d'enquête

voir code CSTOT pour les modalités

DDIPLCJ

Diplôme le plus élevé obtenu du conjoint (1er chiffre de DIPLCJ)

: sans objet ou diplôme non déclaré
voir code DDIPL pour les modalités

DDIPLCM

Diplôme le plus élevé obtenu du chef de ménage (1er chiffre de DIPLCM)

: sans objet ou diplôme non déclaré
voir code DDIPL pour les modalités

DIEGCJ

Diplôme d'enseignement général du conjoint

: sans objet ou diplôme non déclaré
00 : sans diplôme
02 : Certificat d'étude primaire (CEP), Diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
15 : Brevet d'études du 1er cycle (BEPC), Brevet des collèges
16 : Baccalauréat 1er partie ou probatoire, Certificat de fin d'études secondaires (CFES)
17 : Baccalauréat série A à E, ou Baccalauréat 2ème partie
18 : Brevet élémentaire (BE), Brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPC)
19 : Brevet supérieur (BS)

DIEGCM

Diplôme d'enseignement général du chef de ménage

: diplôme non déclaré
voir code DIEGCJ pour les modalités

DIEPCJ

Diplôme d'enseignement technique du conjoint

: sans objet ou diplôme non déclaré
voir code DIEP pour les modalités

DIEPCM

Diplôme d'enseignement technique du chef de ménage

: diplôme non déclaré
voir code DIEP pour les modalités

DIESCJ

Diplôme d'enseignement supérieur du conjoint

: sans objet ou diplôme non déclaré
voir code DIES pour les modalités

DIESCM

Diplôme d'enseignement supérieur du chef de ménage

: diplôme non déclaré
voir code DIES pour les modalités

DIPLCJ

Diplôme le plus élevé du conjoint

: sans objet ou diplôme non déclaré
voir code DIPL pour les modalités

DIPLCM

Diplôme le plus élevé obtenu du chef de ménage

: diplôme non déclaré
voir code DIPL pour les modalités

FICJ

Occupation principale du conjoint à la date de l'enquête

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : exerce une profession, à son compte ou comme salarié, même à temps partiel. Aide un membre de sa famille dans son travail même sans être rémunéré. Est apprenti, stagiaire rémunéré, élève-fonctionnaire, intérimaire, TUC, etc...
 - 2 : chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)
 - 3 : étudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré
 - 4 : militaire du contingent
 - 5 : retraité (ancien salarié) ou préretraité
 - 6 : retiré des affaires (ancien agriculteur, ancien artisan, ancien commerçant...)
 - 7 : femme au foyer
 - 8 : autre inactif (y compris les personnes ne touchant qu'une pension de reversion et les personnes invalides)

FICM

Occupation principale du chef de ménage à la date de l'enquête

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : exerce une profession, à son compte ou comme salarié, même à temps partiel. Aide un membre de sa famille dans son travail même sans être rémunéré. Est apprenti, stagiaire rémunéré, élève-fonctionnaire, intérimaire, TUC, etc...
 - 2 : chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)
 - 3 : étudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré
 - 4 : militaire du contingent
 - 5 : retraité (ancien salarié) ou préretraité
 - 6 : retiré des affaires (ancien agriculteur, ancien artisan, ancien commerçant...)
 - 7 : femme au foyer
 - 8 : autre inactif (y compris les personnes ne touchant qu'une pension de reversion et les personnes invalides)

MCJ

Etat matrimonial légal du conjoint

: sans objet ou non renseigné
voir code MATRI pour les modalités

MCM

Etat matrimonial légal du chef de ménage

: non renseigné
voir code MATRI pour les modalités

SCJ

Sexe du conjoint

1 : masculin
2 : féminin

SCM

Sexe du chef de ménage

1 : masculin
2 : féminin

STCJ

Statut dans l'emploi du conjoint (salarié, non salarié)

: sans objet ou non renseigné
1 : la personne travaille à son compte
2 : la personne travaille comme salarié

STCM

Statut dans l'emploi du chef de ménage

: sans objet ou non renseigné
1 : la personne travaille à son compte
2 : la personne travaille comme salarié

INDEX THEMATIQUE

DESCRIPTION DU MENAGE

		Page
ACTIV	Activité économique de l'établissement au dernier emploi (NAF 93 - 100 postes)	11
ACTPA	Exercice d'une activité passée	12
AGE	Indicateur d'âge compris entre 20 et 64 ans	12
ANAI5	Année de naissance	12
ANCESS	Année de cessation d'activité	12
COHAB	Vie en couple	12
DIEG	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement général	13
DIEP	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technique ou professionnel	13
DIES	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur	14
ETUDI1	Etudes ou formation en cours	14
ETUDI2	Etudes initiales ou après une interruption	14
EXPLOI	Présence d'un exploitant agricole dans le ménage	15
LIEN	Lien avec la personne de référence du ménage	15
MATRI	Etat matrimonial légal	15
MILI	Militaire du contingent	16
MNAIS	Mois de naissance	16
NATEMPL	Nature de l'emploi	16
NATIO	Nationalité	17
NBSAL	Nombre de salariés dans l'entreprise	17
NIVSANS	Niveau d'études atteint	18
NIVTUDI	Niveau des études initiales en cours	18
OCCUP	Occupation au moment de l'enquête	20
ORIENT	Orientation des productions agricoles	20
POSIT	Position professionnelle de l'emploi	21
PROFES	Catégorie socio-professionnelle à la date de l'enquête	22
RG	Région de résidence	23
SEXE	Sexe	23
STATUT	Code servant à la détermination du statut	23
SUPA	Superficie de l'exploitation en ares	24
SUPH	Superficie de l'exploitation en hectares	24

ETAT CIVIL ET SITUATION FAMILIALE

	Page	
AEN	Année de naissance des enfants	27
AG	Age détaillé	27
AGACT	Age d'entrée en activité	27
AGBEBE	Age du plus jeune enfant au 31 décembre 1993	27
AGEFR	Age atteint l'année d'entrée en France	27
AGM	Age atteint l'année du mariage	28
AGPARENT	Age à la naissance du premier enfant	28
AGQ	Age quinquennal	28
AGRET	Age du départ à la retraite	28
AG4	Age regroupé en quatre postes	29
AG5	Age regroupé en cinq postes	29
AG6	Age regroupé en six postes	29
AM	Année du mariage	29
ANAIS	Année de naissance	30
ANCMANA	Ancienneté du premier mariage à la naissance du premier enfant	30
DEP	Département de résidence	30
DEPNAI	Département de naissance	31
EFR	Année d'arrivée en France métropolitaine	33
ENFC	Nombre d'enfants célibataires dans le ménage	33
ENF18	Nombre d'enfants de moins de 18 ans célibataires dans le ménage	33
ENF3	Nombre d'enfants de moins de 3 ans dans le ménage	34
ENF6	Nombre d'enfants de moins de 6 ans dans le ménage	34
LPRM	Lien avec la personne de référence	34
M	Etat matrimonial légal	34
MEN	Mois de naissance des enfants	35
MM	Mois du mariage	35
MNAIS	Mois de naissance	35
N	Nationalité	36
NBAGENF	Nombre d'enfants de moins de 18 ans dans le ménage	36
NBCHMEN	Nombre et position des chômeurs dans le ménage	36
NBCHOM	Nombre de chômeurs dans le ménage	37
NBPERCHA	Nombre de personnes dans le champ de l'enquête	37
NBPERINT	Nombre de personnes interrogées dans le ménage	37
NEFE	Nombre total d'enfants de l'enquêté	37
NEFEB	Nombre d'enfants de l'enquêté âgés de 5 ans ou moins	37
NEF16	Nombre d'enfants de l'enquêté âgés de 16 ans ou moins	38
NF	Nombre de frères de l'enquêté à la fin de ses études	38
NFS	Nombre de frères et soeurs de l'enquêté à la fin de ses études	38
NFSV	Nombre de frères et soeurs plus âgés que l'enquêté à la fin de ses études	38
NFV	Nombre de frères plus âgés que l'enquêté à la fin de ses études	39
NR	Nationalité regroupée	39
NS	Nombre de soeurs de l'enquêté à la fin de ses études	39
NSV	Nombre de soeurs plus âgées que l'enquêté à la fin de ses études	39
PAYNAI	Pays de naissance	40
RG	Région de résidence	40

		Page
RGNAI	Région du lieu de naissance	41
S	Sexe	41
SNDA	Année de début du service national	41
SNDM	Mois de début du service national	42
SNFA	Année de fin du service national	42
SNFM	Mois de fin du service national	42
SNM	Durée en mois du service national	42
TAILMEN	Nombre de personnes dans le ménage	42
TYMEN	Type de ménage	43
TYMENR	Type de ménage (très regroupé)	43
TYPMEN	Type de ménage (regroupé)	44

SITUATION PROFESSIONNELLE EN MAI 1993

	Page	
AA	Exercice d'une activité professionnelle antérieure	47
ACR	Appartenance à un canton rural du lieu de résidence à la date de l'enquête	47
ACRLT	Appartenance à un canton rural du lieu de travail au dernier emploi postérieur à mai 1988	47
ACTIVE	Activité de l'établissement au dernier emploi antérieur à mai 1988 (NAF 93 - 100 postes)	47
ACTIVE4	Activité de l'établissement au dernier emploi antérieur à mai 1988 (NAF 93 - 4 postes)	48
ACTIVE7	Activité de l'établissement au dernier emploi antérieur à mai 1988 (NAF 93 - 7 postes)	49
ACT100	Activité de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAF 93 - 100 postes)	49
AFA	Année de départ à la retraite ou de la fin du dernier emploi	49
AIDFAM	Aide familial	49
ANCA	Année d'entrée dans l'entreprise (salariés)	50
ANCCHOM	Ancienneté de la perte d'emploi	50
ANCCHOMR	Ancienneté de la perte d'emploi (regroupée)	50
ANCENT	Ancienneté dans l'entreprise	50
ANCENTR	Ancienneté dans l'entreprise (très regroupée)	51
ANCINACT	Ancienneté de l'inactivité	51
ANCM	Mois d'entrée dans l'entreprise (salariés)	51
ANCNA	Année d'entrée dans l'entreprise (indépendants)	51
ANCNM	Mois d'entrée dans l'entreprise (indépendants)	52
ANCPA	Année du dernier changement de fonctions ou de poste (salariés)	52
ANCPM	Mois du dernier changement de fonctions ou de poste (salariés)	52
ANCR93	Ancienneté dans l'entreprise (regroupée)	52
ASCUF	Installation à son compte au moins une fois en cours de carrière (salariés)	53
ASCUFA	Date de la première installation à son compte (salariés)	53
ASCUFAN	Date de la première installation à son compte (indépendants)	53
ASCUFAVE	Date de la première installation à son compte (sans emploi depuis plus de 5 ans)	53
ASCUFVE	Installation à son compte au moins une fois en cours de carrière	54
CHGET	Condition du changement de poste	54
CHGPO	Changement de fonction dans l'entreprise	54
CHPUB	Type de salarié	54
CJUR	Catégorie juridique de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988	55
CSAL	Conséquences du changement de poste sur le salaire	58
CSE	Dernière catégorie socioprofessionnelle d'actif	59
CSER	Dernière catégorie socioprofessionnelle d'actif (regroupée)	60
CSTOT	Catégorie socioprofessionnelle à la date de l'enquête	61
CSTOTR	Catégorie socioprofessionnelle à la date de l'enquête (regroupée)	62
CT	Numéro de canton du lieu de résidence en mai 1993	62
CTLT	Numéro de canton du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988	62
DEB	Existence d'un contrat d'apprentissage	63
DEPETA	Département de l'établissement employeur (salariés)	63
DEPETAN	Département de l'établissement (indépendants)	64
DEPLT	Département de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988 redressé	65
DEPLTQI	Département de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988	65
DET	Contrat de travail à durée déterminée	65
DUDETM	Durée du contrat de travail en mois	65
DUINTS	Durée de la mission des intérimaires	66

	Page	
DURPE93	Ancienneté dans la vie professionnelle en mai 1993	66
DUSTAGES	Durée totale du stage prévue	66
ENCAD	Encadrement d'autres salariés	66
FI	Occupation principale	67
FIR	Occupation principale (regroupée)	67
FONCT	Fonction principale dans le dernier emploi	68
GOLD	Statut de l'enquêté et taille de l'entreprise au dernier emploi	69
GOLDTOT	Statut de l'enquêté et taille de l'entreprise à la date de l'enquête	69
GS	Dernier groupe socioprofessionnel d'actif	69
GSPDER	Dernier groupe socioprofessionnel d'actif, détaillé pour les ouvriers	70
GSP93	Groupe socioprofessionnel à la date d'enquête, détaillé pour les ouvriers	70
GSTOT	Groupe socioprofessionnel à la date de l'enquête	70
INDEP	Statut juridique du chef d'entreprise	71
INDRESTE	Indicateur de chiffrage de l'activité par table de passage NAF/NAP	71
INTERIM	Existence d'un emploi intérimaire	71
MFA	Mois de fin du dernier emploi	71
MISCOM1	Conditions d'installation à son compte	72
MISCOM2	Précédent chef de l'entreprise	72
MISCOM3	Association avec un tiers	72
MZEFEZE	Changement de zone d'emploi du lieu de résidence entre mai 1988 et mai 1993	72
NAF	Activité de l'établissement du dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAF93 - 700 postes)	73
NAFG16	Activité de l'établissement du dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAF93 - 16 postes)	73
NAFG4	Activité de l'établissement du dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAF93 - 4 postes)	73
NAFG83	Activité de l'établissement du dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAF93 - 83 postes)	73
NAP	Activité de l'établissement du dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 600 postes)	75
NAP1	Activité de l'établissement du dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 100 postes)	75
NAP1N	Activité de l'entreprise du dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 100 postes)	76
NSE	Nombre de salariés employés (indépendants)	77
NSENT	Nombre de salariés de l'entreprise employeuse	77
NSET	Nombre de salariés de l'établissement employeur	77
NSEVE	Nombre de salariés dans l'entreprise du dernier emploi antérieur à mai 1988	77
OCCUP93	Occupation principale en mai 1993, détail des situations précaires	78
OCCU93	Occupation principale en mai 1993 regroupée	78
OPA	Orientation des productions agricoles	78
OUVRI	Classification de l'emploi des ouvriers	79
P	Profession principale au dernier emploi postérieur à mai 1988	79
PETA	Pays de l'établissement pour ceux qui travaillent à l'étranger (salariés)	87
PETAN	Pays de l'établissement pour ceux qui travaillent à l'étranger (indépendants)	87
PROFVE	Catégorie socioprofessionnelle au dernier emploi antérieur à mai 1988	88
PUB	Caractère public ou privé de l'entreprise au dernier emploi	88
Q	Position professionnelle du dernier emploi postérieur à mai 1988	89
QVE	Position professionnelle au dernier emploi antérieur à mai 1988	89
RETRAITE	Indicateur de retraite en mai 1993	89
RGETAB	Région de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988	90
SECT14	Activité de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 14 postes)	90
SECT14N	Activité de l'entreprise au dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 14 postes)	91
SECT38	Activité de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 38 postes)	91

		Page
SECT38N	Activité de l'entreprise au dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 38 postes)	92
SECT4	Activité de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 4 postes)	92
SECT4N	Activité de l'entreprise au dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 4 postes)	92
ST	Statut	92
STAT	Code servant à déterminer le statut	93
STATT	Statut détaillé à la date de l'enquête	93
STATU	Statut détaillé lors du dernier emploi postérieur à mai 1988	93
STATVE	Statut détaillé lors du dernier emploi antérieur à mai 1988	93
STAT2	Statut à la date de l'enquête (très regroupé)	94
STAT2DER	Statut au dernier emploi (très regroupé)	94
STJ	Stagiaire de la formation professionnelle	94
STNRED	Statut non redressé à la date de l'enquête	94
STVE	Statut au dernier emploi antérieur à mai 1988	95
SUPEA	Superficie de l'exploitation en ares	95
SUPEH	Superficie de l'exploitation en hectares	95
TCOMP	Tranche d'effectif de l'établissement regroupée au dernier emploi postérieur à mai 1988	95
TD	Tranche d'effectif de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988	96
TE	Tranche d'effectif de l'entreprise (synthèse)	96
TEMPAR	Temps consacré à la fonction principale	96
TIT	Statut des agents de l'Etat et des collectivités locales	97
TN	Tranche d'effectif de l'entreprise au dernier emploi postérieur à mai 1988	97
TNCOMP	Tranche d'effectif de l'entreprise regroupée au dernier emploi postérieur à mai 1988	97
TND	Tranche d'effectif de l'entreprise au dernier emploi postérieur à mai 1988	97
TNRED	Tranche d'effectif de l'entreprise au dernier emploi redressée postérieur à mai 1988	98
TPA	Pourcentage de temps travaillé en équivalent temps plein (salariés)	98
TPAN	Pourcentage de temps travaillé en équivalent temps plein (indépendants)	98
TPE	Travail à temps complet ou à temps partiel (salariés)	98
TPED	Temps complet ou temps partiel	99
TPEN	Travail à temps complet ou à temps partiel (indépendants)	99
TR	Mode d'obtention du dernier poste	99
TU	Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale du lieu de résidence à la date de l'enquête	100
TULT	Tranche d'UU ou commune rurale du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988	100
TUR5	Tranche d'unité urbaine en 5 postes du lieu de résidence à la date de l'enquête	100
TUR5LT	Tranche d'UU en 5 postes du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988	101
TUR7	Tranche d'unité urbaine en 7 postes du lieu de résidence à la date de l'enquête	101
TUR7LT	Tranche d'UU en 7 postes du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988	101
TUR9	Tranche d'unité urbaine en 9 postes du lieu de résidence à la date de l'enquête	101
TUR9LT	Tranche d'UU en 9 postes du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988	102
TZPIU	Tranche de ZPIU du lieu de résidence à la date de l'enquête	102
TZPIULT	Tranche de ZPIU du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988	102
ZEAT	Zone d'emploi et d'aménagement du territoire du lieu de résidence en 1993	103
ZEMPL	Zone d'emploi du lieu de résidence en 1993	103
ZEMPLLT	Zone d'emploi du lieu de travail en 1993	103

SITUATION PROFESSIONNELLE EN MAI 1988

		Page
ACRA	Appartenance à un canton rural du lieu de résidence de mai 1988	107
ACRLTA	Appartenance à un canton rural du lieu de travail de mai 1988	107
AIDFAMA	Aide familial en mai 1988	107
ANCA	Année d'entrée dans l'entreprise employeuse de mai 1988 (salariés)	107
ANCAM	Mois d'entrée dans l'entreprise employeuse de mai 1988 (salariés)	107
ANCANA	Année d'entrée dans l'entreprise de mai 1988 (indépendants)	108
ANCANM	Mois d'entrée dans l'entreprise de mai 1988 (indépendants)	108
ANCENTA	Ancienneté dans l'entreprise en mai 1988	108
ANCENTRA	Ancienneté dans l'entreprise en mai 1988 (regroupée)	108
CHPUBA	Type de salarié en mai 1988	109
CJURA	Catégorie juridique de l'établissement en mai 1988	109
CSA	Catégorie socioprofessionnelle pour les actifs occupés en mai 1988	109
CSAR	Catégorie socioprofessionnelle pour les actifs occupés en mai 1988 (regroupée)	110
CTA	Numéro de canton du lieu de résidence en mai 1988	110
CTLTA	Numéro de canton du lieu de travail en mai 1988	110
DEBA	Existence d'un contrat d'apprentissage en mai 1988	111
DEPA	Département de résidence en mai 1988	111
DEPETAA	Département de l'établissement employeur au 31 mai 1988 (salariés)	112
DEPETAAN	Département de l'établissement au 31 mai 1988 (indépendants)	114
DEPLTA	Département de l'établissement au 31 mai 1988 redressé	114
DEPLTAQI	Département de l'établissement au 31 mai 1988	114
DETA	Contrat de travail à durée déterminée en mai 1988	115
DFEAA	Année de départ de l'entreprise employeuse de mai 1988 (salariés)	115
DFEAM	Mois de départ de l'entreprise employeuse de mai 1988 (salariés)	115
DURPE88	Ancienneté dans la vie professionnelle en mai 1988	115
ENCADA	Encadrement d'autres salariés en mai 1988	116
FIA	Occupation principale en mai 1988	116
FIRA	Occupation principale en mai 1988 (regroupée)	116
FONCTA	Fonction principale de l'emploi en mai 1988	117
GOLDA	Statut de l'enquête et taille de l'entreprise en mai 1988	118
GSA	Groupe socioprofessionnel d'actif en mai 1988	118
GSP88	Groupe socioprofessionnel en mai 1988, détaillé pour les ouvriers	118
GSTOTA	Groupe socioprofessionnel en mai 1988	119
INDEPA	Statut juridique du chef d'entreprise en mai 1988	119
INTERIMA	Existence d'un emploi intérimaire en mai 1988	119
MIA	Lieu de résidence en mai 1988	120
MISCOM1A	Conditions d'installation à son compte en mai 1988	120
MISCOM2A	Précédent dirigeant de l'entreprise en mai 1988	120
MISCOM3A	Association avec un partenaire lors de l'installation à son compte en mai 1988	120
MZEFZEZA	Changement de zone d'emploi du lieu de résidence entre la fin des études et mai 1988	121
NAPA	Activité économique de l'établissement de mai 1988 (NAP73 - 600 postes)	121
NAP1A	Activité économique de l'établissement de mai 1988 (NAP73 - 100 postes)	121
NAP1NA	Activité économique de l'entreprise de mai 1988 (NAP73 - 100 postes)	121
NSEA	Nombre de salariés employés en mai 1988 (indépendants)	121
NSETA	Nombre de salariés de l'entreprise en mai 1988 (salariés)	122

		Page
OCCUP88	Occupation principale en mai 1988, détail des situations précaires	122
OCCU88	Occupation principale en mai 1988 regroupée	122
OPAA	Orientation des productions agricoles en mai 1988	123
OUVRIA	Classification de l'emploi des ouvriers en mai 1988	123
PA	Profession principale en mai 1988	123
PAYA	Pays de résidence en mai 1988	123
PETAAN	Pays de l'établissement en mai 1988 (indépendants)	124
PETANA	Pays de l'établissement employeur en mai 1988 (salariés)	124
PUBA	Caractère public ou privé de l'entreprise en mai 1988	124
QA	Position professionnelle en mai 1988	125
RGA	Région de résidence en mai 1988	125
RGETABA	Région de l'établissement employeur en mai 1988	126
RQ	Raisons du changement de poste entre 1988 et 1993	126
SECT14A	Activité économique de l'établissement en NAP en mai 1988 (14 postes)	126
SECT14NA	Activité économique de l'entreprise en NAP en mai 1988 (14 postes)	126
SECT38A	Activité économique de l'établissement en NAP en mai 1988 (38 postes)	127
SECT38NA	Activité économique de l'entreprise en NAP en mai 1988 (38 postes)	127
SECT4A	Activité économique de l'établissement en NAP en mai 1988 (4 postes)	128
SECT4NA	Activité économique de l'entreprise en NAP en mai 1988 (4 postes)	128
STA	Statut en mai 1988	128
STATA	Code servant à déterminer le statut en mai 1988	128
STATTA	Statut détaillé en mai 1988	128
STAT2A	Statut en mai 1988 (très regroupé)	129
STJA	Stagiaire de la formation professionnelle en mai 1988	129
STNREDA	Statut non redressé en mai 1988	129
SUPEAA	Superficie de l'exploitation en ares en mai 1988	129
SUPEHA	Superficie de l'exploitation en hectares en mai 1988	129
TCOMPA	Tranche d'effectif de l'établissement en mai 1988 (regroupée)	130
TDA	Tranche d'effectif de l'établissement en mai 1988 (regroupée)	130
TEA	Tranche d'effectif de l'entreprise en mai 1988 (synthèse)	130
TEMPARA	Temps consacré à la fonction principale en mai 1988	130
TITA	Statut des agents de l'Etat et des Collectivités locales	131
TNA	Tranche d'effectif de l'entreprise en mai 1988	131
TNCOMPA	Tranche d'effectif de l'entreprise en mai 1988 (regroupée)	131
TNDA	Tranche d'effectif de l'entreprise en mai 1988	131
TNREDA	Tranche d'effectif de l'entreprise redressé en mai 1988	131
TPEA	Travail à temps complet ou partiel en mai 1988 (salariés)	132
TPEAN	Travail à temps complet ou partiel en mai 1988 (indépendants)	132
TRA	Mode d'obtention de l'emploi en mai 1988	132
TRAB	Mode d'obtention de l'emploi (chômeurs et inactifs en mai 1988)	133
TUA	Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale du lieu de résidence en mai 1988	133
TULTA	Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale du lieu de travail en mai 1988	133
TUR5A	Tranche d'unité urbaine en 5 postes du lieu de résidence en mai 1988	134
TUR5LTA	Tranche d'unité urbaine en 5 postes du lieu de travail en mai 1988	134
TUR7A	Tranche d'unité urbaine en 7 postes du lieu de résidence en mai 1988	134
TUR7LTA	Tranche d'unité urbaine en 7 postes du lieu de travail en mai 1988	134
TUR9A	Tranche d'unité urbaine en 9 postes du lieu de résidence en mai 1988	135
TUR9LTA	Tranche d'unité urbaine en 9 postes du lieu de travail en mai 1988	135

TZPIUA	Tranche de ZPIU du lieu de résidence en mai 1988	135
TZPIULTA	Tranche de ZPIU du lieu de travail en mai 1988	135
ZEATA	Zone d'emploi et d'aménagement du territoire du lieu de résidence en 1988	136
ZEMPLA	Zone d'emploi du lieu de résidence en 1988	136
ZEMPLLTA	Zone d'emploi du lieu de travail en 1988	136

CHANGEMENTS ENTRE 1988 ET 1993

		Page
ADID	Même adresse d'établissement en 1988 et 1993 (salariés)	139
ADIDN	Même adresse d'établissement en 1988 et 1993 (indépendants)	139
CHET	Changement d'établissement entre mai 1988 et mai 1993	139
CHG88	Changement de poste entre mai 1988 et mai 1993 (actifs occupés à l'enquête)	139
CHG88B	Changement de poste entre mai 1988 et le dernier emploi (chômeurs ou inactifs à l'enquête)	140
FIFLA	Changement du statut d'occupation principale entre mai 1988 et mai 1993	140
MIG	Changement de lieu de résidence entre mai 1988 et mai 1993	140
MIG8893	Changement de lieu de résidence entre mai 1988 et mai 1993 (regroupé)	140
MODCS	Changement de catégorie socioprofessionnelle entre mai 1988 et mai 1993	141
MODET15	Changement d'activité de l'établissement en NAP15 entre mai 1988 et mai 1993	141
MODET40	Changement d'activité de l'établissement en NAP40 entre mai 1988 et mai 1993	141
MODET5	Changement d'activité de l'établissement en NAP5 entre mai 1988 et mai 1993	141
MODFIR	Changement de statut d'activité entre mai 1988 et mai 1993	141
MODPCS	Changement de profession entre mai 1988 et mai 1993	142
MZEAZE	Changement de zone d'emploi du lieu de résidence entre mai 1988 et mai 1993	142
MZELTLTA	Changement de zone d'emploi du lieu de travail entre mai 1988 et mai 1993	142
NSRID	Même raison sociale en 1988 et 1993 (salariés)	142
NSRIDN	Même raison sociale en 1988 et 1993 (indépendants)	143

PREMIER EMPLOI

	Page
ACTIPE	147
ACTIPE4	148
ACTIPE7	148
CDPE	148
CHGPE	148
CHOMPE	149
DEPPE	149
DFEPEA	150
DFEPEM	151
DPEA	151
DPEM	151
DUFEPE	151
DUFEPER	152
EMOPE	152
EMOT1PE	152
EMOT2PE	152
EMOT3PE	153
EMOT4PE	153
GSPE	153
GSPPE	153
INPE	154
MIGFEPE	154
MIPE	154
NSEPE	155
PAYPE	155
PROFPE	155
QPE	155
RGPE	156
STGPE	156
STJPE	156
STPE	156

FORMATION INITIALE

		Page
ADAP	Année de début du cycle d'apprentissage	159
ADEAP	Age d'entrée dans l'apprentissage	159
ADEES	Age d'entrée dans l'éducation spécialisée	159
ADEPR	Age d'entrée dans le primaire	159
ADESE	Age d'entrée dans le secondaire	159
ADESU	Age d'entrée dans le supérieur	160
ADETC	Age d'entrée dans le technique court	160
ADETL	Age d'entrée dans le technique long	160
ADFEI	Age de fin d'études initiales (apprentissage exclu)	160
ADFEIA	Age de fin d'études initiales (apprentissage inclus)	161
ADSAP	Age de sortie d'apprentissage	161
ADSES	Age de sortie de l'éducation spécialisée	161
ADSPR	Age de sortie du primaire	161
ADSSE	Age de sortie du secondaire	162
ADSSU	Age de sortie du supérieur	162
ADSTC	Age de sortie du technique court	162
ADSTL	Age de sortie du technique long	162
AEAP	Année d'entrée dans l'apprentissage	163
AEES	Année d'entrée dans l'éducation spécialisée	163
AEPR	Année d'entrée dans le primaire	163
AESE	Année d'entrée dans le secondaire	163
AESU	Année d'entrée dans le supérieur	163
AETC	Année d'entrée dans le technique court	164
AETL	Année d'entrée dans le technique long	164
AFAP	Année de sortie de l'apprentissage	164
AFE	Année de fin d'études initiales (code brut)	164
AFEI	Année de fin d'études initiales (apprentissage exclu)	165
AFEIA	Année de fin d'études initiales (apprentissage inclus)	165
APP	Existence d'un cycle d'apprentissage	165
ASA	Date du début de l'année scolaire	165
ASAP	Année de sortie de l'apprentissage	166
ASB	Date de fin de l'année scolaire	166
ASES	Année de sortie d'éducation spécialisée	166
ASPR	Année de sortie du primaire	166
ASSE	Année de sortie du secondaire	167
ASSU	Année de sortie du supérieur	167
ASTC	Année de sortie du technique court	167
ASTL	Année de sortie du technique long	167
CAP	Existence d'un contrat d'apprentissage	168
COURS	Cours suivi durant l'année scolaire	168
DAP	Diplôme le plus élevé obtenu en apprentissage	170
DDIPL	Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale (très regroupé)	170
DIEGCAL	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement général	171
DIEPCAL	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technique	171
DIESCAL	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur	172
DIP	Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale	172

		Page
DIPL	Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale (regroupé)	175
DIPLR	Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale (regroupé, "sans diplôme" isolé)	176
DIPSE	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement secondaire	176
DIPSU	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur	176
DIPTC	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technique court	178
DIPTL	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technique long	178
DIP01	Diplôme obtenu à la fin de la 1ère année scolaire	179
DUAP	Durée effective de l'apprentissage en mois	179
DUAPR	Durée effective de l'apprentissage (regroupée)	179
DURMAT	Durée de la classe maternelle	179
EAP	Existence de cours durant le cycle d'apprentissage	180
ENES	Suivi d'un enseignement spécialisé	180
ENPR	Suivi d'un enseignement primaire	180
ENSE	Suivi d'un enseignement secondaire	180
ENSU	Suivi d'un enseignement supérieur	180
ENTC	Suivi d'un enseignement technique court	181
ENTL	Suivi d'un enseignement technique long	181
ETAB	Statut de l'établissement durant l'année scolaire	181
FGI	Suivi d'une formation initiale	181
LAP	Type d'employeur pendant l'apprentissage	182
MAT	Fréquentation d'une classe maternelle	182
MFE	Mois de fin d'études initiales	182
NAPR	Nombre d'années passées dans le primaire	182
NASE	Nombre d'années passées dans le secondaire	183
NBETUD	Nombre d'années passées en formation initiale (apprentissage exclu)	183
NBETUDA	Nombre d'années passées en formation initiale (apprentissage inclus)	183
NBP	Nombre de patrons durant l'apprentissage	183
NBSPE	Nombre de spécialités différentes suivies en formation initiale	183
NRPR	Nombre de redoublements dans le primaire	184
NRSE	Nombre de redoublements dans le secondaire	184
NSEAP	Nombre de salariés employés dans l'entreprise pendant l'apprentissage	184
ORAP	Orientation à la sortie d'apprentissage	184
ORES	Orientation à la sortie de l'éducation spécialisée	185
ORPR	Orientation à la sortie du primaire	185
ORSE	Orientation à la sortie du secondaire	185
ORSN	Orientation après le service national	186
ORSU	Orientation à la sortie du supérieur	186
ORTC	Orientation à la sortie du technique court	186
ORTL	Orientation à la sortie du technique long	187
PAP	Catégorie socioprofessionnelle du métier préparé lors de l'apprentissage	187
SPE	Spécialité de l'enseignement suivi ou du diplôme préparé	188
SPEDER	Spécialité de la dernière année de formation initiale (apprentissage exclus)	189

FORMATION CONTINUE ET POST-SCOLAIRE

	Page	
ACRFC	Appartenance à un canton rural du lieu de l'établissement finançant la formation continue	193
ACTIF	Activité de l'établissement employeur lors de la formation continue (NAF 93 - 100 postes)	194
ACTIF4	Activité de l'établissement employeur lors de la formation continue (NAF 93 - 4 postes)	194
ACTIF7	Activité de l'établissement employeur lors de la formation continue (NAF 93 - 7 postes)	194
ADEFC	Age d'entrée dans la dernière formation continue	194
ADEFCPS	Age de début de la dernière formation (continue ou post-scolaire)	195
ADEPS	Age d'entrée dans la dernière formation post-scolaire	195
ADSF	Age de sortie de la dernière formation continue	195
ADSF	Age de sortie de la dernière formation (continue ou post-scolaire)	195
ADSPS	Age de sortie de la dernière formation post-scolaire	195
AEFC	Année de début de la dernière formation continue	196
AEPS	Année de début de la dernière formation post-scolaire	196
AFC	Autres formations continues financées par l'employeur suivies	196
APS	Autres formations post-scolaires suivies	196
ASFC	Année de la dernière formation continue	197
ASPS	Année de fin de la dernière formation post-scolaire	197
CDPS	Existence et type de contrat obtenu grâce à la formation post-scolaire	197
CIFC	Circonstances de la formation continue	197
CIPS	Circonstances de la formation post-scolaire	198
CSALFC	Conséquences de la formation continue sur le salaire	198
CSALPS	Conséquences de la formation post-scolaire sur le salaire	198
CTFC	Numéro de canton du lieu de travail pendant la dernière formation continue suivie	198
DDIPLFC	Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation continue (très regroupé)	199
DDIPLPS	Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation post-scolaire (très regroupé)	199
DEPETAF	Département de l'établissement employeur lors de la dernière formation continue	199
DCF	Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation continue	199
DIPEL	Diplôme le plus élevé obtenu	200
DIPLFC	Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation continue (regroupé)	200
DIPLPS	Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation post-scolaire (regroupé)	200
DPS	Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation post-scolaire	201
DUFC	Durée totale de la dernière formation continue	201
DUPS	Durée totale de la dernière formation post-scolaire	201
FC	Suivi d'une formation continue financée par l'employeur	201
INDCYSEC	Indicateur de suivi d'un cycle secondaire	202
INPS	Intérimaire dans l'emploi après la formation post-scolaire	202
INTFC	Intitulé de la dernière formation continue	202
INTPS	Intitulé de la dernière formation post-scolaire	203
NFC	Nombre d'autres formations continues financées par l'employeur	203
NORMFC	Nécessité de la formation continue pour l'emploi	203
NPS	Nombre d'autres formations post-scolaires	203
OTRDIP	Obtention d'un diplôme de niveau plus élevé que ceux déjà décrits	204
PS	Suivi d'une formation à titre personnel	204
R1FC	Conséquences professionnelles de la dernière formation continue	204
R1PS	Conséquences professionnelles de la dernière formation post-scolaire	204
R2FC	Conséquences sur la qualification de la dernière formation continue	205

		Page
R2PS	Conséquences sur la qualification de la dernière formation post-scolaire	205
R3PC	Conséquences sur le travail quotidien de la dernière formation continue	205
R3PS	Conséquences sur le travail quotidien de la dernière formation post-scolaire	206
SPFC	Spécialité du diplôme obtenu en fin de formation continue	206
SPPS	Spécialité du diplôme obtenu en fin de formation post-scolaire	208
TUFC	Tranche d'UU ou commune rurale du lieu de l'établissement finançant la formation continue	208
TUR5FC	Tranche d'UU en 5 postes du lieu de l'établissement employeur lors de la formation continue	208
TUR7FC	Tranche d'UU en 7 postes du lieu de l'établissement employeur lors de la formation continue	209
TUR9FC	Tranche d'UU en 9 postes du lieu de l'établissement employeur lors de la formation continue	209
TZPIUFC	Tranche de ZPIU du lieu de l'établissement employeur lors de la formation continue	209
ZEMPLFC	Zone d'emploi du lieu de travail pendant la dernière formation continue suivie	210

FORMATION SYNTHESE GENERALE

		Page
DDIPLSYN	Diplôme le plus élevé obtenu, synthèse générale (très regroupé)	213
DIEGSYN	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement général, synthèse générale	213
DIEPSYN	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technico-professionnel, synthèse générale	213
DISSYN	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur, synthèse générale	214
DIPLSYN	Diplôme le plus élevé obtenu, synthèse générale (regroupé)	214
DIPSYN	Diplôme le plus élevé obtenu, synthèse générale	214

SITUATION PROFESSIONNELLE DES ASCENDANTS

	Page
ACRFE	Appartenance à un canton rural du lieu de résidence en fin d'études initiales 221
ANAIM	Année de naissance de la mère 221
ANAIP	Année de naissance du père 221
ANDM	Année de décès de la mère 221
ANDP	Année de décès du père 221
BPBM	Filtre de remplissage de la partie "Beaux-parents" 222
CSPBM	Catégorie socioprofessionnelle de la belle-mère 222
CSPBP	Catégorie socioprofessionnelle du beau-père 222
CSPM	Catégorie socioprofessionnelle de la mère 222
CSPP	Catégorie socioprofessionnelle du père 223
CTFE	Numéro de canton du lieu de résidence des parents à la fin des études 223
DDIPLBM	Diplôme le plus élevé de la belle-mère (très regroupé) 223
DDIPLBP	Diplôme le plus élevé du beau-père (très regroupé) 223
DDIPLM	Diplôme le plus élevé de la mère (très regroupé) 223
DDIPLP	Diplôme le plus élevé du père (très regroupé) 224
DEPFE	Département du lieu de résidence des parents en fin d'études initiales 224
DEPM	Département de naissance de la mère 225
DEPP	Département de naissance du père 226
DIEGBM	Diplôme d'enseignement général de la belle-mère 226
DIEGBP	Diplôme d'enseignement général du beau-père 226
DIEGM	Diplôme d'enseignement général de la mère 226
DIEGP	Diplôme d'enseignement général du père 227
DIESBM	Diplôme d'enseignement supérieur de la belle-mère 227
DIESBP	Diplôme d'enseignement supérieur du beau-père 227
DIESM	Diplôme d'enseignement supérieur de la mère 227
DIESP	Diplôme d'enseignement supérieur du père 228
DIETBM	Diplôme d'enseignement technique ou professionnel de la belle-mère 228
DIETBP	Diplôme d'enseignement technique ou professionnel du beau-père 228
DIETM	Diplôme d'enseignement technique ou professionnel de la mère 228
DIETP	Diplôme d'enseignement technique ou professionnel du père 229
DIPLBM	Diplôme le plus élevé de la belle-mère (regroupé) 229
DIPLBP	Diplôme le plus élevé du beau-père (regroupé) 229
DIPLM	Diplôme le plus élevé de la mère (regroupé) 229
DIPLP	Diplôme le plus élevé du père (regroupé) 230
FIBM	Occupation principale de la belle-mère 230
FIBP	Occupation principale du beau-père 230
FIM	Occupation principale de la mère 230
FIP	Occupation principale du père 231
GSBM	Dernier groupe socioprofessionnel d'actif de la belle-mère 231
GSPB	Dernier groupe socioprofessionnel d'actif du beau-père 231
GSM	Dernier groupe socioprofessionnel d'actif de la mère 231
GSP	Dernier groupe socioprofessionnel d'actif du père 232
GSTOTBM	Groupe socioprofessionnel de la belle-mère 232
GSTOTBP	Groupe socioprofessionnel du beau-père 232
GSTOTM	Groupe socioprofessionnel de la mère 232

		Page
GSTOTP	Groupe socioprofessionnel du père	233
NOIM	Numéro individuel de la mère	233
NOIP	Numéro individuel du père	233
NSEBM	Nombre de salariés de la belle-mère	233
NSEBP	Nombre de salariés du beau-père	234
NSEM	Nombre de salariés de la mère	234
NSEP	Nombre de salariés du père	234
PAYFE	Pays de résidence des parents en fin d'études initiales	235
PAYM	Pays de naissance de la mère	235
PAYP	Pays de naissance du père	235
RANGF	Rang dans la fratrie	236
RGFE	Région de résidence des parents en fin d'études initiales	236
STBM	Statut de la belle-mère	236
STBP	Statut du beau-père	237
STM	Statut de la mère	237
STP	Statut du père	237
TUFE	Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale du lieu de résidence en fin d'études initiales	238
TUR5FE	Tranche d'unité urbaine en 5 postes du lieu de résidence en fin d'études initiales	238
TUR7FE	Tranche d'unité urbaine en 7 postes du lieu de résidence en fin d'études initiales	239
TUR9FE	Tranche d'unité urbaine en 9 postes du lieu de résidence en fin d'études initiales	239
TZPIUFE	Tranche de ZPIU du lieu de résidence en fin d'études initiales	239
ZEMPLFE	Zone d'emploi du lieu de résidence des parents à la fin des études	240

REVENUS PERÇUS EN 1992

	Page	
ACT92	Exercice d'une activité professionnelle rémunérée en 1992	243
ACT92RED	Exercice d'une activité professionnelle rémunérée en 1992 redressée	243
ATC	Nombre de mois d'activité principale à temps complet (salariés)	243
ATCNS	Nombre de mois d'activité principale à temps complet (non salariés)	243
ATCRED	Nombre de mois d'activité principale à temps complet redressé	243
ATP	Nombre de mois d'activité principale à temps partiel (salariés)	244
ATPNS	Nombre de mois d'activité principale à temps partiel (non salariés)	244
ATPRED	Nombre de mois d'activité principale à temps partiel redressé	244
AVA	Avantages salariaux en nature	244
ERS92	Existence de revenus salariaux en 1992	245
ER92	Existence de revenus en 1992	245
FRE	Frais réels liés à l'activité salariée	245
NAC	Nature de l'activité principale correspondant aux revenus (salariaux et non salariaux)	246
NACNS	Nature de l'activité principale correspondant aux revenus non salariaux	246
NACS	Nature de l'activité principale correspondant aux revenus salariaux	246
NBD	Nombre de personnes ayant contribué au revenu non salarial (partie décimale)	246
NBU	Nombre de personnes ayant contribué au revenu non salarial (partie entière)	247
PRIM	Primes, 13ème mois perçus en 1992	247
RAS	Revenus liés à l'activité secondaire	247
REV	Revenus de l'activité principale non salariée	247
RISAL	Refus de répondre à la partie "revenus"	248
RSAT	Salaire équivalent à 12 mois de travail à temps complet	248
RSATRED	Salaire équivalent à 12 mois de travail à temps complet redressé	248
RTS	Revenu total salarial (TOT2 + RAS)	248
RTSAT	Revenu total équivalent à 12 mois de travail à temps complet	248
SAL	Salaire principal perçu en 1992	249
SALMENS	Salaire mensuel moyen perçu en 1992 dans l'activité principale	249
SALSMIC	Repérage des salaires inférieurs à 80 % du SMIC	249
TOT1	Salaires, primes et avantages de 1992	249
TOT2	Revenus salariés, frais réels déduits	250
TPAQ	Pourcentage d'équivalent temps complet (salariés)	250
TPAQNS	Pourcentage d'équivalent temps complet (non salariés)	250
TPAQRED	Pourcentage d'équivalent temps complet redressé	250
TRSAT	Tranche de revenu salarial équivalent à 12 mois de travail à temps complet	251
TRTSAT	Tranche de revenu total équivalent à 12 mois de travail à temps complet	251
TRTSATRD	Tranche de revenu total équivalent à 12 mois de travail à temps complet redressé	251

VARIABLES DE METHODE

		Page
AENQ	Année de l'enquête	255
AFAFR	Résultat de la visite	255
CLFA	Catégorie de logement	255
DOMHABFA	Domicile habituel	255
EXTRIQI	Coefficient de pondération pour les individus	255
EXTRITC	Coefficient de pondération pour les membres du ménage	256
JENQ	Jour de l'enquête	256
LE	Logement éclaté	256
MENQ	Mois de l'enquête	256
MVLFA	Mouvement du logement entre le recensement et l'enquête	256
NLFA	Nombre de logements issus de l'éclatement	257
NOI	Numéro d'ordre individuel	257
NUMFA	Numéro de fiche adresse	257
OCCUPFA	Occupant du logement à la date de l'enquête	257
REFAFA	Raisons de l'absence du ménage pendant la durée de l'enquête	258
RI	Résultat de l'interview	258
RICAUSE	Raisons de l'absence de l'enquêté pendant la durée de l'enquête	258

SITUATION DU CONJOINT ET DU CHEF DE MENAGE

	Page
AGCJ	Age du conjoint (détaillé) 261
AGCM	Age du chef de ménage (détaillé) 261
CSECJ	Dernière catégorie socioprofessionnelle d'actif du conjoint 261
CSECM	Dernière catégorie socioprofessionnelle d'actif du chef de ménage 261
CSTOTCJ	Catégorie socioprofessionnelle du conjoint à la date de l'enquête 261
CSTOTCM	Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage à la date de l'enquête 262
DDIPLCJ	Diplôme le plus élevé obtenu par le conjoint (très regroupé) 262
DDIPLCM	Diplôme le plus élevé obtenu par le chef de ménage (très regroupé) 262
DIEGCJ	Diplôme le plus élevé dans l'enseignement général obtenu par le conjoint 262
DIEGCM	Diplôme le plus élevé dans l'enseignement général obtenu par le chef de ménage 262
DIEPCJ	Diplôme le plus élevé dans l'enseignement technique obtenu par le conjoint 263
DIEPCM	Diplôme le plus élevé dans l'enseignement technique obtenu par le chef de ménage 263
DIESCJ	Diplôme le plus élevé dans l'enseignement supérieur obtenu par le conjoint 263
DIESCM	Diplôme le plus élevé dans l'enseignement supérieur obtenu par le chef de ménage 263
DIPLCJ	Diplôme le plus élevé obtenu par le conjoint (regroupé) 263
DIPLCM	Diplôme le plus élevé obtenu par le chef de ménage (regroupé) 264
FICJ	Occupation principale du conjoint 264
FICM	Occupation principale du chef de ménage 264
MCJ	Etat matrimonial légal du conjoint 265
MCM	Etat matrimonial légal du chef de ménage 265
SCJ	Sexe du conjoint 265
SCM	Sexe du chef de ménage 265
STCJ	Statut dans l'emploi du conjoint 265
STCM	Statut dans l'emploi du chef de ménage 266

INDEX ALPHABETIQUE

	Page
AA	47
ACR	47
ACRA	107
ACRFC	193
ACRFE	221
ACRLT	47
ACRLTA	107
ACTIF	194
ACTIF4	194
ACTIF7	194
ACTIPE	147
ACTIPE4	148
ACTIPE7	148
ACTIV	11
ACTIVE	47
ACTIVE4	48
ACTIVE7	49
ACTPA	12
ACT100	49
ACT92	243
ACT92RED	243
ADAP	159
ADEAP	159
ADEES	159
ADEFCE	194
ADEFCEPS	195
ADEPR	159
ADEPS	195
ADESE	159
ADESU	160
ADETC	160
ADETL	160
ADFEI	160
ADFELA	161
ADID	139
ADIDN	139
ADSAP	161
ADSES	161
ADSFC	195
ADSFCPS	195
ADSPR	161
ADSPS	195
ADSSE	162
ADSSU	162
ADSTC	162
ADSTL	162
AEAP	163

		Page
AEES	Année d'entrée dans l'éducation spécialisée	163
AEFC	Année de début de la dernière formation continue	196
AEN	Année de naissance des enfants	27
AENQ	Année de l'enquête	255
AEPR	Année d'entrée dans le primaire	163
AEPS	Année de début de la dernière formation post-scolaire	196
AESE	Année d'entrée dans le secondaire	163
AESU	Année d'entrée dans le supérieur	163
AETC	Année d'entrée dans le technique court	164
AETL	Année d'entrée dans le technique long	164
AFA	Année de départ à la retraite ou de la fin du dernier emploi	49
AFAFR	Résultat de la visite	255
AFAP	Année de sortie de l'apprentissage	164
AFC	Autres formations continues financées par l'employeur suivies	196
AFE	Année de fin d'études initiales (code brut)	164
AFEI	Année de fin d'études initiales (apprentissage exclu)	165
AFEIA	Année de fin d'études initiales (apprentissage inclus)	165
AG	Age détaillé	27
AGACT	Age d'entrée en activité	27
AGBEBE	Age du plus jeune enfant au 31 décembre 1993	27
AGCJ	Age du conjoint (détaillé)	261
AGCM	Age du chef de ménage (détaillé)	261
AGE	Indicateur d'âge compris entre 20 et 64 ans (TC)	12
AGEFR	Age atteint l'année d'entrée en France	27
AGM	Age atteint l'année du mariage	28
AGPARENT	Age à la naissance du premier enfant	28
AGQ	Age quinquennal	28
AGRET	Age du départ à la retraite	28
AG4	Age regroupé en quatre postes	29
AG5	Age regroupé en cinq postes	29
AG6	Age regroupé en six postes	29
AIDFAM	Aide familial	49
AIDFAMA	Aide familial en mai 1988	107
AM	Année du mariage	29
ANAIM	Année de naissance de la mère	221
ANAIP	Année de naissance du père	221
ANAIS	Année de naissance (enquêté)	30
ANAIS	Année de naissance (TC)	12
ANCA	Année d'entrée dans l'entreprise (salariés)	50
ANCAA	Année d'entrée dans l'entreprise employeuse de mai 1988 (salariés)	107
ANCAM	Mois d'entrée dans l'entreprise employeuse de mai 1988 (salariés)	107
ANCANA	Année d'entrée dans l'entreprise de mai 1988 (indépendants)	108
ANCANM	Mois d'entrée dans l'entreprise de mai 1988 (indépendants)	108
ANCCHOM	Ancienneté de la perte d'emploi	50
ANCCHOMR	Ancienneté de la perte d'emploi (regroupée)	50
ANCENT	Ancienneté dans l'entreprise	50
ANCENTA	Ancienneté dans l'entreprise en mai 1988	108

	Page
ANCENTR	Ancienneté dans l'entreprise (regroupée) 51
ANCENTRA	Ancienneté dans l'entreprise en mai 1988 (regroupée) 108
ANCESS	Année de cessation d'activité (TC) 12
ANCINACT	Ancienneté de l'inactivité 51
ANCM	Mois d'entrée dans l'entreprise (salariés) 51
ANCMANA	Ancienneté du premier mariage à la naissance du premier enfant 30
ANCNA	Année d'entrée dans l'entreprise (indépendants) 51
ANCNM	Mois d'entrée dans l'entreprise (indépendants) 52
ANCPA	Année du dernier changement de fonctions ou de poste (salariés) 52
ANCPM	Mois du dernier changement de fonctions ou de poste (salariés) 52
ANCR93	Ancienneté dans l'entreprise (regroupée) 52
ANDM	Année de décès de la mère 221
ANDP	Année de décès du père 221
APP	Existence d'un cycle d'apprentissage 165
APS	Autres formations post-scolaires suivies 196
ASA	Date du début de l'année scolaire 165
ASAP	Année de sortie de l'apprentissage 166
ASB	Date de fin de l'année scolaire 166
ASCUF	Installation à son compte au moins une fois en cours de carrière (salariés) 53
ASCUFA	Date de la première installation à son compte (salariés) 53
ASCUFAN	Date de la première installation à son compte (indépendants) 53
ASCUFAVE	Date de la première installation à son compte (sans emploi depuis plus de 5 ans) 53
ASCUFVE	Installation à son compte au moins une fois en cours de carrière 54
ASES	Année de sortie d'éducation spécialisée 166
ASFC	Année de la dernière formation continue 197
ASPR	Année de sortie du primaire 166
ASPS	Année de fin de la dernière formation post-scolaire 197
ASSE	Année de sortie du secondaire 167
ASSU	Année de sortie du supérieur 167
ASTC	Année de sortie du technique court 167
ASTL	Année de sortie du technique long 167
ATC	Nombre de mois d'activité principale à temps complet (salariés) 243
ATCNS	Nombre de mois d'activité principale à temps complet (non salariés) 243
ATCRED	Nombre de mois d'activité principale à temps complet redressé 243
ATP	Nombre de mois d'activité principale à temps partiel (salariés) 244
ATPNS	Nombre de mois d'activité principale à temps partiel (non salariés) 244
ATPRED	Nombre de mois d'activité principale à temps partiel redressé 244
AVA	Avantages salariaux en nature 244
BPBM	Filtre de remplissage de la partie "Beaux-parents" 222
CAP	Existence d'un contrat d'apprentissage 168
CDPE	Existence et type de contrat de travail au premier emploi 148
CDPS	Existence et type de contrat obtenu grâce à la formation post-scolaire 197
CHET	Changement d'établissement entre mai 1988 et mai 1993 139
CHGET	Condition du changement de poste 54
CHGPE	Comparaison entre le premier emploi et ceux déjà décrits 148
CHGPO	Changement de fonction dans l'entreprise 54
CHG88	Changement de poste entre mai 1988 et mai 1993 (actifs occupés à l'enquête) 139

	Page	
CHG88B	Changement de poste entre mai 1988 et le dernier emploi (chômeurs ou inactifs à l'enquête)	140
CHOMPE	Existence de période de chômage entre la fin des études (ou SN) et le premier emploi	149
CHPUB	Type de salarié	54
CHPUBA	Type de salarié en mai 1988	109
CIFC	Circonstances de la formation continue	197
CIPS	Circonstances de la formation post-scolaire	198
CJUR	Catégorie juridique de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988	55
CJURA	Catégorie juridique de l'établissement en mai 1988	109
CLFA	Catégorie de logement	255
COHAB	Vie en couple (TC)	12
COURS	Cours suivi durant l'année scolaire	168
CSA	Catégorie socioprofessionnelle pour les actifs occupés en mai 1988	109
CSAL	Conséquences du changement de poste sur le salaire	58
CSALFC	Conséquences de la formation continue sur le salaire	198
CSALPS	Conséquences de la formation post-scolaire sur le salaire	198
CSAR	Catégorie socioprofessionnelle pour les actifs occupés en mai 1988 (regroupée)	110
CSE	Dernière catégorie socioprofessionnelle d'actif	59
CSE CJ	Dernière catégorie socioprofessionnelle d'actif du conjoint	261
CSE CM	Dernière catégorie socioprofessionnelle d'actif du chef de ménage	261
CSE R	Dernière catégorie socioprofessionnelle d'actif (regroupée)	60
CSPBM	Catégorie socioprofessionnelle de la belle-mère	222
CSPBP	Catégorie socioprofessionnelle du beau-père	222
CSPM	Catégorie socioprofessionnelle de la mère	222
CSPP	Catégorie socioprofessionnelle du père	223
CSTOT	Catégorie socioprofessionnelle à la date de l'enquête	61
CSTOT CJ	Catégorie socioprofessionnelle d'actif du conjoint	261
CSTOT CM	Catégorie socioprofessionnelle d'actif du chef de ménage	262
CSTOT R	Catégorie socioprofessionnelle à la date de l'enquête (regroupée)	62
CT	Numéro de canton du lieu de résidence en mai 1993	62
CTA	Numéro de canton du lieu de résidence en mai 1988	110
CTFC	Numéro de canton du lieu de travail pendant la dernière formation continue suivie	198
CTFE	Numéro de canton du lieu de résidence des parents à la fin des études	223
CTLT	Numéro de canton du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988	62
CTLTA	Numéro de canton du lieu de travail en mai 1988	110
DAP	Diplôme le plus élevé obtenu en apprentissage	170
DDIPL	Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale (très regroupé)	170
DDIPLBM	Diplôme le plus élevé de la belle-mère (très regroupé)	223
DDIPLBP	Diplôme le plus élevé du beau-père (très regroupé)	223
DDIPLCJ	Diplôme le plus élevé obtenu par le conjoint (très regroupé)	262
DDIPLCM	Diplôme le plus élevé obtenu par le chef de ménage (très regroupé)	262
DDIPLFC	Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation continue (très regroupé)	199
DDIPLM	Diplôme le plus élevé de la mère (très regroupé)	223
DDIPLP	Diplôme le plus élevé du père (très regroupé)	224
DDIPLPS	Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation post-scolaire (très regroupé)	199
DDIPLSYN	Diplôme le plus élevé obtenu, synthèse générale (très regroupé)	213
DEB	Existence d'un contrat d'apprentissage	63
DEBA	Existence d'un contrat d'apprentissage en mai 1988	111

		Page
DEP	Département de résidence	30
DEPA	Département de résidence en mai 1988	111
DEPETA	Département de l'établissement employeur (salariés)	63
DEPETAA	Département de l'établissement employeur au 31 mai 1988 (salariés)	112
DEPETAAN	Département de l'établissement au 31 mai 1988 (indépendants)	114
DEPETAF	Département de l'établissement employeur lors de la dernière formation continue	199
DEPETAN	Département de l'établissement (indépendants)	64
DEPFE	Département du lieu de résidence des parents en fin d'études initiales	224
DEPLT	Département de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988 redressé	65
DEPLTA	Département de l'établissement au 31 mai 1988 redressé	114
DEPLTAQI	Département de l'établissement au 31 mai 1988	114
DEPLTQI	Département de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988	65
DEPM	Département de naissance de la mère	225
DEPNAI	Département de naissance	31
DEPP	Département de naissance du père	226
DEPPE	Département de résidence au premier emploi	149
DET	Contrat de travail à durée déterminée	65
DETA	Contrat de travail à durée déterminée en mai 1988	115
DFC	Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation continue	199
DFEAA	Année de départ de l'entreprise employeuse de mai 1988 (salariés)	115
DFEAM	Mois de départ de l'entreprise employeuse de mai 1988 (salariés)	115
DFEPEA	Année de départ de l'entreprise du premier emploi	150
DFPEM	Mois de départ de l'entreprise du premier emploi	151
DIEG	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement général (TC)	13
DIEGBM	Diplôme d'enseignement général de la belle-mère	226
DIEGBP	Diplôme d'enseignement général du beau-père	226
DIEGCAL	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement général	171
DIEGCJ	Diplôme le plus élevé dans l'enseignement général obtenu par le conjoint	262
DIEGCM	Diplôme le plus élevé dans l'enseignement général obtenu par le chef de ménage	262
DIEGM	Diplôme d'enseignement général de la mère	226
DIEGP	Diplôme d'enseignement général du père	227
DIEGSYN	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement général, synthèse générale	213
DIEP	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technique ou professionnel (TC)	13
DIEPCAL	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technique	171
DIEPCJ	Diplôme le plus élevé dans l'enseignement technique obtenu par le conjoint	263
DIEPCM	Diplôme le plus élevé dans l'enseignement technique obtenu par le chef de ménage	263
DIEPSYN	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technico-professionnel, synthèse générale	213
DIES	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur (TC)	14
DIESBM	Diplôme d'enseignement supérieur de la belle-mère	227
DIESBP	Diplôme d'enseignement supérieur du beau-père	227
DIESCAL	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur	172
DIESCJ	Diplôme le plus élevé dans l'enseignement supérieur obtenu par le conjoint	263
DIESCM	Diplôme le plus élevé dans l'enseignement supérieur obtenu par le chef de ménage	263
DIESM	Diplôme d'enseignement supérieur de la mère	227
DIESP	Diplôme d'enseignement supérieur du père	228
DISSYN	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur, synthèse générale	214
DIETBM	Diplôme d'enseignement technique ou professionnel de la belle-mère	228

		Page
DIETBP	Diplôme d'enseignement technique ou professionnel du beau-père	228
DIETM	Diplôme d'enseignement technique ou professionnel de la mère	228
DIETP	Diplôme d'enseignement technique ou professionnel du père	229
DIP	Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale	172
DIPEL	Diplôme le plus élevé obtenu	200
DIPL	Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale (regroupé)	175
DIPLBM	Diplôme le plus élevé de la belle-mère (regroupé)	229
DIPLBP	Diplôme le plus élevé du beau-père (regroupé)	229
DIPLCJ	Diplôme le plus élevé obtenu par le conjoint (regroupé)	263
DIPLCM	Diplôme le plus élevé obtenu par le chef de ménage (regroupé)	263
DIPLFC	Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation continue (regroupé)	200
DIPLM	Diplôme le plus élevé de la mère (regroupé)	229
DIPLP	Diplôme le plus élevé du père (regroupé)	230
DIPLPS	Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation post-scolaire (regroupé)	200
DIPLR	Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale (regroupé, "sans diplôme" isolé)	176
DIPLSYN	Diplôme le plus élevé obtenu, synthèse générale (regroupé)	214
DIPSE	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement secondaire	176
DIPSU	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur	176
DIPSYN	Diplôme le plus élevé obtenu, synthèse générale	214
DIPTC	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technique court	178
DIPTL	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technique long	178
DIP01	Diplôme obtenu à la fin de la 1ère année scolaire	179
DOMHABFA	Domicile habituel	255
DPEA	Année de début du premier emploi	151
DPEM	Mois de début du premier emploi	151
DPS	Diplôme le plus élevé obtenu à la dernière formation post-scolaire	201
DUAP	Durée effective de l'apprentissage en mois	179
DUAPR	Durée effective de l'apprentissage (regroupée)	179
DUDETM	Durée du contrat de travail en mois	65
DUFC	Durée totale de la dernière formation continue	201
DUFEPE	Durée entre la fin des études et le premier emploi	151
DUFEPER	Durée entre la fin des études et premier emploi (regroupée)	152
DUINTS	Durée de la mission des intérimaires	66
DUPS	Durée totale de la dernière formation post-scolaire	201
DURMAT	Durée de la classe maternelle	179
DURPE88	Ancienneté dans la vie professionnelle en mai 1988	115
DURPE93	Ancienneté dans la vie professionnelle en mai 1993	66
DUSTAGES	Durée totale du stage prévue	66
EAP	Existence de cours durant le cycle d'apprentissage	180
EFR	Année d'arrivée en France métropolitaine	33
EMOPE	Existence d'emplois occasionnels entre la fin des études (ou SN) et le premier emploi	152
EMOT1PE	Emploi salarié à durée indéterminée entre la fin des études (ou SN) et le premier emploi	152
EMOT2PE	Installation à son compte entre la fin des études (ou SN) et le premier emploi	152
EMOT3PE	Emploi aide-familial entre la fin des études (ou SN) et le premier emploi	153
EMOT4PE	Emploi contrat à durée déterminée entre la fin des études (ou SN) et le premier emploi	153
ENCAD	Encadrement d'autres salariés	66
ENCADA	Encadrement d'autres salariés en mai 1988	116

		Page
ENES	Suivi d'un enseignement spécialisé	180
ENFC	Nombre d'enfants célibataires dans le ménage	33
ENF18	Nombre d'enfants de moins de 18 ans célibataires dans le ménage	33
ENF3	Nombre d'enfants de moins de 3 ans dans le ménage	34
ENF6	Nombre d'enfants de moins de 6 ans dans le ménage	34
ENPR	Suivi d'un enseignement primaire	180
ENSE	Suivi d'un enseignement secondaire	180
ENSU	Suivi d'un enseignement supérieur	180
ENTC	Suivi d'un enseignement technique court	181
ENTL	Suivi d'un enseignement technique long	181
ERS92	Existence de revenus salariaux en 1992	245
ER92	Existence de revenus en 1992	245
ETAB	Statut de l'établissement durant l'année scolaire	181
ETUDI1	Etudes ou formation en cours (TC)	14
ETUDI2	Etudes initiales ou après une interruption (TC)	14
EXPLOI	Présence d'un exploitant agricole dans le ménage (TC)	15
EXTRIQI	Coefficient de pondération pour les individus	255
EXTRITC	Coefficient de pondération pour les membres du ménage	256
FC	Suivi d'une formation continue financée par l'employeur	201
FGI	Suivi d'une formation initiale	181
FI	Occupation principale	67
FIA	Occupation principale en mai 1988	116
FIBM	Occupation principale de la belle-mère	230
FIBP	Occupation principale du beau-père	230
FICJ	Occupation principale du conjoint	264
FICM	Occupation principale du chef de ménage	264
FIFIA	Changement du statut d'occupation principale entre mai 1988 et mai 1993	140
FIM	Occupation principale de la mère	230
FIP	Occupation principale du père	231
FIR	Occupation principale (regroupée)	67
FIRA	Occupation principale en mai 1988 (regroupée)	116
FONCT	Fonction principale dans le dernier emploi	68
FONCTA	Fonction principale de l'emploi en mai 1988	117
FRE	Frais réels liés à l'activité salariée	245
GOLD	Statut de l'enquêté et taille de l'entreprise au dernier emploi	69
GOLDA	Statut de l'enquête et taille de l'entreprise en mai 1988	118
GOLDTOT	Statut de l'enquêté et taille de l'entreprise à la date de l'enquête	69
GS	Dernier groupe socioprofessionnel d'actif	69
GSA	Groupe socioprofessionnel d'actif en mai 1988	118
GSBM	Dernier groupe socioprofessionnel d'actif de la belle-mère	231
GSBP	Dernier groupe socioprofessionnel d'actif du beau-père	231
GSM	Dernier groupe socioprofessionnel d'actif de la mère	231
GSP	Dernier groupe socioprofessionnel d'actif du père	232
GSPDER	Dernier groupe socioprofessionnel d'actif, détaillé pour les ouvriers	70
GSPE	Groupe socioprofessionnel au premier emploi	153
GSPPE	Groupe socioprofessionnel au premier emploi, détaillé pour les ouvriers	153
GSP88	Groupe socioprofessionnel en mai 1988, détaillé pour les ouvriers	118

		Page
GSP93	Groupe socioprofessionnel à la date d'enquête, détaillé pour les ouvriers	70
GSTOT	Groupe socioprofessionnel à la date de l'enquête	70
GSTOTA	Groupe socioprofessionnel en mai 1988	119
GSTOTBM	Groupe socioprofessionnel de la belle-mère	232
GSTOTBP	Groupe socioprofessionnel du beau-père	232
GSTOTM	Groupe socioprofessionnel de la mère	232
GSTOTP	Groupe socioprofessionnel du père	233
INDCYSEC	Indicateur de suivi d'un cycle secondaire	202
INDEP	Statut juridique du chef d'entreprise	71
INDEPA	Statut juridique du chef d'entreprise en mai 1988	119
INDRESTE	Indicateur de chiffrage de l'activité par table de passage NAF/NAP	71
INPE	Statut d'intérimaire au premier emploi	154
INPS	Intérimaire dans l'emploi après la formation post-scolaire	202
INTERIM	Existence d'un emploi intérimaire	71
INTERIMA	Existence d'un emploi intérimaire en mai 1988	119
INTFC	Intitulé de la dernière formation continue	202
INTPS	Intitulé de la dernière formation post-scolaire	203
JENQ	Jour de l'enquête	256
LAP	Type d'employeur pendant l'apprentissage	182
LE	Logement éclaté	256
LIEN	Lien avec la personne de référence du ménage (TC)	15
LPRM	Lien avec la personne de référence	34
M	Etat matrimonial légal (enquêté)	34
MAT	Fréquentation d'une classe maternelle	182
MATRI	Etat matrimonial légal (TC)	15
MCJ	Etat matrimonial légal du conjoint	265
MCM	Etat matrimonial légal du chef de ménage	265
MEN	Mois de naissance des enfants	35
MENQ	Mois de l'enquête	256
MFA	Mois de fin du dernier emploi	71
MFE	Mois de fin d'études initiales	182
MIA	Lieu de résidence en mai 1988	120
MIG	Changement de lieu de résidence entre mai 1988 et mai 1993	140
MIGFEPE	Changement de lieu de résidence entre la fin des études et le premier emploi	154
MIG8893	Changement de lieu de résidence entre mai 1988 et mai 1993 (regroupé)	140
MILI	Militaire du contingent (TC)	16
MIPE	Lieu de résidence au premier emploi	154
MISCOM1	Conditions d'installation à son compte	72
MISCOM1A	Conditions d'installation à son compte en mai 1988	120
MISCOM2	Précédent chef de l'entreprise	72
MISCOM2A	Précédent dirigeant de l'entreprise en mai 1988	120
MISCOM3	Association avec un tiers	72
MISCOM3A	Association avec un partenaire lors de l'installation à son compte en mai 1988	120
MM	Mois du mariage	35
MNAIS	Mois de naissance	35
MNAIS	Mois de naissance (TC)	16
MODCS	Changement de catégorie socioprofessionnelle entre mai 1988 et mai 1993	141

	Page	
MODET15	Changement d'activité de l'établissement en NAP15 entre mai 1988 et mai 1993	141
MODET40	Changement d'activité de l'établissement en NAP40 entre mai 1988 et mai 1993	141
MODET5	Changement d'activité de l'établissement en NAP5 entre mai 1988 et mai 1993	141
MODFIR	Changement de statut d'activité entre mai 1988 et mai 1993	141
MODPCS	Changement de profession entre mai 1988 et mai 1993	142
MVLFA	Mouvement du logement entre le recensement et l'enquête	256
MZEAZE	Changement de zone d'emploi du lieu de résidence entre mai 1988 et mai 1993	142
MZEFEZE	Changement de zone d'emploi du lieu de résidence entre mai 1988 et mai 1993	72
MZEFEZEA	Changement de zone d'emploi du lieu de résidence entre la fin des études et mai 1988	121
MZELTLTA	Changement de zone d'emploi du lieu de travail entre mai 1988 et mai 1993	142
N	Nationalité	36
NAC	Nature de l'activité principale correspondant aux revenus (salariaux et non salariaux)	246
NACNS	Nature de l'activité principale correspondant aux revenus non salariaux	246
NACS	Nature de l'activité principale correspondant aux revenus salariaux	246
NAF	Activité de l'établis du dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAF93 - 700 postes)	73
NAFG16	Activité de l'établis du dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAF93 - 16 postes)	73
NAFG4	Activité de l'établis du dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAF93 - 4 postes)	73
NAFG83	Activité de l'établis du dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAF93 - 83 postes)	73
NAP	Activité de l'établis du dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 600 postes)	75
NAPA	Activité économique de l'établissement de mai 1988 (NAP73 - 600 postes)	121
NAPR	Nombre d'années passées dans le primaire	182
NAP1	Activité de l'établissement du dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 100 postes)	75
NAP1A	Activité économique de l'établissement de mai 1988 (NAP73 - 100 postes)	121
NAP1N	Activité de l'entrepr du dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 100 postes)	76
NAP1NA	Activité économique de l'entreprise de mai 1988 (NAP73 - 100 postes)	121
NASE	Nombre d'années passées dans le secondaire	183
NATEMPL	Nature de l'emploi (TC)	16
NATIO	Nationalité (TC)	17
NBAGENF	Nombre d'enfants de moins de 18 ans dans le ménage	36
NBCHMEN	Nombre et position des chômeurs dans le ménage	36
NBCHOM	Nombre de chômeurs dans le ménage	37
NBD	Nombre de personnes ayant contribué au revenu non salarial (partie décimale)	246
NBETUD	Nombre d'années passées en formation initiale (apprentissage exclu)	183
NBETUDA	Nombre d'années passées en formation initiale (apprentissage inclus)	183
NBP	Nombre de patrons durant l'apprentissage	183
NBPERCHA	Nombre de personnes dans le champ de l'enquête	37
NBPERINT	Nombre de personnes interrogées dans le ménage	37
NBSAL	Nombre de salariés dans l'entreprise (TC)	17
NBSPE	Nombre de spécialités différentes suivies en formation initiale	183
NBU	Nombre de personnes ayant contribué au revenu non salarial (partie entière)	247
NEFE	Nombre total d'enfants de l'enquêté	37
NEFEB	Nombre d'enfants de l'enquêté âgés de 5 ans ou moins	37
NEF16	Nombre d'enfants de l'enquêté âgés de 16 ans ou moins	38
NF	Nombre de frères de l'enquêté à la fin de ses études	38
NFC	Nombre d'autres formations continues financées par l'employeur	203
NFS	Nombre de frères et soeurs de l'enquêté à la fin de ses études	38
NFSV	Nombre de frères et soeurs plus âgés que l'enquêté à la fin de ses études	38

		Page
NFV	Nombre de frères plus âgés que l'enquêté à la fin de ses études	39
NIVSANS	Niveau d'études atteint (TC)	18
NIVTUDI	Niveau des études initiales en cours (TC)	18
NLFA	Nombre de logements issus de l'éclatement	257
NOI	Numéro d'ordre individuel	257
NOIM	Numéro individuel de la mère	233
NOIP	Numéro individuel du père	233
NORMFC	Nécessité de la formation continue pour l'emploi	203
NPS	Nombre d'autres formations post-scolaires	203
NR	Nationalité regroupée	39
NRPR	Nombre de redoublements dans le primaire	184
NRSE	Nombre de redoublements dans le secondaire	184
NS	Nombre de soeurs de l'enquêté à la fin de ses études	39
NSE	Nombre de salariés employés (indépendants)	77
NSEA	Nombre de salariés employés en mai 1988 (indépendants)	121
NSEAP	Nombre de salariés employés dans l'entreprise pendant l'apprentissage	184
NSEBM	Nombre de salariés de la belle-mère	233
NSEBP	Nombre de salariés du beau-père	234
NSEM	Nombre de salariés de la mère	234
NSENT	Nombre de salariés de l'entreprise employeuse	77
NSEP	Nombre de salariés du père	234
NSEPE	Nombre de salariés dans l'entreprise au premier emploi	155
NSET	Nombre de salariés de l'établissement employeur	77
NSETA	Nombre de salariés de l'entreprise en mai 1988 (salariés)	122
NSEVE	Nombre de salariés dans l'entreprise du dernier emploi antérieur à mai 1988	77
NSRID	Même raison sociale en 1988 et 1993 (salariés)	142
NSRIDN	Même raison sociale en 1988 et 1993 (indépendants)	143
NSV	Nombre de soeurs plus âgées que l'enquêté à la fin de ses études	39
NUMFA	Numéro de fiche adresse	257
OCCUP	Occupation au moment de l'enquête (TC)	20
OCCUPFA	Occupant du logement à la date de l'enquête	257
OCCUP88	Occupation principale en mai 1988, détail des situations précaires	122
OCCUP93	Occupation principale en mai 1993, détail des situations précaires	78
OCCU88	Occupation principale en mai 1988 regroupée	122
OCCU93	Occupation principale en mai 1993 regroupée	78
OPA	Orientation des productions agricoles	78
OPAA	Orientation des productions agricoles en mai 1988	123
ORAP	Orientation à la sortie d'apprentissage	184
ORES	Orientation à la sortie de l'éducation spécialisée	185
ORIENT	Orientation des productions agricoles (TC)	20
ORPR	Orientation à la sortie du primaire	185
ORSE	Orientation à la sortie du secondaire	185
ORSN	Orientation après le service national	186
ORSU	Orientation à la sortie du supérieur	186
ORTC	Orientation à la sortie du technique court	186
ORTL	Orientation à la sortie du technique long	187
OTRDIP	Obtention d'un diplôme de niveau plus élevé que ceux déjà décrits	204

		Page
OUVRI	Classification de l'emploi des ouvriers	79
OUVRIA	Classification de l'emploi des ouvriers en mai 1988	123
P	Profession principale au dernier emploi postérieur à mai 1988	79
PA	Profession principale en mai 1988	123
PAP	Catégorie socioprofessionnelle du métier préparé lors de l'apprentissage	187
PAYA	Pays de résidence en mai 1988	123
PAYFE	Pays de résidence des parents en fin d'études initiales	235
PAYM	Pays de naissance de la mère	235
PAYNAI	Pays de naissance	40
PAYP	Pays de naissance du père	235
PAYPE	Pays de résidence au premier emploi	155
PETA	Pays de l'établissement pour ceux qui travaillent à l'étranger (salariés)	87
PETAAN	Pays de l'établissement en mai 1988 (indépendants)	124
PETAN	Pays de l'établissement pour ceux qui travaillent à l'étranger (indépendants)	87
PETANA	Pays de l'établissement employeur en mai 1988 (salariés)	124
POSIT	Position professionnelle de l'emploi (TC)	21
PRIM	Primes, 13ème mois perçus en 1992	247
PROFES	Catégorie socio-professionnelle à la date de l'enquête (TC)	22
PROFPE	Catégorie socioprofessionnelle au premier emploi	155
PROFVE	Catégorie socioprofessionnelle au dernier emploi (si antérieur à mai 1988)	88
PS	Suivi d'une formation à titre personnel	204
PUB	Caractère public ou privé de l'entreprise au dernier emploi	88
PUBA	Caractère public ou privé de l'entreprise en mai 1988	124
Q	Position professionnelle au dernier emploi postérieur à mai 1988	89
QA	Position professionnelle en mai 1988	125
QPE	Position professionnelle au premier emploi	155
QVE	Position professionnelle au dernier emploi antérieur à mai 1988	89
RANGF	Rang dans la fratrie	236
RAS	Revenus liés à l'activité secondaire	247
REFAFA	Raisons de l'absence du ménage pendant la durée de l'enquête	258
RETRAITE	Indicateur de retraite en mai 1993	89
REV	Revenus de l'activité principale non salariée	247
RG	Région de résidence (enquêté)	40
RG	Région de résidence (TC)	23
RGA	Région de résidence en mai 1988	125
RGETAB	Région de l'établissement du dernier emploi postérieur à mai 1988	90
RGETABA	Région de l'établissement employeur en mai 1988	126
RGFE	Région de résidence des parents en fin d'études initiales	236
RGNAI	Région du lieu de naissance	41
RGPE	Région de résidence au premier emploi	156
RI	Résultat de l'interview	258
RICAUSE	Raisons de l'absence de l'enquêté pendant la durée de l'enquête	258
RISAL	Refus de répondre à la partie "revenus"	248
RQ	Raisons du changement de poste entre 1988 et 1993	126
RSAT	Salaire équivalent à 12 mois de travail à temps complet	248
RSATRED	Salaire équivalent à 12 mois de travail à temps complet redressé	248
RTS	Revenu total salarial (TOT2 + RAS)	248

		Page
RTSAT	Revenu total équivalent à 12 mois de travail à temps complet	248
R1FC	Conséquences professionnelles de la dernière formation continue	204
R1PS	Conséquences professionnelles de la dernière formation post-scolaire	204
R2FC	Conséquences sur la qualification de la dernière formation continue	205
R2PS	Conséquences sur la qualification de la dernière formation post-scolaire	205
R3PC	Conséquences sur le travail quotidien de la dernière formation continue	205
R3PS	Conséquences sur le travail quotidien de la dernière formation post-scolaire	206
S	Sexe (enquête)	41
SAL	Salaire principal perçu en 1992	249
SALMENS	Salaire mensuel moyen perçu en 1992 dans l'activité principale	249
SALSMIC	Repérage des salaires inférieurs à 80 % du SMIC	249
SCJ	Sexe du conjoint	265
SCM	Sexe du chef de ménage	265
SECT14	Activité de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 14 postes)	90
SECT14A	Activité économique de l'établissement en NAP en mai 1988 (14 postes)	126
SECT14N	Activité de l'entreprise au dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 14 postes)	91
SECT14NA	Activité économique de l'entreprise en NAP en mai 1988 (14 postes)	126
SECT38	Activité de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 38 postes)	91
SECT38A	Activité économique de l'établissement en NAP en mai 1988 (38 postes)	127
SECT38N	Activité de l'entreprise au dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 38 postes)	92
SECT38NA	Activité économique de l'entreprise en mai 1988 (NAP73 - 38 postes)	127
SECT4	Activité de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 4 postes)	92
SECT4A	Activité économique de l'établissement en mai 1988 (NAP73 - 4 postes)	128
SECT4N	Activité de l'entreprise au dernier emploi postérieur à mai 1988 (NAP73 - 4 postes)	92
SECT4NA	Activité économique de l'entreprise en mai 1988 (NAP73 - 4 postes)	128
SEXE	Sexe (TC)	23
SNDA	Année de début du service national	41
SNDM	Mois de début du service national	42
SNFA	Année de fin du service national	42
SNFM	Mois de fin du service national	42
SNM	Durée en mois du service national	42
SPE	Spécialité de l'enseignement suivi ou du diplôme préparé	188
SPEDER	Spécialité de la dernière année de formation initiale (apprentissage exclus)	189
SPFC	Spécialité du diplôme obtenu en fin de formation continue	206
SPPS	Spécialité du diplôme obtenu en fin de formation post-scolaire	208
ST	Statut	92
STA	Statut en mai 1988	128
STAT	Code servant à déterminer le statut	93
STATA	Code servant à déterminer le statut en mai 1988	128
STATT	Statut détaillé à la date de l'enquête	93
STATTA	Statut détaillé en mai 1988	128
STATU	Statut détaillé lors du dernier emploi (si postérieur à mai 1988)	93
STATUT	Code servant à la détermination du statut (TC)	23
STATVE	Statut détaillé lors du dernier emploi (si antérieur à mai 1988)	93
STAT2	Statut à la date de l'enquête (très regroupé)	94
STAT2A	Statut en mai 1988 (très regroupé)	129
STAT2DER	Statut au dernier emploi (très regroupé)	94

		Page
STBM	Statut de la belle-mère	236
STBP	Statut du beau-père	237
STCJ	Statut dans l'emploi du conjoint	265
STCM	Statut dans l'emploi du chef de ménage	266
STGPE	Existence de stages ou de formation entre la fin des études (ou SN) et le premier emploi	156
STJ	Stagiaire de la formation professionnelle	94
STJA	Stagiaire de la formation professionnelle en mai 1988	129
STJPE	Apprenti ou stagiaire au premier emploi	156
STM	Statut de la mère	237
STNRED	Statut non redressé à la date de l'enquête	94
STNREDA	Statut non redressé en mai 1988	129
STP	Statut du père	237
STPE	Statut au premier emploi	156
STVE	Statut au dernier emploi (si antérieur à mai 1988)	95
SUPA	Superficie de l'exploitation en ares (TC)	24
SUPEA	Superficie de l'exploitation en ares	95
SUPEAA	Superficie de l'exploitation en ares en mai 1988	129
SUPEH	Superficie de l'exploitation en hectares	95
SUPEHA	Superficie de l'exploitation en hectares en mai 1988	129
SUPH	Superficie de l'exploitation en hectares (TC)	24
TAILMEN	Nombre de personnes dans le ménage	42
TCOMP	Tranche d'effectif de l'établissement regroupée au dernier emploi postérieur à mai 1988	95
TCOMPA	Tranche d'effectif de l'établissement en mai 1988 (regroupée)	130
TD	Tranche d'effectif de l'établissement au dernier emploi postérieur à mai 1988	96
TDA	Tranche d'effectif de l'établissement en mai 1988 (regroupée)	130
TE	Tranche d'effectif de l'entreprise (synthèse)	96
TEA	Tranche d'effectif de l'entreprise en mai 1988 (synthèse)	130
TEMPAR	Temps consacré à la fonction principale	96
TEMPARA	Temps consacré à la fonction principale en mai 1988	130
TTT	Statut des agents de l'Etat et des collectivités locales	97
TTTA	Statut des agents de l'Etat et des Collectivités locales	131
TN	Tranche d'effectif de l'entreprise au dernier emploi postérieur à mai 1988	97
TNA	Tranche d'effectif de l'entreprise en mai 1988	131
TNCOMP	Tranche d'effectif de l'entreprise regroupée au dernier emploi postérieur à mai 1988	97
TNCOMPA	Tranche d'effectif de l'entreprise en mai 1988 (regroupée)	131
TND	Tranche d'effectif de l'entreprise au dernier emploi postérieur à mai 1988	97
TNDA	Tranche d'effectif de l'entreprise en mai 1988	131
TNRED	Tranche d'effectif de l'entreprise au dernier emploi redressée postérieur à mai 1988	98
TNREDA	Tranche d'effectif de l'entreprise redressé en mai 1988	131
TOT1	Salaires, primes et avantages de 1992	249
TOT2	Revenus salariés, frais réels déduits	250
TPA	Pourcentage de temps travaillé en équivalent temps plein (salariés)	98
TPAN	Pourcentage de temps travaillé en équivalent temps plein (indépendants)	98
TPAQ	Pourcentage d'équivalent temps complet (salariés)	250
TPAQNS	Pourcentage d'équivalent temps complet (non salariés)	250
TPAQRED	Pourcentage d'équivalent temps complet redressé	250
TPE	Travail à temps complet ou à temps partiel (salariés)	98

		Page
TPEA	Travail à temps complet ou partiel en mai 1988 (salariés)	132
TPEAN	Travail à temps complet ou partiel en mai 1988 (indépendants)	132
TPED	Temps complet ou temps partiel	99
TPEN	Travail à temps complet ou à temps partiel (indépendants)	99
TR	Mode d'obtention du dernier poste	99
TRA	Mode d'obtention de l'emploi en mai 1988	132
TRAB	Mode d'obtention de l'emploi (chômeurs et inactifs en mai 1988)	133
TRSAT	Tranche de revenu salarial équivalent à 12 mois de travail à temps complet	251
TRTSAT	Tranche de revenu total équivalent à 12 mois de travail à temps complet	251
TRTSATRD	Tranche de revenu total équivalent à 12 mois de travail à temps complet redressé	251
TU	Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale du lieu de résidence à la date de l'enquête	100
TUA	Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale du lieu de résidence en mai 1988	133
TUFC	Tranche d'UU ou commune rurale du lieu de l'établissement finançant la formation continue	208
TUFE	Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale du lieu de résidence en fin d'études initiales	238
TULT	Tranche d'UU ou commune rurale du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988	100
TULTA	Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale du lieu de travail en mai 1988	133
TUR5	Tranche d'unité urbaine en 5 postes du lieu de résidence à la date de l'enquête	100
TUR5A	Tranche d'unité urbaine en 5 postes du lieu de résidence en mai 1988	134
TUR5FC	Tranche d'UU en 5 postes du lieu de l'établissement employeur lors de la formation continue	208
TUR5FE	Tranche d'unité urbaine en 5 postes du lieu de résidence en fin d'études initiales	238
TUR5LT	Tranche d'UU en 5 postes du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988	101
TUR5LTA	Tranche d'unité urbaine en 5 postes du lieu de travail en mai 1988	134
TUR7	Tranche d'unité urbaine en 7 postes du lieu de résidence à la date de l'enquête	101
TUR7A	Tranche d'unité urbaine en 7 postes du lieu de résidence en mai 1988	134
TUR7FC	Tranche d'UU en 7 postes du lieu de l'établissement employeur lors de la formation continue	209
TUR7FE	Tranche d'unité urbaine en 7 postes du lieu de résidence en fin d'études initiales	239
TUR7LT	Tranche d'UU en 7 postes du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988	101
TUR7LTA	Tranche d'unité urbaine en 7 postes du lieu de travail en mai 1988	134
TUR9	Tranche d'unité urbaine en 9 postes du lieu de résidence à la date de l'enquête	101
TUR9A	Tranche d'unité urbaine en 9 postes du lieu de résidence en mai 1988	135
TUR9FC	Tranche d'UU en 9 postes du lieu de l'établissement employeur lors de la formation continue	209
TUR9FE	Tranche d'unité urbaine en 9 postes du lieu de résidence en fin d'études initiales	239
TUR9LT	Tranche d'UU en 9 postes du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988	102
TUR9LTA	Tranche d'unité urbaine en 9 postes du lieu de travail en mai 1988	135
TYMEN	Type de ménage	43
TYMENR	Type de ménage (très regroupé)	43
TYPMEN	Type de ménage (regroupé)	44
TZPIU	Tranche de ZPIU du lieu de résidence à la date de l'enquête	102
TZPIUA	Tranche de ZPIU du lieu de résidence en mai 1988	135
TZPIUFC	Tranche de ZPIU du lieu de l'établissement employeur lors de la formation continue	209
TZPIUFE	Tranche de ZPIU du lieu de résidence en fin d'études initiales	239
TZPIULT	Tranche de ZPIU du lieu de travail du dernier emploi postérieur à mai 1988	102
TZPIULTA	Tranche de ZPIU du lieu de travail en mai 1988	135
ZEAT	Zone d'emploi et d'aménagement du territoire du lieu de résidence en 1993	103
ZEATA	Zone d'emploi et d'aménagement du territoire du lieu de résidence en 1988	136
ZEMPL	Zone d'emploi du lieu de résidence en 1993	103
ZEMPLA	Zone d'emploi du lieu de résidence en 1988	136

		Page
ZEMPLFC	Zone d'emploi du lieu de travail pendant la dernière formation continue suivie	210
ZEMPLFE	Zone d'emploi du lieu de résidence des parents à la fin des études	240
ZEMPLLT	Zone d'emploi du lieu de travail en 1993	103
ZEMPLLTA	Zone d'emploi du lieu de travail en 1988	136